

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV.
TOME TROISIÈME.

ALPHABET

DE

LOUIS XV

TOME TROISIEME

5 B 6
VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV;
OU

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS
ET ANECDOTES DE SON REGNE.

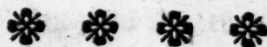
. . . . Video meliora proboque,

Deteriora sequor.

HOR.

TOME TROISIÈME.

Orné de Portraits.



A L O N D R E S,
Chez JOHN PETER LYTON.
M D C C L X X I.

4

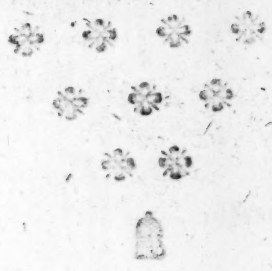
3134
VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS, PARTICULARITÉS

ET ANECDOTES DE SON RÉGNE



22042
GUTHRIE JOHN PETER LYTTON
MDCCLXXI



VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV.

SI quelque chose avoit pu consoler la France de la perte qu'elle venoit de faire, ç'auroit été la naissance si désirée du Duc de Bourgogne; mais la nature produit des milliers de Princes avant d'enfanter un Héros. Cet événement ne causa pas moins la joie & les transports auxquels se livre avec tant de tendresse le François, toujours avide de voir se multiplier ses maîtres. Il y eut des fêtes & des réjouissances dans tout le royaume. L'esprit philosophique s'empara des têtes les plus augustes, ou du moins des têtes ministérielles. On voulut innover, & afin de faire tourner tout-à-la-fois à l'avantage de l'Etat & au bien des particuliers une dépense jusques-là aussi vaine que les vapeurs brillantes, que les feux follets, auxquels elle étoit consacrée, il fut ordonné au Prevôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris d'employer cet argent à doter de pauvres filles. S. M. de sa part remit à ses peuples quatre millions sur les tailles; bienfaisance illusoire, en ce que, ce vuide dans le fisc public n'étant pas rem-

1754.

1754. pli par quelque privation du Monarque, par quelque économie ou retranchement dans sa maison, ses dépenses personnelles ou ses prodigalités envers ses courtisans, il devoit nécessairement se réparer tôt ou tard par un accroissement d'impôts.

Quoi qu'il en soit, le bureau de la ville, en conséquence de l'ordre de S. M. maria six cents filles. La célébration de ces nœces fut faite dans les différentes paroisses de Paris, avec beaucoup de pompe & de solennité. Cet exemple fut suivi dans plusieurs provinces par quelques corps & communautés, & par les particuliers qui voulurent signaler leur zele. La Marquise de Pompadour dota & maria dans ses terres toutes les filles nubiles ; M. de Montmartel, garde du trésor royal, en fit autant, ainsi que nombre de grands Seigneurs & autres gens riches, sages du maître. Ainsi, en supposant que ce trait de politique & d'humanité du gouvernement ait procuré dans le royaume deux mille mariages, un écrivain (*) calculoit en 1765, c'est-à-dire quatorze ans après, qu'il pouvoit avoir augmenté la population de quinze ou seize mille hommes.

Peu de tems après la naissance du jeune Prince, on fut très alarmé sur son compte. Parmi les femmes du second ordre qui lui étoient attachées, il y avoit une Madame Sauvé, autrefois marchande de poisson, devenue maîtresse du Comte d'Argenson, ambitieuse, intrigante, voulant sortir de la foule, à quelque prix que ce fût, conséquemment peu délicate sur les moyens. Un jour elle court effarée chez la Duchesse de Tallard, la Gouver-

(*) L'auteur de *Journal historique du regne de Louis XV.*

nante; elle déclare que dans la foule admise à contempler le Duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jettant quelque chose dans son berceau. On rend compte du fait au Roi, & toute la cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une espece de poudre; on en fait l'analyse & l'on reconnoît que ce sachet, très-innocent, ne renferme que des cendres. On se doute de quelque supercherie; on interroge la dénonciatrice, & l'on lui fait avouer que son désir de se rendre plus recommandable & plus précieuse, l'a portée à cette supposition. Le Ministre, qui la protégeoit, est forcé de l'abandonner: il décerne lui-même une Lettre de cachet pour qu'elle soit conduite à la Bastille où, resserrée étroitement, elle est restée pendant plusieurs années.

La cour, revenue à peine de la terreur que lui avoit inspiré un pareil événement, fut plongée dans un deuil plus réel, par la mort de Madame Henriette, à l'âge de vingt-quatre ans, emportant dans le tombeau, l'amour, l'estime & les regrets de tous ceux qui avoient l'honneur d'en approcher. Le Roi surtout, à qui elle ressembloit davantage que ses autres sœurs, en fut vivement affecté. Madame de Pompadour redoubla de zèle pour distraire S. M. Cette charmante maison, que son auguste amant lui avoit fait construire sur le bord de la Seine, & dont le nom de *Belle-vue* annonçoit déjà la position enchanteresse, fut le lieu qu'elle choisit comme le plus propre à charmer sa douleur, par sa nouveauté, sa fraîcheur & ses détails plus voluptueux que ce qu'on avoit encore imaginé. Elle y fit exécuter ces petits spectacles où elle jouoit elle-même. On y donna *Vénus & Ado-*

1754.10 Févr.
1752.

1754.

nis. Le Monarque y étoit désigné sous le nom du plus tendre des mortels, & son amante sous celui de la Reine de la beauté. Ensuite on représenta l'*Impromptu de la cour de marbre*, pièce allégorique sur la naissance d'un soutien du trône. Elle vouloit faire sa cour à M. le Dauphin & à toute la famille royale ; ce qui ne réussit pas mieux que la fête qu'elle donna pour la convalescence du père.

1 Août
1752.

M. le Dauphin fut attaqué de la petite vérole, à un âge & dans une saison où cette maladie, déjà très-dangereuse, peut devenir plus funeste. Bientôt elle s'annonça par des symptômes effrayans. Son auguste compagne, sachant combien le Prince la redoutoit, afin de lui cacher la nature de son mal, fit composer exprès pour lui une *Gazette de France*, où en rendant compte de son état, tel qu'il l'éprouvoit, on en déguisoit le nom & la nature. Ses soins ne se bornerent pas à cette attention délicate ; elle ne quittoit pas le lit du malade durant le jour, & ne sortoit de sa chambre que fort avant dans la nuit. Elle lui rendoit les offices les plus rebutans, au point que le Docteur Pouffe, célèbre médecin, mais personnage rustre & ne connoissant point la cour, la prit pour une mercenaire : *voilà*, dit-il en la montrant à quelqu'un, *une garde-malade impayable ! comment l'appellez-vous ?* Sur ce qu'on lui répondit que c'étoit Madame la Dauphine, en témoignant son regret de ne lui avoir pas rendu tous les hommages qu'elle méritoit : „ oh ! bien, ajouta-t-il, que nos „ petites-maîtresses de Paris refusent à présent de „ voir leur mari malade ; je les rembarrerai mieux „ que jamais ; je les enverrai à cette école ! ”

Comme on représentoit à cette Princesse qu'elle s'exposoit trop : *qu'importe que je meure, s'écria-t-elle, pourvu qu'il vive. La France ne manquera jamais de Dauphine.* M. le Dauphin ayant encore senti davantage à sa convalescence tout ce qu'il devoit à sa vertueuse épouse, s'efforça d'éteindre le souvenir de la première, dont l'image subsistoit toujours dans son cœur. Il avoit poussé la foiblesse jusques à exiger de la seconde qu'elle portât des brasselets avec le portrait de la défunte en miniature : il supprima les divers objets qui lui rappelloient une idée trop chère, se rapprocha de plus en plus de son épouse actuelle, & la reconnoissance lui tint lieu d'amour.

Le Roi ne pouvant se dispenser de déroger cette fois à la loi qu'il s'étoit imposée de ne plus se montrer aux Parisiens, vint avec la Reine, M. le Dauphin & toute la Famille Royale à Notre-Dame, pour y rendre à Dieu de solennelles actions de grâces du rétablissement de la santé de l'héritier présomptif du trône, & ils assistèrent au *Te Deum* qu'on y chanta.

A l'époque de la maladie & de la convalescence de M. le Dauphin, le Marquis de Paulmy visitoit les places des provinces méridionales de France, ainsi que les troupes, comme adjoint au ministère de la guerre. Il continuoit cette opération importante, commencée en Flandres, par son oncle, à la paix. Il étoit question d'ordonner les réparations & augmentations des villes frontières dont elles étoient susceptibles. Une émulation louable excitoit les Ministres, car celui de la Marine étoit allé aussi s'instruire à Dieppe & aux autres ports de la Manche. M. de Paulmy rendit

1754. compte au Roi à son retour que les peuples avoient partout, où il avoit passé, témoigné l'intérêt le plus vif à ce double événement & par sa douleur & par sa joie; mais qu'il avoit été surtout édifié des Protestans de ces cantons qui, tandis qu'on les noircissoit, en supposant qu'ils avoient eu durant la guerre le dessein de se révolter, & qu'on les croyoit encore mal intentionnés, étoient assemblés dans leurs temples, où ils imploroient le ciel pour la conservation de M. le Dauphin.

Ce Prince étoit alors peu considéré de la nation. Pendant son enfance on ne parloit que de son esprit. Après son éducation, & surtout depuis son second mariage, il parut nul: on estimoit sa conduite & ses mœurs; encore le regardoit-on comme un cagot, qui passoit une partie de la journée à chanter au lutrin, qui se scandalisoit de voir une gorge découverte (*), &, à l'exemple de *Tartuffe*, exigeoit qu'un mouchoir pudique lui dérobat ce spectacle scandaleux. On en rapportoit mille petiteesses, mille puérilités. Cependant, durant sa maladie, les François uniquement inspirés par cet attachement aveuglé au sang de leurs maîtres, tels qu'ils soient, qui les caractérise, ne virent dans le Dauphin que l'espoir du royaume, & firent éclater à son retour à la vie les plus vifs transports. Entre les Princes, le Duc d'Orléans, qui pouvoit le plus gagner à la mort du Dauphin, eut la politique de signaler sa joie par les plus belles fêtes; & la favorite, qui savoit combien elle en étoit haïe, & le détestoit de toute son

(*) Voyez la Lettre XXVI de la première partie des *Lettres de la Marquise de Pompadour*.

ame, affecta de marquer son zele par une nouvelle fête allégorique au sujet de cet heureux événement. Elle en fit part au Roi avant l'exécution, comme d'un effort de son génie. La scene, qui eut encore lieu au château de Belle-vue, représentoit différentes cavernes, environnées d'une piece d'eau, au milieu de laquelle se voyoit un Dauphin lumineux. Quantité de monstres, vomissant feu & flamme, venoient pour l'attaquer; mais Apollon descendoit sur un nuage de l'Olympe, dont tous les Dieux prenoient part à ce spectacle, frappoit ces monstres de sa foudre; après quoi des feux d'artifice achevoient de les exterminer. Dans ce moment, à cette décoration succédoit le palais du soleil, tout resplendissant de lumiere, où le Dauphin reparoissoit dans son premier éclat par le moyen d'une illumination rapide. Le Monarque étoit trop engoué de sa maîtresse pour ne pas lui applaudir: les fades courtisans, admis à la fête, la trouverent délicate, &, rendus à Paris, convinrent qu'il n'y avoit pas d'idée plus triviale, plus platte & plus ridicule.

Le singulier, c'est que le héros, sujet de la fête, n'en fut pas, ni même personne de la famille royale. Il y avoit une scission établie entre celle-ci & la Marquise. Le cadeau, du reste, auroit-il été cent fois meilleur, n'eut pas fait revenir sur son compte M. le Dauphin. Ce Prince avoit reçu peu avant sa petite vérole une mortification qu'il n'avoit pas oubliée. Le Sr. Silvestre, son maître de dessin, ayant brigué la place de garde des dessins du cabinet du Roi, vacante par la mort de Coypel, & le Sr. Cochin fils, le complaisant du Marquis de Vandieres, ayant eu la préférence,

1754. le premier, avec ce ton d'aigreur d'un amour-propre piqué, encore plus chatouilleux, s'il est possible, chez les artistes que chez les gens de lettres, écrivit à ce chef une lettre très-indécente pour lui reprocher son choix. Celui-ci, furieux, fut porter cette Lettre à sa sœur, qui la montra au Roi, & S. M. fit mettre le Sr. Silvestre au Fort-l'Evêque. Il eut besoin de toute la protection de son auguste élève pour se tirer de cette mauvaise affaire.

18 Octob. 1752. Louis XV dédommageoit la Marquise de Pompadour des mépris de son fils par de nouveaux bienfaits. Afin de lui témoigner sa satisfaction de la fête dont nous venons de parler, il lui accorda le tabouret & les honneurs de Duchesse. On juge combien M. le Dauphin fut outré, lui qui, lorsqu'elle lui avoit été présentée la première fois, en donnant à cette beauté l'accolade de cérémonie, par un geste de dégoût outrageant (*), qu'elle ne pouvoit appercevoir, mais remarqué de tous les spectateurs, avoit exprimé énergiquement combien cette cérémonie lui déplaisoit; ce qui lui avoit mérité, pour quelque tems, d'être exilé de la présence du Roi.

Les Princes du sang étoient plus dociles, c'est-à-dire plus rampans; ils obtenoient des grâces par son canal; ils se tenoient debout devant elle: le seul Prince de Conti n'avoit jamais voulu se prosterner aux pieds de l'idole; il l'avoit même traitée avec hauteur, ou plutôt lui avoit appris ce qu'elle

le

(*) On prétend que M. le Dauphin tiroit la langue en l'embrassant.

le lui devoit. Un jour qu'elle le laissoit en posture de suppliant, il s'affied sur son lit & lui dit: *Madame, voilà un coucher excellent.* On se doute combien elle fut humiliée du propos & de l'action, combien cela déplut au Roi. Déjà il n'aimoit pas le Prince, qui avoit fait une si bonne leçon à sa Maîtresse; mais depuis ce tems il le détesta, & celui-ci ne reparut à Versailles qu'aux cérémonies d'éclat & de bienséance.

Le Prince de Condé, quoique très-jeune, déjà dévoré d'ambition & avide des graces & de la faveur, fut celui qui suivit plus servilement les volontés de la Marquise. Il prit de ses mains Mlle. de Soubise, la fille du Prince de ce nom, ami de son maître, & conséquemment le plus bas des courtisans de la maîtresse. Ce mariage répugnoit aux autres Princes du Sang. Assemblés dans le cabinet du Roi pour signer le contrat de mariage, où le beau-pere avoit pris la qualité de *très-haut & très-puissant Prince*, ils refuserent, parce qu'ils ne pouvoient approuver par leur signature une qualité inhérente à eux seuls par le droit de leur naissance. Ils demanderent à S. M., si elle leur ordonnoit de le faire qu'elle leur permit de protester avant; ce qui fut convenu. Ils eurent en même tems trois mois pour produire les titres de leur prétention exclusive.

La maison de Rohan avoit déjà une querelle de ce genre contre la Noblesse, dont voici l'origine curieuse. Un abbé d'Aubenton, auteur de Lettres en faveur du Clergé dans son affaire au sujet du Vingtieme, ci-devant Docteur de M. le Cardinal de Soubise, mécontent de cette maison qui, à son gré, ne l'avoit pas suffisamment appuyé de son

1754.

crédit pour le maintenir dans une principalité au college de Maître - Gervais à Paris, dont on l'avoit dépouillé, voulut s'en venger.

Le jour que le Prince René faisoit sa supplique en Sorbonne, il s'y transporta pour demander au Doyen de lui représenter le titre en vertu duquel on accordoit à la maison de Rohan la distinction de soutenir ses theses les mains gantées & le bonnet sur la tête. Le Doyen n'ayant pas voulu le satisfaire sur ce point, il alla trouver M. le Marquis de Beaufremont, & l'échauffa assez pour le porter à faire signifier au Doyen une opposition, tant en son nom qu'en celui de la Noblesse, à ce qu'il ne fût accordé à ceux de la maison de Rohan aucun privilege, protestant de se pourvoir, &c. L'huissier n'osa faire sa signification qu'à la fin de l'acte du Prince René; mais comme on n'en tint pas grand compte, M. de Beaufremont présenta, le 5 Décembre 1752, sa requête au Parlement, où prenant fait & cause pour la Noblesse, que son ayeul présidoit aux derniers Etats, il demanda permission d'assigner le Doyen de Sorbonne, à l'effet d'exhiber le titre sur lequel étoit fondé le prétendu privilege de la maison de Rohan & jusqu'à ce, qu'il fût fait défenses à tous les Docteurs, Licenciés & autres Suppôts de la faculté de théologie, de permettre à ceux de ladite maison de s'arroger aucuns droits ni prérogatives au préjudice de la Noblesse.

La cour lui promit d'assigner & le Roi ayant évoqué à lui cette contestation, prononça sur le tour. En même tems, il maintint la maison de Rohan, ainsi que la maison de Bouillon, dans la possession où elles étoient de prendre le titre de très-

haut & très-excellent Prince, & annulla la protestation des Princes du Sang: mais ceux-ci ayant présenté requête au Roi contre sa décision, S. M. ne voulant affliger Madame de Pompadour, qui y prenoit le plus vif intérêt, & n'osant en même tems prononcer affirmativement, prit sa tournure ordinaire & leur écrivit la lettre suivante:

„ Je ne veux ni juger ni faire juger si Messieurs
„ de Rohan sont Princes ou non, mais je veux
„ que toutes choses soient remises dans l'état où
„ elles étoient avant le mariage de M. le Prince
„ de Condé avec Mlle. de Soubise, sans que les
„ signatures du contrat puissent faire tort aux
„ droits & prétentions d'un chacun, ni les fa-
„ voriser.”

Dans le fait c'étoit donner gain de cause aux Princes étrangers. On conçoit que de pareilles questions, bien loin de s'éclaircir avec le tems, ne peuvent que s'embrouiller davantage; mais Louis XV vouloit vivre en repos & ne fâcher personne.

Madame de Pompadour étoit du même système dans cette occasion; elle aimoit les uns & désiroit ménager les autres. Elle fut flattée d'avoir été en quelque sorte médiatrice entre ces grands personnages, & son amour-propre s'en exalta.

Depuis qu'elle avoit le rang de Duchesse, elle avoit pris un vol plus haut, & pour se loger convenablement elle avoit consacré environ 600,000 livres à l'acquisition de l'hôtel d'Evreux; un Chevalier de Saint-Louis lui servoit d'écuyer; une fille de condition, de première femme-de-chambre. Elle avoit pris pour intendant un procureur au Châtelet, nommé Colin, qu'elle fit aussi déco-

rer de la croix par une charge dans l'Ordre.

1754.

Sa vanité, afin de rapprocher d'elle davantage son frere, à mesure que S. M. la combloit de dignités, auroit bien désiré le faire dès-lors cordon-bleu : le Monarque, qui n'avoit rien à lui refuser, y étoit assez disposé ; mais un Seigneur qu'il consulta, n'ayant répondu à son maître que par un persiflage, en disant *que le poisson n'étoit pas assez gros pour être mis au bleu*, Louis XV, qui étoit plein de raison, en comprit le sens exquis & n'y songea plus que quelques années après, où le Marquis de Vandieres ayant reçu sa seconde métamorphose, & devenu Marquis de Marigny, fut pourvu de la charge de Secrétaire de l'Ordre, qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité, dans les lettres d'érection de ce Marquisat en sa faveur, le Roi avoit déclaré qu'il entendoit que cet homme nouveau jouît des honneurs attachés à la haute noblesse & aux gens de qualité, & il fut présenté à la cour sous son

12 Octob. dernier titre.

Mais l'objet sur lequel la favorite ramembloit toutes ses complaisances, c'étoit sa fille unique, appelée Mademoiselle ou Madame Alexandrine, & assimilée ainsi aux filles de la plus haute qualité & même de Souverains. Elle étoit charmante ; elle avoit toutes les graces de sa mere ; elle étoit au couvent de l'Assomption, où l'on l'élevoit avec le train d'une Princesse. Elle commençoit à entrer dans l'âge d'être mariée. Madame de Pompadour jeta les yeux sur le Duc de Fronsac, le fils du Maréchal de Richelieu. Elle devoit s'attendre à d'autant moins de résistance, que le pere lui faisoit la cour la plus assidue, étoit comblé

des bontés du Roi, & avoit toujours montré la plus grande soumission aux goûts, aux caprices, aux fantaisies de son maître. Nagueres il venoit de lutter contre le Duc de la Valiere d'asservissement en quelque sorte à la Marquise, à l'occasion des petits spectacles qui se donnoient chez elle. C'étoit le dernier qui y présidoit & comme homme de lettres, & comme favori du Roi, & comme très-humble serviteur de sa maîtresse. Le Duc de Richelieu, en sa qualité de gentilhomme de la chambre, révendiqua cet honneur, que d'autres auroient jugé indigne de leur place, & obtint la préférence. D'ailleurs les Vignerot n'étoient pas d'une extraction assez ancienne & assez reconnue pour être fort difficiles. Elle savoit le propos qu'avoit tenu à ce Seigneur succédant au Duc de Rochechouart, un courtisan caustique: *je vous félicite, Monsieur le Duc; enfin vous voilà donc Gentilhomme!* Propos qui, sous l'air d'un compliment sur sa nouvelle charge & à la faveur d'un jeu de mots, l'outrageoit cruellement sur sa naissance. Le Duc de Richelieu n'étant point encore assez vil pour se trouver flatté de la proposition, mais trop attaché aux graces pour y renoncer par un refus absolu, imagina de l'éluder adroitement, en répondant qu'il étoit très-sensible au choix de Madame de Pompadour, & le recevoit avec reconnaissance; mais que son fils avoit l'honneur d'appartenir aux Princes de la maison de Lorraine par sa mere; qu'il ne pouvoit en disposer sans leur agrément; qu'il alloit le demander avec empressement, si elle persistoit dans cette résolution. Madame de Pompadour sentit le fin de cette tournure; elle craignit le ridicule qui réjailliroit sur elle si sa

1754. prétention étoit publique, & la honte qu'elle recueillerait d'un refus. Elle aima mieux dissimuler, temporiser, négocier. C'est ce que désiroit le Maréchal, dans l'espoir que le bénéfice du tems lui procureroit quelque moyen de sortir d'embarras. Il fut assez heureux pour s'en tirer par le plus sûr. Mlle. Alexandrine mourut quelque tems après. Sa mere en fut dans une tristesse profonde, & les mariages de Mesdemoiselles de Baschy & de Guity, ses parentes, qui devoient se faire avec beaucoup d'éclat à Belle-vue, en furent suspendus & se conclurent sans cérémonie. On fit une épitaphe à la jeune personne, commençant de cette façon remarquable:

Ci gît Jeanne-Alexandrine, fille de Messire Joseph Le Normant, & de Jeanne Poisson, Marquise de Pompadour, Dame de Crecy, &c. &c.

Quelques mois après, le corps de cet enfant précieux fut transféré en grande pompe, de l'Assomption à une des chapelles que Mrs. de Créqui avoient aux Capucines, achetée par sa mere pour la sépulture de sa famille, & où elle se proposoit de lui faire élever un superbe mausolée.

Une autre mort arrivée peu après celle-ci, qui, suivant les sentimens de la nature, n'auroit dû qu'augmenter la douleur de Madame de Pompadour, au contraire l'allégea en la débarrassant du fardeau le plus insupportable. Elle perdit le Sr. Poisson, son pere. Ce personnage, sans éducation, sans mœurs, sans décence, sans aucun respect humain, étoit pour elle un tourment, une source perpétuelle d'humiliations. Elle n'osoit ni le rapprocher d'elle, parce qu'il n'étoit pas présentable, & qu'il n'étoit pas susceptible d'être ex

rien dégraffé, ni l'en éloigner, parce qu'il lui répugnoit de faire enfermer l'auteur de ses jours; qu'il avoit d'ailleurs du nerf; qu'une simple lettre de cachet ne l'auroit pas contenu, & qu'elle couroit risque, par un plus grand éclat, de révéler davantage sa turpitude. Sa fille avoit donc pris le parti de fermer les yeux sur l'opprobre qu'il versoit sur elle, de se rendre insensible à ses écarts & à ses grossièretés. Elle craignoit de lui refuser aucune grace; elle le caressoit de son mieux. Dès qu'il paroissoit, il avoit ses entrées libres. Un jour un valet de sa chambre nouveau, qui ne le connoissoit pas, peu prévenu par son extérieur ignoble & son accoutrement burlesque, faisant difficulté de l'introduire: *maraud*, lui cria-t-il, *apprends que je suis le pere de la putain du Roi!* Il ne ménageoit pas davantage son fils, qu'il regardoit comme un polisson, comme un pauvre sujet, dont il *auroit bien de la peine à faire quelque chose*: c'est la maniere dont il s'exprimoit. Un jour étant à table avec grand nombre de Matadors de la finance, après un dîner splendide, la tête échauffée de vin, il se mit à éclater comme un fol: „ savez-vous, ” dit-il ensuite, „ Messieurs, ce qui me fait rire? C'est de nous voir tous ici avec le train & la magnificence qui nous entourent. Un étranger qui surviendrait nous prendrait pour une assemblée de Princes. Et vous, Monsieur de Montmartel, vous êtes fils d'un cabaretier; vous, Monsieur de Savalette, fils d'un vinaigrier; toi, Bouret, fils d'un laquais.... Moi, qui l'ignore?” En s'exécutant ainsi lui-même, il crut avoir le droit de dire des choses encore plus désagréables aux autres

convives; & sa revue faite, il se trouva que de
1754. tous, non-seulement aucun n'étoit même d'une
famille bourgeoise, mais que beaucoup devoient
leur fortune aux moyens les plus illicites & les
plus infâmes.

Quelques courtisans ont prétendu que ce qui
rendit à Madame de Pompadour la perte de sa
fille plus amère encore, ce fut de se voir frustrée
de l'espoir que celle-ci remplaceroit sa mère au-
près du Roi. Elle savoit que l'inceste n'effrayoit
point ce Monarque, & même sembloit un aiguil-
lon de volupté pour lui. En proie à une incom-
modité dégoûtante, qui avoit obligé son amant
de se sevrer de sa couche, ce n'auroit été qu'un
foible malheur pour son ambition, si elle eut pu
se survivre ainsi à elle-même à la cour. Heureuse-
ment ce secours ne lui étoit pas nécessaire; elle
avoit pris un tel ascendant sur Louis XV, qu'il
n'en fut pas moins son esclave. Sa position exi-
geoit, il est vrai, non-seulement une vigilance
soutenue, mais une abjection méprisable. Il fal-
loit qu'elle écartât sans relâche des petits soupers
du Roi, toutes les femmes de qualité faisant sur
lui une vive sensation, & les fit même quelquefois
punir par l'exil du crime de vouloir trop plaire:
il falloit que, devenue surintendante de ses plai-
sirs, elle fit continuellement recruter dans le royaume
des beautés neuves & inconnues, propres à
renouveler le ferrail, qu'elle gouvernoit à son
gré. Telle fut l'origine du *Parc-au-Cerf*, gouffre
2753. de l'innocence & de l'ingénuité, où venoit s'en-
gloutir la foule des victimes, qui, rendues ensuite
à la société, y rapportoient la corruption, le
goût de la débauche & tous les vices dont elles

s'infectoient nécessairement dans le commerce des infâmes agens d'un pareil lieu.

1754.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette abominable institution, il est effrayant de calculer l'argent immense qu'elle a coûté à l'Etat. En effet, qui pourroit additionner les frais de cette chaîne d'entremetteurs de toute espece en chef & en sous-ordre, s'agitant pour découvrir & aller relancer jusqu'aux extrémités du royaume les objets de leurs recherches, pour les amener à leur destination, les dégraisser, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de séduction que l'art peut ajouter? Qu'on y joigne les sommes accordées à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'éveiller les sens engourdis du Sultan, ne devoient pas moins être dédommagées de leur servitude, de leur discrétion & surtout de ses mépris; les récompenses dûes aux Nymphes plus fortunées, ayant reçu quelques instans le Monarque dans leurs bras, & fait circuler le feu de l'amour dans ses veines; enfin les engagements sacrés envers les Sultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité; & l'on jugera qu'il n'en est aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fisc public. Qu'il en ait passé seulement deux par semaine, c'est-à-dire mille en dix ans, par cette étrange piscine, & l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entretien de tous les enfans provenus de ces accouplemens clandestins. -Enfin, tant de dépenses n'étoient prises en rien sur celles de la Favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-Cerf* comme une des sources principales de la dépréda-

tion des finances. C'est ainsi que commencèrent
1754. à devenir exorbitans d'année en année les *acquits du comptant* (*), au point que dans des Remontrances, le Parlement de Paris reprocha au Roi que ces acquits, qui sous Louis XIV. n'avoient jamais monté à plus de dix millions, passoient alors cent millions.

La Marquise, car c'est ainsi qu'on la désignoit à la cour par excellence, incapable désormais d'enivrer les sens de son amant par ses charmes, fut obligée de redoubler d'efforts pour captiver son esprit, pour le subjuguier & se rendre nécessaire au point qu'il ne pût plus s'en passer. L'adulation, ce moyen si infailible auprès de tous les hommes, fut un de ceux qu'elle mit principalement en usage. Cette adulation ne consistoit pas simplement dans l'art commun aux plus grossiers courtisans de rendre le Monarque satisfait de lui-même, en l'exaltant sur ses qualités physiques ou morales, sur ses actions, ses volontés, ses discours, ou même dans celui plus raffiné d'imaginer tout ce qui peut lui plaire, mais dans une recherche pénible & assidue pour écarter de Louis XV les soins, les soucis, les inquiétudes du gouvernement, pour lui faire goûter sur le trône cette vie oisive & privée après laquelle il soupiroit. Quel tourment ! & qu'elle achetoit cher sa grandeur apparente ! Au reste, l'ambitieux a des jouis-

(*) Par *acquits du comptant*, on entend des sommes délivrées au trésor-royal sur la simple signature du Roi, sans qu'il soit fait mention de l'objet de leur destination. Le garde du fisc public n'a pas besoin d'autre justification à la chambre des comptes pour que ces dépenses lui soient allouées.

sances, dont le philosophe ne peut calculer la douceur. Telle fut celle que Madame de Pompadour éprouva en recevant une lettre de la Duchesse de Châtillon, qui la prioit de faire connoître au Roi les regrets de son mari d'avoir eu le malheur de déplaire à S. M. & de mourir dans sa disgrâce. Voir à ses genoux le gouverneur de l'héritier présomptif du trône, présumant plus de son crédit que de celui de son auguste pupille, c'étoit un triomphe délicieux qu'elle remportoit, non-seulement sur la créature du Dauphin, mais sur le maître, qui, en la détestant, rendoit, par son aveu tacite, indirectement hommage à son crédit & à sa bienfaisance; car il étoit à présumer que cette démarche ne s'étoit pas faite sans la participation du Prince, dont on connoissoit l'attachement constant au Duc. Elle répondit, de la part du Roi, que S. M. étoit très-touchée de la triste situation du malade; qu'elle étoit persuadée qu'il n'avoit eu aucune mauvaise intention dans ce qui lui avoit déplu; qu'elle lui rendoit ses bonnes grâces, & qu'elle désiroit fort qu'il fût bientôt en état de venir à la cour, où elle seroit très-aise de le revoir.

Quand un courtisan austère, comme le Duc de Châtillon, a recours à une protection aussi humiliante, on se doute bien qu'il est sans ressource. Il mourut peu de jours après la réponse; mais sa famille en recueillit le fruit par plusieurs grâces. 15 Févr.

Ces consolations passagères étoient bien rares malheureusement & ne pouvoient la dédommager du fardeau du Roi, accablé d'affaires au dedans & au dehors, occupé dans l'intérieur des fonctions importantes de subvenir aux réclamations des

1754. Etats, à celles des Protestans ; ennuyé des tracasseries fastidieuses & toujours renaissantes entre le Clergé de son royaume, entre les Jurisdictions ecclésiastiques & civiles, & en même temps trompé par des négociations insidieuses ; forcé d'étonner ses ennemis par ses préparatifs de guerre, par le rétablissement subit de sa marine ; de surprendre l'Europe par les ressources inattendues de sa politique, & de préparer & procurer dans le commencement à ses armes de brillans succès dans toutes les parties du monde : puis, accablé de revers continus, de recevoir la paix la plus funeste & la plus honteuse.

Il n'est pas possible de détailler dans cette rapide esquisse du regne de Louis XV, les troubles qui agiterent les Etats de Bretagne en 1752, Etats les plus longs & les plus désastreux qu'on eût encore vus. Les lecteurs, avides de cet historique curieux, minutieux, mais intéressant, le trouveront dans un Journal manuscrit, pris sur les pièces originales (*). Nous nous contenterons d'observer que la continuation du Vingtième, malgré la paix, fut le principe de la fermentation entretenue depuis cette époque, quelquefois assoupie, puis se réveillant avec fureur, & causant tous les malheurs de cette province. Les trois Ordres jetterent les plus grands cris, pour obtenir du moins l'abonnement, & ce fut sans succès. La cour intimida bientôt le Clergé & le Tiers, sous prétexte qu'il ne leur convenoit point de se roidir contre la volonté du Roi, clairement manifestée, ou plutôt

(*) Voyez à la fin du volume, les *Pièces pour servir à cette Histoire*. N°. I.

elle corrompit ces corps, de leur nature & par leur petit nombre toujours plus susceptibles de séduction. Mais la Noblesse, trop nombreuse, trop altière, trop attachée à cette liberté de suffrages, qu'elle regarde comme son plus précieux & plus cher attribut, montra plus de fermeté, à mesure de la défection des deux autres Ordres. Le Duc de Chaulnes, qui tenoit les Etats, prévoyant le tort que lui feroit à Versailles une tenue aussi scandaleuse, & piqué personnellement, provoqua des châtimens contre certains membres qu'il peignit comme les promoteurs de la division & de la résistance. Neuf gentilshommes furent exilés, & même la femme d'un (Madame de Pyré) & cinq furent renfermés dans des châteaux. Pour donner ensuite quelque satisfaction à la Bretagne, on en retira l'Intendant & le Commandant. M. le Bret, Avocat-général au Parlement de Paris, succéda à M. de Viarmes, & le Duc d'Aiguillon au Duc de Chaulnes. On fut surpris, sans doute, de voir arriver-là ce Seigneur, neveu de la Comtesse de Maurepas; mais son ambition l'avoit assoupli. D'ailleurs il tenoit encore plus par son nom au Duc de Richelieu. Il commença dès-lors une carrière brillante, mais périlleuse. Nous ne parlerons en ce moment que de son début, qui fut heureux. Madame de Pompadour avoit à cœur de persuader au Roi, intimidé du moindre trouble, que la province de Bretagne étoit absolument tranquille, & pour lui en donner une preuve authentique, le Commandant nouveau fit faire par les premiers Etats qu'il présida, la cérémonie de la dédicace du magnifique monument de bronze qu'ils avoient décerné au Roi en 1744, en mémoire de sa con-

1754.

10 Nov.

1754. valefcence & de fes victoires: il confifte en trois figures pédestres de la main du Sr. le Moine, fameux fculpteur. La premiere représente le Roi habillé à la romaine, le bâton de commandement à la main, & porté fur un piedeftal; la feconde, la Déeffe de la fanté, facrifiant fur fon autel, & la troillieme, la province de Bretagne à genoux, montrant aux peuples l'objet de fa joie.

S. M. fut fi comblée, qu'elle chargea l'Evêque de Rennes d'en témoigner de fa part fa fatisfaction aux Etats, & en conféquence elle leur accorda la nomination des deux premieres Abbayes qui viendroient à vaquer, deux Compagnies de cavalerie & des Lettres de noblefse pour deux perfonnes qu'ils choifiroient. Les trois Ordres participerent ainfi à fes bienfaits. Le Commandant en acquit un grand crédit, mais il avoit moins pacifié les chofes que prévenu les démarches violentes. C'étoit beaucoup: le fystême de la cour commençoit à être de n'en avoir aucun fuivi, de ne rien prévoir de loin, de vivre pour le moment, & de gagner du tems. On avoit obtenu que le Vingtieme continueroit à fe lever, comme par le paffé, fur la foi du feul enrégiftrement. C'étoit tout ce que defiroit alors M. de Sechelles Contrôleur-général, qui avoit adopté les principes de fon prédéceffeur, & vouloit connoître le produit réel de l'impôt avant de procéder à un abonnement. Il s'embaraffa peu, en ne redreffant point les abus, dont fe plaignoient les Etats, en ne réparant pas les infractions à leurs privileges, de laiffer fubfifter un germe de difcorde, qui devoit éclater avec d'autant plus de violence qu'il tardoit davantage à fe développer.

Le Maréchal de Richelieu qui tenoit les Etats de Languedoc, déjà très-entamés dans leurs privileges, avoit merveilleusement servi le Ministère, & en faisant enrégistrer à ceux de 1752 un Arrêt du conseil qui les confirmoit avec emphase, étoit parvenu à les anéantir tout-à-fait; enforte qu'ils ne devinrent plus qu'un simple simulacre, & l'on juge aisément qu'ils n'ont pas repris depuis une énergie, qui, bien loin de s'accroître, s'affoiblit ordinairement avec le tems, & par les empiétemens de l'autorité, toujours active à usurper, le Vingtieme s'y levoit sans la moindre difficulté, & l'on ne se servoit plus, même pour le Don gratuit, des paroles sacramentales des privileges de la province, *accordé sans conséquence*. En 1754 le Commandant fut assez heureux pour terminer l'affaire des Protestans des Cevennes, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses. Malgré le compte favorable, rendu par le Marquis de Paulmy des Religionnaires, il étoit question de renouveler les Dragonnades. On trouvoit mauvais que ces malheureux, dont on ne vouloit point permettre l'émigration, ni tolérer le culte en France, se plaignissent qu'on les y privât des droits du citoyen, qu'ils ne pussent être légitimement ni époux ni peres. Par bonheur il se trouva l'Evêque de Montpellier, ardent Moliniste, mais doué de la douceur du caractère évangélique, qui apporta toutes les facilités possibles aux arrangemens de la cour, où certains Ministres commençoient à avoir des vues plus saines & plus philosophiques sur cette matiere. Malgré les avis fougueux des Evêques d'Alais & d'Uzès, qui penserent différemment de leur confrere, on accorda la réhabilita-

1754.

tion des mariages des Protestans; on convint de fermer les yeux sur leurs assemblées, & que les curés attesteroient les mariages comme contrats civils. Toutes les troupes qui avoient marché, ne firent aucun acte d'hostilité, & tout se passa en négociations.

Cet accord ne plut point au Clergé, qui n'aime pas les *mezzo termine*; mais il étoit alors tout occupé des Jansénistes; il étoit furieux du retour du Parlement, & humilié de son triomphe. La chance avoit absolument tourné; le Roi parut pendant quelque tems décidé à maintenir sa déclaration du 2 Septembre, exaltée du parti comme un monument de sa sagesse: il frappa plusieurs médailles en l'honneur de ce Monarque, qui doublement adulateur dans ce moment même, n'en fut pas moins représenté en pacificateur de son Royaume, en protecteur de l'Eglise, en vengeur des Saints Canons & des Loix. Le Duc de Berry,

23 Août. regnant aujourd'hui, étoit né à cette époque, & par une singularité remarquable n'avoit eu pour témoins à sa naissance que le Chancelier, le Garde des sceaux, le Contrôleur-général & M. de Puyfieux: aucun Prince n'y avoit assisté, la cour étant à Choisi, & le courier dépêché au Roi s'étant cassé le col pour aller trop vite. Quoi qu'il en soit, on fit figurer dans les gravures cet auguste embrion; il fut désigné comme le gage de la paix. La joie de ses ennemis ne fit rien perdre à l'Archevêque de Paris de sa fermeté. Il fut encore la première victime, & S. M. instruite par le Parlement d'un refus de sacremens fait par ordre de ce Prélat, l'exila enfin à Conflans. Bientôt l'Evêque de Troyes le fut pour le même sujet à Mery-sur-Sei-

Seine, & l'Archevêque d'Aix à Lambesc. On ménageoit encore les Princes de l'Eglise; ces punitions de S. M. étoient un moyen de les soustraire aux poursuites plus rigoureuses des Magistrats: quant aux subalternes, on les abandonna au bras seculier. Le Curé de Sainte-Marguerite, ainsi que quelques Prêtres de Saint-Etienne-du-Mont, furent décrétés de prise de corps & condamnés à un bannissement perpétuel. Si le cours de la justice avoit pu continuer de cette maniere, celui des refus de sacremens auroit bientôt diminué. Mais les Parlemens s'enhardissant, la cour ne tarda pas à mollir & à montrer son inconséquence ordinaire, dans la crainte de ne pouvoir plus rétablir le système d'équilibre qu'elle s'étoit formé.

1755.

2 Janv.

15 Janv.

&
3 Févr.

Un Arrêt du Parlement de Paris avoit condamné les délibérations du Chapitre d'Orléans au sujet d'un refus d'administrer fait au Sr. Cogniou, un des Chanoines, & reçu le Procureur-général appelant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, notamment en ce qu'aucuns ecclésiastiques prétendoient lui attribuer le caractère, ou lui donner les effets de regle de foi. Un arrêt du Conseil redressa ces paroles erronnées, en ce que ladite bulle étoit décidée *regle de l'Eglise & de l'Etat par plusieurs Déclarations du Roi*. Cet aveu rendit une nouvelle confiance au Clergé, & sa résistance & ses réclamations redoublèrent. La Sorbonne osa refuser l'enregistrement d'un Arrêt de la Cour, qui enjoignoit à ce corps & au syndic d'être plus attentifs à empêcher qu'il fut soutenu aucune these contraire aux loix, aux maximes du royaume & au silence ordonné en dernier lieu. Il fallut mander le Doyen, le Syndic, le

1755.

Grand-maître, les Professeurs de Sorbonne & de Navarre, & après une réprimande que leur fit le Premier Président au nom du Parlement, le faire enrégistrer en leur présence par le Greffier & leur défendre de s'assembler jusqu'à nouvel ordre. Ainsi, par une autre inconséquence, les Magistrats qui s'étoient si souvent plaints de la contrainte exercée envers eux en leur ôtant la liberté des délibérations & des suffrages, qui si souvent avoient déclaré illégal tout enrégistrement fait par violence ou forcé, qui avoient regardé comme oppressif & destructif des loix les défenses qu'il avoit reçues de remonter, de délibérer, de s'assembler, vouloient lier par ce coup d'autorité un corps qui déclaroit ne dépendre sur ces matieres que de ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique, avoir le droit de condamner les Parlemens même, & juger les Justices dans les points de foi & de doctrine. La faculté de Théologie protesta; elle parodia la cour, & prétendit dans l'état de subversion, de découragement & de trouble où elle étoit, ne pouvoir continuer ses exercices; elle se pourvut par devant le Roi & présenta requête pour obtenir la cassation de l'Arrêt du Parlement. Le Ministère, sans prendre trop ouvertement le parti de la faculté, la soutint cependant, & laissant les Magistrats exercer leur despotisme jusques à un certain point, empêcha que les choses ne fussent poussées à l'extrême. Les Docteurs resterent dans un état passif, d'anxiété & d'incertitude jusqu'au coup frappé de nouveau sur leur tyran.

23 Mai.

Sur ces entrefaites se fit l'ouverture de l'assemblée du Clergé, qui dura cinq mois & ne termina rien. Elle étoit présidée par le Cardinal de la Ro-

chefoucaut. C'étoit pour la seconde fois qu'il remplissoit cette fonction. Quoique l'esprit du Corps eût prévalu dans lui lorsqu'il avoit été question d'imposer son Ordre, on s'étoit flatté de le trouver plus conciliant dans les matieres de religion. En effet, son génie doux & pacifique content les factieux dans les séances orageuses où Nosseigneurs se livroient quelquefois aux propos les plus vifs & les plus indécents, même à des clameurs si grossières que le bruit se répandit jusques dans les provinces les plus éloignées qu'ils s'étoient battus (*).

1755.

Un incident plus heureux fournit bientôt au 20 Août. Président le moyen de se faire un parti à opposer au zele trop aveugle & trop turbulent des fanatiques. L'ancien Evêque de Mirepoix, le Théatin Boyer, venoit de mourir; cet homme si borné qui avoit succédé aux Bossuet & aux Fénelon, qui avoit eu la feuille des bénéfices après le Cardinal de Fleuri, & avoit empêché le bien que le Roi vouloit faire en rendant l'Ordre de Saint-Louis susceptible de bénéfices, n'étoit parvenu que par son attachement aux principes de son prédécesseur; il les avoit poussés plus loin par l'entreprise des billets de confession; il s'étoit servi de la distribution des graces, voie puissante & infaillible, pour remplir l'Eglise de Constituans & favoriser le schisme. La cour imagina de faire sortir le bien d'où le mal étoit venu: elle fit succéder le Cardinal de la Rochefoucaut dans la partie importante du ministère que le Prélat défunt laissoit

(*) Voyez un fameux écrit intitulé: *Examen du Précis de ce qui s'est passé à l'Assemblée du Clergé.*

1755.

vacante. Ce fut une amorce où vinrent se prendre les aspirans aux bénéfices qui n'avoient pas contracté d'engagement, ou même ceux moins délicats ou plus avides, qui payés pour se rendre favorables à la Constitution, seroient disposés à l'être une seconde fois pour lui devenir contraires. En jouant sur le mot, on nomma les profélytes que fit ainsi le Cardinal, les *Feuillans*, comme on désignoit leurs adversaires sous le nom de *Théatins*, à cause de leur chef. Ce remede fut plus efficace que la Grace des Jansénistes : il y eut partage : même dix-sept Prélats opinerent contre seize pour ne rien faire ; ce qui laissoit l'assemblée dans l'équilibre où le Roi la vouloit, afin d'être dispensé lui-même de prononcer.

Le résultat fut d'écrire une lettre circulaire aux Archevêques & Evêques du royaume, dans laquelle l'assemblée exposoit la diversité des deux avis sur le degré de respect dû à la bulle *Unigenitus*, sur la notoriété de droit & de fait & sur la compétence en matiere de sacremens. Elle y joignit aussi la copie d'une autre lettre, qu'elle adressoit au Pape pour recevoir sur ces objets ses instructions paternelles, & pour venir à une parfaite unanimité.

Le Pontife consulté étoit Benoît XIV, trop savant pour être fort crédule, d'un caractère gai & même goguenard. Il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que les fanatiques l'auroient désiré, & quoique sa place l'obligeât de garder l'extérieur, il ne pouvoit s'empêcher d'en rire avec ses familiers ; il trouvoit singulier qu'un Roi de France ne fût pas assez puissant pour mettre la paix dans son royaume. Il disoit, en parlant

des troubles qui l'agitoient & de son anarchie: 1755.

buona machina che anda sola! Il répondit ambiguement & fit sa cour à Louis XV en paroissant s'en remettre à sa piété & à son zèle pour la religion, & en l'exhortant à donner lui-même une déclaration confirmative de son bref. Il avoit pris ce Monarque par son endroit foible en le flattant, en montrant un esprit de concorde & de paix. Le génie craintif & superstitieux de Louis XV le portoit déjà naturellement à favoriser les prêtres qui, contents de sa soumission au dogme, ne le tourmentoient pas sur ses passions, qui même lui faisoient entendre que le ciel pardonnoit bien des faiblesses aux Princes attachés aux intérêts de l'église & défenseurs de la foi. D'ailleurs, beaucoup de Prélats, depuis la mort de l'ancien Evêque de Mirepoix, commençoient à se rapprocher de la favorite & à lui faire leur cour. Elle ne dispoit pas encore des bénéfices; elle n'en trafiquoit pas à bureau ouvert, comme elle fit depuis; mais le Cardinal de la Rochefoucault étoit trop grand politique pour n'avoir pas égard à ses recommandations, ce dont se seroit bien donné de garde le Théatin Boyer, créant & scrupuleux de bonne foi, parce qu'il étoit simple & ignorant; d'ailleurs forcé à cette réserve pour ne pas déplaire au Dauphin, son pupille, quand il ne l'auroit point eue par austérité de principes. C'est donc à regret que Louis XV avoit laissé le Parlement agir contre le Clergé; que S. M. avoit sévi elle-même contre quelques Prélats, & tout récemment venoit de faire enlever & conduire avec éclat l'Evêque de Troyes dans un exil plus rigoureux au fond de l'Alsace, à l'Abbaye de Murbach, pour en im-

12 Avril
1755.

- poser aux autres par cet exemple de sévérité. Plus S. M. en accordoit aux Magistrats, plus ils étendoient leurs recherches & leur vigilance. Elle voyoit qu'il n'y avoit aucune composition à attendre de ces personnages inflexibles comme la loi. Leur roideur lui déplaisoit. En 1755 le Parlement de Paris avoit demandé à ne point avoir de vacances pour l'expédition des affaires arriérées, & ayant obtenu des lettres-patentes à cet effet, s'étoit plus occupé de promouvoir son autorité que de juger les procès des particuliers. Quoiqu'il eût perdu l'ame du parti Janséniste en la personne de ce fameux Procureur-général Joly de Fleuri, d'une érudition vaste, d'une éloquence adroite & séduisante, qui pendant quarante ans l'avoit soutenu; quoique son fils qui lui succédoit, n'eût ni sa tête, ni sa finesse, ni son activité, la compagnie étoit encore remplie de vieillards attachés à leurs préjugés, qui ne pouvoient accorder de trêve aux Molinistes & vouloient faire triompher les Appel-
- 12 Avril. lans. Ils venoient de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute justice une instruction pastorale de l'Evêque de Troyes sur le schisme. Le Prélat s'étoit échauffé au point de publier un mandement, par lequel il condamnoit l'Arrêt du Parlement, défendoit de le lire & de le garder à peine d'excommunication; ce qui avoit forcé le Roi de lui témoigner son mécontentement & même son indignation.
- 6 Juin.

Pour punir la Sorbonne de sa résistance, les Magistrats, non moins fanatiques dans leur genre, réveillèrent une contestation pendante depuis 1729. Il étoit question d'un décret, par lequel elle avoit alors révoqué son Appel, accepté la Constitution

& établi un formulaire qui devoit être signé par tous les candidats. Ils prirent le prétexte que ce décret de la faculté de théologie étoit contraire au maintien de la loi du silence & le déclarerent après vingt-six ans nul & de nul effet. Mais la cour trouva plus opposée à ses vues de pacification une chicane qui tendoit à relever le parti des Appel-lans presque abattu, & à renouveler & augmenter les divisions du Clergé. Arrêt du Conseil en conséquence, qui casse celui du Parlement. 1756.

La nomination d'une supérieure dans un cou-vent de religieuses ayant élevé une nouvelle con-testation entre le Parlement & l'Archevêque de Paris, celui-ci, exilé pour la seconde fois, mais que la bonté du Roi avoit fait revenir de l'abbaye de Pagny à sa délicieuse maison de plaisance, n'a-voit pas cru que la clémence du Souverain dût ralentir son zele. Honteux de se voir donner l'exemple par l'Evêque de Troyes, il étoit monté en chaire à Conflans, & avoit lu un mandement ou instruction pastorale, où il avoit excommunié tous les non acceptans de la Constitution *Unige-nitus*, les confesseurs qui ne la feroient pas rece-voir au tribunal de la pénitence, ceux qui avoient ou auroient les arrêts, & arrêtés, du Parlement désignés, & nommément les hospitalières du faux-bourg Saint-Marcel, ainsi que tous les prêtres qui diroient la messe dans leur église. Cette excom-munication n'étoit pas simplement comminatoire & verbale: elle fut fulminée dans toutes les for-mes, cierges éteints & cloches sonnantes. Dans son discours, le moderne Athanase avoit exalté le Prélat son confrere comme un confesseur persécu-té, aux sentimens duquel il adhéroit & dont il

19 Sept.

1756.

admiroit & désiroit imiter la fermeté & la constance. Plusieurs Evêques adhérerent à leur tour à cette démarche vigoureuse, & le nombre en grossissoit chaque jour.

Le Roi, plus embarrassé que jamais en voyant le feu du schisme, bien loin de s'éteindre, augmenter ses ravages, tint plusieurs conseils pour aviser aux moyens de l'arrêter efficacement. Les ennemis du Parlement s'en prévalurent pour lui imputer les nouveaux troubles, en ce qu'il n'apportoît point cet esprit de douceur & de conciliation que S. M. lui avoit si souvent recommandé, en ce qu'il mettoit plus de passion que de véritable zele dans ses démarches, & venoit tout récemment de supprimer le bref du Pape, dont S. M. admiroit la sagesse. Ils firent voir la nécessité de réprimer l'extension qu'il donnoit à l'autorité que S. M. lui avoit confiée, surtout dans un tems où l'on avoit besoin, plus que jamais, de le trouver docile aux enrégistremens si essentiels d'impôts multipliés qu'exigeoit la guerre présente.

Le différend élevé entre cette cour & le grand conseil, fut un autre grief qu'on fit valoir contre elle. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une digression sur ce différend, le germe funeste de la révolution combinée de loin, & qui a enfin été opérée dans la constitution de la monarchie française.

Les ennemis du Parlement voyant qu'ils avoient vainement tenté de l'anéantir, que ce grand corps n'étoit devenu que plus robuste des coups qu'ils lui avoient porté, sentirent que leur faute majeure avoit été de n'avoir pas eu un corps tout prêt à le remplacer, au lieu d'un tribunal phantastique,

com-

1756.

composé à la hâte de membres du conseil. Ils jetterent les yeux sur les différentes cours; ils trouverent que la Chambre des comptes, composée de membres qui n'étoient pas gens de loix, *ignares & non lettrés*, comme le Roi les appelle dans leurs provisions, ne pourroit jamais mériter la confiance de la nation, & ne seroit qu'un ridicule de plus dans leur projet. La Cour des aides leur auroit mieux convenu, étant plus agréable aux peuples; mais elle avoit alors à sa tête M. de Malesherbes, magistrat incorruptible, patriote & incapable de commettre par des vues d'agrandissement aucune lâcheté. D'ailleurs cette cour devenoit tracassière aux yeux du gouvernement, & à l'instant même dévancant le zele du Parlement avoit fait des remontrances sur les impôts enrégistrés, au lit de justice tenu à Versailles, & sur l'incertitude de leur durée, si vigoureuses, (*) qu'elle avoit forcé le Monarque de promettre que l'époque de la cessation courroit du jour de celle des hostilités, au lieu du jour de la publication de la paix. Le Grand-conseil fut jugé le seul propre à leur dessein. Ce tribunal hors d'œuvre dans l'Etat, qui ne pourroit avoir lieu si les loix étoient observées, sans juridiction & sans territoire, ne subsistant que par les attributions & les évocations, c'est-à-dire aux dépens des Parlemens, sinon reconnu de tous les tribunaux inférieurs, au moins en ayant quelques-uns pour suppôts, tels que les

(*) Nous nous proposons de publier ces remontrances ignorées jusqu'à présent & de la plus grande importance, mais elles se trouvent dans un *in-quarto* intitulé : *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matière d'impôts*, qui vient de paroître en 1779.

Présidiaux, & prétendant exercer envers les autres, concouremment avec leurs supérieurs immédiats, reçut une nouvelle extension de pouvoir. Par une déclaration rendue dans une contestation particulière de cette cour avec le Parlement de Paris, S. M. y reconnoissoit l'obligation de tous les sièges inférieurs, bailliages & sénéchaussées du royaume d'exécuter les arrêts, ordonnances & mandemens du grand-conseil, immédiatement & sans aucune présentation ou permission demandée aux cours & autres juges.

Le Parlement reconnut l'objet de cette pomme de discorde jettée entre lui & le tribunal rival. Il fit des arrêts vigoureux, il présenta des remontrances; il réclama contre les entreprises des gens du Grand-conseil; il les peignit comme tendantes par système à l'anéantissement des formes anciennes & immuables de la législation, à intervertir l'ordre sacré sur lequel la constitution même de l'Etat repose depuis treize siècles, à dégrader la hiérarchie de la justice souveraine du Roi, enfin à ériger un Parlement supérieur à tous les autres Parlemens. Le Grand-conseil soutenu par la cour, continuant ses actes d'usurpation pour soulever les juridictions, troubler & renverser la police essentielle du royaume, ses attentats contre les loix fondamentales de la monarchie & la majesté de la Cour des Pairs. Il fut arrêté que les Princes & Pairs seroient invités de venir occuper leur place en la cour pour aviser au parti qu'il conviendrait de prendre. Les magistrats espéroient se renforcer ainsi & donner plus de poids à leurs démarches, mais les Princes & Pairs reçurent encore une fois défenses de se trouver au palais & les premiers

1756.
10 Octob.
1755.

17 Févr.
1750.

furent obligés de lutter seuls. Depuis lors il y eut un combat indécis d'arrêts entre les deux cours, sans que le ministère y remédiât: il en rioit, au contraire, & fomentoit cette guerre dans l'espoir d'en tirer parti. Si les circonstances firent échouer alors le projet, il ne s'en départit pas & nous verrons dans la suite comment il vint un homme plus audacieux ou plus adroit qui le réalisa. Cependant les ennemis de la magistrature avoient prévalu; le Monarque s'étoit de nouveau couronné contre elle. Non-seulement il laissoit le Parlement de Paris sans réponse, mais il sévissait contre le Parlement de Rouen, contre celui de Bordeaux; enfin après une foule de conseils tenus dans le courant de l'année au sujet des troubles intestins de religion, & pour faire cesser les combats des juridictions ecclésiastiques & civiles, il fut décidé de tenir un Lit de justice à Paris, où S. M. porteroit de nouvelles loix.

La première étoit une déclaration, par laquelle S. M. renouvelloit le silence prescrit sur les matières de la bulle, & cependant assuroit ne vouloir ôter aux Archevêques & Evêques le droit d'enseignement, ordonnoit qu'on eût pour la constitution *Unigenitus* le respect & la soumission prescrits par *Louis XIV* & par elle, sans néanmoins qu'on pût lui attribuer la dénomination, le caractère ni les effets de règle de foi, quoique les Prélats décidassent unanimement que c'étoit un jugement dogmatique & irréformable de l'église universelle en matière de doctrine. (*) Cette déclaration n'é-

(*) Dans l'assemblée du Clergé de 1755, les Evêques furent d'accord sur cette expression, la même dans les articles des 17 & dans ceux des 16.

1756. toit pas moins louche & contradictoire sur la façon de procéder en cas de refus de sacremens. Il falloit d'abord avoir recours aux juges d'église, & l'on ne pouvoit ressortir que par l'appel comme d'abus aux tribunaux séculiers; ce qui rendoit les premiers juges & parties, mettoit d'ailleurs les malades dans le cas d'être morts longtems avant de pouvoir être administrés, d'autant que les magistrats, en condamnant les ecclésiastiques réfractaires, ne pouvoient leur ordonner de conférer les sacremens. Enfin le prétendu remede au schisme n'étoit qu'un palliatif capable de jeter plus de trouble, de confusion & de désordre.

La seconde loi étoit assez adroite, si elle eut pu subsister. On fait que les compagnies, plus elles sont nombreuses, moins elles sont corruptibles. Depuis quelque tems, le système du gouvernement étoit de réduire le Parlement, en ne remplaçant point les charges qui venoient à vaquer. Il s'en étoit plaint & avoit fait des représentations à ce sujet. Elles furent infructueuses, & l'édit dont il s'agit supprimoit, au contraire, deux Chambres des Enquêtes. On avoit choisi ces chambres, parcequ'elles sont composées de jeunes gens qui forment & soutiennent ordinairement les avis les plus violens; d'ailleurs susceptibles d'un enthousiasme que n'éprouvent guere les vieillards; enfin dont l'ame neuve & pure ne s'ouvre point encore aux sentimens de crainte ou d'espérance, deux passions si puissantes, lorsque le despotisme fait les mettre en jeu. En outre, comme les chefs influent beaucoup sur les autres membres, les Présidens des chambres restantes ne devoient plus être en charge, mais pris parmi les Présidens à mortier, éligi-

bles & amovibles, à la volonté de la cour.

La dernière loi étoit une déclaration contenant 1756.
règlement pour la discipline du Parlement; c'est-à-dire une réunion de formules & de conditions gênantes pour rendre les assemblées de chambres moins fréquentes pour retarder les dénonciations, pour donner plus d'influence, de poids & d'autorité dans la compagnie au Premier Président, créature de la cour, & qu'elle dirige communément à son gré.

Il y eut un Lit de justice indiqué au 13 Décembre, où S. M. fit publier & enregistrer en sa présence ces édits & déclarations. Dès le soir Messieurs des Enquêtes se regardant comme dégradés & privés de leurs fonctions les plus essentielles, furent porter leurs démissions à M. le Chancelier. La Grand-chambre ne suivit point cet exemple, sauf quelques membres, entre autres M. Tubœuf, ancien militaire, qui voyant la pusillanimité du plus grand nombre, lors de la délibération sur cet objet, s'écria dans le style énergique de sa première profession: „ je savois bien qu'il y avoit „ des lâches (*) parmi nous, mais je ne croyois „ pas qu'il y en eût tant.” Le public adopta ce nom de baptême de Messieurs restans, & les appella *les filleuls de M. Tubœuf*. C'étoit pour la seconde fois que le Clergé triomphoit. Cependant pour ne pas paroître trop lui céder, on enjoignit aux Prélats qui étoient à Paris de se rendre chacun dans leur diocèse & d'y attendre les ordres du Roi. Cette nouvelle persécution de la magistrature dura près d'un an encore. Elle parut cesser au

(*) Des J... f...

1756. mois de Septembre 1757; mais bientôt recommença le cours de ses disgraces, & si dans cet intervalle elle eut la satisfaction de voir s'éteindre le schisme, d'opérer la destruction des Jésuites, ses plus cruels ennemis, du sein de leur tombeau ceux-ci eurent pourtant assez de force pour l'entraîner avec eux & l'écraser sous leurs propres ruines.

Mais avant que cette grande plaie fût faite au royaume, il devoit bientôt éprouver les calamités d'une guerre, dont le moindre mal fut de l'épuiser d'hommes & d'argent & de lui enlever ses plus fertiles possessions dans le nouveau monde. De quel François le front ne doit-il pas rougir en se rappelant l'opprobre dont sa patrie est restée couverte? Nous pourrions quelque jour en traiter l'histoire plus en grand. Nous allons cette fois, suivant notre plan, en marquer seulement les principales époques, en retracer le plus d'événemens glorieux, les nombreux malheurs & surtout les fautes capitales, dont le récit est toujours plus utile que celui des prospérités, propres seulement à flatter la vanité d'une nation, à l'engourdir, & conséquemment à en suspendre la continuité & à lui préparer des infortunes & des désastres.

Par les articles du traité d'Aix-la-Chapelle restés en suspens, les plus délicats, les plus difficiles & les plus importans pour leurs suites, il étoit aisé de juger que la France & l'Angleterre cherchoient seulement à respirer; que c'étoit une trêve, & non une paix durable. A l'égard de l'Espagne elle parut agir de meilleure foi. En moins de deux ans ses principaux différends furent ajustés avec la Grande-Bretagne par la convention de Buen-retiro-

Celle-ci y renonçoit dès à présent à la jouissance de l'Assiento ou traite des Negres & du vaisseau de permission à Porto-bello, accordés pour quatre années suivant le traité, & ce, moyennant une somme de cent mille livres sterlings, que devoit payer S. M. Catholique & quelques facilités données aux Anglois pour leur commerce. Malheureusement on n'avoit point assez réglé ce qui concernoit les vexations des gardes-côtes Espagnols dans les Indes occidentales, la recherche & la confiscation des navires Anglois dans ces parages, & la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Ifonduras, bois de teinture si précieux, mais si funeste pour les interminables querelles qu'il a occasionnées & qui durent encore. Cependant, ce point fut discuté, après la disgrâce du Marquis de l'Encenada & ajusté à l'amiable sous M. Wall, son successeur; mais cet arrangement dura peu, & la cour de Madrid fit revivre toute la rigueur de ses réclamations concernant ce bois lorsqu'elle voulut s'unir à la France, ce qui rendit M. Pitt si furieux contre le Ministre Espagnol, qu'il l'accusa de s'être francisé.

Les Anglois se plaignoient aussi de la préférence donnée en Espagne au commerce françois sur le leur, contraire à la lettre expresse du dernier Traité; ils se plaignoient de l'activité avec laquelle cette Puissance augumentoit sa marine & de la grande influence que le Ministère de Versailles avoit sur celui de Madrid. Mais ces plaintes n'occasionnoient aucun acte d'hostilité, & se portoient dans des mémoires qu'ils remettoient & auxquels on répondoit. Les choses ne se traitoient pas aussi amicalement entre les cours de Versailles & de

1756.

5 Octob.

1750.

1756. Londres. Leurs griefs respectifs ne faisoient que s'aigrir par les négociations & les voies de fait, ayant commencé, ou plutôt n'ayant pas cessé durant la paix, les peuples des deux nations n'eurent pas même la jouissance momentanée de ce bien entre les deux guerres de 1744 & 1756. A peine l'Isle Royale & Louisbourg furent-ils évacués par les Anglois & remis aux troupes du Roi; à peine **23 Juill. 1749.** S. M. eût-elle fait déclarer aux Lords Suffex & Catchart, donnés pour otages jusqu'à cette restitution, qu'ils étoient libres, que les chicanes en Europe & les agressions au-delà des mers exercèrent la sagacité des politiques dans l'ancien monde & fomentèrent la discorde dans le nouveau. Malgré les intentions pacifiques des deux Souverains & même de leurs Ministres, il étoit vraisemblablement très-difficile que des objets de contestation aussi anciens, aussi éloignés, aussi multipliés, étendus dans presque toutes leurs possessions, se réglassent à l'amiable & assez tôt pour prévenir d'autres causes de division qui surviendroient.

L'Inde fut le principal théâtre, où la rivalité des François & des Anglois continua de s'exercer sans relâche, qu'au moment précisément où elle se déployoit avec plus d'étendue & de fureur dans les autres parties du monde. Dupleix étoit Directeur général des affaires de la Compagnie françoise à Pondichery; il étoit parvenu à écarter l'homme dont il redoutoit le plus les talens & le génie, ce la Bourdonnais, qui le premier par ses exploits avoit inspiré aux nations voisines le plus grand respect pour la sienne. Il l'avoit forcé de repasser en Europe; & cette fois la haine, malgré l'absen-

cé, ne perdant rien de son activité, il avoit eu le crédit, éloigné de six mille lieues, de faire met- 1756.
tre à la Bastille le vainqueur de Madrafs, & de
l'y retenir pendant trois ans & demi dans la plus
dure captivité. Il envoyoit sans cesse de l'Inde
une recrue de témoins contre lui; & n'ayant pu
empêcher enfin que l'innocence de cet illustre ac-
cusé n'éclatât, il lui ravit du moins les récompen-
ses qu'il méritoit. Il ne resta à la Bourdonnais
mourant que sa gloire.

Pour réparer le tort que Dupleix faisoit à la
Compagnie en la privant d'un tel défenseur, il fal-
loit sans doute qu'il se sentît de puissantes ressour-
ces en lui-même & dans ceux qu'il employeroit.
Il les montra en effet au siege de Pondichery, où
il fut à la fois commandant, ingénieur, artilleur,
munitionnaire; ce qui lui valut un honneur qu'on
n'avoit accordé jusqu'alors à aucun homme hors
du service militaire, le grand cordon de Saint-
Louis. On ne fait si cette distinction, avec celle
de Marquis, à laquelle il ne devoit pas aspirer
par état, lui inspira des idées nouvelles & le fit
changer de système. Mais ce chef de commerçans
qui, en 1742, avoit proposé à la Compagnie An-
gloise la neutralité pendant la guerre, voulut à la
paix s'ériger en protecteur des Vice-rois de l'Inde,
& se mêlant dans les querelles de ces Princes, de-
vint leur vainqueur & leur tyran. Il rendit ses
commettans usurpateurs malgré eux, & consuma
pour ses préparatifs belliqueux tous les fonds des-
tinés au commerce. Il se flattoit de les retrouver
avec usure dans les trésors des vaincus. Ce goût
de conquête alluma la jalousie des Anglois, qui
à leur tour prirent le parti de ceux-ci. Ils avoient

1756. à leur tête Saunders, non moins audacieux, non moins inflexible, non moins fécond en expédiens que son rival. Tous deux se jouant des Nababs, dont les noms servoient de cri de guerre à leurs troupes, ne combattoient réellement que pour assouvir l'ambition, la cupidité, les passions diverses dont ils étoient dévorés. Le Gouverneur de Pondichery, enflé de ses succès, avoit poussé le délire jusqu'à vouloir se faire Souverain lui-même. Il avoit acheté à la chancellerie du Grand-Mogol la patente de Nabab de Carnate. C'est alors qu'il déploya le faste asiatique pour lequel il avoit un goût naturel. Sa femme se faisoit traiter en Reine, & ce rêve auroit pu durer longtems, si son mari n'étoit devenu victime à son tour de cette même jalousie dont il n'avoit pu se défendre contre la Bourdonnais, le principe de sa grandeur & de sa ruine. On profita d'un échec considérable que sa hauteur imprudente lui avoit attiré pour le rappeler. Il fut réduit à discuter à Paris les tristes restes de sa fortune, que lui contestoit la direction & à solliciter des audiences dans l'antichambre de ses juges. Il en mourut bientôt de chagrin, & Madame Dupleix eut peine à obtenir une modique pension de ceux auxquels il avoit acquis par ses victoires & ses négociations 39 millions annuels de revenus. C'est à cette somme qu'on évaluoit ceux des terres concédées à la Compagnie. C'étoit l'époque la plus brillante de sa prospérité, si elle eut pu soutenir le rôle que commençoit à lui faire jouer son représentant. Mais la foiblesse du ministère en fut effrayée; il ordonna de refuser le Carnate, province de l'Empire du Mogol la plus florissante, où est situé Pondichery, dont

elle eut fait l'arrondissement ; il ne voulut pas que la Compagnie fût autre chose que ce qu'elle avoit été jusques-là, un assemblage de marchands, & qu'elle eût d'autres possessions que des comptoirs. C'est ainsi qu'écroula l'édifice de sa grandeur, aussi rapidement qu'il avoit été élevé, & participant trop de l'imagination gigantesque de son fondateur. Le gouvernement vouloit surtout éviter de blesser l'orgueil Anglois ; il avoit donné ordre, conformément à celui envoyé par S. M. Britannique, de suspendre les hostilités. Les deux Compagnies en conséquence se rapprochèrent ; elles firent un traité conditionnel, dont ce fut le premier point. La trêve devoit avoir lieu dès les premiers jours de 1755. Les autres arrangemens tendoient à établir entre elles une égalité de territoire, de forces & de commerce à la côte de Coromandel & à celle d'Orixa. Ce fut M. Godeheu, homme aussi modeste & aussi simple que son prédécesseur étoit fier & superbe, qui le releva, & signa en qualité de Commissaire pour Sa Majesté Très-Chrétienne, de Commandant général de tous les établissemens de la Compagnie françoise, depuis le Cap de Bonne Espérance jusques en Chine, de Président de tous les Conseils y établis, & de Directeur général de la Compagnie des Indes de France. Il ne s'enfla point de tant de titres ; il se conduisit en *franc marchand*, dit Voltaire, & par la bonne foi qu'il apporta dans les pourparlers, se concilia tellement les Anglois (*), que

1756.

(*) Voyez l'*Histoire de la dernière guerre*, composée en Anglois en 4 gros volumes, ouvrage aussi long qu'ennuyeux, plein de fautes & de partialité, & conséquem-

1756.

L'intelligence entre les deux nations eût peut-être été durable, si la rupture en Europe ne se fut étendue jusqu'aux Indes, & surtout si M. Godeheu y fut resté. Dupleix & lui prouverent bien que dans ces contrées éloignées, ce sont moins les Souverains que leurs agens qui disposent de la guerre ou de la paix.

D'après ce résumé, il est difficile de se refuser à croire que les François n'étoient pas agresseurs aux Indes orientales. Les Anglois s'en plaignoient également à la côte d'Afrique. On fait de quelle importance est le commerce de cette partie du monde pour les colonies à sucre, dont l'exploitation ne peut se faire que par les Negres. On sait par quel usage abominable les Européens vont acheter ces malheureuses victimes dans leur patrie, & dégradent & outragent l'humanité au point de transformer leurs semblables en autant de bêtes de somme, qu'ils conduisent, comme elles, le fouet à la main, n'ayant d'autre alternative que de consumer lentement leur existence dans des travaux durs, opiniâtres & continus, sans salaire ni récompense, ou de périr dans des tortures affreuses. De pareils traitemens exigent qu'on recrute sans cesse ces troupeaux d'esclaves. De-là la rivalité des deux nations dans le pays où se fait la traite des Noirs. Ce pays, pour comble de maux produit aussi l'or, métal également funeste à ses propriétaires & à ses conquérans, mais qui rend cruel en proportion de la cupidité qu'il excite. Depuis que les François avoient été obligés de sacrifier

ment très-croyable lorsqu'il parle des François avantageusement.

le Sénégal à leurs rivaux, il ne leur restoit plus que le comptoir de Juida & l'isle de Gorée, où il n'y a point & n'y aura jamais de commerce. Dans le dessein de se tirer de cet état précaire, ils avoient imaginé en 1752 de gagner par des présens & des offres plus avantageuses les naturels, afin d'avoir la faculté de construire un fort à Anamabou, partie de la côte, ouverte indistinctement à tous les Européens, & où les affaires se traitent avec une liberté entière. Ils commençoient déjà leur établissement sous la protection d'une Escadre, lorsqu'une Escadre supérieure Angloise prétendit que c'étoit débaucher ses alliés, enfreindre les traités, & chassa les travailleurs à coups de canon. Ce récit, suivant lequel les récriminations de nos ennemis auroient été fondées, nous paroîtroit suspect de la part de l'historien déjà cité, s'il ne se trouvoit d'accord avec le rapport de l'auteur des *Etablissmens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*. Quoiqu'en convenant des mêmes faits, il en tire une conséquence différente. Mais on voit aisément son but d'amener le propos odieux de ce Ministre, s'écriant à l'occasion de l'étonnement qu'on lui témoignoit d'une telle violence : *si nous voulions être justes envers les François, nous n'aurions pas pour trente ans d'existence (*)*.

En passant des côtes d'Afrique aux Antilles, nous entendrons encore les Anglois jeter les hauts cris contre les envahissemens des François. Les

(*) Voyez le volume IV, livre II, de l'*Histoire philosophique & politique des Etablissmens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*.

1756. Isles Caraïbes, comprenant sous ce nom de leurs anciens habitans celles de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent & de Tabago, étoient restées en contestation, & dans l'état de *uti possidetis* suivant le dernier traité. Des Commissaires nommés par les deux Souverains devoient décider ce point, ainsi que plusieurs autres. Cependant se prévalant des actes d'autorité qu'y avoit exercés le Gouverneur des Barbades pour le Roi son maître, avant d'apprendre la suspension des hostilités, un Marquis de Caylus, qui commandoit à la Martinique, moins de deux mois après la signature définitive de la paix qu'il ne pouvoit ignorer, avoit rendu une ordonnance des plus violentes, où il déclaroit en termes formels que toutes ces isles appartenoient indisp^utablement à la France. Il n'étoit pas philosophe comme son frere, si connu, si aimé des savans; mais altier, entreprenant, autant que l'autre étoit doux & liant. En conséquence il employa la force, chassa une frégate Angloise qui venoit y faire du bois & de l'eau, & fit élever une batterie de canons.

7 Déc.
1748.

Ce qui rend malheureusement l'accusation non suspecte & certaine, c'est le désaveu de la cour de Versailles, & son ordre immédiat à M. de Caylus par la voie même du Gouverneur des Barbades, lui portant injonction d'évacuer sans délai cette isle & les autres de semblable nature. L'évacuation n'eut pas lieu; elle fut reculée sous de nouveaux prétextes, & M. de Caylus & son successeur moururent sans avoir satisfait aux volontés du Roi; car on ne peut attribuer à Louis XV, qui étoit foible & non pas fourbe, tous les subterfuges dont on se servit pour l'éluder. M. de

Bompar qui les remplaça, moins remuant & plus ami de la conciliation, resta dans les mêmes principes; ce qui doit faire présumer qu'il avoit sous main des avis du ministère de continuer à user de délais & de tergiversations. 1756.

C'est d'autant plus à présumer que pendant ce tems, de son côté, M. le Comte Dubois de la Mothe, Gouverneur des Isles sous le vent, suivant les erremens de celui des Isles du vent, avoit fait ériger dans les Caïques & Isles Turques des croix & des inscriptions sur des feuilles de cuivre attachées à de gros poteaux, avec ces mots: *Continuation de la possession de Louis XV, Roi de France, 1753.* Un Capitaine des vaisseaux du Roi d'Angleterre fit arracher les croix, les inscriptions & les poteaux, avec une déclaration qu'il laissa en place, annonçant que son maître ne souffriroit pas ces marques de possession contestée. Ces isles presque inhabitées auroient été d'une grande utilité en cas de guerre pour favoriser la navigation des flottes & navires venant de Saint-Domingue. Mais il falloit être assez fort pour donner la loi, ou assez adroit pour éviter de se compromettre & de recevoir un pareil affront. Au reste, tout cela n'étoit que des pointilleries d'un orgueil puérile, tandis qu'il se passoit dans le Nord des scènes d'une toute autre importance, qui furent suivies d'effusion de sang, & devinrent si sérieuses qu'elles occasionnerent la rupture ouverte entre les deux couronnes. Cette fois l'Amérique rendit à l'Europe avec la guerre tous les maux qu'elle lui avoit causés depuis si longtems.

Dans la partie de l'Amérique appelée Septentrionale, les François ont deux colonies, seules

capables de former deux royaumes superbes, si
1756. leur population répondoit à leur étendue: le Canada & la Louisiane. Le premier, situé le long du fleuve Saint-Laurent, traversé d'une multitude de rivières & baigné dans son sein de lacs immenses, couvert de forêts aussi anciennes que le monde, admirable pour la beauté de son sol, pour la salubrité de son air, malgré la rigueur d'un froid long & violent, est surtout propre à donner & à conserver la vie; les mères y sont d'une fécondité merveilleuse & la vieillesse s'y prolonge communément sans infirmités. La nature dans son austérité s'y refusant aux productions du luxe ou de la mollesse capables d'énervier les habitans, satisfait à tous leurs besoins d'ailleurs & les mettoit en état de se passer de la métropole pour les choses de première nécessité, comme la nourriture & le vêtement. Avec de la culture le Canada fourniroit même de quoi alimenter les îles de l'Amérique & approvisionner une partie de l'Europe en bled, en bestiaux, en salaisons. Ses bêtes à laine, dont la toison est connue pour la finesse & la bonté, moyennant quelques soins, remplaceroient dans les manufactures de France les laines qu'on tire de l'Andalousie & de la Castille. Ses chênes, d'une hauteur prodigieuse, ses pins de toutes les grandeurs, ses raisins, ses chanvres, ses mines de fer ne demandent qu'une administration intelligente qui en tire parti & sache en former une marine entière. A l'époque dont nous parlons, on ne faisoit guère mieux valoir la préparation du castor, branche d'industrie presque exclusive, la pêche de la baleine & celle de la morue: on s'occupoit presque uniquement du commerce des pel-

le-

teries; mais on prévoyoit ce qu'on pourroit faire un jour & de quel degré de prospérité étoit susceptible cette colonie encore au berceau, quoique fondée depuis près d'un siècle & demi. 1756.

La seconde est au sud de celle-ci. De même que la Nouvelle France, dénomination glorieuse du Canada, malgré l'âpreté de son climat elle n'éprouve nullement les horreurs des régions trop hyperborées. La Louisiane, quoique sous un ciel brûlant, est exempte de ses incommodités & de son inclemence. Le soleil bienfaisant, sans la priver des productions du nord, ne sert qu'à y féconder celles du midi; les vivres y sont excellens; le poisson, la viande de boucherie, le gibier, la volaille meilleurs que partout ailleurs; les fruits, les légumes, les herbages plus favorables. On y cultive le riz, le sucre, l'indigo, le coton, avec le plus grand succès; le tabac seroit la plante qui y fructifieroit le mieux si l'on vouloit s'y adonner, comme ç'avoit été le premier projet du gouvernement. La nature semble s'être complu à y prodiguer toute sa magnificence, & les cabinets de nos naturalistes dans les divers genres sont enrichis des productions de ce pays fortuné. Un fleuve non moins superbe que celui de Saint-Laurent le parcourt, & offre aux habitans une eau pure pour les désaltérer, où ils peuvent, comme dans celle du Gange, se baigner tout en sueur sans en être incommodés. Enfin de vastes prairies pour l'engrais des bestiaux & d'immenses & profondes forêts de bois propres à la construction, n'offrent pas moins de ressource au commerce & à la marine que le Canada.

Malheureusement cette colonie récente, établie

Tome III.

C

1756. seulement par le Régent du tems du Système & sous les plus brillans auspices, où l'on s'empressoit de se transporter, dans l'espoir d'une fortune rapide, lorsqu'il fut déçu, devint un pays d'exil & d'opprobre. On y avoit cherché des mines d'or qui n'y étoient pas; on ne voulut pas y voir les richesses infiniment préférables d'une terre vierge, fertile & qui ne demandoit qu'à être travaillée pour rendre au centuple. Le Mississipi ne fut peuplé que de vagabonds, de filles de joie, de victimes mutilées par le vice ou de scélérats échappés au glaive des loix. C'étoit un autre désavantage qu'avoit la Louisiane, (car alors on lui fit quitter le nom odieux du Mississipi) dont les germes impurs devoient bientôt tarir dans son sein les sources de la vie, ou ne la communiquer qu'à des êtres honteux de la recevoir & craignant de la perpétuer. Au contraire, la Nouvelle France devoit sa vigueur à ses premiers habitans, composés de militaires & du régiment entier de Carignan, dont les familles firent souche & engendrerent un peuple sain, vigoureux, rempli de sentimens & d'honneur.

Quoi qu'il en soit, le commerce, dont on s'occupoit beaucoup en France depuis la dernière paix, qui avoit singulièrement fleuri, & dont les progrès sont dûs à cet esprit philosophique qui, bien appliqué, vivifie toutes les parties d'un royaume, fit ouvrir les yeux au ministère sur l'importance de deux colonies trop négligées, infiniment préférables aux colonies à sucre plus florissantes. On forma le projet hardi de les réunir, & par des forts élevés de distance en distance dans un espace de mille ou douze cens lieues, d'établir

une chaîne de communication indestructible. Jus-
qu'alors elle n'avoit gueres eu lieu que par les 1756.
régions du Nord, où s'étoit porté d'abord l'activité
des François à cause de l'abondance des belles
pellereries. La nouvelle route du côté du Sud
abrégeoit considérablement. Elle étoit d'ailleurs
moins pénible. La navigation sur le fleuve St. Lau-
rent pouvoit se continuer avec des barques jus-
qu'aux lacs & l'un d'eux se trouve à la source
de l'Ohio, fleuve qui verse ses eaux dans le Missis-
sipi. A cet avantage naturel s'en joignoit un autre
politique; c'est qu'on resserroit les colonies angloi-
ses dans leurs limites au-delà des Apalaches, mon-
tagnes immenses, entre lesquelles & la mer elles
se trouvent enveloppées. Enfin la correspondance
du Canada avec la métropole étant interceptée
pendant plus de la moitié de l'année, puisque le
fleuve Saint Laurent se trouve fermé de glaces, on
ouvroit une nouvelle voie d'y parvenir en tout
tems par la mer de l'Ouest.

Ce plan superbe, digne d'un gouvernement qui
perce dans l'avenir, devant lequel tous les âges
sont présens & embrassant également dans sa vaste
intelligence & les contemporains & la postérité la
plus reculée, pour acquérir quelque solidité, quel-
que consistance, ne devoit s'exécuter que lente-
ment & demandoit des siècles pour sa perfection.
Chacune des deux colonies se feroit avancée dans
le silence, & du superflu de sa population auroit
fourni ces diverses pointes qui s'accroissant par
degrés, qui toujours plus vigoureuses & se soute-
nant par leurs derrieres, se feroient jointes peut-
être avant que nos rivaux s'en fussent apperçus,
ou du moins auroient été en état de défense

contre les efforts de leur jalousie.
 1756. De leur côté, les Anglois profitant des termes ambigus du traité d'Utrecht, ou du moins de leur sens, qu'on pouvoit interpréter différemment, par rapport à la cession que la France leur avoit faite de l'Acadie ou Nouvelle Ecosse, cherchoient à s'étendre sur la rive méridionale du fleuve Saint Laurent, & en nous gênant dans cette partie, auroient bientôt prétendu profiter des avantages d'une navigation dont nous avions exclusivement la jouissance. Ce dessein de leur part avoit l'inconvénient encore de les soustraire aux bornes dans lesquelles on projettoit de les circonscrire.

Trois Gouverneurs du Canada remplirent successivement les vues de la cour, de repousser les Anglois dans la péninsule où elle prétendoit que les traités même les avoient resserrés, & de les empêcher de franchir les Apalaches pour s'opposer au projet de jonction trop tôt manifesté; ce qui produisit dans ce continent une guerre de postes, non interrompue à la paix, dans laquelle les François eurent de tels avantages, que George II comprit enfin la nécessité d'avoir recours à toutes ses forces maritimes.

21 Sept. 1750. Des Commissaires nommés réciproquement avoient envain ouvert à Paris des conférences qui avoient duré plusieurs années; on étoit peu disposé de part & d'autre à se rapprocher; on cherchoit à s'amuser & à gagner du tems. Peut-être la rupture inévitable n'eut-elle pas même éclaté sitôt sans l'accident du Lord Albemarle, l'Ambassadeur de Londres, qui mourut subitement dans son carrosse.
 16 Déc. 1754. Les petites causes influent souvent sur les grands événemens: il étoit amoureux d'une

1756.
fille nommée Lolotte, depuis Comtesse d'Hérouville; sa passion étoit si violente qu'il ne pouvoit s'en détacher & pailloit de son mieux les mécontentemens qu'il éprouvoit durant ses négociations, dans la crainte de recevoir son rappel & d'être obligé de s'arracher à son amour. Il avoit fréquemment été chargé de porter les plaintes de sa cour au ministère de Versailles, concernant les empiétemens des François dans le Canada, & ce qui donne lieu d'inférer qu'elles n'étoient pas moins légitimes que les précédentes, ce sont les satisfactions apparentes qu'il recevoit par des désavens, des restitutions de prisonniers, des ordres envoyés aux gouverneurs d'être plus circonspects; c'est la démarche du Duc de Mirepoix qui, après avoir souvent & tout récemment protesté que la France ne méditoit aucune hostilité, aucune infraction au traité d'Aix-la-Chapelle, étonné & attristé de la confrontation des faits, bien contraires à sa déclaration, partit sur le champ, comme pour aller reprocher au ministère de l'avoir fait l'instrument de sa dissimulation; c'est à son retour avec de nouvelles assurances des intentions pacifiques du Roi son maître, qu'il jura tenir de sa propre bouche; c'est enfin à l'envoi de M. de Buffly, un des premiers Commis des affaires étrangères, à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre qui y étoit alors, afin de s'expliquer encore mieux avec S. M. Britannique & détourner l'orage qui se préparoit. Toutes ces avances insidieuses auroient été indignes d'un grand Monarque, si elles n'eussent été déterminées par des motifs fondés de rupture de la part de l'Angleterre. Il est donc évident que les François étoient les agresseurs

Juin
1755.

1756. dans le Canada, par un système d'agrandissement soutenu sans interruption depuis la paix. La Gallissouiere en avoit jetté les premiers fondemens avec cet esprit de finesse & d'astuce qui le caractérisoit. La cupidité de la Jonquiere l'avoit excité à le maintenir dans l'espoir des bénéfices d'un commerce sans concurrence, plus étendu & plus lucratif. Duquesne y porta une hauteur qu'il mettoit dans tout; il fut flatté de donner son nom à un fort élevé par lui, & employa ouvertement la force pour maintenir son entreprise. C'est son ambition qui devint la cause immédiate du bouleversement des deux mondes.

Outre le désir sincere que Louis XV avoit de conserver une paix pour laquelle il avoit fait tant de sacrifices, qu'il avoit toujours aimée, mais que la jouissance lui rendoit plus précieuse depuis que le repos l'avoit fait retomber dans son engourdissement naturel. Il auroit été de l'intérêt de la France de s'y maintenir encore quelques années, afin de donner à sa marine l'étendue & la consistance dont elle avoit besoin: c'étoit le principe secret de sa modération, qui cependant n'alla pas jusqu'à négliger la défense & la poursuite de ses avantages dans le Canada.

On équipa vingt vaisseaux dans les deux ports de Brest & de Rochefort, qui étant réunis fortirent ensemble en deux divisions. La premiere (*),

(*) PREMIERE DIVISION.

	Capitaines.	Vaisseaux.	Can.
Composition de la premiere Escadre.	M. M.		
	De Macnemara, Lieut. général.	<i>La Fleur-de-lys.</i>	80
	Montlout, Chef-d'Escadre.	<i>Le Héros.</i>	74
	Beaufremont, Capitaine.	<i>Le Palmier.</i>	74

de six vaisseaux de ligne & trois frégates, tous armés en guerre, commandée par M. de Macne-
mara, Lieutenant-général; & la seconde (*) par M. de la Motte, Chef d'Escadre, ayant sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne & deux frégates: trois des premiers étoient seulement montés de tous leurs canons; les autres portant 22 canons

<i>Capitaines.</i>	<i>Vaisseaux.</i>	<i>Can.</i>
M. M.		
Fontais, Capitaine.	<i>L'Eveille.</i>	64
Guébriant, Idem.	<i>L'Inflexible.</i>	64
Coufage, Idem.	<i>L'Aigle.</i>	50
FRÉGATES.		
Dubois, Capitaine.	<i>L'Ametiste.</i>	30
Marmière, Idem.	<i>La Fleur-de-lys.</i>	30
Bony, Idem.	<i>L'Héroïne.</i>	24

(*) SECONDE DIVISION.

<i>M. M. Capitaines.</i>	<i>Vaisseaux.</i>	<i>Can.</i>	<i>Composi-</i>
Bois de la Motte, Chef d'Esc.	<i>L'Entreprenant.</i>	74	tion de la
Beaussier, Capitaine.	<i>Le Défenseur.</i>	74	seconde
Montalais, Idem.	<i>Le Dauphin-Royal.</i>	70	Escadre.
La Viléon, Idem.	<i>L'Algonquin.</i>	70	
Bouville, Idem.	<i>L'Espérance.</i>	70	
Hocquart, Idem.	<i>L'Alcide.</i>	64	
Salvert, Chef d'Escadre.	<i>Le Bizarre.</i>	64	
Le Chevalier de Caumont, Capitaine.	<i>L'Actif.</i>	64	
Choiseul, Idem.	<i>L'Illustre.</i>	64	
Moeslien, Idem.	<i>L'Opiniâtre.</i>	64	
Lorgeris, Idem.	<i>Le Lys.</i>	64	
Saint-Lazare, Idem.	<i>Le Léopard.</i>	60	
Gomain, Idem.	<i>L'Apollon.</i>	54	
La Rigaudière.	<i>L'Aquilon.</i>	44	
FRÉGATES.			
La Jonquière.	<i>La Syrene.</i>	30	
De Ruis.	<i>La Comète.</i>	24	

1756. étoient armés en flûte & contenoient dans leurs flancs les douze bataillons qu'on faisoit passer dans le Nord de l'Amérique avec M. le Baron de Dieskau. Dès ce début il se commit plusieurs fautes qu'il est utile de relever, toujours pour l'instruction de la postérité, devoir principal d'un historien. La première fut de la part du ministère, qui sachant bien les ordres donnés en Canada pour la construction & l'avancement des forts, ne devoit pas douter du ressentiment de l'Angleterre lorsqu'elle les apprendroit & s'amusa à négocier dans l'espoir de l'endormir lorsqu'il falloit agir. En effet, ayant sçu par des avis des colonies que ces ouvrages étoient poussés avec la plus grande vigueur, même durant l'hiver, le Ministère Britannique prit le système violent que nous verrons bientôt éclore. Il en commit une seconde, de n'armer qu'en flûtes la plupart des vaisseaux de l'Escadre de M. Bois de la Motte & de garder en Europe pour la parade celle de M. de Macnemara, qui auroit pu rendre le service réel d'en imposer du moins à nos rivaux en Amérique. Il se flatta de montrer en cela son desir de conserver la paix en ne donnant aucun ombrage aux Anglois par des armemens trop formidables au milieu de la tranquillité générale de l'Europe. Contradiction d'ailleurs avec la réponse fiere du Duc de Mirepoix qui, sur la notification qu'on lui donna des instructions de Boscawen, répondit, *que son Maître regarderoit le premier coup de canon tiré en mer d'une maniere hostile, pour une déclaration de guerre.*

Le Général chargé de l'exécution des ordres du Roi à Brest, sembla seconder la fausse politique du
mi-

ministere, en se laissant primer par son émule qui appareilla onze jours avant lui. C'étoit M. de Macnemara, sous les ordres duquel étoit M. Bois de la Motte. Il eut la foiblesse de laisser percer son inquiétude en faisant son testament, en ordonnant qu'on débarquât son argenterie, en annonçant qu'il regardoit la guerre comme certaine, enfin rentré à Brest, en prétextant une maladie pour ne point retourner en mer.

1756.

Ces fausses mesures en Europe, provenant d'un gouvernement mol, emporté plus loin qu'il ne vouloit en Amérique par l'entreprenant Duquesne, autoriserent l'Angleterre au coup qu'elle frappa : coup que la France taxa d'injustice, de perfidie, de violation du droit des gens; qui la rendit odieuse aux nations; que blâmerent les plus honnêtes gens de la sienne; mais admirable en politique, & surtout dont elle fut justifiée par le succès.

Des frégates ennemies, suivant l'usage du gouvernement Britannique de ne pas s'en rapporter uniquement à des espions mercénaires, avoient constamment observé & suivi les mouvemens de nos deux escadres depuis leur départ de Brest jusques à la rentrée de M. de Macnemara. Ensorte que certain d'une supériorité considérable, il persista dans les ordres hostiles qu'il avoit donnés, & tandis que le Duc de Mirepoix négocioit encore à Londres avec les Ministres, & M. de Bussy à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre, on apprit que l'Amiral Boscawen ayant rencontré les vaisseaux françois l'*Alcide* & le *Lys* à la hauteur du banc de Terre-neuve, séparés de leur escadre, les avoit voulu forcer de saluer le pavillon Anglois, & sur leur refus les avoit attaqués & pris après

10 Juin.
1755.

1756. un combat de plusieurs heures, quoique l'un d'eux ne fût armé qu'en flûte. Les deux braves Capitaines de ces vaisseaux étoient Mrs. Hocquart & de Lorgerie. Au reste, ils étoient d'autant mieux nécessités à une belle défense, que leur mauvaise manœuvre les avoit réduits à cette extrémité, tandis que M. de Montalais, commandant le *Dauphin-Royal*, égaré avec eux, s'en étoit tiré plus habilement & avoit échappé.

Novemb. 1755. Une pareille agression peu valenreuse, suivie même de la prise de l'*Espérance*, autre vaisseau de ligne, n'étoit pas d'un avantage assez grand pour couvrir aux yeux de la nation Angloise l'infamie du procédé, si elle n'avoit été accompagnée d'une plus essentielle; ce fut une invasion générale de tous navires du commerce françois, qui se rencontrèrent à la mer (*) dans quelque parage que ce fût. Trois cens tombèrent ainsi avec étonnement dans les filets des Anglois (†). Nous avons sous les yeux une liste exacte de ces prises faites avant la déclaration de guerre, piece ministérielle, où il se trouve des détails curieux, dont le résultat donne une évaluation de la perte, estimée trente millions, & un total, en y comprenant les équipages des trois vaisseaux du Roi, de six mille officiers, mariniers & matelots, & de quinze cens soldats ou gens de nouvelle levée prisonniers au moins; dommage le plus important & le plus difficile à réparer.

(*) Cet ordre avoit été donné seulement le 28 Août à la suite d'un grand conseil tenu à Londres par MM. de la Régence, car le Roi étoit alors dans son Electorat.

(†) Nous donnerons à la fin de ce volume le catalogue circonstancié de toutes ces prises, sous le N°. II.

Que faisoit cependant la France & quelle conduite tenoit-elle ? La seule qui convint à une puissance trop foible en ce moment, attaquée à l'improviste, ayant besoin de tems pour rassembler ses forces, les déployer, & en différant sa vengeance, la rendre plus sûre. Dès que S. M. eût appris l'insulte faite à son pavillon par l'Amiral Boscawen, elle se comporta comme l'exigeoit sa dignité, en rappelant son Ambassadeur en Angleterre, & son Ministre à Hanovre, en leur ordonnant de partir sans prendre congé & en rompant avec une cour perfide, sur les paroles de laquelle on ne pouvoit compter. Elle versa sa douleur dans le sein de S. M. Catholique, & par un mémoire dressé sur le champ & envoyé à la cour de Madrid, elle représenta l'entreprise de la cour de Londres avant une déclaration de guerre, comme une dissolution de toutes les conventions sacrées du droit des gens, comme un attentat capable de replonger les nations de l'Europe dans l'état de barbarie où la force faisoit la seule loi. Cette confiance adroite avoit pour objet un motif caché de politique ; celui de soulever l'indignation de l'Espagne & de lui faire craindre des hostilités de cette espece, de l'éclairer sur ses véritables intérêts & sur la nécessité de s'unir à la France, en ce moment où les deux marines combinées auroient pu faire tête à celle d'Angleterre, effrayer cette puissance & l'obliger de reprendre un esprit d'équité dont on affectoit de lui donner l'exemple. En effet, emporté par son premier ressentiment, le Roi avoit fait donner ordre à son escadre, commandée par le Comte du Guay, qui avoit remplacé M. de Macnemara & étoit sorti, de combattre

1756. tous les vaisseaux de guerre Anglois qu'il rencontreroit, de s'en emparer & de saisir aussi les vaisseaux marchands de cette nation, s'il apprenoit qu'ils en eussent pris. Mais le Général, quoique par une combinaison qui ne pouvoit se prévoir, sa manœuvre se soit rapportée avec le désaveu & l'inconséquence de sa cour, n'ayant rien entrepris de ce qu'un brave officier & un habile marin devoient tenter, le conseil estima plus utile à ses vues de montrer une générosité qui lui coûtoit peu en restituant la frégate le *Blankford*, la seule capture qu'ait faite le Général françois à son retour de Cadix à Brest; on fit reconduire jusques dans les ports d'Angleterre M. Littleton, Gouverneur de la Caroline, passager sur ce bâtiment, & il y eut ordre à Toulon, si l'escadre ennemie de huit vaisseaux qui étoit dans la Méditerranée, relâchoit aux isles d'Hyères, de lui laisser faire de l'eau, & si elle venoit dans le port, de lui faire fournir tous les rafraîchissemens dont elle auroit besoin.

A cette circonstance critique où se trouvoit la France avec l'Angleterre, il s'en joignoit une autre qui n'exigeoit pas moins de dextérité. On étoit à la veille de se brouiller avec la cour de Turin pour une violation du droit d'asyle & de territoire. Mandrin, ce chef des contrebandiers, si fameux & dont le nom passé en proverbe pour désigner un scélérat intrépide est assimilé à celui de Cartouche, après avoir désolé la ferme, dont il rançonnoit les suppôts depuis près de dix-huit mois, après avoir échappé à toutes les poursuites & avoir tenu tête aux troupes réglées envoyées contre lui, n'avoit pu être surpris que par ruse.

Des volontaires de Flandres s'étant déguisés en payfans , l'avoient enlevé à Saint-Genis-d'Ost, 1756. terre de Savoie, où il se retiroit toujours après ses expéditions, se flattant d'être en sûreté dans les Etats d'un Souverain étranger. On se hâta de le conduire au supplice avant qu'il fût réclamé, & l'on chercha ensuite tous les moyens d'éluder la réparation qu'exigeoit une telle offense. Par un artifice indigne, sans doute, de la majesté du gouvernement, on porta la fausseté jusqu'à faire composer & répandre un *Précis de sa vie*, (*) où l'on imputoit sa prise irrégulière à la vengeance des commis de la ferme. On espéroit ainsi atténuer l'attentat bien plus grave de la part des troupes du Roi & de l'aveu de la cour. Mais celle de Turin ne fut pas dupe de ces détours & exigea une réparation authentique. Le Comte de Noailles fut envoyé auprès de S. M. Sarde, avec commission expresse de désavouer cathégoriquement tout ce qui s'étoit passé sur son territoire, de lui apprendre que le Roi son maître avoit fait punir les coupables & n'avoit rien tant à cœur que de resserrer les liens de l'amitié avec un Souverain auquel l'unissoient déjà les liens du sang.

Ce différend accommodé, l'on ne se contenta pas de ne point s'attirer de nouveaux ennemis &

(*) Ce *Précis*, quoiqu'imprimé, est fort rare & mérite d'être conservé, ainsi que l'Arrêt, où l'on récapitule tous les crimes de Mandrin qui, si le succès l'eût toujours secondé comme certains conquérans de la fable & de l'histoire, auroient été transformés en des actes de valeur incroyables. Ces deux pieces seront réunies sous le No. III. auquel nous ajouterons le discours de M. le Comte de Noailles.

l'on songea à former des alliances pour contre-ba-
1756. lancer celles de l'Angleterre. Nous en verrons
bientôt éclore une qui étonna l'Europe, & fit
prendre à la politique un nouveau cours.

La France, dont la conduite jusques-là marquoit
l'indécision, s'étoit enfin déterminée à la guerre,
depuis les bonnes nouvelles qu'elle avoit reçues
du Canada. Le Général Braddock, envoyé d'Eu-
rope par les Anglois, comme l'homme le plus
propre à y rétablir leurs affaires, les avoit, au
contraire, ruinées par sa témérité & son obstina-
tion. Chargé de l'exécution d'un plan parfaite-
ment bien conçu, & qui ne tendoit à rien moins
qu'à reconquérir en une campagne tout le terrain
usurpé, & à faire trembler les François pour leurs
propres foyers & dans le Canada & à la Louisia-
ne, il prit de fausses mesures dès l'ouverture:
après avoir vaincu les obstacles que lui présentoit
le local, il n'apporta pas assez de lenteur, de cir-
conspection & de réserve dans sa marche; il né-
gligea de se défier des embuscades auxquelles le
terrain étoit si propre, & voulant prévenir l'arri-
vée d'un renfort qu'attendoient les François, il
imputa à la pusillanimité les sages avis qu'on lui
donnoit; il crut que le courage & l'impétuosité
suffiroient pour triompher. Ce n'est que sur le
champ de bataille qu'il reconnût ses fautes. Aban-
donné de ses troupes qu'il n'avoit pas assez mén-
gées, il tint ferme presque seul avec ses officiers,
persuadé qu'il ne pouvoit se justifier auprès de sa
patrie que par une mort glorieuse. Il fut tué, &
l'on trouva sur lui les papiers & instructions, qui
découvrirent aux ennemis la grandeur du danger
dont ce début malheureux les déliroit. La dérou-

9 Juill.

te fut si complète, que la nouvelle parvenue au camp du Général Shirley intimida ses Soldats, 1756., dont grand nombre désertèrent; défection qui le mit hors d'état de remplir la partie de l'expédition dont il s'étoit chargé, & que, malgré l'échec éprouvé de son côté par M. Dieskau à l'attaque du camp du Général Johnson, où il périt aussi, 8 Sept. celui-ci n'osa, en poursuivant l'ennemi, profiter de sa victoire, & se contenta de rester sur la défensive: mais l'effet le plus funeste par ses conséquences, & l'influence qu'il devoit avoir sur toutes les opérations de ce continent, fut de confirmer dans leur attachement à la France les Indiens ses alliés, agens essentiels de la guerre, & de refroidir ceux du parti de la Grande Bretagne.

On se prépara donc à porter aux ennemis des coups qui les fissent repentir de leur audace. Dunkerque est un port de la Manche, qui par sa position leur a toujours fait ombrage: il fut résolu de le rétablir. Le Roi chargea le Prince de Soubise de cette opération, à laquelle on fit travailler incontinent les troupes sous ses ordres. C'étoit commencer par où l'on auroit dû finir: autrement en cas de disgrâce, on s'exposoit à l'humiliation plus grande de démolir ce port une seconde fois.

La marine étoit le principal objet en ce moment, & ce fut celui dont on s'occupa d'abord. Malgré l'état d'anéantissement où elle se trouvoit à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle sembloit ressuscitée. Malheureusement il y avoit plus d'apparence que de réalité. Voici comme s'exprimoit dans un mémoire historique un administrateur, dont le style emphatique annonce plutôt l'enthousiasme que l'esprit de dénigrement.

1756. „ Nous comptons, il est vrai, soixante-trois
 „ vaisseaux de ligne au commencement de 1755
 „ (*), mais trois étoient hors d'état de servir &
 „ furent condamnés, trois venoient d'être pris,
 „ quatre étoient sur les chantiers à peine com-
 „ mencés, huit avoient besoin d'une refonte gé-
 „ nérale & nous manquions également de bois
 „ pour les constructions & pour les radoub;,
 „ nous n'avions pas même de quoi équiper les
 „ quarante-cinq autres. Il n'y avoit dans nos ports
 „ ni canons, ni mâtures, ni agrêts, ni apparaux,
 „ ni ustensiles nécessaires pour les emménagemens
 „ des vaisseaux : l'armement des deux escadres du
 „ printems nous avoit épuisés, & le gouverne-
 „ ment britannique, instruit de notre situation
 „ mieux que nous-mêmes, ne pouvoit choisir un
 „ instant plus favorable pour détruire facilement
 „ encore une fois cette marine renaissante. Ce-
 „ pendant la France a tant de ressources quand
 „ elle veut & fait diriger ses efforts pour les faire
 „ valoir, qu'elle n'a besoin que d'un ministère
 „ actif, intelligent, plein d'énergie. Tel fut celui
 „ de M. de Machault: il donne ses ordres; aussi-
 „ tôt le fer coule, une artillerie nombreuse &
 „ parfaite se prépare sans relâche; nos forêts re-
 „ tentissent dans tout le royaume; des chênes
 „ superbes, qui n'en faisoient que l'ornement,

(*) Nous renvoyons cette liste détaillée au nombre des
 Pièces pour servir à l'histoire. Nous y joindrons la liste
 de la marine Angloise, celle de la marine Espagnole,
 ainsi que de la Portugaise & un Précis des forces des
 différens Etats maritimes à cette époque, sous le N°. IV.
 Cela peut servir de point de comparaison avec leur posi-
 tion actuelle.

„ sont travaillés pour un usage plus utile ; les
„ marchandises du Nord , les brays , les gou- 1756.
„ drons , les chanvres , les sapins arrivent en
„ abondance dans nos ports. Quinze frégates
„ favorisent le cabotage , c'est-à-dire le commerce
„ des côtes : tout ceci ne fait que préparer les
„ grands événemens qui se méditent dans le silen-
„ ce. Cinq escadres s'arment à Brest , à Toulon ,
„ à Rochefort ; les troupes marchent de toutes
„ parts ; d'immenses provisions de vivres , de ca-
„ nons , de munitions navales sont ramassées au
„ Havre , & l'Angleterre se voit tout à la fois
„ menacée dans ses possessions du Nord , dans ses
„ Colonies méridionales , dans la Méditerranée ,
„ dans l'Océan ; elle tremble jusques dans le fond
„ de la Manche ; elle craint pour ses propres
„ foyers , & sa vaste puissance se trouve , pour
„ ainsi dire , enchaînée & réduite à sa propre dé-
„ fense. Que disons-nous ? Elle ne s'en tient pas
„ à ses troupes nationales , elle appelle l'étranger
„ dans son sein (*) ; elle va même avant la dé-
„ claration de la guerre jusques aux confins de
„ l'Asie chercher un secours chez un allié qui par
„ sa position lui est presque inutile. ”

La Russie , dont il est , sans doute , question
ici , ne pouvoit véritablement lui être d'un grand
secours pour ses opérations ; mais l'Angleterre
songoit dès-lors à occuper ses ennemis sur terre
& à faire une diversion puissante , qui en les obli-
geant à tenir sur pied des armées nombreuses , les

(*) Huit mille Hessois d'infanterie & neuf cens chevaux
débarquèrent à Southampton le 15 Mai 1756 ; dix mille
Hanovriens arrivèrent le 20 Mai à Chatham.

1756. empêchât de continuer à verser pour la marine tous les fonds dont elle auroit besoin. Le cabinet de Versailles, qui n'avoit point jusques-là de plan fixe, divisé sur la manière de s'y prendre, entre trois opinions adopta la plus mauvaise, & croyant frapper S. M. Britannique à l'endroit sensible, entra dans les vues du conseil de ce Monarque. Le premier parti étoit de s'en tenir à des opérations de mer uniquement, de porter toutes ses forces en Amérique, & en concentrant ce fléau dans son continent, de l'empêcher de refluer dans celui-ci. Le second, au contraire, de la convertir en une guerre de terre & de s'emparer de l'Electorat de Hanovre provisoirement, pour tenir lieu de garantie de la restitution des vaisseaux de Roi & navires marchands qu'on avoit droit d'attendre & qu'on exigeoit. Enfin le dernier étoit mixte, & flattoit l'amour-propre national & la gloire du Roi, en prétendant qu'on pouvoit faire face partout, empêcher les conquêtes dans le nouveau monde & menacer les ennemis en Europe; qu'il ne s'agissoit que d'une bonne administration, d'une distribution sage des forces de la France en les appliquant à propos & avec économie. Ce fut celui qu'on suivit, en ce qu'on fit entendre à S. M. & aux partisans de la paix, que c'étoit le moyen de la recouvrer plus promptement si l'on déployoit à la fois des efforts réunis capables d'étonner & d'intimider l'Angleterre, en armant dans les différens ports tous les vaisseaux en état de l'être. On augmente les troupes de terre de quarante mille hommes. Quatre-vingts mille des meilleures troupes reçoivent ordre de passer de l'intérieur du royaume sur les rives des

deux mers , & pour donner plus à penser aux ennemis , on met à leur tête deux généraux connus par leur génie actif & entreprenant. Le Maréchal de Belle-île est nommé commandant-général des côtes maritimes de l'océan depuis Dunkerque jusques à Bayonne , & le Maréchal de Richelieu de toutes celles de la Méditerranée. On afrete des bâtimens de transport en assez grand nombre , pour porter une armée sur chacune des deux mers partout où l'on voudra. Cependant on fait filer d'autres troupes sur les frontieres de l'Empire , du côté d'Hanovre , & l'on établit plusieurs vastes magasins en Westphalie , avec la permission de l'Electeur de Cologne , auprès duquel on envoie le Marquis de Monteil en qualité de Ministre plénipotentiaire. C'étoit une époque brillante pour tous les Ministres , dont chacun alloit voir s'illustrer & s'accroître son département , & surtout alloit y distribuer une foule d'emplois & de graces , si propres à se faire des créatures. La marine , quoique de moitié moins forte que celle d'Angleterre , ayant moitié moins de possessions à garder & à soutenir , réunie d'ailleurs à celle de la Compagnie des Indes , florissante alors , pouvoit ramener les beaux jours du siècle de Louis XIV , & dans le cas où l'Espagne , qui avoit le plus grand intérêt de s'y joindre , le feroit , il étoit indubitable qu'on devoit rendre au pavillon Anglois toutes les humiliations qu'on en avoit reçues précédemment. Quant à la guerre , le Comte d'Argenson , qui avoit toujours ce département , affuroit le Roi que ses troupes soutenues en activité par les divers camps qui avoient eu lieu durant la paix , étoient en bon état ; que la discipline militaire y

1756. étoit bien exercée , & qu'elles pétilloient d'ardeur pour combattre les ennemis de S. M. Il étoit débarrassé de l'homme qu'il redoutoit le plus , parce qu'il offusquoit son ambition , le Maréchal de Saxe. Il venoit d'étendre sa puissance par la réunion du détail des carabiniers , que la mort du Prince de Dombes avoit laissé vacant , & par celui de l'artillerie , dont s'étoit démis le Comte d'Eu. Enfin le Monarque étant désormais dégoûté de se mettre à la tête de ses armées , il se flattoit de devenir plus maître & plus absolu dans sa partie. M. Rouillé avoit à se féliciter de voir son ministère des affaires étrangères marqué par un événement rare & fait pour confondre tous les projets de la Grande Bretagne. Deçue de l'espoir qu'elle fondeoit sur Marie-Thérèse , pour qui elle avoit dépensé tant de trésors & prodigué tant de sang ; non-seulement elle l'entendit lui refuser les troupes auxiliaires qu'elle avoit droit d'exiger par les traités , mais elle la vit s'allier à la France par celui de Versailles : elle vit ces deux cours éteindre en un instant leur animosité reciproque après deux cens ans de guerre & de rivalité. Ainsi s'évanouit le système de politique du Cardinal de Richelieu pour faire place à un nouveau. La Marquise de Pompadour qui n'y avoit pas peu contribué , & en conséquence avoit reçu une lettre de remerciement très-flatteuse de l'Impératrice-Reine , voulut éterniser l'idée de cette alliance dans un chef-d'œuvre numismatique. Elle la fit graver sous ses yeux par le Sr. le Guay , le plus fameux artiste en ce genre , sur une médaille d'agate-onyx , au dessus de tout ce que l'antiquité offre de plus beau. Elle la plaça dans son cabinet,

Mai.

& la montrait avec complaisance aux étrangers, qui à la futilité du monument jugeoient de celle qui l'avoit ordonné. 1756.

Le Ministre des finances même, pour qui cette époque étoit la plus délicate, pouvoit y envisager une sorte de gloire dans les opérations de génie qu'il imagineroit pour subvenir à des dépenses extraordinaires. Dans ses conférences avec le Roi, après lui avoir présenté l'état des anciennes dettes à payer, détaillé les hypothèques considérables dont étoient grevés les revenus de la Couronne, fait envisager le déchet qu'éprouveroit nécessairement le commerce & l'industrie poussés à un point incroyable de prospérité en quelques années de paix, rassura S. M. & ajouta: „ il faudra faire „ agir de grands ressorts pour soutenir le poids de „ la guerre. J'ai combiné l'état de vos finances, „ elles me procureront des ressources pour quatre „ ans. Si à la fin de ce terme - là la paix n'est pas „ faite, les campagnes ne pourront continuer que „ par des impôts accablans pour vos peuples.”

Louis XV enchanté de pouvoir respirer pendant quatre ans, vint chez Madame de Pompadour & lui dit, *qu'il venoit de s'entretenir avec le Ministre le plus honnête homme de la France; car je dois appeller de ce nom, ajouta-t-il, celui qui a assez de probité pour parler avec franchise à son Roi.*

La lenteur des préparatifs que nécessitoient les circonstances, détermina le gouvernement à persister dans son système de modération, & pour colorer ce qu'il pouvoit montrer de pusillanimité & de foiblesse. Avant d'en venir à une déclaration de guerre, dont on ne pouvoit effectuer les

21 Déc. 1
1755.

1756. menaces sur le champ, M. Rouillé adressa à M. Fox, Ministre des affaires étrangères à Londres, un mémoire, par lequel S. M. avant de se livrer aux effets de son ressentiment demandoit au Roi d'Angleterre satisfaction de tous les brigandages qu'avoit commis la marine de ce Monarque, & la restitution des divers vaisseaux, tant de guerre que marchands, pris sur les François, protestant qu'elle regarderoit son refus comme une déclaration hostile.

13 Janv. Sur la réponse négative de M. Fox, écrite en françois, ce que lui reprocherent ses compatriotes (*), il y eut ordre aux Anglois établis dans le royaume d'en sortir. On fit saisir dans les ports tous les navires de cette nation qui s'y trouverent, & en autorisant la course on l'encouragea par des récompenses. On pourvut à la sûreté des colonies, en y envoyant des escadres & des troupes, & l'on forma le projet plus sérieux de conquérir l'île de Minorque, tandis qu'on occuperoit George II par des menaces, de descendre dans ses royaumes & de surprendre son Electorat. En attendant que les effets pussent répondre aux grandes vues que l'on avoit, on ne négligea pas d'allumer l'enthousiasme de la nation par ces écrits produits sous les auspices du ministère, dont l'impulsion secrète reste cachée, qui ne paroissant être que l'effusion d'un cœur patriotique, par un air de véracité pure, de zèle désintéressé, n'en font que plus propres à faire illusion à l'esprit & à échauffer le cœur. Il se trouva un de ces auteurs mercénaires, trafiquant de leur talent, vendant leur

(*) Voyez l'*Histoire de la guerre de 1756.*

plume à qui veut l'acheter, peu jaloux de la confiance de la postérité, pourvu qu'ils obtiennent celle des gens en place, leurs contemporains, qui brigua l'honneur de devenir en ce genre le gagiste du gouvernement. Il entreprit un ouvrage périodique, (*) où il peignit les Anglois non seulement comme des parjures, des violateurs du droit des gens, mais comme des pirates, des forbans, des assassins, des antropophages. Ses tableaux pleins d'énergie, animés d'un style noble & chaud, exciterent chez le grand nombre des lecteurs mal instruits de ces discussions politiques une forte indignation: on vit bientôt renaitre la haine invétérée qui n'étoit qu'assoupie contre ces éternels rivaux, & la fureur devint telle qu'on désiroit porter chez eux toutes les cruautés, toutes les horreurs que leur imputoit l'éloquent prédicant. Bientôt les peuples entraînés ouvrirent volontiers leur bourse & s'empressèrent de sacrifier leur vie pour une querelle élevée à deux mille lieues, concernant des terrains sauvages & des rochers, qui autrement les eut intéressés peu: ils n'en auroient compris ni l'avantage, ni le but, ni la nécessité.

L'éclat que fit M. de Bouville à Londres, & dont les papiers publics retentirent alors, causa plus d'effet encore. C'étoit le Capitaine du vaisseau l'*Espérance* pris en Novembre dernier, percé pour 64 canons, mais armé en flûte, n'ayant que 100 hommes à son bord, 20 pieces de canon de tout calibre, dont deux seules de 24. Attaqué par l'*Oxford*, de 70 canons & de près de 600 hommes d'équipage, à la portée du pistolet, ce vaillant

(*) L'*Observateur Hollandois* de M. Moreau.

1756. officier s'étoit défendu comme un lion pendant plus de quatre heures, avoit fait arriver deux fois l'assaillant, ne pouvant qu'avec peine soutenir son travers, & n'avoit amené son pavillon qu'au milieu de quatre vaisseaux ennemis survenus durant le combat. L'impossibilité où les Anglois se trouverent de conduire leur prise dans leurs ports, la nécessité de la brûler en pleine mer après en avoir retiré à la hâte l'équipage, le retour de l'*Oxford* à Plymouth, coulant bas d'eau, que l'on fut obligé de mettre dans le bassin à son arrivée, étoient autant de faits glorieux déposant en faveur de la nation & du capitaine; ils effaçoient merveilleusement la réputation d'ignorance & de mauvais manœuvrier que s'étoit acquise celui-ci dans l'escadre de M. Bois de la Mothe, & l'histoire de la marine ne fournissoit point d'exemple d'une défense plus vigoureuse. Rendu en Angleterre, M. de Bouville soutint dans la captivité la magnanimité qu'il avoit montrée les armes à la main. Il ne voulut pas profiter de la liberté qu'on lui laissoit de se retirer; il prétendit avoir été la proie de pirates & offrit avec hauteur sa rançon. Il distribua aux prisonniers françois les 6000 livres que M. le Garde des sceaux lui avoit fait tenir.

D'autres belles actions par où débiterent quelques officiers de la marine du Roi, publiées avec ostentation, en donnerent la plus haute idée & foutinrent la confiance. A la Martinique, où arrivoit une petite escadre (*) françoise sous le

(*) Elle étoit composée du vaisseau *le Prudent*, de canons, commandé par M. d'Aubigny, Capitaine

ordres de M. d'Aubigny, le vaisseau Anglois le *Warwick* de 56 canons fut amarriné & conduit en triomphe. Il avoit été surpris à l'atterrage par la frégate l'*Athalante* de 34 canons. M. Duchaffault qui la commandoit, jeune Capitaine, sachant parfaitement son métier, ardent, avide de se signaler, osa l'attaquer. L'étonnement où se trouva le Capitaine Shudham, (c'est le nom de l'Anglois) qui ne s'attendoit pas à cette découverte, augmenté en appercevant un vaisseau de 74 & une seconde frégate de 30, jetta une telle confusion dans son bord, que, quoiqu'il eût montré dans d'autres occasions de la bravoure, il se défendit très-mal. On admira dans celle-ci, non-seulement la valeur & la manœuvre habile de M. Duchaffault, mais aussi la générosité & le sang-froid de son commandant, qui ne jugeant pas son secours nécessaire, resta spectateur tranquille de l'action, pour ne lui rien dérober de l'honneur d'une victoire si singulière, propre à faire exemple & à exciter l'émulation de ses camarades.

Presqu'au même tems où l'on apprenoit cette nouvelle qui, comme tout ce qui vient de loin, pouvoit être suspectée d'exagération, à la hauteur de Rochefort & en quelque sorte à vue de terre, il se passa un combat plus égal (*), mais non

17 Mai.

vaisseau, & des frégates l'*Athalante* de 34, par M. Duchaffault, aussi Capitaine, & le *Zéphire* de 30, par M. de la Touche-Tréville, Lieutenant.

(*) Comme notre impartialité nous engage à discuter scrupuleusement ces faits, que rend presque toujours injustement de part ou d'autre l'amour-propre national, voici au juste les forces respectives, d'après l'aveu des combattans.

Tome III.

D

1756.

moins brillant. L'*Aquilon*, commandé par M. de Maureville, Capitaine, & la *Fidelle*, par M. de Lizardais, revenant d'escorter des bâtimens de transport, rencontrèrent un vaisseau Anglois & une frégate; l'action s'engagea si chaudement qu'elle dura plusieurs heures & fort avant dans la nuit; on ne se quitta que lorsque la fatigue, l'épuisement & l'obscurité obligèrent de se séparer. M. de Maureville, dès la première volée, avoit eu le bras emporté, & après s'être fait panser, vouloit remonter sur le gaillard; il ne put, mais crioit: *courage, grand feu; je défends d'amener.* L'*Aquilon* avoit tiré 1100 boulets de 12 au moins; on ne lui connoissoit plus de sabords, à ce qu'attestent les journaux. Ce qui rend la valeur de ces illustres marins infiniment respectable, c'est qu'ils y exaltent même la bravoure de leurs ennemis. Ils rapportent que le *Colchester* n'ayant plus de munitions, finit par charger avec ses cuillieres & fourchettes; qu'on n'a jamais vu un vaisseau plus maltraité, plus défiguré que celui-là.

Ces faits particuliers, dignes des beaux jours de la marine sous Louis XIV, n'étoient que le prélude d'autres plus importants. Après avoir donné le change aux Anglois pendant longtems par

Les vaisseaux Anglois étoient le *Colchester* de 50 canons, Capitaine Obrien, 300 hommes d'équipage, & la frégate le *Lynx*, de 20 canons & 140 hommes, commandée par le Capitaine Vernon. La première de nos frégates avoit 24 canons de 12 & 24 de 6 & 332 hommes d'équipage. La seconde avoit 26 canons de 8 & 244 hommes. Le vaisseau Anglois portoit du 22 $\frac{1}{2}$, du 11 & du 7 $\frac{1}{2}$ & les 20 canons de la frégate étoient de 11. On voit par le détail ci-dessus que nous avions 136 hommes de plus qu'eux.

différentes feintes , par des armemens commencés, suspendus & repris à Toulon, enfin une escadre sous les ordres du Marquis de la Galissonniere, Lieutenant général, composée de douze vaisseaux de guerre, cinq frégates, six chaloupes canonieres & cent soixante-dix-huit bâtimens de transport portant 12000 hommes commandés par le Maréchal de Richelieu, ayant pour second le Comte de Maillebois & le Marquis du Mesnil, Lieutenans-généraux, met à la voile le 12 Avril des isles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17 ; l'armée y débarque sans obstacle, entre le 19 dans la ville de Ciutadella, marche de-là à celle de Mahon & la trouve abandonnée par ses ennemis. Ils avoient rassemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, que sa situation, la nature, l'art & des millions consacrés à cette dépense avoient rendu inexpugnable, à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites, le premier coup de canon est tiré le 8 Mai ; & le 28 Juin, en six semaines de tems, cette forteresse capitule.

1756.

Un concours de circonstances servit à favoriser ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du ministère Britannique, où se porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réitérés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invasion de Minorque, l'illusion duroit encore presque au moment où M. de la Galissonniere faisoit voile, puis-que le Roi d'Angleterre, le 23 Mars, fit part à la Chambre des Communes qu'il étoit instruit que la France se préparoit à tenter une descente dans ses royaumes, sans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer.

1756.

De cette persuasion provint le délai d'armer & d'envoyer à tems une escadre suffisante, soit pour empêcher le débarquement dans cette île, & la secourir d'officiers, de troupes, de munitions & de vivres, soit pour combattre en forces supérieures l'escadre françoise s'il étoit opéré. A l'époque même où l'on commença de s'occuper des secours à faire passer dans la Méditerranée, on juge, en lisant les instructions délivrées à l'Amiral Byng, qu'on n'étoit rien moins que convaincu à Londres de l'objet positif de l'armement fait à Toulon, qui, supposoit-on, regardoit peut-être le Nord de l'Amérique. Vagues & conditionnelles, elles portoient sur des méprises, des variations: elles ne contendoient qu'un seul ordre positif, celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoient suivant une infinité de cas, de maniere à embarrasser continuellement, à jeter dans des perplexités, à élever des questions de toute espece, & à exiger pour les résoudre un chef très-expérimenté, plein d'énergie & capable de se décider avec autant de prestesse que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la mission un jeune Amiral, *bon écolier*, dit un historien de sa nation, son défenseur, (*) *mais jamais éprouvé par aucun service sérieux, où il ait eu le commandement en chef*. Nous nous rappelons qu'à Paris, lorsqu'on apprit sa nomination, on en avoit la même idée, & même encore plus mauvaise, puisqu'on suspectoit jusques à son courage: on se servoit à son égard des termes les plus méprisans

(*) Voyez *l'histoire de la guerre de 1756*, déjà citée plusieurs fois.

& les plus grossiers (*); on se félicitoit d'un pareil choix.

1756.

Des demandes ambigues adressées à M. Fowke, Gouverneur de Gibraltar, concernant un renfort de troupes, qu'il devoit fournir à Byng, prouvent davantage le désordre d'esprit où étoit le Ministère, & confirment que c'est à cette cause, plus qu'à toute autre, qu'il faut imputer la prise de Mahon. La négligence pour la défense de la place avoit été poussée au point qu'on l'avoit laissée dans cette position critique, entre les mains d'un vieillard octogénaire, sans qu'il y eût un seul colonel en état de prendre le commandement après lui, en cas d'accident, sans qu'il y eût un seul officier supérieur, un seul officier entre lui & un lieutenant-colonel, & qu'enfin les capitaines & officiers subalternes se trouverent absens lors de l'investissement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement Anglois, dont on ne peut concevoir l'inaction & l'assoupissement, il fallut encore que les mesures prises après la connoissance certaine du dessein des François eussent été aussi mal remplies qu'elles le furent; il fallut que les exécuteurs de ses ordres commissent de leur côté des fautes énormes pour couvrir les nôtres, car nous en fîmes aussi; il fallut surtout que le bonheur du Maréchal de Richelieu lui applanit tous les obstacles, pour réussir au moment où il s'y attendoit le moins, où il commençoit à désespérer du succès.

L'Amiral Byng, partit d'Angleterre le 6 Avril,

(*) On disoit que *c'étoit un f... f.....*

1756.

fut retenu à la mer par des calmes & des vents contraires, & n'arriva que le 2 Mai devant Gibraltar, dont il ne put appareiller que le 8, & contrarié encore, il ne se trouva que le 19 à la hauteur de Minorque. Jusques-là, nul grief contre lui: mais d'après les dépositions des témoins, entendus lors de son procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il résulta que ce jour-là il ne fit pas tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, & jeter du secours dans la place, jusqu'à l'arrivée de l'escadre ennemie; que le lendemain, en vue de cette escadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zélé & expérimenté pour la combattre, & qu'en dernier lieu ayant été maltraité sans être battu, il revint à Gibraltar, pouvant se regréer, conserver la mer, & tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de sa mission, celui de faire filer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impossible d'y débarquer de gros détachemens de troupes. C'est sur ces accusations prouvées qu'il fut condamné & subit un jugement dur, mais équitable, quoiqu'on en ait dit, puisqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galissonniere fut celui de presque tous les Commandans françois à la mer, d'avoir laissé prendre l'avantage du vent à son ennemi; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de sa déroute en le poursuivant. Il se mit ainsi dans la nécessité de n'oser le faire, en ce qu'il auroit laissé à l'Amiral Byng la facilité de passer peut-être, & que son objet essentiel étoit de bloquer le port. Du reste, on admira le bel ordre de bataille qu'il tint, quoique sous le

vent durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des forces respectives , nous croyons devoir observer qu'elles étoient à peu près égales , parce que si l'ennemi avoit 52 canons & 210 hommes de plus que nous , l'échantillon plus fort de nos vaisseaux , la supériorité de notre calibre , & la facilité de rafraîchir les équipages & de les renouveler , compensoient , & au-delà , cet excédent.

1756.

Malgré cet aveu , qu'exige la véracité de l'histoire , si le tort de l'Amiral Byng s'est aggravé par les conséquences funestes qui en ont résulté , quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galissonniere , l'importance du service qu'il rendoit , a dû la grossir aux yeux de la nation , & sans doute il auroit participé au triomphe du Maréchal de Richelieu & aux acclamations de la capitale , si les lauriers dont son front étoit ceint eussent pu le garantir de la faux de la mort ; il expira en route aux approches de Fontainebleau , où étoit la cour. La France perdit en lui son meilleur officier de mer : il avoit beaucoup de connoissances , mérite très-rare alors chez ses camarades. Elles ne faisoient point tort à son courage , qui n'en devenoit que plus utile , parce qu'il étoit raisonné. Il étoit également propre aux combats , au conseil , à l'administration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada & avoit jeté les premières semences de jalousie de nos voisins en inspirant au gouvernement ces vastes idées de domination que réaliserent ses successeurs. Il fut depuis nommé , avec M. de Silhouette , commissaire pour travailler aux limites de l'Acadie contre les Commissaires Anglois , dont il décon-

1756. certa tous les argumens par la subtilité de sa logique. Enfin il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britannique, & il faut ajouter que malheureusement il fut aussi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent gueres sur mer que des pertes, &, ce qui est encore pis, de la honte & de l'opprobre.

Malgré la consternation où l'échec de leur Amiral devoit jetter les assiégés, réduits à une foible garnison pour toute défense, ils n'avoient pas perdu l'espoir, & nous n'avions pas peu contribué à le leur conserver. La légèreté avec laquelle le Maréchal de Richelieu avoit commencé les attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fait des omissions essentielles, étoit cause que le siege par terre étoit peu avancé. Il en étoit résulté des accidens qu'on auroit dû prévoir & qu'il avoit fallu réparer avec beaucoup de peine, de soins & de perte de tems. Les maladies s'étoient mises dans l'armée, ce qui avoit obligé le Général de faire arracher tous les arbres fruitiers des environs; mais il ne pouvoit remédier à la chaleur qui devenoit excessive, parce qu'on avoit fait la descente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient; il falloit sans cesse expédier de Toulon & de Marseillé des renforts en hommes & des convois de poudre, boulets, bombes, canons, &c. qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal prises! Enfin l'on avançoit si peu, que la cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Vallière, fameux officier d'artillerie, de se rendre à Minorque, & il s'étoit mis en route seulement lorsqu'il apprit l'inutilité de sa mission.

Durant ces entrefaites la témérité du Maréchal lui suggéra une résolution non moins étourdie que sa conduite précédente, mais qui cependant, fondée sur le caractère connu de la nation, étoit le seul moyen de réussir. Ce fut d'abandonner toutes les attaques méthodiques commencées, de déboucher à découvert & de livrer à la fois l'assaut à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place. Un hasard heureux voulut que ce soir là-même, le second Commandant, nommé Jeffrys, qui présidoit à toutes les dispositions de la défense (vu le grand âge du Gouverneur) se fût proposé d'enlever un peloton de nos gens qu'on envoyoit depuis quelques jours faire le coup de fusil avec les assiégés, pour les exercer, les mettre au fait des avenues des ouvrages avancés, & surtout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens lorsqu'ils seroient plus sérieux. Il ne put tenir contre l'ardeur des troupes, & fut pris lui-même au piège qu'il leur avoit tendu.

Bientôt bravant le feu terrible des assiégés l'on sauta dans les fossés, profonds de 17 pieds, & l'on planta les échelles, qui n'en avoient que 10. Ce désavantage n'intimida par les grenadiers; en montant sur les épaules les uns des autres ils escadèrent le roc & s'y logerent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garnison & le vieux gouverneur, que malgré la petite perte qu'ils avoient faite (*) & le bon état de ses troupes

(*) La perte des Anglois ne monta pas à plus de 3 officiers tués & 5 blessés, & à 71 soldats tués & 326 blessés.

— dans toute leur vigueur & ne manquant de rien ;
1756. malgré l'état non moins bon du corps de la place ,
capable de résister encore longtems ; surtout les
assiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette
nouvelle attaque : malgré le secours qui pouvoit
29 Juill. survenir de Gibraltar avec le retour de l'escadre
bien renforcée , le conseil de guerre opina pour
capituler.

Le Maréchal de Richelieu s'estima très-heureux
de la proposition , & accorda aux ennemis les
conditions les plus honorables. En entrant dans
le fort Saint-Philippe ; en voyant les vivres & les
munitions immenses dont il étoit garni ; une gar-
nison fraîche , se reposant dans de superbes case-
mates avec autant de sécurité que s'il n'y eut
point eu de siege ; une forteresse taillée dans le roc
vif , impénétrable au canon ; des fossés d'une pro-
fondeur énorme ; des mines nombreuses & vastes ,
capables d'engloutir des bataillons entiers , les
François furent effrayés des dangers qu'ils avoient
courus : malgré leurs fatigues & leurs pertes , ils
les estimèrent bien peu proportionnées à leur
triomphe ; ils n'osoient le croire. Ce qui prouve
combien le courage élève l'homme au dessus de
lui-même ; de quels efforts extraordinaires il le
rend capable à la vue du péril , c'est que le gé-
néral ayant voulu faire recommencer aux troupes
leur manœuvre hardie , elles ne purent jamais réus-
sir de sang froid ; elles furent étonnées , confon-
dus elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient en-
fantés dans la dernière action du siege , une des
plus belles qu'il y ait jamais eues.

Une anecdote qu'il ne faut point oublier , aussi
honorable pour le Maréchal , qui en a eu la con-

ception sublime, que pour le soldat qui l'a sentie, c'est que n'ayant pu, par aucun châtement rigoureux, réprimer l'ivrognerie des troupes, il imagina de faire proclamer une ordonnance, défendant de laisser monter à la tranchée quiconque auroit été trouvé gorgé & abruti de vin. Ce genre de pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires, & jamais prédicateur ne fit tant de conversions & de si rapides; la sobriété devint leur vertu favorite.

Ce siege étoit déjà commencé & avancé, lorsque le Roi d'Angleterre jugea à propos de faire sa déclaration de guerre. Il sembloit vouloir persuader aux Puissances qu'elle fût nécessitée par une agression aussi violente de la part de la France. En effet, suivant les instructions qu'il avoit reçues sans doute, le Général Blackeney, Gouverneur du fort Saint-Philippè, au commencement du débarquement dans l'isle, avoit écrit au Maréchal de Richelieu pour lui demander ce qu'il venoit tenter, ignorant, disoit-il, *qu'il y eût une rupture entre son maître & celui de son excellence.* A quoi le Maréchal, entendant raillerie, répondit, *qu'il avoit débarqué avec son armée pour agir envers les possessions des Anglois de la maniere que les vaisseaux de sa Majesté Britannique en avoient agi avec les vaisseaux françois.*

La cour de Versailles persistant jusques-là à prétendre n'être point en guerre non plus, ne proclama sa déclaration qu'après celle de la cour de Londres. Cette conquête étoit surtout motivée pour mettre les Hollandois plus à leur aise. Dès les premiers mouvemens de la France, l'Angleterre avoit requis de la République les secours stipu-

1756

Mai.

16 Juin.

lés par les traités toutes les fois qu'elle seroit menacée de quelque invasion. Mais le Comte d'Af-fry, qui négocioit en faveur de la première auprès des Etats-généraux, leur représentoit qu'il n'étoit obligé à donner ces secours que pour la défensive; qu'au contraire, les Anglois étant agresseurs, le Roi son maître pourroit être dans le cas de requérir lui-même l'exécution des conventions avec la République; que, quant à présent cependant, il s'en tenoit à exiger une neutralité parfaite. Il mania les esprits avec tant de dextérité qu'elle fût arrêtée. Il leur déclara peu après en conséquence que le territoire de la République seroit à l'abri de toute insulte de la part des troupes françoises, & il leur renouvela la promesse de neutralité faite quelques jours avant avec la Reine de Hongrie pour les pays-bas Autrichiens.

La prise de Mahon fut un coup de foudre pour l'Angleterre. Au contraire, elle répandit la plus vive allégresse dans Paris. On y fêta le héros de cette conquête de toutes les manières; on se livra même à une joie indécente & effrénée, & dans le délire général le gouvernement avoit autorisé une chanson, qui devant être chantée à la comédie françoise, c'est-à-dire sur le théâtre national; ce qui ne convenoit ni à sa modération, ni à sa gravité, ni à sa sage prévoyance, pouvoit porter coup & influencer sur l'avenir. On fit des réflexions; le vaudeville n'eut pas lieu, & resta dans le portefeuille des amateurs. Il est trop curieux & trop historique pour n'être pas inséré parmi les pièces propres à éclaircir notre narration. (*)

(*) Nous insérerons sous le N°. V. cette chanson.

Les efforts faits à Toulon pour l'armement de l'escadre de M. de la Galiffonniere, n'avoient pas rallenti ceux des autres ports. Outre l'escadre de M. d'Aubigny, qui étoit à la Martinique, & malgré sa foiblesse inspiroit la confiance aux Isles du vent; celle de M. Perier, plus considérable (*), en imposoit à Saint-Domingue, & garantissoit les Isles sous le vent. Une quatrieme sous les ordres de M. Beauffier (†) étoit partie pour le Canada, y portoit des troupes, des officiers & un successeur à M. Dieskau, qui étoit le Marquis de Montcalm. Enfin le Marquis de Conflans, toujours dans la rade de Brest avec la sienne de douze vaisseaux de ligne (§), & qu'on menaçoit de porter

1756.

(*) Elle étoit partie à la fin de Février, & étoit ainsi composée :

<i>Capitaines M. M.</i>		
<i>Le Courageux.</i>	74 canons	Perrier, Chef d'escadre.
<i>Le Prothée.</i>	64	Roquefeuil, Capitaine de vaisseau.
<i>L'Amphion.</i>	50	de Vienne. Id.
<i>L'Aigle.</i>	50	St. Allouarn. Id.
<i>La Fleur-de-Lys</i>	30	Marniere, Lt. de vaiss.
<i>L'Emeraude</i>	28	Treoudal. Id.

(†) Elle étoit partie au commencement d'Avril, & étoit composée de trois vaisseaux armés en flûte & trois frégates, savoir: le *Héros*, de 74 canons, monté de 46 seulement. M. Beauffier, Capitaine de Port.

L'Illustre, de 64, monté de 36. M. Montalais, Capitaine.

Le Léopard, de 60, monté de 26. M. Germain, Lieut. de port.

La Licorne de 30. M. la Rigaudiere, Lieutenant.

La Sauvage, 30. M. de Tourville, Id.

La Syrene, 30. M. Breugnon, Id.

(§) Elle étoit composée ainsi :

Le Soleil-Royal, 80 canons. M. de Conflans, Lieut. général.

Le Tonnant, 80. Le Chevalier de Beaufremont, Chef d'Esc.

1756. jusqu'à vingt, inquiétoit singulièrement les Anglois, enchaînoit toutes leurs forces par la crainte de les éloigner & d'en avoir besoin pour s'opposer à la descente ; épouvantail qu'en regardant même comme chimérique, il étoit nécessaire d'observer, parce qu'il pouvoit se réaliser par la négligence d'une défense sérieuse.

La France, par cette sage distribution de ses forces, quoique bien inférieures, & les adroites combinaisons du ministère, réussit cette année, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde, soit à faire échouer les projets de ses ennemis, soit à remporter des avantages considérables sur eux. Car tandis qu'on prenoit l'isle de Minorque en Europe, dans l'Inde les habitans du pays soulevés & conduits par l'heureux Buffly, chassoient les Anglois de Calcutta, du

Le *Défenseur*, 74. M. de B'ena, Capitaine.
 Le *Superbe*, 70. M. d'Aché, Idem.
 Le *Sphinx*, 64. M. de Coufage, Idem.
 Le *Bienfaisant*, 64. M. de Chateloyer, Idem.
 L'*Apollon*, 50. Le Chevalier de Rohan, Idem.

DIVISION DE ROCHEFORT.

Le *Dauphin-Royal*, 70 canons. M. du Verger, Capitaine.
 Le *Juste*, 70. Le Chevalier de Macnemara, Idem.
 Le *Capricieux*, 64. M. Desgouttes, Idem.
 L'*Eveillè*, 64. M. de Merville, Idem.
 L'*Inflexible*, 64. M. Tilly, Idem.

FRÉGATES.

La *Brune*, de 30 canons. M. de St. Lazare, Capitaine.
 La *Blonde*, 30. M. de Trederne, Idem.
 L'*Améthiste*, 30. M. d'Herly. Lieutenant.
 La *Comete*, 30. M. de Saint-Victoret, Idem.

fort Guillaume & de tous les établissemens qu'ils avoient sur la côte du Bengale. Ils perdirent dans cette occasion plus de 50 millions effectifs; outre les avantages considérables qu'ils retiroient du commerce immense qu'ils faisoient aux bords du Gange. En Canada, on s'étoit emparé du fort de Bull, où ils avoient formé de grands approvisionnementemens & préparatifs pour les sieges de Niagara & de Frontenac. 1756.

Ce premier succès, qui ne tendoit qu'à la défensive, fut bientôt suivi d'attaques vigoureuses à l'arrivée du Marquis de Montcalm & des renforts qu'il amenoit. On prit Chouaguen ou Oswego, Ontario & Georges : la manœuvre périlleuse de M. Rigault de Vaudreuil, qui à la tête d'un corps de Canadiens passa une riviere à la nage pour couper la communication des forts, décida la conquête, dont le fruit fut de tourner contre les ennemis toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient amassées à grands frais; ce qui acheva de déconcerter leur plan d'opérations pour le reste de la campagne.

Les François ne reçurent qu'un seul échec; ce fut la prise du vaisseau l'*Arc-en-ciel* de 56 canons, commandé par M. de Belinghan, Capitaine, chargé de troupes & de munitions pour Louisbourg. Il tomba dans une escadre ennemie qui croisoit à la hauteur de cette isle avant d'avoir rempli sa mission & fut obligé de se rendre à des forces supérieures. Mais on entrevoyoit déjà le germe des malheurs qui suivirent, dans l'esprit du corps de la marine du Roi, prêt à éclater & à causer les désordres ordinaires dès qu'il ne seroit pas contenu par un ministre ferme & accrédité.

1756.

27 Juill.

Ce fut cet infernal esprit de corps qui priva devant l'Isle-Royale M. Beauffier, non de sa gloire, mais de celle qu'il auroit pu procurer au pavillon françois s'il eut été secondé. Engagé seul entre le feu de deux vaisseaux Anglois, il fut obligé de se battre pendant sept heures, à la vue de l'*Illustre*, vaisseau de 64 canons de son escadre, qui étant tombé en calme par sa faute, ne fit aucune des manœuvres usitées en pareil cas pour se rapprocher de son commandant. Il avoit pour Capitaine M. de Montalais, dont nous avons parlé honorablement, mais qui perdit dans cette circonstance toute sa réputation. Il étoit d'autant plus coupable, que reconnu pour un habile & brave marin, on mit sur le compte de l'envie ce qu'on auroit regardé comme lâcheté ou impéritie dans un autre. Beauffier, quoique d'une famille attachée aux emplois du port depuis un siècle, n'en étoit pas moins regardé comme un homme de néant par le corps de l'épée (*). Capitaine de port lui-même, de la plus haute capacité & du plus grand détail, rien ne pouvoit laver cette tâche auprès de ces Messieurs, pour qui la naissance est le premier mérite. Ses talens même étoient un crime de plus, en ce que lui procurant la plus haute faveur auprès de M. Machault, ils le rendoient encore mieux l'objet de leur jalousie, dans la crainte qu'il ne devînt bientôt officier-général.

(*) Il faut savoir que les officiers de port, quoique roulant avec les autres, ne sont point regardés par ceux-ci comme faisant partie du grand corps, en ce qu'ils ne sont pas obligés de faire des preuves de noblesse, qu'ils ne sortent pas de la compagnie des gardes de la marine, & qu'ils ne parviennent ordinairement que par leur mérite.

La campagne de 1755 l'avoit illustré ; il commandoit le *Défenseur* dans l'escadre de M. de Salvert, 1756. & sa contenance fiere en avoit imposé aux vaisseaux Anglois donnant chasse aux François à leur départ de Louisbourg ; l'éclat de celle-ci auroit pu lui procurer la Cornette.

Tel fut le principe secret de la conduite de M. de Montalais. M. de la Rigaudiere, commandant la frégate la *Licorne*, ne pouvant résister à cette basse jalousie, se conduisit aussi indignement, & ne répondit point au signal de chasse sous prétexte du même calme perfide. Ce qui prouvoit la futilité de cette excuse, c'est que M. de Breugnon, Capitaine de la *Syrene*, s'élevant au-dessus de pareils sentimens, trouva assez de vent pour obéir, & avec une intelligence supérieure, sacrifiant son amour-propre à son devoir, ne s'attacha point à prendre un senault dont sa frégate auroit pu s'emparer facilement, mais osa s'approcher des deux gros vaisseaux, les inquiéter, les retarder dans leur marche, & donna ainsi le loisir au *Héros* de survenir. Ce vaisseau, quoiqu'il eût 80 hommes à son bord, tant tués que blessés ; que ses manœuvres fussent hachées, conserva toujours un feu supérieur à celui des deux vaisseaux ennemis, & le vent fratchissant, les assaillans le laissèrent & prirent chasse.

Ce qui prouve mieux que tous les raisonnemens le tort de l'*Illustre* & de la *Licorne*, c'est que lorsque les matelots de ces deux bâtimens se présentèrent à bord du *Héros* pour lui donner du secours, l'indignation de l'équipage de ce dernier se manifesta par les injures, les invectives & même les nasardes les plus humiliantes ; c'est qu'en

1756.

rentrant dans Louisbourg, les habitans comblèrent d'éloges les gens du *Héros* tout délabré, & se moquerent de l'état brillant de l'*Illustre* & de la *Licorne*; c'est que M. de la Rigaudiere, pour se soustraire à cette comparaison honteuse, à la faveur d'une brume se sépara, & aima mieux se rendre coupable d'un nouveau crime en revenant droit en France.

Cette morgue, l'essence de la marine du Roi, lui a toujours fait dédaigner une de ses fonctions la plus utile & la plus respectable, celle de protéger le commerce & de convoyer les flottes. Dès le commencement de la guerre on s'appêrçut de sa répugnance. Cette partie du service la moins glorieuse est infiniment plus difficile que beaucoup d'actions brillantes; elle exige une grande connoissance de son métier, une vigilance continue, une sévérité inflexible, un zele capable de se sacrifier pour le succès de sa mission; toutes qualités qui n'étoient guere celles de Messieurs les marins des départemens. Ils les auroient peut-être acquises si M. le Garde des sceaux fut resté en place, & eut eu le loisir de punir la mauvaise volonté ou l'ignorance. M. Chauvreau, Capitaine de vaisseau, commandant l'*Hermione* de 26 canons, & M. Meschin, Lieutenant, commandant la *Friponne* de 24, convoyant une flotille de barques venant de Bordeaux, auroient bien mérité qu'on fît un exemple sur eux. Instruits à quelque distance du port qu'on voyoit une petite frégate & deux corsaires en embuscade, qu'il leur seroit aisé de prendre, non-seulement ces officiers ne tinrent aucun compte de l'avis pour les débusquer, mais laissant en dehors leur flotille, vin-

rent mouiller la nuit sous le canon de l'isle d'Aix, & après s'être mis en sûreté, s'embarassèrent peu du reste; en sorte que l'ennemi s'empara en effet de quantité de barques: ce qui excita des plaintes vives de la part des Chambres du commerce, de Nantes, de Bordeaux & de la Rochelle, intéressées dans l'expédition. Elles ne se plaignirent pas moins de M. d'Aubigny, qui par son peu d'attention à la flotte de la Martinique sous sa protection, l'avoit laissée se disperser. Une partie étoit tombée au pouvoir des Anglois pour plus de cinq millions, & une autre avoit été obligée de se réfugier dans des ports neutres.

1756.

Enfin au retour de M. Perrier, on trouva que la campagne n'avoit été rien moins que glorieuse; on lui imputoit plusieurs chefs capitaux, comme de n'avoir pas profité de la supériorité des forces qu'il avoit sur les Anglois, & de n'avoir pas détruit les leurs dans les parages de Saint-Dominique; d'avoir fait le commerce dans la colonie avec des extorsions & des vexations crapuleuses; de n'avoir pas ramené le convoi des vaisseaux marchands auxquels son escadre devoit servir d'escorte, & surtout à l'atterrage de France; d'avoir négligé de donner dans une flotte ennemie d'environ vingt-cinq voiles, dont il auroit pu s'emparer facilement. A cela se joignoient les mauvais traitemens faits aux commis des fermes pendant le désarmement de l'escadre, dont les directeurs avoient porté au Ministre les plaintes les plus graves. Toutes ces fautes provenoient d'un autre vice radical du corps, de cette cupidité sordide dont est dévoré un officier de la marine, trop habitué à l'assouvir impunément par une pacotille

lucrative & à subordonner les intérêts de l'Etat
1756. au sien.

Tous ces coupables restèrent impunis par la connivence de leurs camarades, qui auroient dû être les premiers à désirer que leur corps en fût purgé. On avoit bien donné ordre à M. Dugué, Commandant la marine à Brest, de prendre les informations nécessaires pour éclaircir la conduite de Mrs. de Montalais & de la Rigaudiere : „ *mais* ”, dit un Journal du Département de Brest, „ ces dépositions n'avoient pas de quoi donner de l'inquiétude aux accusés. Le Commandant disoit à ceux qu'il faisoit appeler : „ *parlez sans rien craindre ; il faut témoigner la vérité.* Mais ils avoient trouvé le Major Rozilly dans l'antichambre, qui les avoit avisés de peser leurs paroles, parce qu'il y alloit de la pendaïson..... Et voilà comme le Roi est servi ! ajoute l'historien.”

M. de la Rigaudiere cependant ne put soutenir les remords dont il étoit dévoré, & malgré les probabilités de l'impunité, comme son camarade, il crut devoir se faire justice lui-même : on le trouva pendu dans le grenier de sa maison ; sorte d'héroïsme qui lava sa lâcheté aux yeux de bien des gens & le fit plaindre. Il étoit frere de M. de l'Eguille, officier de distinction, servant dans le même corps, & dont les reproches sanglans ne contribuerent pas peu à le porter à un pareil acte de désespoir.

Quant à Mrs. de Chauvreau & Meschin, ils en furent quittes pour n'être plus employés : M. d'Aubigny n'en fut pas moins Chef-d'escadre, & M. Perrier avoit trop l'oreille du Garde des sceaux

pour ne pas se justifier.

C'est ainsi que, tandis qu'à Londres on fusilloit 1756.
Byng, infracteur à la lettre de la loi, mais qui s'étoit défendu avec beaucoup de présence d'esprit, par d'excellens raisonnemens, & d'une manière séduisante même pour ses juges qui sollicitèrent sa grace, on laissoit impunis en France des officiers évidemment coupables, prévenus des crimes les plus bas, n'ayant rien qui pût les innocenter, & contre la conduite desquels s'élevoient les dépositions de leurs équipages, les réclamations de corps entiers & les plaintes de toute la nation. C'étoient ces traîtres à leur patrie qui crioient le plus violemment contre le jugement de l'Amiral Anglois, parce qu'en réfléchissant sur eux-mêmes ils sentoient combien, à plus forte raison, ils auroient été dans le cas du supplice. Ce sont eux, qui à force d'accuser de cruauté le Monarque inflexible, convaincu de la nécessité d'un grand exemple, de cette maxime terrible, mais juste en politique : *opportet unum mori pro populo*, sont presque parvenus à le flétrir dans l'opinion publique. Quoi qu'il en soit de cette opposition de conduite des deux gouvernemens, il étoit aisé de prévoir lequel devoit l'emporter. La cour de Londres eut bientôt la supériorité des négociations. En effet, tandis que celle de France se félicitoit du traité de Vienne, la première le regarda comme un événement politique, brillant, par le spectacle nouveau qu'il offroit, mais au fond désavantageux, en ce que nous ne pouvions acquérir pour alliée la maison d'Autriche, que nous ne nous fissions un ennemi du Roi de Prusse, & elle trouva que celui-là en valoit bien un

1756. autre : elle se hâta de se lier avec lui. Le Roi
16 Janv. d'Angleterre acquit par-là un protecteur de son
Electorat d'Hanovre : du reste, il se reposa sur
l'ambition de son nouvel allié pour troubler l'Alle-
magne & nous entraîner dans une guerre de terre
où il avoit tant d'intérêt de nous plonger. En-
fin sentant la faute qu'on avoit faite de négliger
ce Monarque & de lui donner de l'ombrage, on
envoya M. de Valory à Berlin ; il étoit trop tard,
le coup étoit porté, & l'année ne devoit pas s'é-
couler sans en éprouver les suites funestes.

La conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espa-
gne n'étoit pas moins adroite. Cette Puissance
étoit celle qui nous devenoit le plus nécessaire
dans la circonstance, & nous ne devions nous
flatter de tenir tête sur mer à la première, que par
la réunion de l'autre. Mais c'étoit à l'instant qu'il
falloit l'opérer, lorsque notre marine, encore en-
tière & fraîche, pouvoit se combiner avec celle
de S. M. Catholique & lui donner l'exemple &
l'énergie dont elle avoit besoin. Il ne falloit point
différer à la presser, à aiguillonner son indolence,
à l'éclairer sur ses vrais intérêts, ou plutôt il au-
roit fallu ne pas se mettre dans le cas d'une rup-
ture sans s'être assurée d'un allié aussi essentiel.
Que faisoit au contre notre rivale, qui connoissoit
mieux que nous l'importance de l'Espagne ? Elle
l'endormoit pour traîner en longueur ; elle affect-
oit d'accepter sa médiation ; elle renonçoit à
quelques parties de son commerce susceptibles de
devenir objets de querelle ; elle dissimuloit même
les injustices commises envers ses sujets, les inju-
res faites à son pavillon, & tandis qu'elle tenoit
ainsi dans l'inaction cette nation redoutable, elle

jouissoit de l'asservissement du Portugal & recueilloit pour sa défense l'or & les diamans des mines du Brésil, que ce royaume alloit exploiter en sa faveur.

Afin de mieux profiter de ce répit, elle excita le Roi de Prusse à ne pas perdre de tems & à opérer une diversion puissante. En effet, tandis que la France hésitoit sur ce qu'elle vouloit faire à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le scrupule de troubler la paix de Westphalie dont elle étoit garante, mais bien certaine de le faire impunément, puisqu'elle avoit pour elle le chef de l'Empire, ce Monarque, moins délicat & plus décidé, fait entrer le Prince Ferdinand de Brunswick en Saxe, ^{29 Août} à la tête de 60000 Prussiens qui s'emparent de Leipzick. Son invasion est accompagnée d'un manifeste, dans lequel il déclare qu'il est forcé à cette entreprise pour prévenir les projets hostiles de ses ennemis. Il prétend que c'est l'Impératrice-Reine qui a commencé à faire des armemens; que la paix & la guerre sont entre ses mains; qu'elle n'a qu'à donner une déclaration sans ambiguïté, nette & précise, sur les motifs de ses appareils militaires, & que la tranquillité publique se rétablira. Il proteste, au surplus, qu'il regarde les Etats de Saxe comme un dépôt qu'il remettra au Roi de Pologne, aussitôt qu'il le pourra sans exposer.

Le Monarque pris au dépourvu, sort de Dresde, après avoir fait porter à son ennemi toutes les paroles de neutralité que pouvoit lui suggérer la circonstance, & après avoir reçu cette réponse accablante : *tout ce que vous me proposez, ne me convient pas; je n'ai aucune convention à faire.*

Il se rend à Pirna, où dix-sept mille Saxons étoient
 1756. campés, commandés par le Comte Rutowski.
 10 Sept. S. M. Prussienne arrive le même jour à Dresde,
 y met une garnison, établit à Torgaw un directoi-
 re de guerre pour la perception des revenus du
 pays, se fert des armes qu'elle trouve dans les
 arséniaux, fait des levées de troupes, tire tout
 l'argent, les vivres & les munitions qui lui sont
 nécessaires, exige de la Reine de Pologne la clef
 des archives de la Maison de Saxe, &, sur le re-
 fus de cette Princesse, plus ferme, plus intrépide
 que son foible époux, on se met en devoir d'en-
 foncer les portes. En vain elle se place devant,
 comme pour leur servir de rempart; on ne respecte
 point sa personne & son courage, on viole ce dépôt
 sacré, & l'on enleve les papiers qu'il importoit au
 vainqueur de connoître & d'avoir en sa possession.
 Muni de ces pieces, qui ne servent qu'à le confir-
 mer dans sa résolution, il fait investir le camp de
 Pirna, & de celui qu'il occupe à Zedlitz com-
 mande dans la Saxe en conquérant. En vain l'Em-
 pereur le somme de retirer ses troupes de l'Electo-
 rat, sous les peines prescrites par les loix du corps
 Germanique, dont le Monarque Prussien disoit
 être venu conserver les libertés; il répondit à cette
 forme juridique par la bataille de Lowositz. Il
 1 Octob. annonça la nouvelle à la Reine sa mere dans ce
 billet de sa main: „ ce matin j'ai gagné la bataille
 „ contre les Autrichiens. De grands talens ont
 „ été déployés de part & d'autre; le destin a été
 „ douteux pendant quelques heures, mais enfin
 „ il a plu à Dieu de nous donner la victoire.
 Quoiqu'en aient raconté les Autrichiens dans leur
 relation, c'en étoit une, sans doute, puisque le

Comte de Brown ne put remplir l'objet important de sa mission de délivrer les Saxons; puisque le Roi Auguste fut obligé de se retirer au château de Königstein avec le Prince Royal, & que son armée ayant en vain tenté de s'échapper, fut réduite à la dure extrémité de se rendre prisonnière de guerre, & tout cela en moins de quinze jours. La lettre d'Auguste II à son Général, pour l'autoriser à disposer comme il voudra, ou comme il pourra, du sort de l'armée, résout ce problème mieux que tous les raisonnemens. Elle suppose dans ce Prince ou la lâcheté la plus méprisable, ou le plus violent désespoir. On pourroit même y trouver des expressions appartenant aux deux sentimens. *Il faut, dit-il, se conformer aux ordres de la Providence, & nous consoler par la droiture de nos sentimens & de nos intentions.* Ce qui caractérise d'abord une âme affaissée sous le poids de la douleur. Elle se relève; il ajoute plus loin: „ on voudroit m'imposer les conditions les plus humiliantes, proportionnées à l'excès déplorable de ma situation..... Je ne puis en entendre parler: je suis un Monarque libre; tel je veux vivre, tel je veux mourir: mon dernier soupir s'exhalera dans le sein de l'honneur.” Enfin il retombe de nouveau: „ je laisse tout entier à votre discrétion le destin de mon armée; que le conseil de guerre détermine si vous devez vous rendre prisonnier, périr les armes à la main, ou périr par la famine..... Je vous déclare que vous ne répondrez de rien, & que je n'exige qu'une chose, que vous ne serviez pas contre moi ou mes alliés.”

- La capitulation** suivit bientôt. Elle est singulière par la gaieté du Roi de Prusse. Il déclare
1756. **Art. I.** au Monarque son frere, que s'il veut lui donner cette armée, il n'est pas besoin de la faire prison-
- Art. III.** niere. Sur la demande des subsistances, il répond:
- Art. V.** *Accordé, & plutôt aujourd'hui que demain.* A l'égard de ses gardes du corps, que S. M. Polonoise désiroit qu'on renvoyât libres, il refuse & ajoute: „ un homme est fol de laisser aller des „ troupes dont il est maître, pour les trouver en „ tête une seconde fois & être obligé de les faire
- Art. X.** „ prisonnières de nouveau.” Prend-on des précautions pour assurer la fourniture des vivres aux troupes, il s'en charge, & certifie qu'elle sera payée plus régulièrement que ci-devant.

Tel fut le résultat de l'alliance contractée par le Roi de Pologne avec l'Impératrice & la Czarine. Il perdit son armée, son électorat, & reçut, comme une grace, la permission de se rendre dans ses autres Etats, où il étoit si méprisé qu'aucun sujet n'osa même proposer de le secourir. Durant toute cette guerre il ne reparut plus sur la scene. La Reine, soutenant mieux sa dignité, animée du sang Autrichien qui couloit dans ses veines,

17 Nov. 1757. ne voulut point quitter Dresde; mais ne pouvant résister au chagrin dont elle étoit consumée, elle y mourut un an après.

Cette agression du Roi de Prusse est, sans doute, en politique un chef-d'œuvre de sagesse, de prévoyance, d'activité & d'audace; mais l'est-elle également aux yeux de l'équité stricte & rigoureuse? Oui, non-seulement s'il avoit acquis les preuves du complot formé de le dépouiller, mais s'il avoit des soupçons suffisans pour fonder ses al-

larmes & le déterminer à découvrir un mystère d'un intérêt si pressant à dévoiler, mystère dont il ne pouvoit sonder la profondeur que par une invasion secrète & subite. La suite fit voir qu'il n'avoit que trop bien conjecturé, qu'il n'avoit pas un instant à perdre, & que s'il n'avoit écrasé l'Electeur son rival, pendant que celui-ci retenu, moins par esprit de justice que par la conviction de sa foiblesse, hésitoit à le prévenir, il succomboit lui-même sous le nombre & les efforts de ses redoutables ennemis. La position critique où ce Monarque, malgré l'inaction de la Saxe, malgré la jonction de cette puissance, puisque toutes les troupes en furent incorporées dans les siennes & grossirent son armée, se trouva depuis plusieurs fois, justifia sa conduite & la justesse de ses démarches. Le Roi de Prusse, qu'on comparoit à Mandrin dans Paris (*), qualifié si souvent d'*illustre brigand*, ne passera chez la postérité mieux instruite, entre les Souverains ses contemporains, que pour avoir été plus décidé, plus entreprenant & plus expéditif.

Une considération qui auroit pu arrêter ce Monarque moins profond politique, ç'auroit été la crainte de soulever contre lui la France, dont il connoissoit la sensibilité. L'affront fait au beau-pere du Dauphin ne pouvoit manquer d'y exciter une fermentation violente; les larmes d'une auguste bru, les sollicitations du Prince son époux, l'exemple du passé, tout lui devoit faire appré-

(*) Les chansons curieuses qui furent chantées dans le tems à ce sujet, méritent d'être consignées comme piéces historiques. Voyez N^o. VI.

1756. hender une rupture. Mais cette rupture inévitable, il ne faisoit également que la prévenir: il avoit vu de tout temps le zele généreux & aveugle de cette puissance pour les intérêts de ses alliés: il prévoyoit qu'elle ne s'en tiendrait pas aux secours stipulés dans le traité de Versailles; il savoit que c'étoit elle qui, par le Chevalier Douglas, & par un émissaire plus adroit encore, (anecdote que nous aurons occasion de développer dans la suite) (*), avoit rendu inutile le traité de la Russie en Angleterre, & déterminé la Czarine à tourner contre lui les 80,000 hommes destinés dans le principe pour cette Puissance. Il préféra, en accélérant la diversion, de fournir à l'Angleterre, qui l'en pressoit, plus de facilité de soutenir la guerre maritime. Il ne tarda donc pas à heurter de front la France, en s'opposant à ce que le Comte de Broglio, Ambassadeur de S. M. auprès du Roi de Pologne, se rendît à Varsovie auprès de ce Prince, où son caractère l'appelloit. Comme Frédéric ne pouvoit vouloir commettre une insulte gratuite, qu'il ne fait rien sans raison, il est à présumer qu'il espéroit retarder par-là d'autant le cours des négociations entamées & gêner une communication dangereuse.

Quoi qu'il en soit, son Ministre plénipotentiaire reçut bientôt ordre de quitter la cour, & M. de Valory celui de revenir en France sans prendre congé. La guerre par terre fut résolue, & le Comte d'Estrées nommé pour aller concerter avec la

(*) Il est question de Mlle. d'Eon, envoyée d'abord seule, en fille, en Russie, & ensuite en homme avec le Chevalier Douglas.

cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile. Le résultat fut, avec la magnificence ordinaire de la France, de substituer aux vingt-quatre mille hommes qu'on étoit obligé de fournir & réclamés par le Roi de Pologne, mais qu'on avoit fait marcher inutilement l'automne précédente, de mettre sur pied, au printemps suivant, une armée de cent mille hommes, sous les ordres du Maréchal d'Estrées, afin d'opérer en Westphalie d'une manière éclatante. Elle fut peu après suivie de deux autres : une sur le Haut-Rhin, commandée par le Maréchal de Richelieu, & l'autre sur le Mein, par le Prince de Soubise. C'est la Marquise qui avoit nommé ces deux derniers Généraux. Le premier l'avoit emporté par son mérite, mais ne tarda pas à succomber.

1756.

La cour de Vienne, auprès de laquelle il venoit de concerter le plan de la campagne (*), l'avoit appuyé de son crédit pour qu'on lui en confiât l'exécution. La cabale le traversa, & son caractère altier repugnant à la souplesse, au dévouement absolu qu'exigeoit la favorite, il fut disgracié.

En effet, quoique Madame de Pompadour n'eût plus sur son auguste amant l'empire que donne la séduction des sens, son crédit n'en avoit pas souffert; il croissoit même tous les jours, & c'étoit elle qui regnoit à l'ombre de l'autorité du Monarque. Il étoit enchanté de trouver sur qui se décharger du poids de sa couronne, & la Marquise, pour le mieux supporter, s'étoit depuis quelque

(*) Voyez les *Eclaircissmens présentés au Roi par le Maréchal d'Estrées*, imprimés en 1753.

1756.

tems livrée absolument à la politique. C'est l'Abbé Comte de Bernis qui l'avoit initiée aux mystères de cette science. Cet Abbé, homme de qualité, mais pauvre, s'étoit d'abord livré à son goût pour la bel esprit & le plaisir. Il avoit eu de bonne heure une place à l'Académie françoise, mais n'avoit pu obtenir de bénéfice. Un jour qu'il sollicitoit l'ancien Evêque de Mirepoix : *Monsieur l'Abbé*, lui répondit ce Prélat, *vous m'importunez en vain; tant que vous ferez des vers & que vous ne changerez pas de train de vie, vous n'aurez rien.* — *Eh bien, Monseigneur, j'attendrai*, lui repliqua-t-il avec un sourire malin.

C'étoit un homme aimable, poli, insinuant auprès des femmes; il étoit très-bien avec Madame d'Etioles, même du dernier bien, à ce qu'on a toujours cru. Il lui tenoit compagnie lors des voyages de Louis XV à l'armée, & charmoit son ennui durant cette absence, car elle ne le suivoit point régulièrement : l'exemple de Madame de Château-roux l'effrayoit, & si la curiosité ou la nécessité de satisfaire à l'empressement des desirs du Roi l'obligeoit quelquefois de se déplacer avec le plus grand mystère, elle revenoit bientôt dans sa solitude.

Les circonstances où se trouva l'abbé de Bernis éveillèrent son ambition. Les Ambassades étant le genre de distinction dont son état fut le plus susceptible, il se mit au fait des intérêts des Princes & donnoit des leçons à la favorite. Ils se formerent ainsi tous deux. Après l'avoir fait passer dans différentes cours où il étoit chargé de donner une grande idée de cette Dame, & de

lui en concilier les Souverains, elle le fit rappeler à Versailles, le fit entrer au conseil & nommer Ministre des affaires étrangères. 1756.

Dans le haut période de grandeur où étoit montée Madame de Pompadour, où, jouant le rôle de Madame de Maintenon, elle nommoit les Ministres, les Généraux, elle recevoit les Ambassadeurs, elle étoit en correspondance avec les puissances étrangères, le Roi lui-même jugea convenable de mettre plus de décence dans un commerce où les sens n'étoient plus pour rien. En conséquence, toutes les communications secrètes de son appartement à Versailles & dans les autres châteaux furent murés; elle fut nommée Dame du palais de la Reine, & présentée en cette qualité par la Duchesse de Luynes, la femme la plus austere de la cour & la favorite de sa maîtresse. 7 Févr.

Afin de soutenir ce ton de pruderie, Madame de Pompadour déterminâ le Roi, ne pouvant commencer la guerre sans fouler ses peuples, d'être le premier à donner l'exemple, & à diminuer une partie de sa maison. Il réforma plusieurs équipages de chasse & un grand nombre de chevaux de course des deux écuries. Il y eut aussi des réglemens sur les petits voyages pour les rendre moins dispendieux: il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de spectacles, & l'on suspendit les travaux du Louvre. Malheureusement il y avoit plus d'apparence que de solidité dans tout cela; les Ministres même plaisantoient d'une telle hypocrisie; le Comte d'Argenson dit que ces épargnes étoient un si petit objet qu'elles suffiroient à peine pour enrichir un Directeur des vivres pendant la guerre; & puis on ne tarda pas à repren-

1756. dre l'ancien train, & les choses allèrent de mal en pire, car le désordre est toujours plus grand après la réforme; c'est un torrent contenu qui se déborde avec plus de violence.

Cependant, au moyen de ces sacrifices, on crut le Roi autorisé à demander les nouveaux subsides qu'exigeoit une guerre qui s'étendoit au continent & alloit embraser l'Europe. Les seize millions du don gratuit du Clergé n'avoient été qu'une goutte d'eau; la ressource du renouvellement du bail des fermes, qui en l'augmentant de quelques millions, en avoit procuré 60 d'extraordinaire, étoit épuisée; il falloit faire des fonds pour la campagne prochaine: M. de Sechelles n'étoit plus en place; nommé Contrôleur-général sur la démission de M. Machault, il avoit été porté à cette dignité d'un vœu unanime, mais il ne soutint pas sa réputation. D'un des plus grands Intendans d'armée qu'on eut vu, il devint un Ministre médiocre des finances. Sa seule opération fut d'avoir supprimé les sous-fermes, opération très-critiquée, & d'avoir augmenté le nombre des fermiers généraux de 40 à 60; ce qu'on ne blâma pas moins, en ce que c'étoit affermir de plus en plus le régime de ces publicains odieux à la nation, appelés par dérision: *les Colonnes de l'Etat*, & qui en sont trop réellement les destructeurs & les tyrans. Il étoit usé de travail, infirme; sa tête foiblissoit & il en donna une preuve en désignant au Roi pour son successeur, M. de Moras son gendre, l'homme le plus inepte qu'on eût vu depuis longtems à la tête des finances. C'est à cette époque que le Maréchal de Noailles, mauvais guerrier, mais grand

13 Avril.

politique & excellent citoyen, prévoyant les malheurs de sa patrie, prétexta son âge très-avancé & obtint de S. M. la permission de se retirer du conseil, où il fut remplacé par le Maréchal de Belle-île. On se flatta que ce Seigneur, qui avoit passé sa vie dans l'étude la plus assidue, ou à la tête des armées, ou chargé des plus grandes ambassades & des plus importantes affaires, qui connoissoit personnellement tous les Princes de l'Europe, qui avoit vu leurs pays & calculé à fond leurs intérêts & leurs forces, suppléeroit dignement au vuide que laissoit son prédécesseur. 1756.

C'est à l'administration de M. de Moras qu'il faut rapporter le commencement de cette foule d'impôts dont la France a été surchargée sans interruption depuis, jusqu'à la fin du regne de Louis XV. Il débuta sous les plus sinistres auspices, en faisant tenir à Versailles un lit de justice pour l'enregistrement de trois déclarations burlesques. On n'avoit point tiré de la dernière guerre, si glorieuse, un avantage qu'elle auroit au moins dû procurer, celui d'en faire payer les frais aux ennemis. On a beaucoup exalté la générosité du Roi, de leur avoir rendu gratuitement les conquêtes faites sur eux; mais s'il n'y avoit pas été nécessité par les causes secrètes dont nous avons fait mention, causes que l'intrigue & la jalousie rendoient plus pressantes à ses yeux, cette générosité auroit été fort mal entendue, faite aux dépens des intérêts & du bonheur de son peuple. 21 Août.

L'ivresse des prospérités avoit empêché cette réflexion, lors qu'en 1749 la prolongation du premier vingtième fut présentée, non seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes

1756.

tes de l'Etat, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que S. M. se proposoit d'établir, dans ses finances, devoit lui fournir des ressources capables d'*assurer, dans des tems de nécessité, la gloire de son Etat & la tranquillité des Alliés de sa Couronne, sans être forcé de recourir à des moyens extraordinaires.* Une espérance si flatteuse avoit rendu le poids de la nouvelle imposition plus léger. La première déclaration enregistrée détruisoit l'illusion; on y apprenoit qu'après sept années on étoit encore bien éloigné du but qu'on s'étoit proposé, & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le paiement du premier vingtième, qu'on étoit déjà obligé d'en mettre un second, c'est-à-dire d'employer, presque à l'ouverture de la guerre, ces ressources que S. M. avoit voulu éviter & réserver pour les extrémités les plus fâcheuses. Les deux autres n'étoient que des continuations de droits. La consternation fut universelle: les cours commencerent aussi cette longue suite de remontrances, dont l'opiniâtreté concourut merveilleusement à favoriser leur destruction; mais aucune ne se signala plus en cette circonstance que la Cour des aides. Elle avoit alors pour chef M. de Malesherbes, le fils du Chancelier, qui brûloit de manifester son patriotisme & d'effacer la honte qu'imprimoit au nom de Lamoignon, son pere, organe des volontés accablantes du Monarque. On ne peut voir rien de mieux composé que les remontrances de son tribunal à ce sujet. Elles produisirent au moins, par dessus les autres, l'effet de déterminer le Roi à fixer l'incertitude de la durée de ces impôts. S. M. répondit que la

suppression auroit lieu du jour de la cessation des hostilités, au lieu de celui de la conclusion de la paix. C'est le moment de les tirer de l'oubli injurieux où le ministère s'efforce de tenir ces écrits, monumens précieux de zèle qui ne sauroient acquérir trop de publicité (*). On y verra l'origine & les progrès du mal de la France, dans la mauvaise assiette des impôts, dans les odieux instrumens de leur perception, dans la négligence & l'abandon des formes, surtout dans l'arbitraire qui a partout été substitué à la loi, & l'on demeurera convaincu qu'il n'est pas de médecin assez habile pour sauver le Royaume, si, comme dans les maladies physiques désespérées, où l'on employe le fer & le feu pour la destruction des parties gangrenées, il n'use de moyens violens de le régénérer, s'il ne *retrempe nos ames*, suivant l'expression d'un jeune militaire ardent, plein d'énergie (†) & de patriotisme.

Dans le concours des calamités générales & particulières dont la France étoit affligée, où les peuples, malgré les premiers succès de la guerre, étoient opprimés de nouveaux impôts, & , au moindre revers, menacés d'autres plus considérables, où le Parlement, séparé, dispersé, se trouvoit dans l'impuissance de s'y opposer, où le Clergé mécontent gémissoit sur les maux de l'église, sur les prêtres décrétés, les évêques exilés, où l'héritier présomptif du royaume languissoit dans une inaction involontaire, s'indignoit de voir une

(*) Ces Remontrances, trop longues, seront renvoyées dans les pièces pour servir à l'histoire, sous le N. VII.

(†) Voyez la préface de la *Tactique* de M. de Guibert.

1757. femme remplir les importantes fonctions, dont le Monarque indolent auroit dû le charger seul, il arriva une catastrophe effroyable, & qui, quoiqu'imprévue, fut d'abord rapportée à quelqu'un de ces fatals événemens.

5 Janv.

La veille des Rois, Louis XV fut assassiné dans son propre palais, au milieu de ses gardes, entouré des grands officiers de sa couronne, en présence de son fils. Il montoit en carrosse pour aller souper & coucher à Trianon, lorsqu'il se sentit atteint d'un coup rapide au côté droit entre les côtes; il étoit environ six heures; il faisoit nuit; sous la voûte, peu éclairée, étoit une multitude ordinaire de courtisans & d'oisifs, toujours avides de voir le Monarque; un froid rigoureux obligeoit les spectateurs de s'envelopper dans leurs redingotes: le régicide en avoit une, & après avoir commis son crime, ayant remis son couteau dans sa poche s'étoit rejetté dans la foule, & sous ce déguisement général il auroit peut-être échappé, s'il avoit eu la précaution d'avoir le chapeau bas comme tout le monde. S. M. s'apperçoit au sang qui coule qu'elle est blessée; elle se retourne: à l'aspect d'un inconnu couvert & les yeux égarés, elle dit avec le plus grand sang-froid: *c'est cet homme qui m'a frappé; qu'on l'arrête & qu'on ne lui fasse point de mal.*

Cependant l'effroi saisit bientôt le Monarque; ceux qui l'entourent, l'augmentent: la blessure peut être mortelle, & quoique légère, elle le devient, si l'arme est empoisonnée. On met au lit S. M.; on cherche les chirurgiens; la Reine, la famille royale l'entourent; il ne voit point sa tendre amante; il juge qu'on l'a écartée; qu'on lui dissimule le danger où il est; que c'est son dernier

jour; il demande à se confesser. Son confesseur, ses aumôniers n'y étoient point : on arrête un simple chapelain pour ce délicat ministère. En vain il s'excuse, il prétexte son ignorance, il dit qu'il ne fait point absoudre les Rois; on l'enleve, on le conduit à S. M. & le force à voir à ses pieds ce pénitent auguste. La confusion, les inquiétudes & la terreur regnerent ainsi dans le château jusqu'au lendemain, qu'ayant levé l'appareil les gens de l'art ne trouverent, au lieu de plaie, qu'une large saignée, qui n'auroit pas empêché un simple particulier de vaquer à ses affaires.

1757.

Durant cet intervalle, on avoit cherché à découvrir de l'assassin toutes les notions nécessaires sur un crime si énorme : l'imagination se perdoit en conjectures de toute espece. Son premier propos, au moment où l'on s'étoit saisi de lui, n'avoit fait que redoubler les allarmes & les soupçons d'une conspiration profonde & combinée contre la famille royale entiere; il s'étoit écrié du ton d'un homme pénétré de remords & qui a de grandes choses à révéler : *qu'on prenne garde à Monseigneur le Dauphin; qu'il ne sorte pas de la journée.*

La garniture des gardes du corps & des centuissés, à travers laquelle le parricide s'étoit fait jour en portant ses mains sur le Roi, étoit furieuse. M. le Duc d'Ayen, Capitaine de service auprès de sa personne sacrée, désespéré que cet attentat eût été commis sous ses yeux, avoit donné des ordres sévères pour qu'on interrogeât sur le champ le coupable & qu'on lui arrachât son horrible secret. Le zele aveugle & funeste de ces militaires les porta à user des plus cruels traite-

1757. mens, afin de le faire parler; ils lui tenailloient les jambes avec des pincettes rouges, & peut-être l'auroient-ils ainsi soustrait, comme Clément, par une mort trop prompte, au supplice & aux recherches de la justice, si le Grand Prevôt de l'hôtel, à qui appartenait la connoissance du forfait, commis dans le palais du Souverain, ne se fût emparé du régicide. Par sa procédure plus régulière, on eut bientôt lieu de se tranquilliser sur le principe & les suites qu'on redoutoit de cet assassinat. On reconnut que le parricide, nommé *Robert-François Damiens*, né en Artois de la lie du peuple & laquais de profession, ne s'y étoit porté par aucune récompense, instigation ou conseil; que ce n'étoit pas même un fanatique religieux de la classe des Clément & des Ravailiac, mais un fanatique de patriotisme, ou plutôt un frénétique, un homme égaré, un fol furieux, qui entraîné malgré lui vers son crime, avoit voulu s'y soustraire en calmant, par les secours usités, l'effervescence de son sang; il protesta que s'il avoit été saigné, comme il le demandoit, il ne l'eût pas commis.

A la première nouvelle de l'assassinat du Roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout fut en rumeur: les Princes du sang, les Grands du royaume, les principaux Magistrats se rendirent à Versailles; l'Archevêque ordonna des prières de quarante heures; les spectacles se fermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce Prince à Metz! On détestoit, sans doute, on exécroit le monstre qui avoit osé porter ses mains sur l'Oint du Seigneur; on demandoit des nouvelles du Monarque; on vouloit

savoir tous les détails de cette incroyable catastrophe; mais c'étoit de la curiosité, & non de l'intérêt; on étoit consterné plus qu'affligé; le cœur prenoit peu de part à l'événement; les larmes ne couloient point; les églises étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eut pu la recevoir, si l'adulation ne lui eut déguisé les véritables sentimens de son peuple! Au reste, Damiens ne les lui dissimula pas. Il eut l'audace de dicter une lettre à S. M., dans laquelle, à travers son galimathias & sa grossièreté, un philosophe qui réfléchit, démêle la filiation des idées de l'auteur en démence, & assigneroit facilement, sans autre instruction, de quelle maniere il étoit parvenu à concevoir son abominable projet.

Damiens avoit été domestique dans diverses bonnes maisons; il avoit servi chez les Jésuites, chez des Jansénistes, chez des Magistrats. Le luxe de nos tables, l'appareil & la forme du service exigent beaucoup plus de valets que chez nos peres; il a fallu nécessairement les multiplier, s'en entourer dans nos repas: aucun où il n'y ait autant de laquais que de maîtres: notre mollesse a même supprimé depuis quelque tems l'usage prudent de les renvoyer au dessert, dans ces momens où la chaleur du vin provoquant l'intempérie de la langue, on se livre avec confiance, soit aux mouvemens violens de l'indignation d'une ame forte contre les auteurs des maux de l'Etat, soit aux faillies piquantes de la gaieté maligne de l'esprit; car dans cette capitale, où le despotisme, toujours armé contre la liberté, oblige à la plus grande réserve dans les lieux publics, on aime à s'en dédommager dans l'intérieur des maisons, souvent

1757.

par les propos les plus républicains & les plus effrénés. Damiens avoit été dans le cas d'entendre tous les jours de ces propos, tantôt d'un parti & tantôt de l'autre. Coupable de vol, d'assassinat, d'empoisonnement, ce n'étoit point un de ces hommes susceptibles d'un enthousiasme religieux ou politique, qui égare quelquefois ceux qu'il enflamme, qui produit également & les vertus héroïques & les forfaits atroces; mais d'une humeur sombre & ardente, le levain de la fermentation des esprits avoit passé dans le sien, & son sang vivement agité lui avoit exalté le cerveau jusques à la démence. Comme les plaintes qu'il entendoit sans cesse, soit des gens d'église, soit des gens de robe, soit des bons citoyens gémissant de ces querelles, portoient toujours contre une administration vicieuse; qu'il étoit trop ignorant pour savoir qu'un Souverain n'étant que le représentant de l'Etat, ne peut avoir d'intérêt distinct bien entendu, & que si dans son imbécillité, dans son extravagance, ou dans sa férocité, il se rendoit coupable envers sa nation de ces délits, rares heureusement, des Caligula, des Neron, des Tibère, elle seule ayant le pouvoir de le juger, verroit toujours avec horreur l'individu sacrilège qui préviendrait sa condamnation. Comme il étoit trop grossier pour sentir que ces murmures ne regardoient jamais que les Ministres, & qu'en reprouvant un régicide on exalteroit, sans doute, un patriote assez courageux pour faire exemple aux dépens de sa propre vie sur quelqu'un de ces fameux coupables trop impunis; il ne vit dans son délire que le Roi à qui s'adresser. Tout porte donc à croire qu'il n'avoit point de complices sui-

vant ses déclarations constantes ; mais que prêtres, magistrats & autres lui inspirèrent involontairement, par leurs déclamations furieuses, son horrible projet ; qu'enfin si Louis le Bien-aimé, sentant toute la valeur, toutes les obligations de ce titre, les eût remplies, son regne, plus fortuné que celui de Henri IV, n'eut jamais été marqué de cette effrayante catastrophe.

On demandera peut-être pourquoi Damiens, n'ayant pour motif de son parricide que le mécontentement général, paroît cependant, soit dans sa lettre au Roi, soit dans ses divers interrogatoires, tout-à-fait parlementaire ? C'est qu'il avoit demeuré depuis quelques années chez des Conseillers au Parlement, ou des gens attachés à cette compagnie ; c'est que le nom de l'Archevêque, contre lequel il s'élève si souvent, à force d'être répété à ses oreilles avec mépris & indignation, avoit laissé dans son cerveau blessé les traces les plus profondes & les plus recentes.

Une circonstance singulière de cet attentat, & qui le distingue encore des précédens, c'est que son auteur n'avoit dans le cœur aucune haine contre le Roi ; qu'il soutint dès le premier moment, & dans le reste de la procédure, n'avoir jamais eu intention de le tuer, mais de le blesser seulement, afin de le toucher & de le ramener à Dieu & à sa nation. Et l'examen de l'arme qu'il portoit, la manière dont il s'en servit, semble le justifier sur ce point. C'étoit un couteau à ressort, qui d'un côté présentoit une lame longue & pointue en forme de poignard, & de l'autre un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il est certain que si Damiens eut voulu

1757. frapper un coup sûr & meurtrier, il eut employé le premier fer.

Dès le soir même de l'assassinat du Roi, Mrs. des Enquêtes & Requêtes démis s'étoient assemblés chez le Président Dubois, le plus ancien de ses confreres, pour offrir leurs services & témoigner leur fidélité & leur zele. Ils s'étoient servis de l'entremise du Premier Président, mais sans succès. M. le Dauphin, envers qui le Roi, dans le premier moment de sa terreur, s'étoit déchargé du soin des affaires, n'aimoit pas assez ces Messieurs pour prendre sur lui de leur donner une réponse favorable. Il prétexta qu'il ne pouvoit rien statuer sans les ordres de S. M. & qu'elle n'étoit point en état qu'on l'entretint de pareilles choses. Le Monarque revenu à lui, ne pensa pas plus favorablement sur leur compte. Mais en même tems convaincu que, malgré les indications de Damiens, & son audace de lui prescrire de remettre son Parlement, de le soutenir, & de respecter surtout les membres les plus mutins dont il lui envoyoit la liste (*), aucun de cette auguste compagnie n'avoit directement ou indirectement contribué à l'attentat contre sa personne; il ne fit pas difficulté de renvoyer le jugement du scélérat à ceux de la Grand'chambre qui n'avoient pas donné leurs démissions. Les

(*) On trouve dans le procès de ce misérable, après sa lettre au Roi, un billet à S. M., où il nomme Mrs. de Challerange, Beze-de-Lys, de la Guillaumie, Clément, Lambert, le Président de Boulainvillers & le Président Du Mazi, & où il ajoute ces propres termes :

„ Il faut qu'il remette son Parlement & qu'il le soutienne, ne, avec promesse de ne rien faire aux ci-dessus & compagnie. ”

lettres patentes furent expédiées en ces termes
remarquables :

1757.

„ Vous êtes instruits de l'attentat commis contre ma personne le 5 du présent mois entre cinq & six heures du soir, & vous m'avez donné dans cette occasion des preuves de votre fidélité & de votre amour. Les sentimens de notre religion & les mouvemens de notre cœur nous portoitent à la clémence, mais considérant que notre vie ne nous appartient pas plus qu'à nos sujets, & qu'ils réclament de notre justice une vengeance éclatante pour assurer des jours que nous ne voulons employer qu'à leur bonheur: Par ces présentes nous vous abandonnons l'instruction & le jugement du procès commencé par le Prevôt de l'hôtel, validons en tant que de besoin, les procédures faites en ladite Prevôté, vous autorisant à faire exécuter vos jugemens hors de votre ressort, & en interdisant la connoissance à toutes autres cours & juridictions.”

En conséquence, Damiens fut transféré la nuit du 17 au 18 Janvier, de la geole des gardes du corps à la prison du palais, où l'on lui avoit préparé un logement dans la tour de Montgomeri. On mit à son transport un appareil extraordinaire, & l'on prit des précautions inouïes. Les formes étoient de tout tems prescrites à cet égard, & la grandeur du forfait, l'importance de faire un exemple éclatant sur le régicide, de le conserver pour qu'il n'échappât pas au supplice, & qu'on pût à loisir en suivre les moindres traces, nécessitoient ces soins, qui autrement auroient été injurieux aux Parisiens. Aucun, sans doute, qui ne

1757.

se fût fait un devoir de surveiller ce scélérat. On voit dans le récit détaillé de sa garde, de sa marche & de son arrivée (*), qu'on avoit choisi

(*) Extrait d'une relation manuscrite, 18 Janvier 1757.....

„ L'infame assassin est parti de Versailles hier au soir à
 „ dix heures trois quarts. Il y avoit trois carosses à qua-
 „ tre chevaux ; ce misérable étoit dans un, accompagné
 „ d'un chirurgien du Roi & de deux gardes de la pre-
 „ vôté. Dans les deux autres, étoient des gardes de la
 „ prévôté & un homme arrêté au sujet de ce malheu-
 „ reux. Ces carosses se sont mis en marche, précédés
 „ d'un détachement de la Maréchaussée portant les armes
 „ hautes, & des détachemens battant les avenues du
 „ chemin qu'on devoit tenir. Soixante grenadiers des gar-
 „ des françoises, commandés par quatre Lieutenans &
 „ huit Sous-lieutenans à cheval sur des chevaux du Roi,
 „ accompagnoient ces carosses, & six sergens armés de
 „ fusils marchaient à chaque portiere. Dans cet ordre il
 „ est arrivé à Seve, où une autre compagnie de gren-
 „ diers s'est emparée des carosses & les soixante autres
 „ ont fait l'arrière-garde. La marche a été dirigée par
 „ les villages d'Illi & de Vaugirard. Il est entré à Paris
 „ par la barrière de Seve, la Croix-rouge, la rue du
 „ four, la rue de Buffi, la rue Dauphine, le pont-neuf,
 „ le quai des orfèvres & la rue Saint-Louis. A Seve &
 „ à Illi une compagnie de gardes-suisse en bordoit les
 „ avenues ; à Vaugirard une compagnie de grenadiers
 „ s'est réunie à l'escorte. Depuis la barrière de Seve, &
 „ le long de la route jusqu'au palais, on avoit en outre
 „ disposé beaucoup d'escouades de gardes-françois pour
 „ assurer la marche. Ce matin à trois heures, les trois
 „ carosses sont entrés dans la cour du Mai du palais,
 „ accompagnés de tous les détachemens ci-dessus, qui
 „ se sont joints les uns aux autres. On a descendu le
 „ criminel à la porte de la conciergerie ; on l'a mis
 „ dans une espece de hamac fermé avec une grosse cou-
 „ verture de laine & on l'a monté ainsi dans la tour de

obscurité de la nuit, comme plus propre à empêcher le tumulte ; qu'il y avoit défense à qui que ce fut de se mettre aux fenêtres pour le voir passer, & ordre de tirer sur quiconque y contreviendrait. On ne connoissoit point encore le fond du complot, s'il en existoit un, & un coup de fusil, dirigé adroitement sur Damiens, auroit pu le laisser dans la même obscurité que celui de Ravailiac. 1757.

Ce dépôt une fois rendu à la conciergerie, les mesures ne furent pas moins excessives pour le

Montgommeri, où il est gardé par quatre Sergens qui restent jour & nuit dans sa chambre. Huit autres Sergens occupent le dessus. Dessous est un corps-de-garde de dix gardes françoises, & sur la place de la cour du Mai, à la porte de la conciergerie, un corps de gardes françoises de soixante-dix hommes, commandés par un Lieutenant, un Sous-Lieutenant & deux Enseignes, que l'on relevera toutes les vingt-quatre heures. Les officiers qui garderont ce misérable ne le verront pas, & l'on ne pourra entrer dans sa prison qu'avec un billet de M. le Premier Président. On a pris tant de précautions pour amener ce scélérat, que les ordres étoient donnés pour que personne ne se trouvât sur la route, & défenses de se mettre aux fenêtres & aux portes partout où l'on pouvoit le voir, avec ordre de tirer sur ceux qui y contreviendroient. On a pris le tems de la nuit comme plus propre à cette translation.

Les gens du Roi ne sont allés à Versailles que ce matin pour les représentations. Le criminel a été interrogé ce matin, par M. le Premier Président & M. Mole, M. M. Severt & Pasquier, Rapporteurs. M. M. Porraill & Lamoignon, Présidens à mortier honoraires, doivent prendre séance à la Grand'chambre."

1757.

conserver. Un détachement de quatre-vingt-dix hommes des gardes françoises, c'est-à-dire de la garde du Roi même, fut chargé de cette fonction. Douze sergens & trois officiers se relevoient sans cesse à son service. Enfin les frais que coûtoit au domaine ce misérable, montoient à plus de six cents livres par jour.

Tout Paris se flatta quand il vit le coupable aux mains du Parlement, & que, pour donner plus d'authenticité au procès, les Princes & Pairs eurent ordre de le suivre, qu'il alloit apprendre des choses étonnantes. La curiosité fut encore excitée pendant quelque tems par des faits étranges & romanesques qu'on débitoit, & qui donnoient ample carrière à l'imagination. Elle avoit si fort travaillé chez certaines gens, que la vérité ayant percé dans le plus grand jour par le jugement, ils se refuserent à la croire & persisterent à prétendre que les Magistrats, que les Pairs, que les Princes du Sang avoient prévariqué dans leurs fonctions, au point de dérober au public la connoissance des autres coupables; que, plus ils auroient été illustres, plus il auroit été dangereux & criminel d'épargner.

L'arrêt est du 26 Mars. La séance commença à huit heures du matin & ne finit qu'à sept heures & demie du soir. Il fut condamné au même supplice que Ravailac; ordonné qu'il seroit préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire de deux heures, au lieu de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

Ce monstre soutint son caractère jusqu'au bout; il fut interrogé pendant cinq heures & demie, & il répondit avec le même sang froid, la même au-

dace, la même insolence, & si l'on osoit le dire, 1757.
 le même courage qu'il avoit montré jusques-là, mêlant à ses réponses de l'ironie, de la plaisanterie & presque de la gaieté; il continua de déclarer qu'il étoit un scélérat isolé; que son dessein criminel étoit conçu depuis plus de trois ans; qu'il ne l'avoit communiqué à qui que ce soit, & que s'il eût pu même soupçonner que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jeté au feu. A l'égard des motifs qui l'avoient porté à cet horrible attentat, il déclara qu'il avoit été blessé de voir l'autorité royale compromise & avilie par les disputes survenues entre le Clergé & le Parlement, & du peu d'égard que le Roi avoit eu aux remontrances qui lui avoient été adressées. Il apostropha plusieurs de ses juges qu'il reconnut pour les avoir servis: il finit par un éloge de l'éloquence de M. Pasquier, son rapporteur (qui l'avoit harangué souvent, & à l'instant, en présence de l'assemblée, pour l'exhorter à dire la vérité & à déclarer ses complices) & il pria tous *Messieurs* de dire à S. M. qu'elle ne pouvoit mieux faire que de le prendre pour son Chancelier.

A la question, à l'hôtel de ville, sur l'échafaud, Damiens n'en dit pas davantage. A quatre heures trois quarts de l'après-midi du 28 Mars, commença l'horreur de son supplice. On lui brûla la main droite; ensuite il fut tenaillé; on lui jeta du plomb fondu dans ses plaies & puis on l'écartela. Il resta vivant durant tout cet espace de tems de cinq quarts d'heure, avec une fermeté intrépide; il ne montra que la douleur inséparable de l'humanité, à laquelle le physique ne peut se refuser. Pour le dernier appareil on avoit élevé une

1757. petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, sur laquelle il étoit attaché ; ses bras & jambes dépassoient. Le bourreau avoit acheté six chevaux 3600 livres, afin que si quelqu'un des quatre premiers venoit à se rebuter, il pût le remplacer sur le champ. Quoique ces chevaux fussent très-forts, après maintes & maintes secouffes, ils ne purent réussir, même les deux plus frais; il fallut employer le secours de la hache. On réunit ces membres épars au tronçon, on alluma un bucher, on les y jetta, &, réduits en cendres, elles furent jetées au vent.

On fit à Damiens, pour son exécution, le même honneur qu'on lui avoit rendu pendant sa détention. La ville & les fauxbourgs furent investis du régiment des gardes françoises, à qui l'on fit prendre les armes. Au reste, le concours étoit si immense, qu'il falloit nécessairement beaucoup d'ordre.

On ne peut rendre l'affluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là. Les villages circonvoisins, les habitans des provinces, les étrangers y étoient accourus comme aux fêtes les plus brillantes. Non-seulement les croisées de la Greve, mais même les lucarnes des greniers furent louées à des prix fols; les toits regorgeoient de spectateurs. Mais ce qui frappa surtout, ce fut l'ardeur des femmes, si sensibles, si compatissantes, à rechercher ce spectacle, à s'en repaître, à le soutenir dans toute son horreur, l'œil sec & sans la plus légère émotion, lorsque presque tous les hommes frémissent & détournent les regards.

Nous nous sommes étendus davantage sur ce point historique pour sa singularité. En effet,

le cours des assassinats des Rois, si fréquens sous Henri III & sous Henri IV, s'étoit arrêté sous le despotisme sanglant de Richelieu, durant la minorité agitée & la guerre civile de Louis XIV, sur la fin de son gouvernement, où le fanatisme s'étoit relevé au plus haut degré, sous la Régence, si féconde en crimes de toute espece, où Philippe lui-même accusé des plus horribles forfaits, sembloit provoquer contre sa personne une vengeance trop légitime; qui se seroit attendu à voir ce crime se reproduire sous Louis le Bien-aimé ! Il semble n'avoir été réservé à son regne que pour qu'il n'y manquât aucune espece d'événement.

1757.

Nous avons surtout eu à cœur d'en bien développer les détails, afin de le mieux approfondir, & de donner aux contemporains la consolation d'apprendre, que si les fastes de leur siecle doivent être à jamais tachés d'un régicide, il fut le crime d'un seul, le désespoir de tous, & que l'opprobre n'en doit réjaillir que sur celui-là. Cependant, par un usage barbare que la philosophie, l'humanité & la justice reprouvent également, le pere, la femme & la fille de Damiens, quoique reconnus innocens, furent bannis du royaume, avec défenses d'y revenir, sous peine d'être pendus. A la douleur d'appartenir à un tel monstre on joignit l'infamie, plus horrible que la mort.

A la premiere nouvelle du danger du Roi, dans le trouble général des esprits, toutes les affaires du dehors & du dedans étoient restées suspendues, mais un instant seulement, & jusqu'à ce qu'on fût rassuré sur le sort de S. M. pour le présent & pour l'avenir. Alors il se mêla quelque consolation à la douleur des François, regardant

1757. l'événement comme un avertissement salutaire de la Providence, ils se flatterent que Louis XV en sentiroit l'importance & se reformeroit. Madame de Pompadour écartée de sa personne sacrée & M. le Dauphin entré au conseil sembloient les préludes d'un heureux changement. Mais la matresse revint bientôt plus puissante, & le jeune Prince n'en eut pas davantage la confiance de son auguste pere. Elle étoit trop intéressée à la lui ôter & à semer les soupçons, les défiances & la jalousie dans le cœur du Roi. Aussi les choses n'en allèrent que plus mal, & les revers affaissant de plus en plus, pour ainsi parler, l'ame du Monarque, il n'eut plus de ressort que par sa matresse & pour en faire exécuter les volontés.

En vain Mrs. des Enquêtes & des Requêtes profitant de la circonstance pour témoigner au Monarque leur affection & leur dévouement, avoient demandé à reprendre leur service, le bras de la vengeance ne s'en appesantit que plus fort sur eux: seize furent exilés dans des lieux éloignés, incommodes & mal-sains, & quand Messieurs de la Grand'chambre restés firent des représentations à ce sujet, on fit répondre S. M. par une Escobarderie, en disant qu'elle les punissoit *pour des raisons qui leur étoient personnelles.* On lui fit jouer la comédie d'affecter de les regarder comme démis volontairement, de leur offrir leur remboursement, de les forcer à le recevoir. Puis, par une conduite plus indécente encore, on la fit reculer, on la fit rendre les démissions, rétablir le Parlement dans ses fonctions, lui accorder toutes les interprétations relatives aux déclarations enrégistrées au lit de justice, & rappeler les

exilés de la maniere la plus honorable & la plus flatteuse.

1757.
1 Févr.

Deux Ministres, dont l'un créature de Madame de Pompadour, l'avoit soutenue trop foiblement & lui avoit donné des conseils pusillanimes, la croyant perdue lors de l'assassinat du Roi, & l'autre son ennemi constamment, mais respectueux & caché, avoit éclaté dans cet espoir, avoit témoigné une joie insultante, ne tarderent pas à éprouver son ressentiment d'une maniere proportionnée à leur offense. C'est ce qui se juge aisément aux termes de leur Lettre de cachet. Dans celle du Comte d'Argenson, le Roi lui disoit séchement: „ votre service ne m'est plus nécessaire; je vous „ ordonne de m'envoyer votre démission de Secrétaire d'Etat de la guerre, & de tout ce qui „ concerne les emplois y joints & de vous retirer „ à votre terre des Ormes.”

Au contraire, S. M. faisoit en quelque sorte des excuses à M. de Machault: „ les circonstances „ ces présentes m'obligent de vous redemander „ les sceaux & la démission de votre charge de Secrétaire d'Etat de la marine. Soyez toujours „ certain de ma protection & de mon estime. Si „ vous avez des graces à demander pour vos enfans, vous pouvez le faire en son tems; il convient que vous restiez quelque tems à Arnouville. Je vous conserve votre pension de 30000 livres, & les honneurs de Garde des sceaux.”

Tous deux furent traités très-favorablement du côté de l'argent; car, comme le poste devenoit glissant, leurs confreres prudemment crurent devoir porter S. M. à une généreuse munificence, afin d'en profiter à leur tour en cas de disgrâce.

1757.

Cela fit exemple, & la foule des Ministres expulsés depuis, réduits à l'impuissance de tourmenter l'Etat par leurs extorsions, lui devinrent encore ainsi une charge odieuse & intolérable.

Ceux dont nous parlons, étoient moins dans le cas d'un pareil reproche, & leurs longs & utiles services méritoient une récompense proportionnée. Ce sont, sans doute, les deux meilleurs qu'aient eus Louis XV, & leur renvoi n'est pas la moindre injustice que lui ait fait commettre la favorite. Le premier eut du moins la consolation de se voir remplacer par son neveu le Marquis de Paulmy, qu'il avoit obtenu dès 1751 d'avoir pour adjoint. Il y avoit à espérer pour la nation que cet élève, façonné depuis six ans à l'administration par un aussi bon maître, en auroit les grands principes & l'expédition. Il ne manquoit point d'esprit; mais plus livré aux lettres qu'à la politique, il étoit peu travailleur. Aussi ami des plaisirs que son oncle, il n'y apportoit ni choix ni réserve; il se plongeoit dans la débauche & la crapule. Esclave de toutes les femmes, aucune qui ne pût se flatter de lui faire faire toutes les sottises qu'elle voudroit. En donnant aussi facilement prise sur lui, il ne tarda pas à être supplanté par un homme qui de tout tems avoit ambitionné le département de la guerre sans le perdre de vue un seul instant.

Quant à M. de Machault, il sembloit qu'on lui eût choisi exprès le successeur le plus inepte, afin de le faire regretter davantage. Comme si le contrôle général n'eût pas déjà été un fardeau suffisant pour les épaules de M. de Moras, on le chargea encore du Département de la marine, & quelques jours après il fut introduit au Conseil en qualité

de Ministre. Pour compléter l'indignation générale contre ce ridicule Atlas de la France, il eut fallu lui confier aussi les Sceaux. Louis XV les retint & s'en amusa pendant plusieurs années. Ce mécanisme puérile le réjouissoit & indiquoit bien le caractère minutieux de son esprit. On compte 800 expéditions scellées en sa présence. Après la mort du Chancelier Séguier en 1672, Louis XIV avoit fait onze fois les fonctions de Garde des sceaux; mais cela ne l'avoit pas empêché de se mettre à la tête de ses armées & de conquérir la Hollande; mais il attribuoit au profit du fisc les revenans bons de cette charge lucrative; & Louis XV, par une cupidité fardide, les retenoit au sien, & en grossissoit son trésor particulier.

Pour justifier la nomination de M. de Moras, on dit que la marine étant alors très-dispendieuse & le succès de ses opérations déjà très-contrariées souvent par des causes physiques au dessus de la puissance humaine, dépendant principalement de la célérité, on ne pouvoit mieux faire que d'en réunir le département au contrôle-général, parce qu'alors l'argent, le véhicule le plus essentiel à tous les mouvemens, couleroit dans les arsenaux promptement & en abondance; sans doute, si l'émule de Colbert eût eu une tête suffisante à ces deux ministères, & mauvais Ministre des finances, n'eut pas encore été plus mauvais Ministre de la marine! Heureusement les projets de la campagne de 1757, déjà fixés & exécutés en partie par M. de Machault, couvrirent dans les commencemens sa nullité.

Le grand art de celui-ci, depuis la guerre, avoit été, avec une marine inférieure, d'en calcu-

1757. ler si bien tous les mouvemens, d'y mettre tant de précision, que portant des secours suffisans partout il avoit été en même tems en état d'attaquer. Mais les Anglois ayant donné une plus vaste extension à la leur, il auroit fallu rester sur la défensive cette année, sauf l'escadre de M. de Kerfaint, chargé d'exécuter un coup de main à la côte de Guinée, avant de se rendre aux isles d'Amérique; & en effet parti à la fin de Novembre 1756 (*), avec trois vaisseaux & trois frégates seulement, ce Capitaine avoit surpris les ennemis sans défense en Afrique, leur avoit enlevé un fort, ravagé leurs établissemens, pris plusieurs négriers, puis s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé M. d'Aubigny & pourvu à la sûreté des Isles du Vent.

M. de Beaufremont étoit parti au commencement de Février pour Saint-Domingue (†), sous

(*) Cette escadre étoit composée ainsi :

V A I S S E A U X.

L'Intrepide. . 74 can. Mrs. de Kerfaint, Capitaine.
L'Opiniâtre. . 60 Mœslien. Idem.
Le Saint-Michel 60 Caumont. Idem.

F R É G A T E S.

L'Améthiste. . 30 can. Mrs. d'Herlie, Lieutenant.
La Licorne. . 30 Dugué-Lambert, Idem.

C O R V E T T E.

La Calypso. . 12 can. M. de Cours Lusignot, Enseigne.

(†) Son escadre étoit composée ainsi :

V A I S S E A U X.

Le Tonnant. . 80 can. Mrs. le Chev. de Beaufremont, Chef d'Escadre.
Le Défenseur. 74 de Blenac, Capitaine.
Le Diadème. . 74 Rozilly, Idem.

prétexte d'y porter un général, des troupes, des vivres; mais sa commission ultérieure & secrète étoit d'aller à Louisbourg. On savoit que les Anglois se propofoient de réunir tous leurs efforts contre cette place, pour se dédommager de leurs mauvais succès sur terre dans l'Amérique septentrionale; que leur plan d'opérations, fondé sur la maxime que qui est maître de la mer l'est bientôt du continent, étoit, après s'être emparés de cette clef du fleuve Saint-Laurent, de faire le siege de Quebec qui, en tombant, faisoit perdre à leurs rivaux tout le fruit de leurs succès. C'étoit un coup qu'il falloit parer: on faisoit des préparatifs en conséquence, mais les Anglois ne voyant qu'une escadre de neuf vaisseaux, sous les ordres de M. Dubois de la Mothe, crurent suffisant d'y en envoyer une de quinze. L'Amiral Holbourne, à qui cette commission importante avoit été confiée, fut bien étonné de compter dans la rade de Louisbourg dix-huit vaisseaux de ligne. Outre les deux divisions dont on vient de parler (*), une troisie-

L'Inflexible. . . 64 Tilly, Idem.
L'Eveille. . . 64 Merville, Idem.

FRÉGATES.

La Brune. . . 30 can. Mrs. Prevais, Capitaine.
La Sauvage. . . 30 Saint Victoret, Lieutenant.

Nota. Le *Sceptre*, de 74 canons, commandé par M. Claveau, Lieutenant de port, fut envoyé ensuite porter des vivres à cette Escadre.

(*) Celle de M. Dubois de la Mothe étoit ainsi composée.

Vaisseaux	Can.	M. M.
<i>Le Formidable.</i> . . .	20	Dubois de la Mothe, Lieut. génér.
<i>Le Duc de Bourgogne.</i>	30	d'Aubigny, Chef d'Escadre.

1757.

me appareillant de Toulon, en Mars, malgré les contrariétés qu'elle avoit éprouvées, avoit gagné cette colonie à tems, & augmenté l'escadre de quatre vaisseaux que commandoit M. du Reveft. (*) La jonction de toutes ces forces, parties d'endroits si différens en un seul point de ralliement, devoit nécessairement mettre en défaut la prévoyance du conseil Britannique; il se hâta d'envoyer un renfort à Holbourne: ce fut trop tard, l'expédition étoit manquée; cela ne servit qu'à exposer plus de forces à la fureur des élémens. Cet Amiral depuis quelques jours croisoit devant Louisbourg, bravoit le Comte Dubois de la Mothe & le défioit au combat, lorsque le 24 Sept. 24 & 25 Sept. il effuya un ouragan si terrible, qu'un Capitaine de l'Escadre, compagnon du Lord Anson dans son voyage autour du monde, déclara que le fameux coup de vent dont ils avoient été battus en doublant le Cap Horne, n'étoit rien en comparaifon. Il dura quatorze heures.

La

Vaiffeaux	Can.	M. M.
Le <i>Héros</i> . . .	74 de Châteloger, Capitaine.	
Le <i>Glorieux</i> . . .	74 de Chavagnac, Idem.	
Le <i>Dauphin-Royal</i> . . .	70 Durtubie. . Idem.	
Le <i>Superbe</i> . . .	70 le Marquis de Choiseul, Idem.	
Le <i>Bizarre</i> . . .	64 de Montalais, Idem.	
Le <i>Belliqueux</i> . . .	64 de la Jonquiere, Idem.	
Le <i>Célebre</i> . . .	64 le Chevalier de Tourville, Idem.	

FRÉGATES.	Canons.	M. M.
La <i>Fleur-de-lys</i> . . .	30 le Chevalier Dubos, Lieutenant.	
L' <i>Hermione</i> . . .	24	

(*) Ces vaisseaux étoient, l'*Hector* de 74 canons, que montoit M. du Reveft; le *Vaillant* & l'*Achille* de 64, & le *Fier* de 50. Il avoit aussi quelques frégates.

La manœuvre la plus habile ne put lui résister; il fallut se laisser aller à sa rage, & s'il n'eut changé soudain, comme par miracle, tous les vaisseaux Anglois venoient se briser contre les rochers de cette même isle qu'ils vouloient conquérir. De dix-huit, dont le plus foible étoit de 60 canons, cinq seulement ne furent point endommagés. Le *Tilbury* fut entierement perdu & les douze autres plus ou moins déssemparés. (*) L'Amiral Holbourne ne put regagner que le 5 Septembre le port d'Hallifax. Si dans cet intervalle le commandant de l'escadre françoise fut sorti, lorsque le vent devint favorable, il eut achevé le désastre de l'ennemi & porté l'effroi & la désolation dans ses colonies, lui auroit peut-être fait perdre pour le reste de la guerre l'espoir d'exécuter son projet & l'idée d'y revenir.

M. Dubois de la Mothe, frere-d'armes de du Gué Trouin, qui auroit été son rival s'il eut trouvé les mêmes occasions de se signaler, nous est peint par ses contemporains comme annonçant par son maintien, son ton & ses discours un homme d'une sphere supérieure, peu communicatif & paroissant toujours occupé de grandes choses, possédé du démon de l'avarice & dévoré d'ambition. Ces deux défauts contribuoient par un effet rare à le rendre meilleur serviteur du Roi; l'appas de l'or ou la soif des honneurs l'auroient excité à entreprendre l'impossible. Une extrême frugalité le faisoit jouir dans un âge avancé d'une santé parfaite

(*) On trouve un état détaillé de l'état fâcheux de chacun de ces vaisseaux dans la *Lettre XXXVII de l'état politique actuel de l'Angleterre*.

1757.

& d'une tête libre, capable de digérer les plus vastes projets. La conduite de l'expédition du Canada n'auroit pas dû regarder un officier presque octogénaire, à la tête de plus de 40,000 livres de rentes, qui risquoit de compromettre sa réputation, & qui avoit désapprouvé hautement toutes les opérations proposées pour cette campagne. On lui promit de le faire Lieutenant général, & il y vola avec toute l'audace de sa première jeunesse. En lui rendant cette justice, nous sommes forcés de convenir qu'en l'occasion dont il s'agit, il ne soutint pas sa réputation. A son âge deux années de surcroît peuvent changer extrêmement le physique & le moral; ce n'étoit plus le même homme. Au lieu de profiter à l'instant de la terreur & du désordre des ennemis, il tint conseil lorsqu'il falloit agir. Les délibérations sont toujours timides en pareil cas. L'escadre, quoiqu'en rade, avoit un peu souffert du coup de vent; il y avoit des malades; un autre ouragan pouvoit survenir; il étoit essentiel de retourner en Europe: on préféra de se mettre en état de partir. M. du Bois de la Mothe avoit si fort à cœur de rentrer sain & sauf à Brest, que le *Diadème* ayant rencontré à l'atterrage de France, le *Dublin* de 80 canons, & à la veille de s'en emparer, après deux heures de combat fut obligé de l'abandonner par un signal de ralliement qu'il lui fit faire. Il débarqua quatre mille malades, c'est-à-dire un tiers de son escadre. Ce fut sa dernière campagne, & il auroit été à souhaiter pour sa gloire qu'il eût cessé plutôt de commander. Au reste, il avoit rempli l'essentiel de sa mission, (*), ayant pour objet de sauver le

(*) Ne pouvant détailler ici plusieurs particularités cu-

Canada & l'Isle Royale, mais en agent purement passif, & graces à deux fautes capitales des Anglois, d'être partis trop tard & avec des forces trop inférieures, vaincus par la tempête, ils ne l'étoient pas par les François, ou plutôt les mauvaises nouvelles qu'ils reçurent du continent, où le brave Moncalm leur prit encore le fort Saint-Georges, (*) les fortifierent dans leur plan d'invasion maritime. Leur constance en devint plus opiniâtre; ils remirent à l'année suivante la même expédition, pour laquelle ils prirent de meilleures mesures. Au contraire, celles de la France n'eurent plus la même vigueur, & le génie d'un Moras ne pouvoit lutter contre celui de Pitt.

Sa retraite du ministère pendant quelques mois n'avoit pas été une des moindres causes du salut de Louisbourg; en sorte que ce formidable ennemi, auteur du projet, s'il fut resté en place, auroit par son activité accéléré l'expédition, & par sa prévoyance prévenu les obstacles. Il ne réussit pourtant pas dans un mieux concerté: il s'agissoit de s'emparer de Rochefort, port de Roi important, essentiel surtout à l'approvisionnement des colonies & aux constructions, où il se seroit rendu maître des forces navales qui y étoient alors assez considérables. On auroit pillé, dévasté les magasins, les arsenaux, la fonderie; on auroit brûlé, fait sauter ce qu'on n'auroit pu emporter, les

rieuses de cette campagne, nous en renvoyons aux pièces pour servir à l'histoire, un journal manuscrit, N^o. VIII.

(*) Nous renvoyons aussi aux Pièces pour servir à l'histoire, un Mémoire manuscrit curieux que nous avons sur cette expédition, N^o. IX.

1757. chantiers, les formes (*), les ateliers, les bâtimens de toute espece, & par la maniere d'embarasser la riviere de la Charente, peut-être eût-on mis ce port hors d'état d'être rétabli, au moins sans des dépenses énormes. L'exécution n'étoit point difficile; on avoit choisi l'instant le plus favorable, soit pour entrer en riviere & forcer l'entrée du port, défendu seulement par deux vaisseaux de ligne, soit pour faire un débarquement à terre entre cette ville & celle de la Rochelle, où il n'y avoit point de troupes. Les hautes marées secondoient l'une & l'autre entreprise, & Rochefort, sans fortifications & sans défenseurs, n'attendoit que le vainqueur pour se rendre. Il étoit même impossible d'y envoyer un nombre suffisant d'autres troupes que de Paris, le lieu le plus prochain où il y en eût, c'est-à-dire à environ cent trente lieues. Il est certain qu'avec la plus grande diligence, la premiere division ne pouvoit pas arriver avant le 12 Octobre, & que les ennemis auroient eu le tems suffisant de faire tout le dégât qu'ils auroient voulu, de ravager, de mettre à contribution toutes les provinces voisines, avant d'avoir en tête une armée capable de les battre & les repousser.

Les renseignemens nécessaires à l'expédition secrete, c'est ainsi qu'on la qualifioit, avoient été donnés par des gens du métier dignes de con-

(*) On appelle *formes* de vastes enceintes creusées au niveau du lit de la riviere, revêtues de pierre, pour la construction ou le radoub des vaisseaux. Elles sont fermées par des portes qui les tiennent à sec, & qu'on ouvre lorsqu'on veut mettre le bâtiment à flot pour le lancer dans la Charente.

fiance , qui dépoſoient comme témoins oculaires. Le Capitaine Clerke avoit fourni une deſcription détaillée du plan & de la ville de Rochefort, qu'il avoit vu & viſité en 1754 à ſon aïſe & avec la permiſſion même du Commandant. Il en réſultoit qu'il n'y avoit rien de ſi facile que d'inſulter la place & de l'emporter par un aſſaut bruſqué, où plutôt qu'elle étoit hors d'état de le ſoutenir. On ne pouvoit douter qu'elle ne fût encore auſſi négligée, & l'on devoit avoir à cet égard la plus grande ſecurité.

1757.

Un nommé Thierry , matelot françois, de la religion proteſtante, qui avoit été vingt ans & au de-là Pilote ſur la côte de France, & avoit ſervi en cette qualité à bord de pluſieurs vaiſſeaux de Roi, avoit confirmé la poſſibilité d'un coup de main ſur l'île d'Aix, Fouras & Rochefort. Il avoit donné des inſtructions ſur la manière d'entrer dans la rade & d'en fortir, ſur celle de remonter la rivière ſans danger juſques au Vergeroux, bien avant en deçà de l'embouchure de la rivière: il y avoit représenté le débarquement comme sûr & facile à deux lieues ſeulement de la ville, & le trajet de cet endroit à Rochefort comme ſans aucun obſtacle du côté de la nature ou de l'art.

Le gouvernement devoit prendre d'autant plus de confiance au récit de ces deux perſonnages, que l'un étant Anglois & Ingénieur, n'avoit aucune raiſon de tromper & poſſédoit les talens propres à aſſeoir un jugement éclairé ſur ce qu'il avoit vu; que l'autre, plus ſuſpect d'abord, avoit ſubi un long & ſérieux examen pendant deux heures de ſuite, & qu'il avoit répondu à tout avec une promptitude & une préſence d'eſprit qui

avoient étonné & convaincu les Ministres.

1757.

Ce premier point amplement discuté dans le conseil de Sa Majesté Britannique, on en avoit agité un second non moins nécessaire : l'état des forces intérieures de la France, le nombre de ses troupes & dans quels endroits elles étoient employées. D'après un mémoire venant des bureaux du Lord Holdernes, qu'on proposa comme d'une exactitude vérifiée, on évalua à 200,000 hommes les troupes actuelles de la France, sur le pied des nouvelles augmentations, & en répartissant celles qui composoient nos armées, celles envoyées dans nos colonies & aux Indes, en déduisant les garnisons de Minorque & des villes frontières, il se trouva qu'il ne restoit pas plus de dix mille soldats sur la côte, depuis Saint-Valery jusqu'à Bordeaux. C'est ce calcul qui détermina la quantité des troupes à embarquer en nombre égal, dans le cas où les troupes françoises se trouvoient, comme par miracle, toutes rassemblées d'une étendue immense pour la défense d'un seul point. Le commandement en fut confié au Général Mordeant, Seigneur de la plus haute naissance. On avoit jugé moins nécessaire de choisir un chef expérimenté, qu'un jeune homme ayant en partage la témérité de son âge, qualité la plus propre au coup de main dont il s'agissoit. Quant à la flotte, de plus de quatre-vingts voiles, dont seize vaisseaux de ligne, elle étoit sous la direction de trois Amiraux distingués, Knowles, Broderick & Hawke. Ce dernier présidoit en chef à l'expédition maritime.

Bien pourvu de tout, principalement d'un train d'artillerie considérable, la flotte avoit mis à la

voile le 7 Septembre, & quoique très-contrariée, étoit arrivée à tems pour le succès de l'expédition, puisque le 20, où elle parut, on n'avoit fait aucun préparatif de défense, qu'il n'y avoit pas plus de trois cens hommes de troupes réglées assemblées à Fouras, & que les batteries n'étoient pas établies. L'isle d'Aix, le boulevard le plus formidable qu'on pût opposer aux ennemis, fut attaquée & prise en moins de trois quarts-d'heure. Une tentative aussi heureuse auroit dû les encourager; ils pouvoient juger par la facilité de cette conquête, de la négligence dont on avoit pourvu à tout, de la confusion, du désordre & de l'effroi qui regnoient sur la côte & dans le port. On étoit si persuadé de l'inutilité des efforts qu'on feroit, qu'on songeoit moins à repousser les leurs qu'à pourvoir à la meilleure maniere de se rendre. Non-seulement M. de Rhuis, à la tête de l'administration du port, avoit envoyé dans les terres tous les papiers de l'Intendance, mais son argenterie & ses effets de toute espece. M. le Comte de Goesbriant, le Commandant, l'avoit imité, & tous deux avoient si peu caché leur pusillanimité, qu'elle étoit passée dans tous les ordres des citoyens. Les bâtimens & les ouvriers du port, au lieu d'être employés au secours de la place & à sa défense, l'étoient à ce honteux service.

Ce fut surtout la nuit du 25 que l'excès du découragement se manifesta. C'étoit le commencement de la haute marée, le vent & le tems étoient à souhait; la flotte avoit fait une évolution qui annonçoit un projet de débarquement; la plage étoit merveilleuse pour son exécution; point de

1757. batteries sur ce lieu, appelé le *platin d'Angoulême*, trop peu de troupes pour ne pas être repoussées la première attaque ou balayées par l'artillerie ennemie; le chemin étoit ouvert, nul espoir de résistance; les garde-magasins fixés à leur poste dans le port, avoient ordre de rendre les clefs au premier officier Anglois qui se présenteroit. Les Commandant & Intendant de la marine avoient rassemblé respectivement à leur hôtel leur corps dans l'attente de l'événement, pour se trouver à l'abri des premières insultes d'un vainqueur insolent, ou être compris avantageusement dans les articles d'une capitulation. Le Capitaine de port du *Mesnil* alloit de tems en tems sur le balcon de l'Intendance observer ce qui se passoit en rade; il faisoit un clair de lune superbe, à distinguer tous les objets avec la lunette. Un profond silence regnoit, mais la peur faisoit quelquefois supposer du bruit ou du mouvement sur les vaisseaux Anglois: alors la terreur redoubloit; enfin l'heure de la marée étant passée on en fut quitte pour l'humiliation de cette scène, tache à jamais ineffaçable à la marine de ce département. C'étoit sur ses vaisseaux, ou sur ses remparts, ou les armes à la main, qu'elle devoit entrer en pour-parlers, & non dans l'enceinte obscure d'une maison.

On fut encore en allarmes les 26, 27 & 28, tant que durèrent les hautes marées; mais elles diminuoient à mesure, & l'on avoit eu le tems de rassembler quelques troupes & de faire des retranchemens.

Octob. Enfin le premier Octobre on vit disparaître cette formidable flotte, sans avoir fait autre chose que conquérir un rocher, jeter quelques bombes

inutiles sur Fouras, & enlever des barques & un canot, où étoient des Dames de la Rochelle, que les vainqueurs renvoyèrent très-poliment. On ne pouvoit croire qu'ils fussent ainsi disparus sans la plus légère tentative de débarquement. Dans leur surprise, les habitans de la Rochelle & de Rochefort se rendoient sur ce fameux platin, se félicitoient & s'embrassoient de joie, en considérant à combien peu de chose ils devoient leur salut. Une ruse assez adroite de M. de Langeron, Lieutenant-général commandant à Fouras, contribua à en imposer aux ennemis. Pour grossir à leurs yeux sa petite troupe, il faisoit passer en revue de tems en tems & revenir ses soldats avec leurs habits retournés, ce qui en pouvoit annoncer de nouveaux sous cet autre uniforme. Quelques émissaires qu'on engagea à se laisser prendre exprès, entretenirent les Anglois dans cette idée, & d'après leur rapport postérieur conforme à l'événement, cette manœuvre, dont on rioit à terre, comme puérile, avoit réussi.

1757.

A Londres, ce peuple fier, qui condamne toujours les généraux lorsque le succès ne suit pas leurs entreprises, fut indigné d'une retraite trop semblable à celle de l'Orient. On auroit cru que l'exemple de ce qui s'étoit passé à celle-ci auroit donné plus de confiance aux généraux de l'expédition actuelle, & ils en devenoient plus coupables. Il y eut un conseil nommé pour les juger : on s'attendoit à voir renouveler la catastrophe de l'Amiral Byng; mais quoiqu'au fond plus blâmables que lui, la loi les absolvait, en ce que leurs ordres étoient conditionnels, & que pour les condamner on ne pouvoit partir que de supposi-

tions de faits , dont l'enquête auroit dû se faire en France, chose impraticable & absurde (*)

1757. L'Inde fut la seule partie du monde où les Anglois eurent un succès marqué cette année 1759 : les nouvelles qu'ils en reçurent, les consolèrent un peu de leurs revers dans le Canada & en Europe. Ils devoient d'autant moins s'y attendre qu'avec des forces médiocres & affoiblies ils avoient une guerre très-embarrassante à soutenir contre le Souba du Bengale. Si les François animés encore du génie conquérant de Dupleix avoient joint leurs intérêts aux intérêts des naturels du pays, ils en auroient tiré, sans doute, un grand avantage, & auroient pu, avec les renforts qu'on envoyoit d'Europe, se maintenir avec gloire dans l'Indostan. Mais cette fois, trop fideles à la neutralité convenue pour les bords du Gange, ils donnerent à leurs ennemis le loisir de respirer & de les surprendre. 23 Mars. Chandernagor tomba en leur pouvoir, & cette perte fit pencher absolument la balance en faveur des Anglois.

Lors de la rupture entre les deux Couronnes, M. le Garde des sceaux avoit fait assembler les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes & agiter entre eux s'il étoit plus expédient de suspendre le commerce ou de le continuer. La hauteur des vues de ce Ministre leur avoit laissé aisément entrevoir qu'il désiroit la continuation, & c'étoit un titre suffisant à ces Messieurs pour s'y conformer,

(*) Les éclaircissimens désirés auroient surtout été tirés d'une relation manuscrite, que nous tenons d'un témoin oculaire, & que nous rapporterons à l'article des pieces pour servir à l'histoire. N°. X.

avec promesse de la part de M. de Machault de protéger la marine des Actionnaires de toute la puissance de celle du Roi. En conséquence deux officiers généraux avoient été choisis & chargés de commander l'escadre & les troupes. L'un étoit M. d'Aché & l'autre le Comte de Lally. Ces deux hommes poussés par l'intrigue, plus que par la volonté du Ministre, étoient les moins propres à l'expédition. Le premier pourvu de beaucoup d'ambition, ne manquoit point d'acquit & de courage; mais n'ayant pas un attrait décidé vers cette mission longue, éloignée & difficile, il n'avoit accepté la place qu'afin de parvenir plutôt à la cornette. Il étoit fort haut; il se voyoit avec peine destiné à ne commander que des marchands. Il étoit déjà dégoûté avant d'être parti. En outre peu heureux, toutes ses campagnes avoient été marquées de quelque désastre. Celle-ci commença de même: il fut obligé de relâcher après avoir mis à la voile. Il survint des accidens dans son escadre. Il avoit alors deux vaisseaux de Roi joints au sien, ce qui donnoit au moins quelque importance à son grade; on en changea la destination; il resta seul avec des vaisseaux de la compagnie des Indes; il crut sa dignité compromise. Quelques esprits brouillons qui le gouvernent; d'autres, intéressés à le mal conseiller, approuvent fort le parti que lui dicte sa morgue, de donner sa démission. C'est ainsi qu'en 1748 il s'étoit démis du commandement de l'*Alcide*, sur la prétention frivole que ce vaisseau étoit hors d'état de tenir la mer, & que M. de Ksaint lui ayant succédé avoit fait cette campagne avec succès. Cette faute lui auroit ôté tout espoir d'avancement, si

1757.

5 Mai.

le Comte de Maurepas fut resté au département de la marine. La seconde l'auroit perdu sous M. de Machault, mais M. de Moras recevoit la loi des officiers. Celui-ci s'étant repenti de sa bourade, & ayant envoyé un second courrier pour se dédire, le Ministre détermina le Roi à le remercier encore de cette marque de zèle & il approuva. Il n'en résulta pas moins de ce début une mésintelligence sourde entre les Capitaines de la compagnie & le Général. Les premiers ne pouvant douter du mépris de celui-ci, le lui rendirent, & le motiverent non comme M. d'Aché sur une vanité puérile, mais sur son incapacité réelle pour l'expédition. Nous trouverons par la suite que ce motif ne devint malheureusement que trop fondé. D'assez bon officier particulier qu'il avoit été, il parut un mauvais chef d'escadre.

Quant à M. de Lally, le desir du cordon-rouge & la soif de l'or l'avoient conduit vers un autre hémisphere, plus que son devoir ou son patriotisme. Ses camarades connoissoient si bien son goût pour la rapine & les vexations, qu'ils lui conseilloyent de ne point partir & lui prédirent une fin sinistre. D'un caractère brusque, dur & même féroce, il se brouilla bientôt avec M. d'Aché, de mœurs douces, rempli d'honnêteté & de politesse dans le commerce. M. de Lally d'ailleurs ne pouvoit que déplaire à Pondichery, où il venoit remplacer l'heureux Bussy, le confident, le bras droit de Dupleix, celui qui ayant eu plus de part à ses combinaisons, pouvoit mieux qu'un autre les faire réussir. Il devoit s'attendre à voir se liguier contre lui tous les serviteurs de la compagnie, les militaires surtout, indignés qu'un offi-

cier du Roi absolument neuf dans une guerre d'un genre particulier, se fut proposé de leur ravir les honneurs & les récompenses qu'ils croyoient avoir mérités par leurs talens & leurs longs exploits. Ce fut bien pis lorsqu'à ces prétentions personnelles, le nouveau Brigadier joignit l'inflexibilité du commandement, la démente des procédés, l'inhumanité, la barbarie des traitemens! Mais ne soulevons point d'avance l'indignation du lecteur, en traçant le portrait d'un monstre qui se peindra trop bien lui-même en action, lorsque le moment viendra de le mettre en scène.

1757.

Portons nos regards du côté de la guerre de terre qui commençoit, & ne fut pas moins remarquable que celle de mer, par l'intérêt, la grandeur & la singularité des événemens.

Nous avons laissé le Roi de Prusse en Saxe, où il continuoit à vivre aux dépens de ce malheureux pays. Toutes les nouvelles qu'on en recevoit, faisoient frémir du récit des vexations horribles qu'il éprouvoit de la part du Monarque vainqueur, de ses officiers généraux, de ses troupes, du moindre de ses soldats. Non seulement il chargeoit les villages d'énormes contributions en argent & en hommes, mais il sembloit vouloir forcer tous les habitans à désertre & à transmigrer dans ses Etats limitrophes, en ne permettant pas d'ensemencer les terres. Ce qui ajoutoit aux malheurs de la Saxe, c'étoit le ton d'amitié qu'il soutenoit dans ses manifestes, si fort démenti par ses actions; quoiqu'il déclarât n'y être entré que comme gardien, n'y rester que comme protecteur. On rapportoit que le Prince Electoral lui ayant écrit en faveur d'un hameau qui ne pouvoit four-

1757. nir au nombre d'hommes qu'il exigeoit, il avoit répondu de ne se point mêler d'affaires qui ne le regardoient pas.

Afin d'écarter des témoins incommodes, il avoit poussé l'audace jusques à faire insinuer aux Ministres étrangers résidans à Dresde, d'aller joindre le Roi de Pologne à Varsovie; mais ils répondirent qu'ils n'avoient ni avis ni ordre à recevoir à cet égard que de leur cour.

Tant de vexation autorisoit les autres Puissances à le maltraiter dans leurs écrits: on se portoit contre cette Majesté aux reproches les plus violens. La France disoit *que par une pareille conduite il faisoit assez connoître qu'il ne respectoit plus ni les Loix divines ni les Loix humaines* (*). L'Impératrice de Russie faisoit déclarer au Ministre Saxon, résidant à sa cour, qu'elle se proposoit une vindicte non-seulement proportionnée au dommage causé dans l'Electorat, *mais à l'énormité de cette téméraire infraction de paix du Roi de Prusse*. Le Baron de Ponikau, Ministre de Saxe à la Diète générale de l'Empire, dans le Mémoire en réponse à celui de S. M. Prussienne, récapitulant les maux de sa patrie, s'écrioit: *ce sont des faits si avérés, que si les hommes se taisoient, les pierres même parleroient*. L'Impératrice-Reine entrant dans plus de détails, peignoit le caractère turbulent connu de ce Prince, ses intrigues sourdes dans les cours étrangères, ses contraventions continuelles aux traités, violés aussi

(*) Voyez la Lettre circulaire de la cour de France à tous ses Ministres dans les cours étrangères, du mois de Septembre 1756.

et que formés, ses agressions alternatives contre ses voisins les plus foibles. Elle l'accusoit de ne connoître d'autre regle de conduite que son intérêt, d'autre droit que celui du plus fort & d'autres moyens que la violence ou la perfidie, suivant les circonstances. (*) Enfin l'Empereur l'avoit mis au ban de l'Empire ; il avoit absous par un décret ses sujets de ce Prince du serment de fidélité. 1757.

Ces invectives, ces menaces, ces decrets n'inspiroient point Frédéric ; & tandis que le Roi de France, tout débonnaire, étoit assassiné au milieu d'une nation idolâtre de son maître, on le voyoit à Dresde au milieu d'un peuple ennemi, anathématisé du Chef de l'Empire, dénoncé aux nations comme le perturbateur du repos de l'Europe & le fléau de l'humanité, on le voyoit se promener seul, ne vouloir ni suite ni escorte, dans l'obscurité, au milieu de la nuit profonde, sans que du sein de tant d'opprimés il s'élevât un sujet fidèle pour réclamer sa liberté & venger son Souverain. Mais si sa grande ame étoit au dessus d'une terreur vulgaire, elle n'étoit pas sans effroi d'une ligue qui se grossissoit tous les jours pour l'écraser.

La Diète de Ratisbonne arrêta par un *Conclusum*, 17 Janv. que les divers Etats de l'Empire concourront de tout leur pouvoir au rétablissement de la tranquillité publique, à celui du Roi de Pologne dans ses Etats héréditaires avec le dédommagement le plus complet, & à procurer à l'Impératrice, comme Reine & Electrice de Bohême, la satisfaction

(*) Voyez la réponse de l'Impératrice Reine aux motifs du Roi de Prusse.

qui lui est dûe: à cet effet que chaque Cercle portera son contingent au triple & le tiendra prêt à marcher au secours des membres opprimés.

Le Comte d'Affry, Ministre Plénipotentiaire de la France à la Haye, prévient les Etats généraux que son maître, comme garant du Traité de Westphalie, & en conséquence du nouveau de Versailles, se propose d'assembler un corps d'armes sur le bas Rhin, à la hauteur de Dusseldorp, pour l'intérêt de ses Alliés vexés par le Roi de Prusse mais que ses troupes, bien loin de rien entreprendre qui puisse donner de l'allarme à leurs Hautes Puissances, seront employées à leur défense, s'ils viennent à être inquiétés à l'occasion de la neutralité qu'ils ont promise. A quoi les Etats généraux répondent par l'assurance réitérée de se conformer à leur parole.

1 Mars.

La Czarine excitée par le Marquis de l'Hôpital, Ambassadeur Extraordinaire de Louis XV. auprès d'elle, pour faire hâter les secours stipulés dans son accession au traité de Versailles, fait demander à la Pologne un passage pour ses troupes & malgré les représentations du Roi de Prusse, la requisition même de troupes auxiliaires qu'il prétend avoir droit de réclamer, les Russes traversent ce royaume au nombre de quatre-vingts mille hommes de troupes régulières & se préparent à entrer dans la Prusse Ducale.

Le Roi de Suede déclare qu'en qualité de garant du Traité de Westphalie, il ne peut pas s'empêcher de faire entrer ses troupes dans les Domaines du Roi de Prusse & dans la division du Duché de la Poméranie antérieure, pour venger les constitutions de l'Empire violées, pour forcer ce

Prince à donner les satisfactions demandées & rétablir la paix de l'Allemagne (*).

1757.

Enfin le Roi de Dannemarc, malgré la conformité de religion avec le Roi de Prusse, qui se déclaroit le vengeur du Protestantisme qu'on vouloit détruire, malgré sa consanguinité avec le Roi de la Grande Bretagne, fait assurer Louis XV par son Ministre en France, qu'il observera les traités d'union & de neutralité, & qu'il ne fournira aucune troupe à Sa Majesté Prussienne dans la querelle présente.

En voyant tant de forces réunies contre un simple Electeur de Brandebourg, malgré la connoissance de ses talens militaires & de sa politique, il n'étoit personne qui ne prévît un sort funeste pour lui à la fin de la campagne, qui ne crût qu'il s'étoit abusé sur ses propres moyens & sur l'assistance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ses alliés. Son discrédit alors étoit tel, qu'ayant voulu négocier à Amsterdam un emprunt de cent mille écus, il ne put les trouver. Les subsides qu'il attendoit d'Angleterre ne venoient point, parce que Georges II avoit lui-même beaucoup de peine à obtenir de son Parlement ceux nécessaires pour le soutien de ses Etats d'Hanovre, menacés par les François. Il faut l'avouer; Frédéric n'étoit pas à se repentir de son invasion en Saxe: il tentoit toutes les voies possibles de prévenir sa ruine, que lui-même regardoit comme inévitable à la vue d'ennemis si nombreux & si puissans: il cherchoit à échauffer ses partisans secrets à la Diète de l'Empire pour ouvrir des négociations d'une

(*) Voyez le manifeste du Général Suédois.

1757. paix, sa seule ressource, & le Roi d'Angleterre, quoique n'ayant pas recueilli de la diversion de ce Prince le fruit qu'il en attendoit, le secundoit par reconnaissance. La haine étoit trop forte & les médiateurs trop foibles. Déjà les François lui avoient enlevé ses Etats de Westphalie; & au lieu de rester sur la défensive il continue d'attaquer, Quatre corps d'armée de ses troupes entrent en Bohême par quatre endroits différens: lui-même **6 Mai.** gagne la bataille de Prague: il investit cette ville & en fait le siege. Une telle conquête pouvoit, en le rendant maître de la Bohême entière, lui ouvrir toute l'Allemagne. Déjà cette capitale resserrée étroitement n'avoit plus que pour quelques jours de vivres: elle avoit été d'autant plus promptement affamée, que trente-cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés; elle étoit bombardée à outrance & canonnée à boulets rouges. Trop de précipitation fit perdre au Monarque vainqueur tout le fruit de sa victoire, & le mit de nouveau à deux doigts de sa perte.

Le Maréchal Daun, à la tête de près de quarante mille hommes, arrivoit au secours; le Roi de Prusse présumant trop de ses forces & du découragement répandu parmi les Autrichiens, croit qu'il n'a qu'à se présenter pour les faire fuir. Il sort de son camp avec la plus grande partie de son armée & marche au Maréchal retranché sur la croupe d'une colline; il donne ainsi à l'ennemi un avantage dont il se privoit. Ses troupes montent jusques à sept fois à cet assaut, & sont repoussées autant de fois & renversées. Enfin il est **13 Juin.** obligé de céder le champ de bataille, avec perte de douze mille hommes; la communication de

Prague est rétablie & il en leve le siege & évacue toute la Bohême. C'est ici qu'il parut plus grand 1757.

que jamais ; il avoua noblement sa témérité : „ je „ n'ai point sujet de me plaindre de la bravoure „ de mes troupes , ” écrivoit-il à un de ses confidens , „ ou de l'inexpérience de mes officiers ; j'ai „ fait la faute tout seul & j'espere la réparer.”

Malheureusement les François , qui l'avoient chansonné de la maniere la plus outrageante , qui l'avoient peint comme réduit à l'extrémité , & n'ayant plus de ressource que dans sa rage & dans une mort glorieuse , furent les premiers à lui procurer l'occasion de se relever & fournirent un nouveau lustre à sa gloire par la défaite honteuse de Rosbach. La Lettre même du Général au Roi 5 Nov. exprime mieux que tout ce que nous pourrions ajouter , le désastre & l'opprobre de cette journée. Le Prince de Soubise mandoit :

„ J'écris à Votre Majesté dans l'excès de mon „ désespoir : la déroute de votre armée est totale. „ Je ne puis vous dire combien de ses officiers „ ont été tués , pris ou perdus.”

Cette lettre , où pour la première fois peut-être , en pareille circonstance , un courtisan dit à son maître la vérité sans détour , sans excuse ; la modestie qu'eut ensuite le Prince de Soubise de remettre le commandement & de servir en qualité de simple Lieutenant-général sous le Maréchal de Richelieu , réparèrent aux yeux de bien des gens sa foiblesse de se charger d'un emploi auquel il n'étoit pas propre. Bon citoyen , brave soldat , il reconnut trop tard qu'il étoit un mauvais général. On doit ajouter que ses partisans prétendirent qu'il avoit été forcé par le Prince de Saxe-Hild-

1757.

bourgshausen, commandant l'armée des Cercles, à attaquer, & qu'il falloit attribuer tout le malheur de la journée à ce Général de l'Empire, puisque nos troupes n'étant qu'auxiliaires auprès de lui, le commandant françois étoit obligé de déférer à ses ordres, ou du moins à son avis.

Quoi qu'il en soit, la déroute étoit d'autant plus humiliante, que l'armée combinée étoit des deux tiers plus forte que celle du Roi de Prusse; qu'on fut dupe d'une feinte de ce Monarque, paroissant se retirer & faisant ainsi donner dans un piège, qui non seulement nous priva de la supériorité du nombre, mais par une position des plus désavantageuses, nous laissoit exposés presque sans défense à tout le feu de son artillerie. Si la bataille ne fut pas aussi meurtrière qu'on devoit le craindre, ce fut grâce aux bonnes manœuvres de M. le Duc de Broglie & du Comte de Saint-Germain. M. de Soubise eut encore le bon esprit de déférer à leurs conseils & de s'abandonner à eux.

Comme c'est la seule circonstance de cette guerre où Frédéric eut à combattre les François, que l'histoire de ce Prince n'entre point dans notre plan, nous allons le perdre de vue, le laisser lutter encore plusieurs années avec une alternative de succès & de revers tour à tour contre les Suédois, les Russes, les Autrichiens, & sortir enfin par une paix générale de sa position critique. Nous souhaiterions seulement pour compléter son triomphe, que sa gloire n'eût pas été ternie par une foule de vexations & de cruautés en Saxe, que ses ennemis ont sans doute exagérées, peut-être nécessitées par le désespoir, mais sur lesquelles l'humanité doit toujours gémir.

La perte de la bataille de Rosbach eut les sui-

tes les plus funestes pour la France, lui fit perdre tout le fruit des succès de la campagne en Westphalie, & devint la cause d'une révolution sans exemple, qui rendit ce malheureux pays de nouveau le théâtre des calamités de la guerre. 1757.

Dès le mois de Mars le Maréchal d'Estrées avoit signé à Vienne une convention, où le Roi de France s'obligeoit de faire passer le Weser à son armée pour entrer dans l'Electorat d'Hanovre. On en avoit fixé l'époque au 10 Juillet, ou plutôt, car dans le plan de la campagne présenté au Roi, ce Général avoit prévu des difficultés qui pouvoient retarder l'événement, & l'on ne lui avoit pas fait un crime de les avoir prévues. L'armée rassemblée à Wesel, il en avoit pris le commandement le 27 Avril. Il se trouva en tête le Duc de Cumberland, fameux depuis la bataille de Fontenoi : il avoit inquiété ce Prince par différentes marches & contremarches; il lui avoit fait appréhender d'être enfermé dans le camp de Bielefeld, & l'avoit forcé de l'abandonner & de repasser le Weser pour couvrir l'Electorat.

Cette marche lente & méthodique ne suffisoit pas à l'impatience des Parisiens, & l'on murmuroit généralement contre le Maréchal. On n'examinait point s'il pouvoit opérer différemment, & si les obstacles qu'il rencontroit du côté des subsistances n'étoient pas la cause de son retard. On s'imaginait que rien ne devoit résister à l'impétuosité françoise, & l'on savoit que le premier feu de nos troupes une fois jetté, il étoit à craindre qu'elles ne se dégoûtassent: c'est ce qui rendoit plus raisonnables les craintes des gens sensés, qui sans blâmer décidément le Général, auroient bien

1757.
26 Juill. voulu lui voir faire un coup de parti. Enfin l'occasion se présenta, & la bataille d'Hastembeck lui ramena les suffrages. Mais ils ne pouvoient plus rien pour lui. Les ennemis de M. d'Estrées, auteurs en partie des plaintes, qui les fomentoient & les grossissoient, avoient tellement cabalé à la cour, qu'on avoit nommé le Maréchal de Richelieu. La nouvelle s'en répandit précisément en même tems qu'on apprit sa victoire. Alors on changea de langage dans les sociétés, où elle causa la plus vive sensation. On le plaignit; on le justifia; on le regretta; on eut honte d'avoir douté de ses talens militaires; on vouloit que la cour retractât ses ordres; on fut enchanté qu'avant de se retirer il eût au moins à opposer cette action glorieuse à ses détracteurs; on fit des vœux pour que quelqu'autre événement heureux marquât son retour, & qu'il ne reparût que couronné de nouveaux lauriers.

A cet attendrissement sur le sort du disgracié se joignit bientôt l'indignation, quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Hastembeck auroit dû être le dernier jour de l'armée Hanovrienne, si chacun avoit fait son devoir; qu'elle étoit inévitablement toute entière prisonnière de guerre ou massacrée, suivant la combinaison des différentes attaques correspondantes les unes aux autres, & que ce beau plan n'avoit pas réussi, uniquement par la jalousie d'officiers généraux. On nommoit entr'autres le Comte de Maillebois, Maréchal général des logis de l'Armée, en qui M. d'Estrées, qui connoissoit sa haute capacité, avoit mis sa confiance sans réserve. On l'accusoit d'une perfidie énorme, au point

d'avoir abusé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis , & ordonner de son propre mouvement des dispositions capables d'arrêter le succès des armes du Roi. Ces plaintes firent la matière d'un procès , qui partagea la cour & la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des patriotes demandant la tête du traître , d'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent , & qu'il ne pouvoit avoir péché que sciemment & en connoissance de cause. Nous verrons comment la chose tourna.

1757.

Ce qui rassuroit & encourageoit le Comte de Maillebois dans son étrange conduite vis à vis le Maréchal , c'étoit sa collusion avec le Ministre de la guerre , & sans doute avec la Favorite , qui vouloit dégoûter M. d'Estrées , qu'elle n'avoit point nommé , & qui ne lui faisoit point sa cour. Il paroît constant (*) que le premier avoit la correspondance secrète du Marquis de Paulmy ; qu'il lui dépêchoit souvent des couriers extraordinaires pour critiquer la conduite du Général & lui présenter d'autres projets , & que dès le 2 Juillet il avoit été instruit que le Ministre avoit proposé au Roi de donner un successeur au Comte d'Estrées. Dans les rêves de son ambition il s'étoit , sans doute , flatté de l'être : il fut bien trompé en voyant arriver le Maréchal de Richelieu.

Le 30 Juillet, c'est-à-dire quatre jours après sa victoire, le Maréchal apprit que celui-ci devoit le joindre avec quinze mille hommes. S. M. en lui annonçant ce renfort, lui donnoit pour motif

(*) Voyez *Eclaircissements présentés au Roi par le Maréchal d'Estrées*. in-4°. Paris 1758.

1757. de sa destitution du commandement, que décidée à réunir les deux armées, elle vouloit le confier au plus ancien. Le reste contenoit des choses très-gracieuses pour M. d'Estrées. On ne se fait point à cette maniere basse dans un Souverain d'excuser & de pallier sa conduite vis-à-vis d'un serviteur qu'il renvoye. Il ne doit jamais le faire par caprice, par suggestion, par dégoût personnel : il faut qu'il y ait un tort réel, ou faute, ou incapacité de la part de l'expulsé. Et dans l'un de ces cas, il doit s'exprimer en juge qui punit, & manifester à la nation les motifs d'un renvoi qu'elle ne peut autrement que désapprouver & blâmer.

Il y avoit alors à l'armée trois Princes du sang, M. le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Comte de la Marche. Leurs suffrages auroient dû être de quelque poids : il parut qu'ils n'avoient pas été consultés, & le premier en témoigna son mécontentement en partant pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, dont il prétexta avoir besoin. Cependant il avoit reçu avant la visite du Maréchal de Richelieu, qui commença par rendre ses devoirs à leurs Alteffes. Ce nouveau Général, après avoir conféré avec son prédécesseur, écrivit au Roi :

4 Août. „ Monsieur le Maréchal d'Estrées m'a remis un
 „ état de son armée & de ses projets en bon ci-
 „ toyen. Rien n'est plus sage : il est parti comme
 „ un Héros.”

Le nouveau Général, dont l'âge n'avoit point ralenti l'ardeur, toujours actif, toujours brillant, parut d'abord l'homme qu'il falloit, & peut-être eut-il bientôt fait oublier au François inconstant & léger son prédécesseur, s'il eut joint à sa valeur bouillante la sagesse & la maturité des conseils;
 s'il.

s'il eut eu plus de prévoyance & surtout plus d'honnêteté & de modération dans l'ame; sans s'em-
barrasser, comme le Maréchal d'Estrées, en s'avancant en Allemagne, de savoir comment il en res-
fortiroit. Il marche au Duc de Cumberland, le force à se retirer, le pousse, le presse avec une impétuosité à laquelle rien ne résiste, l'oblige de se renfermer dans Stade, & l'y accule tellement que ce Prince devenoit inévitablement prisonnier de guerre d'un ennemi qui auroit eu le flegme & la patience nécessaires.

1757.

Le Maréchal ébloui par la gloire d'avoir, sans coup férir, terminé en un mois la guerre dans cette partie, accepta sous la garantie du Roi de Dannemarck, promise par le Comte de Lynar son représentant, la trop célèbre convention de Closter-Seven, plus honorable sans contredit &
plus utile qu'une bataille gagnée, si la rédigeant d'une manière claire & détaillée, on lui eut donné la solidité & l'authenticité suffisantes.

10 Sept.

La France prétendit par-là devenir maîtresse absolument, sans contradiction, de tous les Etats du Roi de la Grande Bretagne en Allemagne & de ceux de ses Alliés; l'Angleterre, au contraire, vouloit avoir mis à l'abri des fléaux de la guerre l'Electorat d'Hanovre en neutralité, ainsi que les possessions des Princes voisins. Il n'en falloit pas tant pour occasionner une brouillerie, dès que l'occasion s'en présenteroit.

C'est un problème historique à résoudre, comme tant d'autres qui sembleroient n'en devoir pas être, de savoir quel fût le premier infracteur. Si l'on en croit Voltaire, toujours zélé à défendre & à prôner son ami, ce fut la faute du Ministère

1757.

de Versailles, qui ne voulut point ratifier la convention & les loix imposées par le Général François au Duc de Cumberland, qui n'envoya sa ratification que cinq jours après la bataille de Rosbach (*). Suivant les Anglois c'étoit, au contraire, le Duc de Richelieu qui, au mépris du traité s'enrichissoit de contributions excessives & du pillage d'un pays exposé sans défense à ses armes, réparant de la manière la plus cruelle & la plus barbare sa fortune consumée dans les desordres de la vie d'un courtisan libertin (†). Enfin d'après le *Journal historique du regne de Louis XV* & d'autres mémoires particuliers, c'étoient les Hano-vriens, qui malgré la convention de Closter-Seven avoient repris les armes & passé leurs limites. Tout cela put y contribuer; mais le vrai principe de la rupture de la capitulation fut la défaite du Prince de Soubise. Cet événement ranima le courage des troupes alliées: elles sentirent l'affoiblissement de leur vainqueur. En un mot, la force avoit dicté la convention; la force la rompit. C'est ce qui arrivera toujours, lorsqu'on aura l'imprudence de s'en reposer sur la bonne foi du vaincu pour l'exécution d'une loi qui n'a pas été reçue librement.

Une autre faute commune aux parties contractantes, c'est d'avoir accepté la garantie d'un Prince trop peu puissant pour la faire respecter. Le Comte de Lynar n'avoit pu faire donner satisfaction à la Régence d'Hanovre de ses plaintes &

(*) Voyez le *Siecle de Louis XV*, Chapitre XXXIII.

(†) Voyez l'*histoire de la guerre de 1756*, écrite en Anglois.

arrêter les exactions des François. Il finit par écrire au Maréchal de Richelieu que l'accommodement n'avoit pas lieu; qu'il n'étoit plus question de négociations de sa part & qu'il retournoit en Dannemarck. Le Prince Ferdinand, frere du Duc de Brunswick, vint se mettre à la tête des troupes qui reprirent partout les armes, & remplaça le Duc de Cumberland, retourné à Londres mécontent, disgracié & ridiculisé à Paris, où, par une caricature grotesque, on le représentoit à pied, un bâton blanc à la main, s'en allant le dos tourné, dans l'attitude de la honte & du désespoir. Les Anglois, sans doute, eurent souvent occasion depuis de prendre leur revanche plus durable & n'y manquèrent pas.

Au reste, il étoit plus convenable que ce ne fût pas le Général, un des contractans dans la capitulation, qui recommençât les hostilités. Le successeur du fils du Roi d'Angleterre envoya un officier au Maréchal de Richelieu pour lui faire part que S. M. Britannique venoit de lui confier le commandement de son armée; qu'il n'entroit point dans les motifs de cette rupture, dont la cour de Londres se justifieroit incessamment par un manifeste; qu'à son égard il alloit désormais tâcher de mériter son estime. Le Maréchal répondit par la lettre suivante, qu'il faut lire:

„ Monsieur,

„ Quoique depuis quelques jours je me sois
„ aperçu des mouvemens des troupes Hano-
„ vriennes, & qu'elles se formoient en corps, je
„ n'ai pu imaginer que l'objet de ces mouve-
„ mens fut de rompre la convention de neutralité

1757. „ signée les 8 & 10 Septembre entre S. A. R. le
„ Duc de Cumberland & moi. La bonne foi que
„ je suppose naturellement du côté du Roi d'An-
„ gleterre, Electeur d'Hanovre, & de son fils qui
„ a signé cette convention, m'a aveuglé au point
„ de me faire croire que l'assemblée de ces trou-
„ pes n'avoit d'autre dessein que de se rendre aux
„ quartiers d'hiver qui leur avoient été assignés.
„ Les avis répétés qui me sont arrivés de chaque
„ quartier de la mauvaise intention des Hano-
„ vriens, m'ont enfin ouvert les yeux, & à pré-
„ sent on peut voir clairement qu'il y a un plan
„ formé de rompre la convention, qui doit être
„ sacrée & inviolable. Le Roi mon maître ayant
„ été informé de ces dangereux mouvemens &
„ de l'infidélité des Hanovriens, veut encore don-
„ ner de nouvelles preuves de sa modération &
„ de son désir d'épargner le sang humain. C'est
„ dans cette vue que j'ai l'honneur de déclarer à
„ V. A. S. que si, contre toute attente, elle fait
„ une démarche équivoque, & encore plus si elle
„ commet quelque acte d'hostilité, je pousserai les
„ choses à la dernière extrémité, me regardant
„ comme autorisé à agir ainsi par les loix de la
„ guerre. Je mettrai en cendres tous les palais,
„ les maisons royales & jardins : je saccagerai
„ toutes les villes & les villages, sans épargner la
„ plus petite cabane : en un mot, ce pays
„ éprouvera toutes les horreurs de la guerre. Je
„ conseille à V. A. S. d'y réfléchir, & de ne me
„ pas forcer à prendre une vengeance si contraire
„ à l'humanité de la nation françoise & à mon
„ caractère personnel.”

Il ne tint que trop bien parole, & quoique

obligé de fuir à son tour & de repasser l'Aller, ce ne fut pas sans avoir commis avant les cruautés les plus inouïes à Zelle. Il venoit de recevoir de lettres de Généralissime des armées d'Allemagne, & c'est en cette circonstance que M. de Soubise se résigna à ne commander que comme Lieutenant-général. Une telle dignité ne servit qu'à lui donner la faculté de commettre plus d'horreurs & de barbaries dans le Duché d'Hanovre, dont il resta maître durant l'hiver. Il n'eut aucun égard aux représentations du Prince Ferdinand. Enfin les plaintes & les réclamations furent si vives que la cour de France n'osa le conserver, & le fit relever par un Prince du Sang. Il revint dans Paris, chargé de dépouilles, glorieuses sans doute s'il les eut conquises en combattant, mais honteuses, puisqu'elles étoient moins le fruit de ses victoires que de son inhumanité & de son avarice. Malgré sa disgrâce il n'en rougit pas ; il eut l'impudence de s'en ériger en quelque sorte un trophée par un bâtiment superbe, qu'il fit construire aux yeux de la capitale, & que les persifleurs, par une dérision amère, appellerent le Pavillon d'Hanovre.

Ce n'est pas ici le lieu de raconter tous les petits faits militaires, tous les combats, toutes les batailles qui eurent lieu dans ce malheureux pays : nous observerons seulement que les François ne purent jamais en cinq ans reprendre la supériorité qu'une seule campagne leur avoit donnée ; qu'il fut souvent la honte de leurs Généraux, & que pour s'y maintenir avec des alternatives de succès & de revers, il fallut sacrifier infiniment plus d'hommes & d'argent que n'en avoient coûté les brillantes victoires du Maréchal de Saxe.

1757.

25 Déc.

1758.

Févr.

1758. Le Comte de Clermont, successeur du Maréchal de Richelieu, possédoit, sans doute, les qualités propres à se faire également aimer de son armée & des ennemis. Humain, doux, affable, populaire, il commença par faire prendre grand soin du soldat réduit à l'état le plus déplorable. L'esprit de rapine, trop commun à la guerre, au lieu d'avoir été réprimé, enhardi de l'exemple du Général précédent, s'étoit porté à des excès incroyables. S. A. fit mettre au carcan un garde-magasin qui, au lieu de recevoir en nature les rations de fourrage que le pays devoit lui fournir, les avoit prises en argent, & comme il y avoit été autorisé par le Directeur général nommé Militaire de Grand-Maison, elle avoit ordonné de pendre celui-ci. Il prévint le supplice par son évasion.

Après avoir sévi contre les vivriers, le Prince sentit la nécessité de punir d'autres coupables. Il manda au Roi que son armée ne pouvoit subsister si l'on ne rétablissoit la discipline en expulsant des corps grand nombre d'officiers qui s'y étoient soustraits, mais qu'il craignoit que la bonté de S. M. ne la portât à faire grace à la plupart. Le Monarque l'assura de sa résolution de n'épargner personne. Alors il lui adressa les listes de cinquante-deux officiers qui furent cassés.

14 Mars. Il fut indigné de la manière dont Minden s'étoit rendu après six jours seulement d'investissement, ayant huit bataillons & huit escadrons pour garnison, qui furent faits prisonniers de guerre. C'étoit un poste essentiel à conserver, en ce qu'il couvroit l'armée en cette partie & empêchoit d'avancer le Prince Ferdinand trop sage pour le laisser derrière lui. La conduite d'un caporal du régiment

ment de Lyonnois, nommé la Jeunesse, fit mieux sentir encore la honte de cette lâche capitulation. Furieux de voir qu'on l'alloit envoyer prisonnier avec ses camarades à Magdebourg, il leur échauffe tellement le cœur qu'il en ramasse 1500. A la tête de cette troupe, il force le poste ennemi qui lui étoit opposé, se fait jour & rejoint avec son corps l'armée du Comte de Clermont. Nous sommes fâchés de ne pouvoir apprendre au lecteur quelle récompense reçut une action si généreuse digne des tems héroïques; mais tous les officiers qui avoient signé la reddition de la place furent destitués de leurs emplois; M. de Morangis, Lieutenant-général qui y commandoit, exilé à 50 lieues de Paris; M. de Maissoncelle, Lieutenant-colonel de Clermont-Prince, envoyé à la citadelle de la Petite-pierre en Alsace. Le seul Comte de la Guiche, n'étant pas compris dans la capitulation qu'il refusa de signer, eut la permission de venir faire sa cour au Roi.

Malheureusement ce Prince, Abbé de Saint-Germain des Prez, ne s'entendoit pas mieux à conduire une armée que ses moines. Il n'avoit pas assez de génie pour commander, & il avoit affaire à un adversaire trop habile pour lui tenir tête longtems, eût-il été secondé autant qu'il l'étoit peu. C'est cette connoissance de l'incapacité de Son Altesse, qui donna lieu sans doute au bon mot hardi, cynique même, mais trop vrai, du Comte de Saint-Germain. Cet officier-général, toujours alerte, toujours chargé de la découverte de l'ennemi, ayant eu la visite d'un Aide de camp du Prince de Condé, chargé de lui demander de sa part où étoit l'ennemi; le Comte prend une

lunette, la lui donne, la dirige vers le quartier général & lui dit: *regardez bien: c'est-là qu'il est.* Promostic trop vrai des maux qui fondirent peu après sur l'armée françoise par la perte de la bataille de Crevelt & la prise de Duffeldorp.

Cette défaite causa la plus vive sensation à Versailles. Le Dauphin, qui connoissoit le génie françois & le découragement que les troupes devoient ressentir, fut surtout affligé de la tache qui en réjaillissoit sur le nom de Bourbon. Il forme le noble projet de la laver sans perdre un instant. Il écrit au Roi & lui demande la permission d'aller se mettre à la tête de l'armée battue. Il emploie dans sa lettre les motifs les plus pressans pour le persuader; il prévient les difficultés qu'on pourroit opposer à sa résolution; il proteste qu'il ne fera rien que de l'avis des officiers généraux: „Non,” dit-il en finissant, „je suis sûr qu'il n'y a point de „François dont le courage ne soit ranimé, & „qui ne devienne invincible à la vue de votre „fils unique qui le menera au combat.” Son auguste pere lui fit cette réponse: „votre lettre, mon „fils, m'a touché jusqu'aux larmes. Il ne faut pas „se laisser accabler par le malheur. C'est aux grands „maux qu'il faut de grands remedes. Ceci n'est „qu'une échauffourée. Je suis ravi de reconnoître „en vous les sentimens de nos peres, mais il n'est „pas encore tems que je vous sépare de moi.”

On voit dans cet écrit précieux combien on en imposoit au Roi. On lui avoit représenté comme une échauffourée une déroute complete, qui faisoit perdre en un jour plus de quatre-vingts lieues de terrain & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre. Au reste,

M. le Dauphin n'obtint pas ce qu'il demandoit,
détérmina du moins à retirer le commandement 1758.
du Comte de Clermont, qui revint à Paris avec
le titre burlesque de *Général des Bénédictins* (*).
S. A. l'avoit remis entre les mains du Marquis de 8 Juill.
Contades, le plus ancien Lieutenant-général, que
la favorite fit honorer du bâton de Maréchal de 4 Août.
France, non en récompense de ce qu'il avoit fait,
mais dans l'espoir, sans doute, de ce qu'il feroit,
ou plutôt afin de favoriser le Prince de Soubise 19 Octob.
son cadet, à qui elle vouloit procurer la même
dignité. La bataille de Lutzelberg dans le pays
de Cassel, que celui-ci gagna sur une armée d'Ha-
novriens, de Hessois & d'Anglois, en fournit le
prétexte heureux. Voltaire observe que Paris, qui
avoit murmuré si haut contre ce Général vaincu à
Rosbach, daigna à peine s'entretenir de cette vic-
toire. C'est que sa défaite avoit eu les suites les plus
affreuses & qu'il ne fut pas profiter de son triom-
phe, que les talens supérieurs de l'ennemi rendirent
inutile. En général, c'est ce qu'on observe dans tou-
te cette guerre, où les François eurent presqu'au-
tant d'événemens glorieux pour la bravoure, l'in-
trépidité, où ils gagnèrent presqu'autant de champs
de bataille que leurs ennemis. Mais ceux-ci, à pei-
ne défaits, se rallioient promptement, & ne tar-
doient pas à se montrer de nouveau plus redouta-
bles; au lieu que le moindre revers accabloit les
autres, les faisoit fuir & se rompre pour le reste

(*) Il y eut aussi beaucoup d'épigrammes & de vers.
Nous recueillerons les meilleures de ces Pièces souvent
très-importantes pour l'histoire, sous le No. XI. Nous y
joindrons celles qui avoient précédé contre le Maréchal
de Soubise & celui de Richelieu.

1758.

de la campagne. Le défaut de principes de leurs chefs, leurs mauvaises dispositions, l'incurie de leurs ressources en cas d'échec ou de déroute complète, le peu de confiance des troupes en eux; toutes ces causes, jointes au caractère naturel de la nation, s'enflant bientôt de ses succès & se déconjurant plus facilement de ses pertes, concoururent à rendre raison de cette différence.

18 Déc.
1759.13 Avril &
1 Août
1759.

Le changement fréquent du Général y contribuoit beaucoup aussi. M. de Contades ne tarda pas à être remplacé par M. le Duc de Broglio, qui fut créé Maréchal de France. La courte époque de son commandement ne fut marquée que par ses batailles de Berghen & de Minden. La première, gagnée par le Duc de Broglio; la seconde, perdue sous ses ordres & en personne. Elle fut plus funeste & plus honteuse encore que celle de Crevelt. Le singulier c'est, qu'elle pouvoit être très-glorieuse; que les dispositions en étoient bien ordonnées & que M. de Contades se plaignoit que M. le Duc de Broglio en eut, par son inaction, arrêté les heureux effets. Quoi qu'il en soit, ces reproches n'empêcherent ni la disgrâce de l'un ni l'avancement de l'autre, qui passa sur le corps de plus de cent de ses anciens. Quand il eut le bâton, ses partisans firent annoncer cette nouvelle dans les gazettes en ces termes: „ le Duc de Bro-
„ glio, (*) Lieutenant-général des armées du
„ Roi, vient d'être fait Maréchal de France.
„ Cette dignité a prévenu en lui le nombre des
„ années & l'ancienneté du rang; mais elle n'a
„ devancé ni les preuves de ses talens supérieurs,

(*) Gazette d'Amsterdam du 28 Décembre 1759.

ni l'éclat de ses services, ni les suffrages du public. Si elle avoit été la récompense immédiate de la brillante victoire de Berghen, l'ennemi n'auroit certainement pas à nous objecter la funeste journée de Minden." Tout cela étoit vrai; mais il avoit un frere, le Comte de Broglio, son conseil, son Mentor, dont il ne pouvoit se passer & qui lui faisoit grand tort. Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut, dur, il étoit aussi détesté des troupes que son aîné en étoit aimé, & l'asservissement de celui-ci à son cadet devoit souvent lui faire perdre le fruit de ses bonnes qualités.

1759.

Le Maréchal signala son avènement par la victoire de Corbach sur un détachement de trente mille Hanovriens. Le Prince héréditaire de Brunswick les commandoit, & ce jeune héros, d'une impétuosité téméraire, ayant provoqué le combat avant que le Prince Ferdinand fut à portée de le secourir, fut obligé de reculer, de laisser l'entrée de la Hesse libre, & de ne retirer de sa valeur qu'un coup de feu dans les reins. La défection du Comte de Saint-Germain, arrivée peu après, compensa trop ces avantages aux yeux des connoisseurs. Il renvoya son cordon rouge & ses brevets au Roi & passa au service de Dannemarc. C'étoit un excellent officier, dont on attribua la perte aux tracasseries du Comte de Broglio. Il auroit bien vécu avec le Maréchal, dont il estimoit les talens & la capacité, mais il ne pouvoit supporter que celui-ci ne fût en quelque sorte que l'organe & le disciple de son cadet.

10 Juill.
1760.

Le combat de Rhinberg sur le bas-Rhin mérite d'être cité, moins par son importance, assez gran-

16 Octob.

de cependant, puisque le Marquis de Castries
 1760. le livra, força le même Prince héréditaire de
 passer le fleuve & de lever le siege de Wesel, qu
 par une action particuliere, presque oubliée dan
 le tems & dont la mémoire doit être immortelle
 M. le Chevalier d'Assas, Capitaine au Régimen
 d'Auvergne, envoyé dans la nuit à la découverte
 se trouve surpris d'une patrouille ennemie: on lui
 impose silence; on menace de le tuer s'il profere
 un mot; il n'en crie que plus fort: *à moi, Auvergne, voilà les ennemis!* Et ce généreux Cur
 tius, qui auroit dû voir tomber d'admiration les
 barbares à ses pieds, est massacré impitoyable
 ment.

D'autres avantages particuliers consoloient un
 peu les François des pertes qu'ils éprouvoient
 alors partout ailleurs, & les faisoient applaudir au
 Maréchal. On vanta dans le tems la belle défense
 de Fritzlar par M. de Narbonne, qui en mérita le
 surnom honorable. Le Prince héréditaire qui pro
 fitoit autant d'une défaite que d'une victoire, fut
 21 Mars. mis en déroute à Althenhayn près Grunberg; af
 faire qui procura la levée du siege de Cassel &
 l'évacuation de la Hesse, où l'ennemi avoit fait
 une irruption subite, & donna lieu aux Parisiens
 d'entendre chanter un *Te Deum*, action de graces
 au Tout-puissant qu'on ne pouvoit rendre depuis
 longtems. On restoit ainsi maître du Landgraviat,
 de la ville de Minden, de Gottingue & d'un pas
 sage libre dans l'Electorat d'Hanovre. Les affaires
 étoient en très-bon état; le Prince Ferdinand par
 son habileté n'avoit pu que retarder le succès de
 nos armes, & la réunion de l'armée de Soubise à
 celle de Broglio; ce qui donnoit aux François

Févr.
 1761.

re telle supériorité qu'il auroit dû être écrasé. 1761.
 ne malheureuse méfintelligence fit son salut.

Les deux armées étoient en présence ; l'on étoit convenu d'attaquer ; mais quand & comment ? c'est le nœud du problème. Le Prince de Soubise excusa le Duc de Broglie, dans l'espoir d'acquiescer à l'honneur de la victoire d'avoir commencé trop tôt. Le dernier reprocha au premier, dans la crainte qu'il ne l'obtînt, de la lui avoir ravie en le secourant trop tard, ou plutôt en ne le soutenant pas du tout. Tel fut le procès occasionné entre les deux Généraux dans l'affaire de Filingshausen. Elle tire son nom d'un village, forcé d'abord par le Maréchal de Broglie, mais que reprit le lendemain le Duc Ferdinand. Nous avons interrogé beaucoup d'officiers témoins oculaires, & chacun nous a répondu suivant son affection particulière. Cependant d'après les dépositions même des partisans du Maréchal de Broglie, nous encherions à lui donner tort. Il est très-probable qu'il se laissa trop aller à l'impulsion du Comte, à ses conseils peu mesurés, hardis & ambitieux. La France ne s'en trouva pas mieux. Ces rivaux ne pouvant se supporter, semblèrent renoncer à tout projet d'agir pour le reste de l'année. Les deux armées se séparèrent : le Maréchal de Broglie retourna vers Cassel & le Maréchal de Soubise passa la Roer. Plus occupés de leur querelle que de celle de l'Etat, ils envoyèrent en cour des mémoires respectifs. Le dernier avoit un trop bon avocat en Madame de Pompadour : son émule fut rapellé & reçut une lettre de cachet qui l'exiloit dans ses terres. Le public toujours porté à plaindre le malheureux, peu instruit d'ailleurs des

15 Juill.

1762.
19 Févr.

1762.

griefs, & ne consultant que son estime pour l'accusé & son mépris pour l'accusateur, lui décerna un triomphe bien capable d'adoucir sa disgrâce. Le lendemain de son exil on jouoit *Tancrede* à la comédie françoise; Mlle. Clairon faisoit *Aménade*. Quand elle en fut à ces vers:

„ On dépouille Tancrede, on l'exile, on l'outrage...

„ C'est le sort d'un héros d'être persécuté. . .

„ Tout son parti se tait : qui sera son appui ?

„ Sa gloire.

„ Un héros qu'on opprime, attendrit tous les cœurs.

l'actrice sublime donna des inflexions de voix si nobles & si pénétrantes, que tous les spectateurs pleins de l'événement du jour sentirent l'à propos. Le nom de Broglio vola de bouche en bouche, & le spectacle fut interrompu à plusieurs reprises par des applaudissemens qui se renouvelloient sans cesse.

Ce même public, qui avoit si fort regretté le Maréchal d'Estrées, dans l'enthousiasme où il étoit du prédécesseur, parut peu flatté du choix de ce vieillard pour remplacer le jeune héros. Le choix qui, au surplus, ne fut soutenu par aucun avantage brillant & décisif. La mauvaise étoile des François voulut même que la joie de la signature de la paix fût mêlée d'amertume par la nouvelle de la prise de Cassel, presque au moment où l'on signoit le traité. Elle ne changea rien à l'état des choses, mais c'étoit avaler le calice jusques à la lie.

1 Nov.

Après cette courte notice des événemens de
re, il est tems de revenir au Monarque, objet
ncipal de notre ouvrage; de sonder son cœur,
entrer dans ses conseils, de peindre sa cour, d'en
velopper les orages, toujours fréquens dans ce
our d'intrigues, de perfidies, de méchancetés
d'horreurs; mais dont les circonstances, par la
multitude des concurrens, malgré l'apparence du
me & du repos, augmentoient le nombre &
violence.

Depuis son assassinat, Louis XV, sans en deve-
r meilleur, étoit plus triste & plus pusillanime
e jamais. Ceux qui l'entouroient, intéressés à
qu'un semblable malheur n'arrivât pas une se-
nde fois, ne faisoient que l'entretenir dans ses
fiances par un soin trop extrême. Alloit-il à la
asse; non-seulement on ne laissoit approcher
ersonne, mais attentif à ses moindres regards,
s qu'on voyoit un spectateur, tel qu'il fût, dont
figure lui déplaisoit, on venoit l'avertir & il
oit qu'il se retirât. Bouc, le gros Suisse de
il de bœuf, se donnoit les airs d'arrêter qui-
nque avoit le malheur de lui déplaire; il l'inter-
geoit & lui faisoit subir une espece de question,
si ce *brise-raison* n'en étoit pas satisfait, il
mpêchoit de pénétrer & le renvoyoit. Souvent
s les fumées du vin dont il étoit pris, plus in-
ent il insultoit des gens qualifiés. Il falloit
durer tout cela en faveur du zele pour son
ltre, auquel il étoit précieux, ainsi qu'aux
ncipaux officiers de la garde.

Un jour, Demures, huissier de la chambre,
sonnage non moins rustre & brusque, qui fai-
t placer au grand couvert, recevant des repro-

1762.

ches de S. M. de la dureté qu'il mettoit dans ses propos & ses manieres, lui répond presque au grossierement: *Sire, je le veux bien, moi, mais ce ne sera pas ma faute si vous êtes frappé une seconde fois.* Au reste, comment n'auroit-il pu être soupçonneux? il se voyoit trahi par ses courtisans les plus comblés de ses graces, les plus intimes, les plus aimés; par Maillebois, par Richelieu, par son propre sang. Le procès du Maréchal d'Estrées à son retour de l'armée contre le premier, qui n'avoit d'abord été qu'une rumeur vague, ne lui laissa aucun lieu d'en douter. Ce devint une vérité accréditée, publique & constante que si, à la bataille d'Hastembek, les dispositions du Général avoient été suivies, s'il n'avoit pas été trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait insinuer méchamment au milieu de l'action, le succès de cette journée auroit été complet. On nommoit hautement le Comte pour auteur de la noirceur; on détestoit son ambition excessive & son abominable jalousie. Son beau-pere, M. le Marquis de Paulmy, qui avoit fomenté de son pouvoir & de sa correspondance la machination, ayant été remercié quelques mois après, on ne s'expliquoit plus hardiment encore, surtout quand on vit cet officier général rester impuni & désigné même pour différens emplois nouveaux. Cette continuité de faveur & de services auroit été la meilleure justification, sans doute, sous un autre Prince & dans d'autres tems; mais sa famille & ses amis lui firent sentir la nécessité de détruire ces imputations trop répandues & trop détaillées. Il le fit dans un mémoire manuscrit qu'il leur communiqua & dont les copies se multiplièrent bien

tôt à l'infini. Il y prétendoit que la gravité de l'accusation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement rester couvertes des ombres du mystère, & sous ce prétexte son *factum* tendoit non-seulement à enlever à l'accusateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la discussion, mais encore l'honneur de ce qui avoit précédé, le passage du Weser. 1753.

Le Maréchal d'Estrées instruit de l'éclat que commençoit à causer ce Mémoire, où les faits étoient présentés avec l'art le plus capable de séduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire, & le dénonça au Tribunal des Maréchaux de France comme libelle diffamatoire. Il écrivit en même tems au Roi pour lui demander la permission d'y répondre. Le procès se trouva d'autant mieux engagé que les ordres de S. M. ayant déjà fait partir le Comte de Maillebois pour commander en Flandres, le Maréchal son pere vint déclarer au Tribunal qu'il reconnoissoit le Mémoire pour être de son fils & avoué par lui. Ainsi cette absence ménagée par la cour, afin de prolonger, de gagner du tems, de laisser calmer la premiere fermentation pour arrêter ensuite à loisir le jugement, ne produisit pas son effet. On n'osa refuser à M. d'Estrées la permission de répandre ses *Eclaircissements*. Ils furent imprimés de l'agrément du Roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la sagesse de cette réponse, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adversaire & en montre la fausseté. On est convaincu après l'avoir lu, que si M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations qui ont préparé le passage du Weser, il n'en a eu au-

1758.

cune à la détermination qui a engagé M. le Maréchal d'Estrées à former & à exécuter ce projet, non plus qu'aux dispositions de la bataille.

Que pendant l'action il a cru voir une colonne des ennemis qui se portoit par l'autre côté du Weser sur le camp de M. le Duc de Broglio.

Qu'il a dit à M. le Duc d'Orléans: *c'est une affaire manquée, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer.*

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller avec les Palatins occuper les gorges pour favoriser la retraite de l'armée françoise, lui disant: *mon ami, nous sommes coupés.*

Qu'il y a lieu de croire que c'est lui qui a envoyé l'ordre à M. le Duc de Broglio d'abandonner son poste.

Que M. de Puysegur est venu de sa part demander au Maréchal d'Estrées deux brigades de cavalerie, & deux d'infanterie, pour s'opposer aux ennemis qui paroissoient à la Trouée.

Enfin que, dans toutes les occasions où M. le Maréchal d'Estrées a parlé de lui, soit en sa présence, soit en son absence, il a cherché à justifier ses intentions, en disant qu'il le croyoit incapable de lui donner un faux avis pour faire perdre la bataille.

Le mémoire finit par cette phrase remarquable où se réfléchit le calme de l'ame la plus noble & la plus pure.

„ Le public plus indulgent à l'avenir sur ce qu'il
„ regarde M. de Maillebois, pensera seulement
„ qu'il n'a pas bien vu les objets & que sa précipitation à ordonner de son propre mouvement
„ & à son insçu des dispositions de retraite,

„ mis dans les troupes une agitation dont je n'ai
 „ pu d'abord reconnoître la véritable cause, & 1758.
 „ qui m'a fait perdre un tems précieux.”

Après s'être assemblés plusieurs fois, les Maré-
 chaux de France, au nombre de onze, donnerent
 leur avis cacheté. Il fut porté au Roi. Ce juge-
 ment n'a jamais été connu légalement, mais il est
 consigné dans les registres du tribunal & il y a
 lieu d'inférer de tout ce qui suivit qu'il étoit très-
 rigoureux & condamnoit le coupable à une peine
 capitale. Paris étoit dans l'attente; il espéroit, à
 la contenance des parens mornes & abattus, voir
 faire un exemple qu'il désiroit, car dans sa ca-
 tastrophe le Comte de Maillebois avoit le malheur
 de n'intéresser que ses proches. Enfin on fut qu'il
 avoit été arrêté à Dunkerque avec beaucoup de
 mystere & conduit à la citadelle de Dourlens. Le
 terme de sa détention étoit illimité, mais on le
 dépouilloit de ses emplois. Le Roi donnoit son
 inspection à M. le Marquis de Ségur, le comman-
 dement du corps à la tête duquel il étoit en Flan-
 dres, à M. le Comte de Gravelle. Quant au gou-
 vernement de Douay, il retournoit au Maréchal
 son pere, & la charge de Maître de la garde-robe
 étoit conservée pour son fils. C'est à ce châtimement
 infligé par la cour, qui ne voulut pas adopter la
 sentence, qu'on eut surtout lieu de conjecturer
 combien elle devoit être dure, puisque l'adoucisse-
 ment étoit tel. Le vieux Maillebois dans cette
 triste occurrence s'étant rendu à Versailles pour
 implorer les bontés de S. M., le Roi, plein d'hu-
 manité, lui écrivit la lettre suivante, en refusant
 de le voir.

„ Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait.

„ Je sens quel est le chagrin d'un pere en pareille
1758. „ occasion. Epargnez-moi la peine de vous voir;
„ cela augmenteroit votre douleur, sans que je
„ puisse l'adoucir. Je n'oublierai jamais vos ser-
„ vices, & je vous regarderai toujours comme
„ un bon & fidele serviteur. ”

Cette lettre, de la part d'un Prince tout débonnaire, disposé si favorablement en faveur du Comte, sollicité si puissamment pour lui par celle à qui il n'osoit rien refuser, prévenu de ses talens par le Ministre de la guerre qui les regrettoit, est aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irrésistibles de son crime. Cependant quelques années après cet illustre prisonnier sorti de sa captivité, reparut à la cour, obtint de nouvelles places, & peut-être le verra-t-on quelque jour s'asseoir parmi ses juges.

Madame la Comtesse de Maillebois attira sur elle toute la compassion que le public refusoit à son mari, quand on la vit oublier ses débauches, les humiliations & les mépris qu'elle en recevoit, pour aller s'enfermer avec lui & partager son désespoir.

Cette punition, qui n'en étoit pas une à proprement parler, puisqu'elle n'étoit pas infligée par une sentence régulière de juges compétens, mais une tournure du ministère pour soustraire le Comte au supplice, peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes, le désordre, l'anarchie d'une cour, dont le Souverain n'avoit pas la force ni d'absoudre absolument un coupable, ni d'en laisser le sort à la décision de ses pairs. Tout y étoit absolument inconséquence, contradiction. Le Maréchal de Richelieu, qui moins criminel

en apparence que le Comte de Maillebois, avoit fait un mal plus réel, plus grand & plus durable, 1758. en énervant la discipline, en introduisant le luxe dans les armées, en autorisant la débauche & le scandale, en donnant l'exemple d'une cupidité insatiable qui ne connoissoit aucun frein, en joignant aux calamités inévitables de la guerre les vexations & les barbaries d'un vainqueur insolent, avoit été rappelé, en fut quitte pour une légère bouderie, & bientôt après eut des lettres de service pour aller commander en Guyenne. On y avoit nommé M. le Comte de Langeron, Lieutenant-général qui, par ses soins, sa vigilance & la bonne distribution des troupes sous ses ordres, lors de l'arrivée de la flotte Angloise à l'isle d'Aix, avoit contribué à empêcher les ennemis d'entreprendre la descente. On ôtoit à celui-ci une récompense méritée pour la donner à celui-là, qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le Maréchal de Soubise, objet des sarcasmes & de la dérision de la capitale, étoit accueilli à Versailles: on l'avouoit mauvais général, mais excellent courtisan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach, il vint descendre à Champ chez Madame de Pompadour, qui s'y étoit rendue pour le recevoir. De-là il fut souper avec le Roi à Choisi. En renvoyant du Département de la guerre M. de Paulmy, on le trouva encore très-bon pour le Conseil; on lui conserva le titre de Ministre, son logement à l'arsenal, 50,000 livres de rentes, dont 18,000 en douaire reversibles à sa femme & à ses enfans. Ce n'est pas tout: il eut l'agrément de traiter de la charge de Trésorier de l'Ordre du Saint-Esprit, & de se décorer ainsi du

Févr.

1758. cordon-bleu. Qui craindroit une disgrâce à pareil prix ? Au lieu de reléguer le Comte de Clermont dans son Abbaye de Saint-Germain des prez pour y pleurer sur les malheurs de la France, augmentés par son insouciance, son impéritie, sa vie molle & crapuleuse à l'armée, on ne l'admit pas moins à la cour ; il resta l'ami & le compagnon des débauches du Roi, par cette sympathie secrète qui regnoit entre eux.

Ce fut dans ce tems-là qu'on fit une petite pièce de vers allégorique, tableau vif & rapide des événemens du jour :

Aux cieux tout a changé de face,
Plutus est devenu coquet,
Venus au conseil a pris place,
Jupin opine du bonnet,
Mercure endosse la cuirasse,
Et Mars est en petit collet !

**25 Août
1757.**

On devine aisément tous ces personnages, au Plutus près. Il faut savoir que M. de Moras s'étant démis de sa charge de Contrôleur-général des finances pour se livrer entièrement aux affaires de la marine, M. de Boulogne Intendant des finances avoit été nommé par S. M. à cette place. La véritable raison étoit que la guerre d'Allemagne très-dispendieuse coûtoit énormément ; que M. de Moras, peu fécond en ressources, étoit d'ailleurs désagréable au Parlement qu'on vouloit rétablir, & qu'on espéroit, en choisissant un homme qui travailloit depuis trente ans dans la matière, trouver en lui des expédiens & des moyens dont l'autre manquoit. On en avoit le besoin le plus urgent. Le gouvernement étoit si dénué de fonds, qu'il faisoit offrir sourdement 11 & $\frac{1}{2}$ pour

cent d'intérêt en Angleterre à ceux qui en voudroient prêter. Les Lords de la trésorerie promirent une récompense de 200 livres sterling à quiconque découvroit un citoyen intéressé dans cet emprunt, parceque c'est un crime de haute trahison d'assister d'argent les ennemis de l'Etat au tems d'une guerre ouverte. M. de Boulogne étoit un damoiseau fort occupé de sa toilette, soigneux de sa perruque, élégant dans ses vêtemens & sans aucunes vues. Il créa des charges & des rentes viagères, augmenta le prix du tabac, força de financer certains possesseurs d'offices, & n'ayant rien de mieux à faire, fut renvoyé au bout de dix-huit mois.

1753.

M. de Moras déchargé de l'embarras de l'administration des finances n'en géroit pas mieux la marine. Les efforts de l'Angleterre redoubloient; le Ministre en donna avis dans les ports pour ranimer le zèle & l'activité; mais ceux de la France diminuoient sensiblement: le défaut de fonds à verser à propos & rapidement; la prise de quantité de flûtes & autres bâtimens de charge de S. M.; le découragement du commerce écrasé de plus en plus, le désordre mis dans le département de Rochefort & ses travaux par l'apparition des ennemis à l'Isle d'Aix, qui, sans avoir été aussi funeste qu'elle devoit l'être, leur avoit au moins produit cet avantage; la disette de matelots qu'augmentoit à Brest la maladie épidémique de l'Escadre de M. Dubois de la Mothe, qui avoit enlevé en trois mois de tems dans cette ville 3621 hommes; les forces du Département de Toulon, que rendoient inutiles l'adresse des Anglois & l'impéritie ou la lâcheté des chefs; toutes ces causes concouru-

1758. rent à préparer les désastres de la campagne maritime de 1758; l'impuissance de se présenter en forces suffisantes obligea de recourir aux ruses de la foiblesse, de substituer à des mesures rigoureuses la ruse & les petits moyens.

Après avoir mis près d'un an à préparer dans ce dernier port l'escadre de M. de la Clue de six vaisseaux de ligne (*) seulement & de deux frégates, on avoit fait appareiller en Novembre 1757 ce commandant, qui n'osant forcer le passage du Détroit, où il avoit trouvé une Escadre Angloise supérieure, avoit relâché le 7 Décembre à Carthage sous le prétexte d'y faire de l'eau. Bientôt il y fut bloqué, de façon à déterminer le ministère d'armer de nouveaux vaisseaux qui allassent à sa rencontre & le missent en état de tenir tête à l'ennemi. Le Marquis Duquesne eut cette mission: il montoit le *Foudroyant*, de 80 canons, & étoit accompagné de l'*Orphée*, de 64; de l'*Oriflamme*, de 50, & de la *Pleyade*, frégate de 36. Ces forces, réunies aux premières, auroient pu beaucoup; séparées elles ne servirent de rien. L'*Orphée* fut pris à la vue de M. de la Clue, qui ne crut pas prudent de se commettre. L'action se passa si près du Havre, dit une relation, que les bâtimens françois étoient tous garnis de spectateurs sur les vergues & à la tête des mâts. Au moins ce vaisseau ne se rendit-il qu'à son égal & se voyant assailli par un autre qui survenoit. Mais
ce

(*) L'*Océan*, de 84 canons; le *Redoutable*, de 80; le *Guerrier*, de 74; le *Centaure*, de 74; le *Content* de 64; & l'*Philippopotame* de 50.

ce qui fera éternellement l'opprobre de Duquesne, ce fut d'avoir amené au *Monmouth*, vaisseau bien inférieur. Il n'y avoit point encore d'exemple qu'une citadelle flottante de 80 canons eût subi une pareille loi. C'étoit, s'il est permis de comparer le sacré au profane, *Goliath* vaincu par *David*. Il fut conduit en triomphe à Gibraltar, & les Anglois virent avec plaisir dans leur possession ce Gouverneur superbe, qui leur avoit fait tant de mal en Amérique & les avoit traités avec tant de hauteur. Après cette malheureuse expédition, le voyage de M. de la Clue, dont l'objet étoit d'aller aux îles de l'Amérique & de passer ensuite à Louisbourg, déjà trop retardé, fut absolument manqué, & il s'estima heureux de rentrer à Toulon avec son escadre. Cet échec déconcerta absolument tous les projets du gouvernement du côté de la Méditerranée, & l'Amiral Holbourne, sous les auspices duquel s'étoit passé l'action, en fut félicité & remercié par le Parlement à sa rentrée au nom de la nation.

Une autre Escadre Angloise continuoit à croiser dans le golfe de Biscaye, aux ordres de Sir Edouard Hawke. Elle interceptoit les divers bâtimens marchands qu'on envoyoit de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Brest. C'est dans ce tems que le *Raisonnable*, vaisseau neuf de 64 canons, commandé par le Chevalier de Rohan, fut pris. Parti avec le *Prudent* aux ordres du Marquis Desgouettes, trois frégates armées en flûtes (*) & deux flûtes du Roi, il avoit

(*) La *Diane*, la *Fidèle* & la *Mutine*. Les deux flûtes étoient le *Messager* & la *Cheyre*.

échappé, ainsi que tout le convoi. On étoit déjà
1758. sur le Cap Ortegal, lorsque par une mauvaise
manœuvre le Chevalier de Rohan tomba si forte-
9 Mars. ment sur le *Messager*, que cette flûte de 350 ton-
neaux s'entr'ouvrit & coula bas: on ne put que
sauver l'équipage. Le *Raisonné*, fort avarié
lui-même, fut obligé de relâcher à l'Orient, & s'y
étant réparé, son Capitaine, pour achever sa ca-
tastrophe, en se rendant à Brest tomba dans les
mains de l'ennemi, & baissa pavillon sans beau-
coup de résistance. Une pareille conduite, dans
laquelle on devoit blâmer au moins une singulière
mal-adresse, n'a pas empêché ce grand Seigneur
de devenir Lieutenant-général sous le nom de
Prince de Montbazon & de commander même à
Saint Domingue. Sa seule punition a été de ne lui
plus confier de vaisseau.

Malgré tant de contretens, de désastres, de
fautes, soit de la part de ceux chargés de donner
les ordres, soit de la part de ceux chargés de les
exécuter, les Colonies du Nord se trouverent
abondamment pourvues de vivres, de troupes &
de munitions dans le tems convenable, mais non
sans des pertes énormes. Pour faire passer un vais-
seau il falloit en sacrifier quatre. Il falloit recourir
à grands frais aux Neutres, qui n'étoient pas tou-
jours de bonne foi, & avoient souvent intérêt de
se faire prendre pour gagner davantage. On avoit
employé des stratagèmes de toute espèce; on ris-
quoit des vaisseaux seuls, ou de petits convois
fortis des ports les moins fréquentés; on prenoit
avantage des nuits obscures, des brouillards &
même des mers & des saisons, dans lesquelles on
espéroit ne pas trouver d'opposition de la part de

l'ennemi. Tandis qu'on simuloit des préparatifs d'embarquement d'hommes & de munitions dans l'Ouest, les bâtimens de transport & de charge s'évadoient des ports du Midi ou des parages dont les Anglois avoient été écartés par des coups de vent. Echappés à la vigilance des croiseurs d'Europe, il falloit encore tromper ceux des mers du Nord. Les brouillards de Terre-neuve, les glaces du fleuve Saint-Laurent, périls que le désespoir seul ou la cupidité la plus insatiable pouvoit faire affronter, étoient les ressources de ces navigateurs, & surtout le passage du Détroit de Belle-île, très-dangereux, mais inconnu alors aux rivaux de la France.

1758.

Deux petites Escadres étoient parties de Brest. La première sous les ordres de M. de la Villéon, ^{30 Janv.} composée de deux vaisseaux & d'une frégate (*); mais un de ces vaisseaux, très-endommagé, n'avoit pu poursuivre sa route & étoit revenu à Brest. La seconde plus considérable, étoit commandée par le fameux Beaufrier: il avoit quatre vaisseaux de ligne & une frégate (†). Ces forces ne pouvoient nullement s'opposer aux forces Angloises. On fait cependant que c'est surtout dans une Escadre puissante que réside la défense d'une

(*) Le *Magnifique*, de 74 canons, que le Commandant montoit; l'*Amphion*, de 50, M. de la Monneraye, Capitaine, & la *Syrene* de 30, M. Beaufrier Château-Vert, Capitaine.

(†) L'*Entreprenant* de 74 canons, commandé par M. Beaufrier; le *Célebre*, de 64, par M. de Marolles; le *Cassius*, de 64, par le Chevalier de Tourville; le *Bienfaisant*, de 64, par le Chevalier de Courseran, & la *Comète*, de 40, par le Chevalier de Lorgeril.

1758. Colonie. Beauffier non-seulement n'étoit point en état de combattre celle des Anglois, de 33 vaisseaux de ligne & 18 frégates, mais même de se présenter devant elle & de retarder du moins ou gêner son débarquement; il fut obligé de se tenir en dedans & de se borner à veiller sur le rade & le port, & dès-lors on prévint la prise de Louisbourg.

2 Juin. Ce fut le 2 Juin que l'Amiral Boscawen portant seize mille hommes de troupes aguerries jeta l'ancre dans la Baye de Gabarus, ayant 157 voiles, y compris les bâtimens de transport. Comme on lui avoit fait parvenir plusieurs avis concernant l'impossibilité de la descente sur un rivage si bien gardé & fortifié & sur le danger de faire manœuvrer ses vaisseaux dans un lieu dont les pilotes ne connoissoient pas le mouillage, il voulut avant prendre conseil en particulier de ses officiers, & déjà l'opinion générale étoit de céder aux difficultés, ou du moins de les discuter avant dans un conseil de guerre général de mer & de terre, lorsque le vieux Fergusson, Capitaine qui avoit sa confiance, méprisant l'avis de ses camarades & leurs raisonnemens: „ point de conseil de guerre, dit-il, pour votre propre honneur, pour la gloire de votre pays; déployez l'autorité dont vous êtes revêtu, ne la compromettez point par une pusillanimité dangereuse, par des discussions incertaines. Rappelez-vous ce qui s'est passé à Minorque, à Rochefort & même à Hallifax, & ne perdez point à délibérer un tems précieux lorsqu'il faut agir.” Ce discours vigoureux ranima l'Amiral; il n'envisagea plus les difficultés qui s'élevoient & croissoient à mesure qu'on

opinoit. Il notifia sa résolution de ne pas sortir de la baye, qu'il n'eût tenté tous les moyens de remplir ses instructions. Dès-lors les obstacles & les dangers disparurent, ou-plutôt furent surmontés; la descente s'effectua, non sans des prodiges de valeur, car il en fallut sans doute pour résister à l'impétuosité françoise, pour gravir un roc à découvert, & s'y établir malgré le feu d'une formidable artillerie.

1758.

Dès que les assiégés virent l'assaillant solidement établi sur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur restoit, celui de s'enfermer dans Louisbourg. M. de Drucourt, Capitaine de vaisseau, en étoit Gouverneur; il se défendit avec beaucoup de bravoure & d'opiniâtreté, ce qu'on devoit attendre de lui: mais une anecdote que nous n'avons garde d'omettre, c'est que Madame de Drucourt secondoit son mari par son courage. Continuellement sur les remparts la bourse à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, elle sembloit lui disputer la gloire de ses fonctions. L'effet de cette résistance auroit dû sauver la colonie, si les secours promis du Canada fussent arrivés, ou qu'il en fût survenu d'Europe. On ne fit que le foible effort d'y envoyer le *Formidable*, de 80 canons, commandé par M. de Blenac, Chef-d'Escadre. Il y portoit M. de Villepatour, officier d'artillerie dès-lors très-estimé & dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis. Mais ce vaisseau n'appareilla que le 11 Mai, & vint jouer le rôle du *Vigilant*, dans la guerre précédente: il arriva que l'investissement étoit fait; on devoit s'en douter à la cour, & au lieu de confier cette expédition à un chef froid & ti-

anéantir totalement dans peu. D'ailleurs la prise
l'Isle-Royale facilitoit, pour l'année suivante, 1758.
conquête du Canada, retardée, au moins cel-
ci, par la belle résistance de M. de Drucourt.

M. de Moras n'eut pas la douleur de voir son
ministere marqué par la perte d'une colonie aussi
importante, le premier démembrement qu'essuya
France. Il venoit de sortir du ministere, & 1 Juin.

étoit le Marquis de Maffiac, Lieutenant-général
des armées navales, qu'on lui avoit donné pour
successeur. C'étoit la suite d'un nouveau plan
d'administration pris, en confiant celle de chaque
département à un homme qui eût passé par les
grades inférieurs & vieilli sous le harnois. (*) On
étoit servi de ce prétexte pour expulser M. Rouil-
le, que Madame de Pompadour avoit fait aller de 25 Juin
la Marine aux Affaires étrangères, & qu'elle ve- 1757.

loit de renvoyer à la Surintendance des Postes. On
ne faisoit monter & descendre comme on vouloit.
Cette fois la Marquise désiroit élever à sa place
Abbé Comte de Bernis, qui avoit été chargé de
plusieurs Ambassades, auteur du traité de Vienne
& qui, admis au Conseil depuis quelque tems,
sembloit revêtu de tous les caracteres propres au
département dont on le chargeoit. Nous avons
vu que dans ce même systême, M. de Boulogne
avoit été créé Contrôleur général. Le Maréchal
de Belle-Isle qui en étoit l'auteur & l'avoit insinué
à la favorite, avoit bien eu ses raisons. C'étoit 29 Févr.
indirectement se désigner pour la guerre. Il venoit

(*) Il courut dans le tems, manuscrite, une Lettre
critique sur cet objet, très-plaisante, très-vraie &
digne d'être conservée. Nous la renvoyons aux Pieces
pour servir à l'histoire, N°. XII.

1753. de l'obtenir ; mais comme il avoit plus d'ambition que de santé , il s'étoit fait donner en même temps pour second , M. de Cremille , Lieutenant-général des armées du Roi , sa créature , qui devoit l'aider dans les détails & les fonctions de son ministère , & travailler avec S. M. , conjointement ou séparément , suivant les circonstances. La marine sembloit exiger à sa tête , plus que tout autre Département , un homme du métier. C'est ce qui occasionna la nomination de M. de Maffiac. Voici comme elle arriva , car tout est heur & malheur dans le monde & surtout à la cour. Ces scènes intérieures sont principalement de notre ressort ; elles contribuent à peindre le tableau des mœurs & du génie de chaque époque du règne de Louis XV.

Quand on fut convenu , un peu trop tard , sans doute , de l'incapacité de M. de Moras , on s'assit chez Madame de Pompadour pour lui choisir un successeur. Résolu de le tirer parmi les officiers d'épée de la Marine , on ouvre un almanach royal , & l'on cherche quel peut convenir le mieux. Quant aux deux Vice-Amiraux , l'un presque nonagénaire , ne demandoit que le repos ; l'autre d'un grand nom , petit génie , fort ignorant , sachant à peine lire & écrire , étoit d'ailleurs trop gonflé de sa naissance pour ne pas regarder comme au dessous de lui toute fonction de la plume , même la charge de Secrétaire d'Etat. Il venoit d'être créé Maréchal de France , & depuis le commencement de la guerre on le berçoit de l'espoir de commander une armée navale contre l'Angleterre. C'étoit un épouvantail perpétuel qu'on présentait à celle-ci , qui l'avoit effrayé dans le

commencement, mais dont elle n'avoit plus peur.

Quand on parcourut les officiers généraux, l'embarras ne fut guere moins grand. Les uns n'avoient jamais servi, n'étoient connus que sur les listes; les autres étoient absens, ou prisonniers, ou à la mer, ou dans les colonies, ou dans les départemens. Celui-là étoit dévot, celui-ci bouffon, un troisieme n'avoit point assez de naissance, un quatrieme ne s'entendoit pas plus à la marine qu'un maître des requêtes. On ne savoit sur qui se fixer, lorsque quelqu'un dit: „ Mada-
 „ me, sans vous tourmenter davantage, vous
 „ avez un homme ici tout porté qui peut conve-
 „ nir à merveille; c'est un ancien Lieutenant-gé-
 „ néral: il est riche, il est à la cour depuis long-
 „ tems. A la tête d'un grand bien, il a quelque
 „ teinture d'administration; il est sage, froid,
 „ point présomptueux; il sera docile, on en fera
 „ tout ce qu'on voudra. C'est M. de Massiac.
 „ D'ailleurs, „ ajouta-t-il, „ puisque M. le Ma-
 „ réchal de Belle-Isle a désiré un second, on peut
 „ lui en donner un aussi dans un homme d'un
 „ très-grand mérite & qui a l'honneur de vous
 „ appartenir, dans M. le Normant de Mery, an-
 „ cien Intendant de Rochefort, aujourd'hui In-
 „ tendant des armées navales. Il est d'une pro-
 „ bité reconnue à toute épreuve; très-économe,
 „ il entendra à merveille à mettre de l'ordre &
 „ de l'intelligence dans les fonds de la Marine
 „ prodigués si follement sous le Ministre actuel.”

1758

C'étoit prendre la Favorite par son foible en proposant M. le Normant. C'étoit d'ailleurs fermer la bouche aux contradicteurs. Personne n'osa résister aux insinuations du partisan de M. de Ma-

1758. ~~On~~ **fiac.** On applaudit en chœur à son avis. Ce **per-**
sonnage proposé au Roi par la favorite devint
l'idole du moment; mais il fallut qu'il acceptât
pour adjoint celui désigné, avec le titre d'*Inten-*
dant général de la Marine & des Colonies. Cet
essai n'étoit pas propre à justifier le système qui
venoit de s'établir. Jamais la marine n'auroit été
plus mal gouvernée que cette fois où, pour la
première, elle voyoit à sa tête deux hommes for-
tir, l'un du corps de l'épée, l'autre de celui de
l'administration, si M. Berryer ne les eût suivis
immédiatement. M. de Massiac naturellement in-
dolent, cacochyme, vapoureux, étoit tous les
matins uniquement occupé de sa toilette & de sa
santé. Foible d'ailleurs, il n'osoit prendre avec
ses camarades la dignité que lui donnoit sa place.
Il avoit épousé une Madame Gourdan, veuve
d'un premier commis, joueuse de profession, ad-
mettant chez elle indistinctement tous ceux qui
avoient assez d'argent pour y figurer, conséquem-
ment très-mauvaise compagnie, du moins très-
mêlée. Elle avoit l'ascendant sur son mari,
mais étoit elle-même subjuguée par un tas de bre-
landiers qui faisoient de son hôtel un tripot. Les
premiers commis qui avoient toujours jaloué
M. le Normant, & se croyoient supérieurs à lui,
ne pouvoient s'habituer à travailler sous ses or-
dres: ils cherchoient de leur mieux à lui faire
commettre toutes sortes de sottises pour s'en dé-
barrasser. Cette association ne put jamais durer
plus de cinq mois: ils furent remerciés dans la
même année de leur élévation & ne se virent pas
même inscrits dans l'Almanach Royal. Quand on
vint redemander le porte-feuille à M. de Massiac,

répondit qu'il alloit chez le Roi le lui remettre. Comme il n'y avoit point de Lettre de cachet qui lui interdît la présence du Monarque, rempli d'une noble hardiesse dont on ne l'auroit pas cru susceptible, il osa pour la première fois présenter à Louis XV, plus déconténcé que lui, la figure d'un Ministre disgracié & en arracha en quelque sorte la permission de continuer à lui faire la cour.

Dans le court espace que dura ce Ministère, la France perdit non seulement Louisbourg avec les Îles du Cap Breton & de Saint Jean, mais le Fort de Frontenac dans l'Amérique, mais le Sénégal & l'Île de Gorée à la côte d'Afrique; mais dans l'Inde le Comte d'Aché faisoit fuir son pavillon, avec des forces supérieures devant le pavillon ennemi; mais elle se vit insulter jusqu'à trois fois sur ses propres côtes!

La première, le Lord Anson, avec vingt-deux 5 Juin.
vaisseaux de ligne, mouille dans la Baye de Cancale près Saint-Malo, y débarque avec quinze bataillons de troupes légères & d'artillerie: les Anglois campent devant la ville, brûlent trois frégates du Roi, vingt-quatre corsaires, soixante-dix navires marchands, quarante petits bâtimens, ainsi que des magasins de chanvre, de goudron, &c. & au bout de huit jours se retirent sans le moindre échec. On peut juger de la consternation qu'ils avoient jetée, par cet extrait du mandement ridicule & emphatique de l'Evêque, qui ordonna une procession solennelle en forme d'actions de grâces du départ de l'ennemi. A travers ses fanfaronnades religieuses, on découvre encore l'effroi dont il étoit saisi.

„ Chantons le Seigneur avec les timbales ,

1758. „ chantons-le avec les tambours, &c. car Dieu
„ a brisé les batailles, car dans le camp, au
„ milieu du peuple, il m'a délivré des mains de
„ ceux qui me persécutaient. ”

„ Bethulie étant réduite à la dernière extrémité,
„ sans ressource, sans aucun espoir d'assistance,
„ & quand les habitans effrayés ne désiroient
„ qu'une reddition volontaire, fut sauvée par
„ une de ces merveilles éclatantes, qui manifesta
„ de la manière la plus sensible les opérations de
„ la main toute-puissante du Très-haut. Votre
„ délivrance, au contraire, n'a d'abord rien que
„ de très-naturel; mais quiconque fera un peu
„ attention à toute la suite de cet événement,
„ doit reconnoître les marques très-évidentes de
„ la protection de Dieu sur cette cité. Vous avez
„ pris toutes les précautions que le courage & la
„ conduite peuvent dicter contre les attaques
„ dont vous étiez menacés & que vous regardiez
„ comme inévitables. Ces précautions ont été
„ superflues: on n'a pas tiré seulement un coup
„ de canon contre votre ville. Vous espériez que
„ les troupes envoyées à votre secours chasser-
„ roient l'ennemi, mais l'ennemi ne les a pas at-
„ tendues. La nouvelle en est venue & ils se sont
„ retirés avec précipitation. Les vents s'oppo-
„ soient à leur retour, mais il étoit décidé par la
„ Providence qu'ils s'en retourneroient par le
„ même chemin par où ils étoient venus, & ils
„ l'ont fait en dépit des vents contraires. Ne de-
„ vez-vous donc pas dire: *si Dieu est pour nous,*
„ *qui sera contre nous?* ”

Du reste, le Duc de Marlborough, qui com-
mandoit les troupes de terre, suivant ses instruc-

ions, se comporta envers les habitans & autres ~~_____~~
 sujets non armés avec toute l'humanité possible: 1752.
 sept matelots & un soldat furent pendus pour s'être livrés au pillage.

Les ravages causés par cette descente furent estimés à plus de douze millions de perte en effets de marine seulement.

La seconde fut plus funeste encore. Elle s'exécuta sous les ordres du Commodore Howe, qui commençoit déjà à se signaler, & sous ceux du Général Bligh. Pour mieux encourager les troupes, le Prince Edouard, depuis Duc d'York, suivi de quantité de jeunes Seigneurs volontaires, s'embarqua sur l'Escadre. Cherbourg fut le lieu qu'on résolut d'attaquer & de détruire. Ce Port, dont on s'occupoit à creuser & agrandir le bassin, pouvoit un jour devenir, par sa position dans la Manche, le plus grand fléau de la Grande Bretagne. La France n'en avoit encore aucun capable de recevoir des vaisseaux de Roi & des Escadres; & celui-ci, vaste, commode, réunissoit une foule d'avantages qui l'auroit rendu bien supérieur au Port de Dunkerque si vanté & si jaloué.

Les Anglois y parurent le 6 Août & le 7 la garnison s'étant retirée de la place, hors d'état de défense, l'ennemi en resta maître & s'y conduisant avec sa discipline ordinaire, se contenta de lever de fortes contributions dans le pays, de démolir les travaux & de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingt-sept navires, encloua cent soixante-treize pieces de canon & trois mortiers de fer. Vingt-deux superbes canons & deux mortiers de fonte furent envoyés en Angleterre, 7 Août.

1758.

avec les drapeaux enlevés dans cette expédition spectacle nouveau pour la génération actuelle, puisque c'étoit la première entreprise sur les côtes de France depuis plusieurs siècles, qui lui eût porté un dommage essentiel & durable, & qui pût faire honneur à la hardiesse, à l'intelligence & à la capacité de ses généraux. Sur une des écluses on lisoit diverses inscriptions, entre autres celle qui venge un peu la mémoire du Cardinal de Fleuri, & prouve que la marine ne lui étoit pas aussi indifférente :

Ludovici XV jussu

Floriæ consilio,

Asfeldi ductu

In ævum otat hæc moles.

*Ars, naturæ victrix, aquarum impetum
Refrenat, facilem navibus tempestate actis
Aditum dat, tutelam asserit, copiam invehit
Gloriam perpetuat, simulque Principem,
Sapientem, heroa, posteritati commendat.*

Un Officier de terre la parodia de cette manière, & fit graver la sienne au-dessous.

„ Louis & Fleuri avec Asfeld doivent maintenant le céder à George, à Pitt, à Bligh & Howe. Un soufle a détruit l'ouvrage d'un siècle. La marée est libre maintenant, & la rage des flots commande. Leurs richesses & leur fierté sont perdues. Leur gloire est évanouie, ainsi que l'orgueil du Roi, du Ministre & du Héros.”

Les dépouilles de la France, les trophées militaires dont nous avons parlé ci-dessus, huit jours après furent promenés en triomphe dans Londres & conduits à la Tour.

Si le Général Bligh s'en étoit tenu à cette victoire, il auroit été le Dieu de l'Angleterre, tant 1758.
joie & la satisfaction y étoient grandes; mais le
Septembre ayant fait une autre tentative à Saint- 4 Sept.
Prioux en Bretagne, cette troisième fois les An-
lois furent punis de leur audace; le Duc d'Ai-
guillon les joignit le 11 à Saint-Cast, les força de 11 Sept.
se rembarquer précipitamment, fit 700 prison-
niers, & leur causa une perte de plus de 4000
hommes, tant tués que noyés. De treize mille
hommes qu'ils avoient mis à terre, il s'en sauva
peine 8000.

A leur tour les François plaisanterent leurs ri-
vaux; ils firent des chansons à la gloire du vain-
queur, & jouant sur le mot, ils dirent *qu'on avoit*
chassé l'ennemi à grands coups d'aiguillon. Mal-
heureusement cette victoire n'arrêtoit qu'un plus
grand mal, & ne réparoit pas celui fait sur nos
côtes. Le gouvernement Britannique avoit tou-
jours rempli son objet capital, de nous empêcher
par de semblables alertes de dégarnir nos côtes &
de renforcer nos armées d'Allemagne. Il nous
avoit obligés de tenir continuellement nos trou-
pes en allarme & en mouvement, & causé ainsi
des dépenses qui ne faisoient que détériorer nos
finances, dont ils connoissoient le mauvais état.
Il étoit tel, que la France ne put former sous
M. de Massiac qu'une seule entreprise maritime
bien foible, sans doute, mais qui auroit été d'une
grande utilité si elle eut eu le succès qui sembloit
inévitabile. Au mois de Septembre on arma à Brest
un vaisseau & deux frégates pour une expédition
appelée *secrète*. Elle l'étoit en effet, & fut mé-
me conduite avec un mystère qui échappa à tout

Sept.

l'espionnage des ennemis. Nous en renvoyons les
 1758. détails curieux à une relation particulière. (*)
 Nous nous contenterons d'en donner ici le précis.
 Il s'agissoit d'intercepter les navires de la Compagnie des Indes Angloise par une croisiere établie sur l'Isle de Sainte-Hélène, où ils viennent toujours nécessairement à leur retour pour y prendre un vaisseau d'escorte. Malgré toutes les courtoisies que le projet avoit éprouvées, il étoit excellent, qu'on auroit pu surprendre environ dix de ces bâtimens, ayant pour plus de vingt-deux millions de cargaison. Mais la mésintelligence, la jalousie & les mauvaises manœuvres firent échouer l'entreprise, & l'escadre françoise eut la honte & la douleur de se voir ensuite mouillée dans un port neutre à côté de ces mêmes Anglois insultans à son impuissance.

Le court & pitoyable essai de M. de Massieu dégoûta de confier la marine à un homme du métier. On en revint aux Maitres des requêtes, & M. Berryer l'obtint. Chacun fut confondu d'étonnement à cette nouvelle: on se demandoit si l'on vouloit absolument achever notre perte, avec un pareil Ministre, dans la crise importante où les colonies & les affaires maritimes se trouvoient. Ce personnage, sorti de la police depuis peu, n'avoit jamais annoncé aucun des talens qu'exigeoit la place délicate où l'on l'élevoit. Il étoit d'ailleurs sans humanité, dur, brusque, grossier même: il s'étoit fait détester partout où il avoit passé & n'avoit d'autre mérite qu'un dévouement servile.

(*) Nous l'insérerons à la suite de cette histoire.

FH

MVSEVM

BRITANNICVM

ville envers la favorite & une abjection profonde auprès de ceux dont il avoit besoin. Elle l'avoit fait introduire au Conseil des Dépêches & peu après au Conseil d'Etat, pour y avoir une voix de plus à elle, & surtout un espion en état de lui rendre compte de tout ce qui s'y passeroit. Il avoit observé que le Maréchal Duc de Belle-île y tenoit le haut bout, en étoit l'oracle & il lui avoit fait sa cour. Celui-ci, toujours agité de projets, n'ayant pu réussir du côté de l'Allemagne, en vouloit revenir à frapper un grand coup en Angleterre, à ce plan d'invasion si aisé à former, qu'imaginent d'abord les petites têtes, mais qui, pour s'exécuter, auroit besoin de toutes les ressources d'un génie vaste, pouvant s'affervir en même tems à la foule des détails, & joignant à beaucoup de hardiesse la plus rapide célérité. Il crut avoir trouvé l'homme qui lui convenoit en M. Berryer, c'est-à-dire un agent actif & docile, qu'il mettroit en mouvement comme il voudroit, & qui se prêteroit aveuglement à ses diverses impulsions. Il se trompa: le nouveau Secrétaire d'Etat avoit beaucoup d'ignorance, mais davantage encore de présomption & d'entêtement. Bas quand il avoit eu besoin de capter le suffrage de son bienfaiteur, il devint, selon l'usage, insolent quand il crut pouvoir s'en passer. Minutieux par caractère & par la place qu'il avoit remplie longtemps, il s'occupa de petites réformes, au lieu de seconder efficacement les mesures vigoureuses que prenoit le Maréchal dans son département, car la guerre & la marine devoient se prêter la main, ne pouvoient réussir l'une sans l'autre, & celle-ci fit échouer, par son défaut d'harmonie, les avan-

1758.

tes combinaisons de l'autre.

1758.

M. Berryer parvenu au Ministère avec la pré-
vention trop fondée, il est vrai, des déprédations
énormes qui se commettoient dans son départe-
ment, n'eut pas l'esprit de sentir qu'il falloit re-
mettre à un tems plus opportun à remédier aux
abus; qu'il falloit songer au point capital & ur-
gent de la conservation des colonies qui en étoient
le théâtre principal, & que ce n'est pas lorsque
la maison brûle qu'on doit se distraire du soin d'é-
teindre le feu pour empêcher les voleurs de dé-
tourner quelques effets. Etant à la police, il n'a-
voit connu pour ressorts de son administration
que la délation & l'espionnage. Ce furent ceux
qu'il mit en œuvre encore. Il déterra dans Paris
un ancien officier de plume de la marine, chassé
de son corps comme mauvais sujet: il en fit son
confident, son conseil, son maître même. N'osant,
par un amour-propre mal-entendu, avouer son
ineptie à ceux qui auroient pû l'instruire en grand,
il prenoit sourdement des leçons de ce subalterne,
non dénué de quelques connoissances du métier;
mais rougissant en même tems d'un pareil précep-
teur, afin qu'on ne sçût pas d'où & comment il
tiroit ses principes de marine, il le faisoit venir
en secret dans son cabinet par un escalier dérobé
& à des heures où les premiers Commis ne pou-
voient l'y surprendre. Ce manège dura quelque
tems, sans qu'on s'en doutât. Cependant le Men-
tor de M. Berryer profitant de la circonstance
pour assouvir ses haines particulières, exerçoit
des vengeances cruelles. C'étoient, chaque ordi-
naire, des lettres foudroyantes aux chefs, des
destitutions, des cassations de sujets, contre les

quels on n'articuloit que des griefs vagues, ou anciens & non prouvés. La source de ces vexations se découvrit enfin, & le Ministre fut obligé de disgracier ce petit Séjan qui, dans son genre, avoit déjà fait beaucoup de mal & s'étoit attiré des bienfaits pécuniaires très-mal employés à coup sûr, & qu'on auroit pu ranger dans la classe des prodigalités onéreuses que vouloit supprimer le Ministre. 1758.

Tandis que M. Berryer portoit l'attention la plus sérieuse à ces petits détails, qu'il supprimoit quelques officiers de plume, qu'il retranchoit les appointemens à d'autres, qu'il écornoit les bénéfices des fournisseurs soumis à un nouvel examen, les ennemis battoient nos Escadres, achevoient de ruiner notre Marine, prenoient la Guadeloupe, Quebec, la Martinique, le Canada entier, Pondichery, & ne cessoient de nous insulter jusques chez nous.

Les Anglois étendant leurs vues de conquête à mesure que leurs rivaux s'affoiblissoient, après celle de l'Isle-Royale songerent non-seulement à réduire toutes leurs possessions dans l'Amérique Septentrionale, mais encore à commencer l'invasion des Isles à sucre. La Martinique, la plus importante par sa position au vent, centre de toutes les autres dans les mêmes parages, étoit celle qui les inquiétoit le plus. Remplie de négocians, de gens de mer, elle peut porter des secours d'hommes, d'armes, de vivres qui arrivent en vingt-quatre heures à leur destination, avec une certitude morale de n'être pas interceptés, malgré la force & la multiplicité des escadres destinées à traverser cette communication.

1758. Ce n'est pas tout : de nombreux essaims de corsaires sortis de ses ports, réduisoient le commerce de la Grande Bretagne à ne marcher que sous convoi, & cette gêne dispendieuse empêchoit de les faire succéder aussi régulièrement qu'il auroit fallu pour entretenir ses Isles dans l'abondance. Quant aux navires plus hardis qui tentoient ces expéditions, on calculoit que deux cinquièmes devenoient leur proie. Enfin à l'instant de la prise de la Martinique par les Anglois durant la dernière guerre, ses registres de l'Amirauté font encore mention d'un total de mille quatre cens bâtimens enlevés de cette maniere.

Dès le mois d'Octobre 1758, il partit d'Europe des vaisseaux & des troupes pour cette expédition, dont le Commodore Moore & le Général Hopzon furent chargés conjointement. Le premier avoit une escadre de dix vaisseaux de ligne, & le second commandoit huit mille hommes de troupes de débarquement. Il s'effectua le 16 Janv. 1759. vier; mais ayant été repoussé par les habitans plus vigoureusement qu'il ne comptoit, l'ennemi ne jugea pas prudent de consumer son tems & ses forces dans une attaque dont le succès étoit très-douteux, & qui pouvoit d'ailleurs être troublée à tout instant par des secours envoyés d'Europe & devant arriver incessamment. Il tourna ses efforts contre la Guadeloupe, conquête plus proportionnée à sa petite armée. Cependant elle ne put s'achever qu'après plus de trois mois. Un terrain couvert de bois, coupé de rivières, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, offroit des obstacles naturels qu'il falloit vaincre. Il est vrai que les Anglois n'en trouverent gueres d'autres.

La perte de cette île sera à jamais la honte du Gouverneur Nadau, flétri d'abord par un conseil de guerre & ensuite réhabilité à force d'intrigue & d'argent, qui réussissent tôt ou tard infailliblement dans ce pays. Elle le fera du Marquis de Beauharnois, Gouverneur & Lieutenant-général, pour le Roi, des Îles du Vent, qui, tranquille à la Martinique, & ne songeant qu'à sa propre sûreté, négligea de veiller sur cette portion de son gouvernement, au point d'être plusieurs mois sans lui donner le moindre secours. Elle le fera de M. de Bompar, arrivé de Brest avec une puissante escadre, qui fut six semaines avant de se mettre en mouvement pour aller chercher l'Escadre Angloise. Ces deux Généraux, quoique non diffamés par un jugement, le furent dans l'opinion publique: en vain ils accusèrent la lenteur du Ministre qui fut six mois à faire partir les vaisseaux que sollicitoient ces Colonies. C'étoit un reproche de plus que la nation avoit à faire à celui-ci, qui ne les justifioit pas. Il est prouvé, par l'aveu des Anglois même, que si le Marquis de Beauharnois eut paru une heure plutôt, la Guadeloupe leur échappoit. Les Généraux François étoient d'autant plus coupables, que le local & les circonstances sembloient ôter aux ennemis la faculté de s'y opposer. L'inaction de leur Escadre fut telle que, forcée de séjourner à la Dominique pendant près de onze semaines, elle resta spectatrice immobile des prises des corsaires de la Martinique, enlevant presque à sa vue plus de quatre-vingt-dix vaisseaux marchands de sa nation.

Les assiégeans avoient déjà perdu leur Général, remplacé par Barrington qui, lui-même pris de la

goutte au pied, à la main & à l'estomach, ne pouvoit que donner des ordres imparfaits. Sa petite armée étoit si fatiguée par un service continuél, qu'il reçut avec empressement la proposition de capituler, & accorda les conditions les plus honorables, non en considération de la valeur du Sr. de Nadau, mais des circonstances critiques où il se trouvoit, qui ne lui permettoient pas de se rendre plus difficile; c'est ce qu'on lit dans la lettre à M. Pitt.

1 Mai.

Au reste, ce fut un bonheur pour les habitants d'être conquis dans cette circonstance où, durant un siège de trois mois, ils avoient vu détruire leurs plantations, brûler les bâtimens qui servoient à leurs fabriques, enlever une partie de leurs esclaves. Si le vainqueur eût été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'isle restoit sans ressource: la métropole n'avoit plus la force d'aller à son secours, & elle n'avoit aucunes denrées à livrer en échange aux neutres qui auroient pu lui apporter des subsistances. Ils reçurent donc avec confiance les caresses du Général Anglois, qui gagna tellement leur affection, *qu'on douta, dit un historien, s'il étoit plus respecté & aimé de ses troupes que des vaincus.* La Désirade, les Saintes, Saint-Barthélemi, Marie-Galante, toutes petites isles dépendantes de la Guadeloupe, tomberent avec elle sous le joug des Anglois & ne purent mieux faire pour leur conservation.

Pendant que Moore & Barrington triomphoient dans l'Amérique Méridionale, Saunders & Wolf se signaloient dans l'Amérique Septentrionale & formoient le siège de Quebec. Nous avons déjà observé que la guerre dans ce continent avoit ju-

ques-là tourné à l'avantage des François. En 1758 ils eurent encore des succès : le Marquis de Montcalm remporta le 8 Juillet une victoire signalée près le fort Carillon ; le 14 Septembre, M. de Ligneris battit un détachement de mille Anglois du côté du fort Duquesne ; mais ce furent ces succès eux-mêmes qui appellerent tous les malheurs de la colonie. Les Anglois , qui virent qu'avec bien moins de monde nous renverfions tous leurs projets , prirent la résolution de multiplier tellement leurs forces dans ces contrées qu'ils parvinrent à nous accabler par le nombre. Ils eurent au printems quarante mille hommes , & nous n'en avions pas mille cinq cens. En vain le Marquis de Vaudreuil , prévoyant le siege de Quebec comme inévitable , avoit sollicité des renforts : le défaut d'argent, la difficulté de faire parvenir les secours, les incertitudes du ministere, son ineptie, le découragement général de la marine du Roi, & le peu d'encouragement que recevoient ces braves Capitaines marchands appelés *Officiers bleus*, qui après avoir fait des prodiges de valeur avoient peine à pénétrer dans ce corps & y étoient vus avec le mépris dont ils auroient eu droit d'accabler plus justement leurs rivaux ; tout concourut à rendre inutile la prévoyance de ce Général.

On auroit eu besoin d'une flotte de trente-cinq navires de 3 à 400 tonneaux chacun, que devoient occuper les demandes du munitionnaire en comestibles seuls, indépendamment des subsistances & des autres approvisionnemens qu'il falloit envoyer pour le compte du Roi, & qui étoient destinés aux habitans & à tous ceux qui n'étoient

1759.

pas fournis à la ration. On n'en expédia pas le quart & il en passa peu. Point de troupes, point de munitions de guerre nouvelles, surtout point d'escadre; en sorte que le Canada se trouva réduit à ses propres forces: mais M. Berryer, en Ministre très-exact, ne manqua pas de faire passer un Commissaire pour aider l'Intendant à faire ses comptes. Ce n'étoit pas, sans doute, cet officier de plume dont il falloit attendre le salut de la colonie. Aussi les Anglois n'en furent-ils pas effrayés, leur pavillon se montra bientôt devant Quebec. Hélas! que toute la science humaine est peu de chose! A quoi tiennent les entreprises les mieux combinées! Malgré l'abandon où le gouvernement avoit laissé le Canada, malgré la disette où il se trouvoit, malgré l'infériorité de ses forces, un instant le salvoit & anéantissoit la puissance Angloise dans ce continent. On avoit préparé dans la rade de la capitale huit brûlots, foible, mais meilleur moyen de défense qu'on eût pu imaginer. A peine l'armée navale ennemie eut-elle mouillé à l'isle d'Orléans, que dans la nuit ces machines infernales furent lancées pour la réduire en cendres; & si l'on eut exécuté les ordres ponctuellement, tout étoit perdu, hommes & vaisseaux. Mais la peur saisit les capitaines qui conduisoient cette opération; ils mirent trop tôt le feu à leurs bâtimens & se hâtèrent de regagner la terre sur leurs canots. L'assaillant, qui de loin avoit vu les flammes, par cette précipitation eut le tems de s'en garantir, & cette grande faute des Canadiens, fut véritablement celle qui décida de leur destin.

27 Juin.

Ils comptoient encore sur un autre danger plus

ca-

caché & ménagé par la nature même contre leurs ennemis, mais qui ne servit qu'à prouver l'habileté des marins Anglois & l'ignorance des nôtres. Il y a dans le fleuve un endroit appelé *la traverse du Nord*, regardé comme un passage très-difficile. Chaque année, à l'approche des vaisseaux du Roi, on ne manquoit jamais de réparer les signaux destinés à les guider; on prenoit ces précautions pour les frégates les plus légères. A la première nouvelle de l'entrée de Saunders dans la rivière, on eut grand soin de supprimer toutes les balises, afin d'augmenter les embarras si redoutés des François. Leurs rivaux s'en jouèrent; ils y passèrent avec des vaisseaux de 70 & de 80 canons; ils y passèrent le jour & la nuit; ils y passèrent même plusieurs ensemble en louvoyant & se montrant plus expérimentés que les pilotes du pays (*).

Cependant les Anglois eurent des obstacles plus sérieux à surmonter. Ils eurent beaucoup de peine à prendre terre & à s'établir aux environs de la place. Les bords du fleuve étoient si bien défendus par des troupes & des redoutes placées de distance en distance, que les premiers efforts échouèrent. Ces malheureuses tentatives durèrent six semaines, & l'on peut juger par les lettres, très-circonspectes, des deux Chefs de l'entreprise, qu'ils commençoient à s'en dégoûter. Wolf écrivoit à M. Pitt: „ les intérêts de la Grande Bretagne requierent les mesures les plus vigoureuses, mais il faut seulement déployer le courage

(*) Voyez *Lettre de M. Bigot*, Intendant de la Colonie, à M. Berryer, en date du 22 Octobre 1759, où il est forcé de conter cette anecdote honteuse pour toute la marine françoise.

1759. „ d'une poignée d'hommes braves, *où il y a*
 „ *quelque espoir de succès.* Cependant vous pou-
 „ vez être assuré que le peu de tems qui reste
 „ pour la campagne, sera employé, *autant que*
 „ *je le pourrai,* pour l'honneur de S. M. & le
 „ bien de la nation..... Heureux si nos efforts
 „ peuvent contribuer ici au succès des armes du
 „ Roi! ”

Saunders marquoit de son côté le 1 Septembre:
 „ l'ennemi paroît nombreux & très-fortement pos-
 „ té; mais tel que soit l'événement, nous reste-
 „ rons ici *aussi longtems que la saison pourra le*
 „ *permettre,* à dessein d'empêcher du moins au-
 „ cun détachement des troupes de Quebec contre
 „ le Général Amherst.”

Ce ne fut que le 12 Septembre, c'est-à-dire
 après avoir erré près de trois mois dans le fleuve,
 que l'ennemi eut le bonheur singulier de faire son
 débarquement sans être aperçu. Il l'effectua une
 heure avant le jour, à une lieue & demie au des-
 sus de la ville. Son armée forte de six mille hom-
 mes étoit déjà en ordre de bataille, lorsqu'elle fut
 attaquée le lendemain par un corps de troupes
 plus foible d'un tiers. Cette bataille sera mémo-
 rable à jamais par la perte des deux Généraux.
 Wolf fut frappé le premier, sans que ses troupes
 perdissent la confiance & la résolution. Emporté
 hors des rangs, évanoui, il ne revint qu'au cri:
ils fuient! Il demande avec empressement qui?
 On lui répond: les François. Il dit: *j'en remer-*
cie Dieu, je meurs content; & il expire. Mont-
 calm ne survécut à cet illustre adversaire que pour
 avoir la douleur de voir la défection des siens. Il
 fut blessé mortellement durant la retraite & n'ex-

pira pas avec moins de gloire. Il eut même occasion de développer plus d'héroïsme, en songeant encore au salut de sa patrie, en opinant généreusement pour retourner au champ de bataille. Cet avis, qui étoit aussi celui du Marquis de Vaudreuil, pouvoit rétablir les choses; un conseil de guerre décida différemment : malgré les renforts qu'on reçut on s'éloigna de dix lieues. M. le Chevalier de Levy, accouru de son poste pour remplacer Montcalm, blâma cette démarche de foiblesse. On en rougit, on voulut revenir sur ses pas & ramener la victoire : il n'étoit plus temps. Québec, aux trois quarts détruit par l'artillerie de la flotte, venoit de capituler. Le Chevalier de Ramsay qui s'y étoit renfermé, n'avoit eu que quatre heures pour le traité. 1759. 18 Sept.

A ces deux conquêtes dans le nouveau monde se joignirent deux victoires navales, qui portèrent au plus haut période de gloire le Ministre qui dirigeoit tant d'opérations si bien combinées & si heureuses. La ressource unique de la France étoit l'invasion que méditoit le Maréchal de Belle-île & pour laquelle on se consumoit en préparatifs immenses. La marine de Brest n'étant point assez forte pour la soutenir, on avoit songé à y réunir celle de Toulon, & l'on équipoit dans ce dernier port tous les vaisseaux en état d'aller à la mer. Mais, quoique depuis la prise de Mahon les Anglois n'eussent plus pour point d'appui que Gibraltar, rade foraine où les vaisseaux sont peu en sûreté & ne peuvent tenir contre certains vents, il fut décidé qu'on empêcheroit cette réunion. Pitt, par ses espions, savoit qu'il ne pouvoit pas sortir de Toulon plus de douze vaisseaux de ligne; il ne

1759. négligea point de mettre du côté de sa nation la supériorité du nombre & il en envoya quatorze. Boscawen en fut chargé; c'étoit lui qui avoit commencé la guerre; il venoit de conquérir Louisbourg, & il avoit toute l'audace nécessaire à de pareilles entreprises. Il se présenta jusques devant le port, il y bloqua l'escadre françoise & pour la provoquer à sortir il dépêcha quelques-uns de ses vaisseaux chargés de brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade. C'étoit encore M. de la Clue qui commandoit. Il ne fut pas plus ému de cette insulte qu'il ne se l'étoit montré précédemment à Carthagene, & quoique les vaisseaux ennemis, en calme plat & ne pouvant exécuter leur dessein téméraire, fussent très-maltraités du feu des batteries & obligés de se faire touer, il les laissa manœuvrer & se retirer très-tranquillement. Cet accident & le mauvais tems contraignirent l'Amiral Anglois de se retirer à Gibraltar pour se réparer. Il ne douta pas que son rival ne profitât de la circonstance pour mettre en mer & tenter le passage du détroit: il avoit arrêté que ce ne seroit pas impunément, & deux de ses fins voiliers furent mis en station pour l'épier, l'un à la côte d'Espagne & l'autre à la côte d'Afrique.

M. de la Clue, au lieu de saisir cet instant de suivre Boscawen, qui n'auroit pu alors l'attaquer avec avantage, ne voulut appareiller que bien certain de n'avoir plus d'Anglois à sa vue. Il perdit un tems précieux pour exécuter ses ordres, & il donna à son ennemi le loisir de reparoitre en forces. L'escadre françoise étoit très-belle & très en état de lui tenir tête. S'il est du devoir de l'historien de ne pas laisser périr les noms des héros

précieux à leur patrie, il faut qu'il expose aussi à l'exécration publique ceux des guerriers vils qui l'ont mal servie. Elle étoit ainsi composée. 1759.

VAISSEAUX. Can. Capitaines, M. M.

L'Océan.	80	de la Clue, Chef d'Escadre.
Le Redoutable.	74	de Saint-Aignan, Capitaine.
Le Centaure.	74	de Sabran Grammont.
Le Souverain.	74	Panat.
Le Guerrier.	74	de Rochemore.
Le Téméraire.	74	Castillon l'ainé.
Le Fantasque.	64	Castillon cadet.
Le Modeste.	64	du Loc de Monvert.
Le Lion.	64	Colbert Turgis.
Le Triton.	64	Vener.
Le Fier.	50	Marquison.
L'Oriflamme.	50	Dabon.

FRÉGATES. Can. Capitaines, M. M.

La Chimere.	26	Faucher.
La Minerve.	24	le Chevalier d'Oppede.
La Gracieuse.	24	le Chevalier Fabri.

Le soir du 16 au 17 Août, M. de la Clue, en serrant la côte de Barbarie, s'étoit glissé dans le canal; il avoit presque dépassé toute la côte de Ceuta, quand il fut apperçu par le *Gibraltar*, bâtiment Anglois qui étoit à la découverte; il étoit environ huit heures lorsque celui-ci le signala, & Boscawen avant dix heures étoit déjà sous voiles & hors de la baye. Cette même nuit, non par aucun coup de vent, comme le prétend officieusement le timide auteur des *Fastes de Louis XV*, mais, dit le général françois, par une fatalité

1759. *dont on ne peut rendre raison (*)*, cinq de ses vaisseaux & les trois frégates s'étoient séparés du reste, en sorte que le lendemain à la pointe du jour il ne vit plus autour de lui que le *Redoutable*, le *Centaure*, le *Guerrier*, le *Souverain*, le *Téméraire* & le *Modeste*. C'est dans cet état d'affoiblissement que faisant faute sur faute, il fut joint par l'ennemi. S'il manqua de tête, on doit avouer qu'il ne manqua pas de courage. Son vaisseau tira deux mille cinq cents coups de canon; il eut une jambe emportée & l'autre grièvement blessée. Mais le seul Capitaine qui eût tout l'honneur de cette journée, fut M. de Sabran Grammont qui, rendu le premier, cependant n'amené qu'après des prodiges de valeur, & assailli successivement par cinq vaisseaux, dont en dernier lieu l'Amiral, de quatre-vingt-dix canons.

17 Août.

Cette belle défense occupant l'ennemi jusqu'à la nuit, auroit pu sauver l'escadre s'il y eût eu plus d'intelligence & de conduite. Au contraire, profitant de l'obscurité le Comte de Panat & M. de Rochemore jugerent à propos de se réfugier à Lisbonne. Cette évasion découragea & les chefs & les équipages. Ce ne fut plus qu'une déroute honteuse. L'*Océan* & le *Redoutable* furent brûlés le lendemain, & le *Téméraire* & le *Modeste* pris.

Affurément si jamais conseil de guerre eût dû avoir lieu, ç'auroit été au sujet du combat de Lagos, où la couardise, l'ignorance, la désaffection à la patrie, l'oubli du devoir & l'infraction

(*) Voyez sa Lettre au Comte de Merle, Ambassadeur de France à la cour de Lisbonne, datée de Lagos le 13 Août 1759.

des ordonnances éclaterent de toutes parts. Il eut, sans doute, été dur pour M. de la Clue, après avoir perdu ses deux jambes, de perdre encore la tête. Ses bequilles devoient servir de réponse à ses accusateurs & peut-être le justifier pleinement. Mais une enquête étoit indispensable pour savoir comment dans une nuit d'été, où il n'y a pas de parfaite obscurité, par un vent d'Est qui n'est jamais excessif, dans un canal étroit où le courant repousse en ligne directe, empêche de forcer la marche & cause peu de dérive, s'étoient séparées trois frégates, dont la destination étoit de ne jamais perdre de vue le vaisseau commandant, d'en observer les signaux pour les répéter, de voltiger sans cesse autour de l'escadre, afin de veiller à son ensemble, à son bon ordre & à sa sûreté; comment cinq vaisseaux les plus foibles, & conséquemment au centre des divisions & soutenus par les plus forts de droite & de gauche, avoient pu s'égarer de façon qu'à la pointe du jour on n'en eût aucune connoissance, ni pendant toute la matinée jusqu'à midi qu'on courut en avant; comment, après le combat, où il devenoit plus essentiel que jamais de se conserver, pour se maintenir contre un ennemi plus fort du double, deux vaisseaux prirent sur eux de quitter, sous prétexte de pourvoir à leur salut particulier; comment les autres, au lieu de combattre & de se ménager ainsi une retraite, ou du moins de vendre cher la victoire à l'ennemi, préférèrent de se voir brûler, en se faisant échouer, ou de se laisser prendre à l'ancre? Les *Comment* ne finissoient pas, tant il y avoit de choses irrégulières & révoltantes dans le combat & ses suites. Il

1759. étoit assez dans le caractère de M. Berryer de discuter les faits. C'étoit un Rhadamante naturellement sévère & malfaisant. Mais il tenoit encore plus à sa place qu'à la justice; il ne vouloit pas révolter contre lui toute la Noblesse de Provence, à laquelle appartenoient ces Capitaines. D'ailleurs il n'ignoroit pas que c'étoit indisposer le corps entier, dont quantité de membres également inculpés avoient intérêt qu'il n'y eût point de recherches qui pouvoient ensuite s'étendre à eux. Enfin il falloit ménager le Maréchal de Conflans, la ressource de la France en ce moment, qui, par un pressentiment secret de son incapacité & de sa lâcheté, s'opposoit à ce qu'on fit un exemple trop dangereux pour lui-même. La seule punition des coupables fut, à leur retour de Gibraltar, d'être hués par la canaille de Toulon, & de voir, au contraire, M. de Sabran, fêté dans ce port, à Paris & à la cour, & honoré d'une pension du Roi.

La défaite de Lagos étoit un cruel échec, un très-mauvais augure pour le surplus de l'expédition projetée; mais les dépenses étoient trop avancées pour reculer; il étoit question d'avoir quelque compensation pour faire une paix qui ne fût pas trop désavantageuse, après laquelle on soupiteroit déjà: on avoit perdu tout espoir de recouvrer la possession de l'Electorat d'Hanovre. Après la bataille de Minden, il ne restoit d'autre ressource que d'aller passer le traité à Londres. On poursuivit donc les préparatifs.

De son côté Georges II prévint son Parlement des desseins de la France, en obtint des subsides proportionnés à la vigueur de la défense exigée,

& outre tant d'escadres déjà sorties des ports d'Angleterre, trois autres appareillèrent encore 1759. successivement. Le Commodore Boyce fut stationné à la hauteur de Dunkerque, pour intercepter ou combattre tout ce qui sortiroit de cette rade. Le Contre-Amiral Rodney vint bombarder le Havre, où s'étoient formés des magasins d'approvisionnement & construits des bateaux plats destinés à l'embarquement des troupes. Enfin Hawke se présenta devant Brest avec une flotte formidable & supérieure aux forces que le Maréchal pouvoit mettre en mer. La croisière du premier fut si exacte & si bien gardée, que la petite escadre confiée à Thurot, dont les ordres étoient signés dès le 17 Juin, ne put mettre à la voile que le 15 Octobre. Le second fit un feu de cinquantedeux heures sans interruption & avec un tel succès, que les habitans abandonnerent la ville, quoique 700 hommes fussent employés sans relâche à donner du secours & à éteindre les flammes. Il y eut beaucoup de bateaux brûlés & les magasins furent très-endommagés; en un mot, les préparatifs dans cette partie devinrent à peu près nuls. Le troisieme bloqua si étroitement le port de Brest durant quelque tems, qu'il ne pouvoit entrer dans le Goulet, ni sortir un bâtiment qu'il ne le prît. Il fit enlever à l'ancre, sous les forts de la côte, quatre navires qui se glissoient furtivement entre le rivage & les rochers. Ces navires portoient des canons & des munitions de guerre pour l'escadre du Maréchal, qu'il fallut remplacer; ce qui retarda d'autant son départ.

Ces contretems obligèrent de différer l'exécution du projet d'invasion jusques à la saison où

1759. les vents forceroient les Anglois à s'écarter. Toutes les troupes, au nombre de quarante bataillons, étoient rassemblées à la côte de Bretagne, à Vannes & à Nantes, sous les ordres du Duc d'Aiguillon. Une autre armée étoit à Dunkerque, où commandoit M. de Chevert, & des détachemens de la maison du Roi devoient participer à l'événement. M. de Flobert, Brigadier, s'étoit embarqué avec environ huit cens hommes sur l'Escadre de Thurot, parti pour le Nord de l'Irlande. Son objet étoit de bien reconnoître la côte, de se former quelque parti de mécontents & de préparer la descente. On juge par ses instructions qu'on n'étoit pas en effet sans espoir de quelques menées des partisans de la maison de Stuart, & qu'on comptoit surtout réussir en Ecosse. Elles portoient défenses de rien entreprendre sur ce royaume, & ordonnoient, si les circonstances l'obligeoient à y débarquer, de ne le faire que comme ami, de ne se servir de ses armes que pour sa défense, & même dans le cas où l'on le traiteroit en ennemi, de ne rien prendre qu'en payant (*).

On vit encore en cette occurrence à combien peu de chose tient la destinée des empires les plus formidables. La France dans sa détresse pouvoit faire trembler & humilier l'Angleterre au milieu de sa prospérité, si le Maréchal de Conflans, sans perdre de tems, au moment où la tempête du

(*) Voyez *Journal de la navigation d'une escadre françoise, partie du Port de Dunkerque aux ordres du Capitaine Thurot, le 15 Octobre 1759, avec plusieurs détachemens des gardes françoises & suisses & de différens autres corps, par M. le Marquis de Bragelonne, Major du détachement.*

13 Octobre força l'Amiral Hawke de quitter le golfe & de reculer jusqu'à Plymouth, fut sorti, 1759. eut rassemblé sa flotte & tenté la descente, il étoit impossible que l'ennemi s'y opposât, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand désavantage, avec une armée fatiguée de six mois de croisière, battue & dispersée récemment par un ouragan qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre une armée fraîche, bien équipée, composée d'équipages nombreux & l'élite des classes. Mais ce Général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, & le Ministre de la Marine étoit trop inepte & trop incertain pour se décider aussitôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer par ses espions si l'Amiral Anglois étoit bien véritablement rentré chez lui. Ensuite le Maréchal refusa de se mettre en mer qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à sa dignité. Ces retards durèrent jusqu'au 14 Novembre, que l'escadre françoise sortit enfin. L'Amiral Hawke ne tarda pas d'en être instruit par ses découvertes. Forcé pour la troisième fois de rentrer à Torbay par les vents contraires, il sentit la nécessité de s'opposer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique son armée fût très-affoiblie par les circonstances, & de trente vaisseaux de ligne fut réduite à vingt-trois, il braya les élémens & se servit de toute son habileté pour vaincre les obstacles & gagner la baie de Quiberon, où il jugea devoir rencontrer son adversaire. La joie fut extrême parmi les siens, lorsqu'on eut signalé l'escadre françoise. Au contraire, l'abattement & la consternation étoient répandus dans celle-ci. Avant de sortir de Brest on disoit hautement qu'on seroit battu; il

1759. n'est pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le Maréchal fut instruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, se flattant en approchant de la côte hérissée de bancs de sable & de rochers, de se soustraire à la poursuite, & que son adversaire n'oseroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ses pilotes. Il arriva de cette ruse honteuse qu'il laissa couper son arrière-garde, qui soutint tout le feu Anglois & fut écrasée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos, l'historien, quelque part qu'il jette les yeux, ne respire, ne jouit d'un moment de satisfaction qu'en voyant la belle défense de M. de Saint-André du Verger, & en payant à ses mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce Chef-d'escadre, commandant de la division dont nous parlons, montoit le *Formidable* de 80 canons. Il fut assez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée. Il périt en combattant, ainsi que son frere, & son vaisseau ne se rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, & tellement criblé de coups de canon que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Partout ailleurs le cœur se soulève d'indignation: ici, c'est le Chevalier de Beaufremont, si vain de son nom & le soutenant si mal, qui prenant pour signal de *saute qui peut* le signal de ralliement, se couronne de voiles, & par une défection infâme entraîne à l'isle d'Aix toute l'avant-garde sous ses ordres sans avoir tiré un coup de canon. Là, c'est une autre division, qui enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleuse, pénètre dans une rivière où l'on ne jugeoit pas que des frégates pussent mouiller, & fait pour cacher son op-

probre des efforts incroyables qu'elle auroit dû produire pour sa gloire. Au centre, c'est le Ma-
réchal de Conflans, après avoir lâché quelques bordées, sans avoir un homme de tué ni de blessé à son bord, ni souffert le moindre dommage, se faisant échouer avec le *Soleil Royal* de quatre-vingts canons, de mille deux cens hommes d'équipage, le plus superbe vaisseau de S. M., tout neuf, rempli des meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle sous ses yeux, & pendant ce tems occupé des soins fardides de son domestique (*).

La destinée de la France voulut que dans cette affreuse catastrophe tout concourût à son désastre. M. de Kersaint, jusques-là réputé un bon officier, fait revirer de bord au *Thésée*, de soixante-quatorze canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de fermer les sabords de sa premiere batterie. On l'en avertit à tems: il rougit qu'un pilote lui remontre son devoir; il s'obstine à les laisser ouverts: le vaisseau s'engage, & il est englouti avec huit cens hommes de son équipage. Vingt seulement furent sauvés par l'humanité de l'ennemi, & ont révélé cette faute, que n'eut pas commise un garde de la marine à sa seconde campagne, & qu'il croyoit ensevelir avec lui. Le *Superbe* eut le même sort, mais d'une façon plus vaillante & par une bordée de l'ennemi. Le *Juste*, privé de M. de Saint-Allouarn, son Capitaine, tué dans l'action, ainsi que son frere, périt corps & biens

(*) On prétend qu'il faisoit dégalonner sa livrée & renvoyoit ses gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés jusques-là par le Roi, ne tombassent pas à sa charge.

par l'ignorance du pilote côtier. Enfin la fuite du Général coûta six vaisseaux de ligne à son armée (*), c'est-à-dire plus cher que la plus opiniâtre bataille navale. Celle-ci fut appelée *la bataille de M. de Conflans*, du nom du lâche Maréchal, sans doute pour que le souvenir ne s'en perdît pas, & qu'il restât à jamais l'exécration de la postérité. Elle fut le tombeau de la Marine de France sous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été sous Louis XIV, affoiblie de près de moitié en quatre ans par la perte de vingt-sept vaisseaux de ligne, détruits, brûlés ou conduits en Angleterre (†). Il étoit impossible que les constructions réparassent ce vuide en proportion. Elles se rallentissoient elles-mêmes par le manque des matériaux ; ils ne pouvoient arriver que sur les bâtimens du commerce, & celui-ci, sans protection, tomboit à mesure. Les Neutres n'osoient même apporter des marchandises nécessaires à cet objet, par les risques qu'ils couroient, plus considérables que les bénéfices. Il fallut donc renoncer à faire des armemens ; on se renferma dans ceux essentiels à l'approvisionnement & au soutien des colonies, dont le nombre diminuant aussi, les escadres devinrent moins nécessaires.

(*) Le *Soleil-Royal* de 80 canons, brûlé par ordre de M. de Conflans ; l'*Intrépide* de 80, pris ; le *Héros* de 74, brûlé ; le *Thésée* de 74, englouti ; le *Superbe* de 74, englouti ; & le *Juste* de 70. échoué & perdu.

(†) Le *Lys*, l'*Alcide*, l'*Espérance*, l'*Arc en ciel*, le *Raisonnable*, le *Bellicieux*, le *Foudroyant*, l'*Orphée*. A ces huit joignez les cinq de Louisbourg, les six du combat de Lagos, les six de la bataille de M. de Conflans, l'*Opiniâtre* & le *Greenwick*.

1759.

es Anglois resterent absolument maitres de la mer en Europe. Il fut désormais défendu aux vaisseaux de Toulon de franchir les barrières de la Méditerranée, & les débris de l'escadre de M. de la Clue ne retournerent des ports dans le leur qu'au bout de six mois. C'étoit pour la troisième fois que ce Chef-d'escadre revenoit sur ses pas. Quant aux vaisseaux de la Vilaine, ils resterent dans cette riviere bloqués: un s'y perdit, les autres pourrissent, & cette division coûtant énormément pour ses équipages & son entretien, il fallut la désarmer jusqu'au moment favorable d'en tirer quelque parti. Messieurs de la Marine Royale, qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette riviere, décidèrent dans plusieurs conseils de guerre qu'il n'étoit pas possible de les en sortir. Il fallut en confier le soin à des officiers bleus, qui se chargerent du salut de ces vaisseaux.

Au reste, si les Anglois regnoient sur l'océan par la supériorité de leurs forces, ils se monroient dignes de cet empire par la maniere dont ils maitrisoient les flots. La dureté de la saison, l'inconstance & les bourasques de cet élément, ne les empêcherent pas d'insulter nos côtes durant tout l'hiver. Ils vinrent mouiller à la rade de l'isle d'Aix pour voir s'il y avoit quelque attaque à former contre la division qui s'y étoit réfugiée, mais les vaisseaux, au nombre de huit, étoient remontés en riviere. L'alarme n'en fut pas moins grande, & cette fois encore, s'ils avoient été plus entreprenans, ils auroient réussi dans leur tentative par la consternation où l'on étoit, & le peu de possibilité de s'y opposer. Ils bombarderent le Croisic, & à la vue de cette ville & sous

29 Nov.

1759.

le canon des batteries essayèrent de repêcher la magnifique artillerie du *Soleil-Royal*, qu'ils revendiquoient comme un trophée attaché à leur victoire. Ils descendirent successivement à la petite Ile-Dieu, à l'Ile du Met, dont ils s'emparèrent, à Belle-Isle, où repoussés d'abord, ils réussirent une seconde fois. Il falloit souffrir toutes ces humiliations, faute de marine pour s'y opposer.

Une guerre malheureuse occasionne ordinairement beaucoup de révolutions dans les cours. Les sujets espèrent toujours être mieux en changeant de Ministre, & le Souverain est bien aisé d'imputer aux expulsés les fausses mesures souvent prises par son conseil. Dans la malheureuse période de tems dont nous décrivons les désastres, il y eut plusieurs changemens de cette espece à Versailles. Le premier ne doit cependant s'attribuer ni au mécontentement national, ni à celui du Monarque; il fut l'effet de la vengeance d'une femme jalouse & méprisée. Nous avons vu comment Madame de Pompadour avoit fait monter rapidement l'Abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faîte des honneurs; il étoit revêtu de la pourpre depuis quelque tems. Elle crut qu'une faveur aussi marquée & aussi soutenue exigeoit une reconnoissance sans bornes. Elle s'imagina que ses charmes usés pour le Monarque devoient toujours conserver le même empire sur cette Eminence. Elle s'aperçut du contraire; elle en devint furieuse. Mais avant de perdre le Cardinal, elle voulut dans une dernière conversation lui faire connoître toute sa tendresse & user de sa dernière ressource. Elle le trouva froid & inflexible. Alors ne mettant plus de bornes à sa rage, elle l'exhala en reproches

sanglans , & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans l'obscurité dont elle l'avoit tiré. La veille de sa disgrâce il n'en assista pas moins au souper du Roi. Louis XV , confus de l'ordre qu'il venoit de signer contre un Ministre fidele, mais subjugué par la volonté de son impérieuse maîtresse, levoit par intervalles les yeux sur lui, puis les détournoit dès que ceux du Cardinal rencontroient les siens : tant les regards de l'innocence sont accablans pour l'injustice ! Les courtisans, toujours épians les moindres indices , connoissoient trop bien le caractère du Monarque pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le soir , & en effet le lendemain M. de Bernis fut exilé à son Abbaye de Saint-Médard. Resté à peine seize mois au département des affaires étrangères , il n'eut pas le tems de s'y distinguer , & n'a d'époque mémorable durant ses négociations que le traité de Versailles si funeste alors , mais dont les fruits devoient se recueillir plus tard.

Le disgracié eut le tems durant sa retraite de faire des réflexions sur l'instabilité de la faveur, sur les perfidies de la cour. Il reconnut le vuide des grandeurs & la fin presque toujours sinistre des hommes d'une sphere inférieure portés trop rapidement aux honneurs. Il se retourna du côté de l'église, dont les dignités sont plus solides ; il reçut l'ordre de la prêtrise & se rendit susceptible de la prélature. Il n'y put parvenir cependant qu'à la mort de la favorite. Il fut nommé Archevêque d'Alby, où il se livra tout entier aux fonctions de son saint ministère, jusqu'à ce qu'oubliant sa philosophie & ses principes religieux, il se fut re-

1759. plongé dans le tourbillon des affaires, mais avec précaution, mais loin de la cour, & dans un lieu, dans un genre de négociations analogues à son rang, refusant un poste plus brillant dont il a craint de déchoir une seconde fois.

1 Nov.

1758.

Le Cardinal de Bernis fut remplacé au Conseil & dans son département par le Comte de Stainville, créé en même tems Duc de Choiseul. Celui-ci né, ainsi que son prédécesseur, dans un état de fortune très-médiocre, avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble desir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déjà illustre, il étoit entré dans la carrière des armes; mais son génie étant moins tourné du côté de la guerre, que de la politique, il se livra bientôt aux négociations. D'abord Ambassadeur à Rome, l'étude de cette cour lui fournissait les moyens de perfectionner son talent naturel pour l'intrigue, & passé ensuite à Vienne, la maison d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié, crut trouver en lui un serviteur zélé à celle de France & forma en sa faveur un puissant parti.

Il jettoit ainsi les fondemens de son élévation. Il auroit pu cependant ne pas réussir encore, si dérogeant à la franchise, à la magnanimité de son ame il ne se fut permis une noirceur, qu'il espérait sans doute d'ensevelir dans les ténèbres où elle se tramait. Une femme de la cour, de ses parentes, commençoit à plaire au Roi; leur liaison se resserroit, & elle en étoit déjà à recevoir des lettres du Monarque & aux rendez-vous. Un courtisan moins fin que le Duc de Choiseul auroit regardé cet événement comme l'occasion la plus heureuse de se pousser & d'aller à son but. Il n'auroit pu

manqué de fomentier la nouvelle passion de l'auguste amant, & de chercher à supplanter la favorite en titre par celle-ci, qui sembloit avoir des moyens de triompher plus présens & plus irrésistibles. Il calcula différemment, il fut au plus sûr & préféra de sacrifier sa parente, dont le regne pouvoit n'être pas durable, à Madame de Pompadour, dont la consistance acquéroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confiance de la première, qui le consultoit sur ses démarches. Un jour que l'amour de Louis XV, parvenu à son comble, demandoit une entrevue décisive par un billet pressant, le Duc de Choiseul qui aidait cette Dame à faire les réponses, semble vouloir réléchir sur celle-ci: il l'emporte, & muni de cette pièce il va chez la Marquise: „ Madame, lui dit-il, vous me regardez comme un de vos ennemis; vous me faites l'injustice d'imaginer que je m'occupe avec eux de complots secrets, pour vous faire perdre les bonnes grâces du Roi: tenez, lisez & jugez-moi.” Il lui montre en même tems le tendre & vif écrit de S. M.; il lui raconte comment il le possède & lui fait envisager à quels risques il s'expose pour la servir. Mais il préfère le bien de l'Etat & le bonheur de son maître à sa propre grandeur, & il la juge plus nécessaire que personne à ces deux importants objets. Madame de Pompadour connoissoit trop bien Louis XV pour n'être pas sûre de le ramener toutes les fois qu'elle seroit prévenue à tems. Instruite de cette intrigue elle la dissipa promptement & fit retomber sur sa rivale tout l'odieux de la découverte & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès-lors il devint la créature & le confi-

1759.

1759.

dent de la favorite. Il étoit jeune, ardent, intrépide ; il répara les torts du Cardinal de Bernis & scella sa réconciliation avec la Marquise, de manière à lui faire croire que ses charmes n'avoient rien perdu de leur vertu, & il se fraya par-là le chemin au pouvoir suprême dont il hérita après elle. En ce moment il trouva au conseil un chef redoutable, qui prévoyant le rôle que son concurrent devoit jouer, ne voulut pas du moins le laisser dominer en sa présence, & le contrarioit autant par jalousie que par diversité d'opinion & antipathie naturelle.

Le Secrétaire d'Etat de la marine étoit alors le plus en bute aux critiques des spéculateurs & aux malédictions des Parisiens. Ceux-ci l'avoient eu en horreur Lieutenant de police, ils le méprisoient Ministre. Son corps voyoit avec peine à sa tête un bourgeois obscur, qui n'y étoit pas même parvenu avec un mérite transcendant ; qui ne vouloit pas se laisser gouverner ; dont il n'y avoit ni graces, ni grades à espérer. Enfin le Duc de Choiseul cherchant déjà à s'ancrer plus fortement, à se faire des créatures & à se donner une célébrité que son département ne pouvoit lui procurer, n'auroit pas été fâché de l'expulsion de ce membre du collège des Secrétaires d'Etat, dont les autres rougissoient & dont il dévorait déjà la dépouille. Le coup étoit porté : on avoit fait consentir sa protectrice à l'abandonner, lorsqu'un incident ménagé pour accélérer sa chute l'arrêta. M. Berryer voyoit avec peine & non sans raison ces vaisseaux emprisonnés dans la Vilaine, monument subissant de la lâcheté de la marine. Chaque jour c'étoient de nouvelles demandes de la

part des officiers indiscrets, qui vouloient entre-
tenir avec le même éclat cette escadre fugitive, 1759.
qu'une escadre armée & prête à voguer pour le
salut ou la gloire du pavillon. Dans un moment
d'humeur, à laquelle ce Ministre étoit fort sujet,
il ne ménagea pas ses termes & leur répondit du-
rement. Ceux-ci, dont les humiliations n'avoient
point abattu l'orgueil, se réunirent en corps, &
répondirent par une lettre insolente, où croyant
se justifier à force de bravades, ils osoient exalter
leur manœuvre & demandoient à être jugés dans
un conseil de guerre. Tout le corps prit en même
tems parti pour eux, & tenant aux plus illustres
maisons de la cour, ce fut une rumeur, une fer-
mentation dont on sentit le danger. Les autres Se-
crétaires d'Etat ne voulant pas que leur dignité
fût ainsi compromise en la personne d'un de leurs
confreres, se réunirent en sa faveur & demande-
rent à le conserver. Il n'y eut pas de Conseil de
guerre, mais tous ces Capitaines furent démontés;
on désarma les vaisseaux; M. Villars de la Brosse,
le plus ancien, l'auteur de la lettre & le plus al-
tier de tous, eut ordre de se rendre au château
de Saumur.

D'ailleurs, ayant été accordé au Conseil de ré-
duire la Marine aux armemens de pure nécessité,
& de la tenir du reste dans la plus entière inac-
tion, il n'étoit plus besoin à ce département que
d'un homme sévère, exact, tracassier, économe,
qui consommât peu de fonds, réformât beaucoup,
& surtout rétablît l'ordre dans la comptabilité.
C'étoit le vrai talent de M. Berryer; il se trouva
placé ainsi à merveille & n'excita la jalousie de
personne. Le Duc de Choiseul conçut parfaite-

ment que la Marine ne lui convenoit pas en ce moment.

1759.

C'étoit principalement sur le Contrôle-général qu'éclatoient & se succédoient rapidement les orages. Cet hôtel vit dans la même année tour-à-tour habiter dans son sein-trois maîtres différens. M. de Boulogne n'ayant que des ressources triviales & impuissantes, on soupiroit après un homme de génie qui pût en imaginer de nouvelles. On crut l'avoir trouvé dans M. de Silhouette: une réputation ménagée dans un certain monde le dévançoit. Né, disoit-on, avec un esprit observateur, il avoit été accoutumé au travail dès sa plus tendre jeunesse; il avoit passé presque par tous les emplois; il avoit voyagé; il avoit écrit sur la morale, la philosophie, les finances, l'administration; il étoit Conseiller au Parlement de Metz, Maître des requêtes; il tenoit à différens corps; il avoit beaucoup de consistance & de crédit; il appartenoit au premier Prince du sang: Chancelier de M. le Duc d'Orléans, il étoit en même tems Commissaire de la Compagnie des Indes, & les talens qu'il développoit dans les deux places, analogues à celle où l'on l'élevoit, en donnoient la plus haute idée. Ce fut un enthousiasme général quand il fut nommé. Il débuta par des opérations qui annonçoient de l'invention, de l'équité, de l'austérité & un desir sincere de réparer les désordres, d'arrêter les déprédations, d'empêcher que les revenus du Roi ne tournassent au profit de l'intrigue & de la cupidité des grands.

Après avoir réformé quelques abus introduits dans les fermes, il créa soixante-dix mille actions de mille livres chacune, *intéressées en icelles,*

auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouissoient les Soixante. Cette opération de finance, qui produisit en vingt-quatre heures soixante-douze millions, fut fort applaudie, en ce qu'elle ne chargeoit en rien l'Etat & grévoit seulement des publicains engraisés de sa substance. Elle lui concilia d'autant mieux les suffrages, qu'elle parut désintéressée & généreuse de sa part, puisqu'il tenoit par le sang & l'amitié la plus étroite à la ferme (*).

1759.

La déclaration porta suspension de plusieurs privilèges concernant la taille, le fit bénir dans les campagnes & regarder comme le pere du laboureur. Enfin celle tendante à la réduction des pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bravoit, pour faire son devoir & le bien public, les cabalés, la puissance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudissoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la cour enchantée de trouver dans ces circonstances critiques un Contrôleur-général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conseil d'Etat quatre mois après sa nomination, & il en devint l'oracle pour sa partie. Le Maréchal de Belle-Isle qui l'avoit porté, le soutenoit de tout son crédit; enforte que tout

(*) A. M. de Lage, son parent, son héritier & son légataire, un des travailleurs entre les fermiers généraux.

1759. ce qu'il proposa fut accepté. C'est alors que son élévation ne servit qu'à laisser mieux appercevoir sa petitesse. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le soulagement & la prospérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & mal-adroites, propres à lui faire perdre son crédit au dehors & à la ruiner au dedans.

- 22 Sept.** Un Lit de justice tenu à Versailles pour l'enregistrement de son fameux Edit de subvention, appareil toujours odieux, outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal; on y découvrit un assemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais supporté aux époques les plus defastreuses. Les cours réclamèrent & contre la forme & contre le fond; enforte que l'édit commença par rester sans exécution, & que le crédit public en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas possible de se procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des besoins. Aucun financier ne voulut se charger d'assignations anticipées sur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la ressource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caisses, d'en enlever tout l'argent & de suspendre pendant un an le paiement des billets des fermes, des rescriptions & le remboursement des capitaux qui devoient être faits par le trésor-royal & la caisse des amortissemens. En même tems il exhorta les sujets du Roi à porter leur vaisselle à la monnoie, pour être convertie en especes applicables aux besoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la sienne.

C'é-

C'étoit joindre à l'atrocité du despotisme une pué-
rilité ridicule. Par le premier acte il anéantissoit
la confiance, en énervant ses soutiens. Eh! dans
quel tems? lorsque par le second il mettoit au
grand jour notre indigence, qu'il étoit de la poli-
tique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri pu-
blic s'éleva contre lui; on reconnut la variation
& l'inconséquence de ses principes, ou plutôt on
vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues; qu'il
ne cherchoit qu'à se tirer d'un embarras momenta-
né en se replongeant dans un autre plus cruel; il
devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'i-
dole. Son nom fut une injure; il fut assimilé à
ceux des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin.
Il y eut des gens qui prirent la chose moins au
grave & plaisanterent. On fit des *portraits à la*
Silhouette, des *culottes à la Silhouette*. Les
linéamens de ceux-là tracés sur l'ombre & le man-
que de gousset dans ceux-ci, en formoient l'épi-
gramme; ils indiquoient à quel point le Contrô-
leur-général avoit réduit les individus & leur
bourse. Il n'étoit pas possible de conserver à la
tête des finances un personnage aussi décrié: il
fut renvoyé, & ce qui mit le comble à l'indigna-
tion de la capitale, ce fut, non la philosophie,
mais l'impudence avec laquelle il soutint sa dis-
grace. Avant sa grandeur, parmi ses apparentes
vertus on comptoit la modestie. Elle s'évanouit
au moment où il en avoit le plus de besoin. Il
afficha une arrogance & un faste déjà incroyables
dans quelqu'un de son espece, à plus forte raison
dans l'état d'humiliation où il auroit dû être. Au-
lieu de se retirer à la campagne & d'y ensevelir sa
honte, il loua un hôtel considérable dans le quar-

1759. tier le plus brillant; des équipages magnifiques, une riche & nombreuse livrée, tout chez lui annonçoit une opulence injurieuse pour les autres: il sembloit s'élever seul sur les ruines de la foule de ses concitoyens; il mangeoit dans l'or, & les plus grands Seigneurs n'avoient que de la fayence ou de la porcelaine.

En effet, à l'imitation du Monarque, chacun porta son argenterie à la monnoie; les corps religieux n'osèrent s'y refuser. Messieurs de Notre-Dame ayant fait une députation à S. M. pour demander ce qu'ils enverroient de la leur, le Roi leur répondit: *tout, excepté les vases sacrés.* Afin de piquer davantage l'émulation des gens connus, il fut arrêté qu'on imprimeroit des listes de ces citoyens zélés, qu'elles seroient insérées dans les feuilles périodiques & qu'on en feroit lecture à Versailles. Ce véhicule d'une vanité enfantine est infaillible en France. Il n'est pas jusqu'aux courtisannes qui desirerent figurer sur le catalogue patriotique. Il y eut cependant des gens sages qui ne s'en piquèrent point, & ils se contenterent de faire disparoître leur vaisselle de la table. D'autres n'en portèrent qu'une portion. Ce recelement, joint aux frais, aux infidélités, aux déchets, aux encouragemens avantageux qui ont toujours lieu dans ces métamorphoses, réduisit la ressource d'une douzaine de millions en totalité à peu de chose. Le viol des dépôts publics & le manque de foi aux engagemens, en procurant pour l'instant des fonds abondans, mais qui furent dévorés promptement, eurent des suites affreuses.

Depuis Samuel Bernard, la cour avoit toujours

en un banquier, c'est-à-dire un homme qui, par son crédit national & étranger, lui procuroit des secours prompts en argent, sur lesquels il bénéficioit. Un Etat bien rangé, sans doute, n'auroit pas besoin de pareils supports, les réserveroit du moins pour des crises rares & extrêmes. En France, c'est devenu un moyen de plus de fournir aux déprédations des ministres, à la voracité des favoris, aux prodigalités des femmes & du maître, enfin une cause plus immédiate de ruine & de destruction. Mais ce mal, qu'il auroit fallu réformer en tems de paix, vu le désordre des finances, étoit devenu nécessaire dans la guerre présente.

M. de Montmartel, le successeur de Samuel Bernard, après avoir rempli les mêmes fonctions pendant près de vingt ans, avoit quitté prudemment. Quoique retiré avec quarante millions de bien, il n'étoit point odieux aux honnêtes gens, comme ses semblables; il en étoit aimé, à raison du bon emploi qu'il faisoit de ses revenus, des services pécuniaires qu'il rendoit à tous ceux qui recouroient à sa bourse. D'ailleurs né dans l'obscurité, il ne rougissoit point de son extraction. Il étoit modeste; éprouvé par l'adversité, compagnon de disgrâce des le Blanc, des Belle-Île, des Sechelles, son mérite personnel lui avoit acquis une considération fondée. Plusieurs fois le Roi l'avoit sollicité de se mettre à la tête des finances; mais s'il ne voulut pas être Contrôleur-général, il en faisoit, & l'on conserve encore dans sa famille des Lettres de Louis XV, où S. M. le consulte sur le choix de ses Ministres en ce genre.

Sa place, dans les malheurs du royaume, s'étoit sous-divisée entre plusieurs financiers. M. de la

1759.

Borde, qu'on avoit vu naguères porte-balle dans les provinces, monté tout-à-coup sur le pinacle, créature du Duc de Choiseul, auprès duquel il avoit semé de l'argent dans l'espoir de le recueillir au centuple, avoit le payement & l'entretien des armées de terre; M. Beaujon, pendu en effigie à Bordeaux pour monopole, s'étoit intrigué auprès de Madame de Pompadour, & conjointement avec Mrs. d'Harvelay garde du trésor royal, Michel trésorier de l'artillerie, le Maître, qui l'a été depuis, & Goossens banquier, avoit contracté une soumission avec le Roi de fournir trois millions par mois pour le service de la marine, cinq cens mille livres dans le même espace de tems pour celui des fortifications & du génie & une espece de pot de vin d'avance de deux millions au trésor royal. Pour remplir ces objets, on avoit remis à cette compagnie des rescriptions sur les recettes générales des finances; mais la suspension dont on a parlé arrêtant la rentrée de ces fonds, elle ne pouvoit satisfaire à ses engagements: il fallut venir à son secours. Le gouvernement lui accorda un arrêt de surséance. Cet acte de justice envers ces Messieurs, prescrit par la nécessité, fut une source d'injustices particulieres, car leurs créanciers à leur tour, frustrés des secours qu'ils attendoient, furent forcés de faire banqueroute, & l'on ne peut calculer les effets de ce reflux s'étendant & se sous-divisant à l'infini. Il en survint un bouleversement général dans le commerce, qui acheva de le perdre.

Un autre mal que causa le coup de désespoir de M. de Silhouette, ce fut de prolonger la guerre, dont les ennemis commençoient à se lasser eux-

mêmes. A l'entrée de l'hiver le Prince Louis de Brunswick, tuteur du jeune Stathouder, avoit notifié à la Haye aux Ministres de France, de Vienne, de Russie, de Suede & de Pologne, qu'il étoit chargé de la part des Rois d'Angleterre & de Prusse, de leur dire que touchés des calamités d'une guerre allumée depuis plusieurs années, ils croiroient manquer aux devoirs de l'humanité & particulièrement au tendre intérêt qu'ils portent à leurs sujets respectifs, s'ils négligeoient les moyens propres d'arrêter les progrès d'un si cruel fléau; que dans cette vue, & à dessein de manifester la pureté de leurs intentions, ils déclaroient être prêts à envoyer des Plénipotentiaires à l'endroit décidé le plus convenable, pour y traiter conjointement d'une paix solide & générale. M. Pitt avoit réitéré à Londres la même déclaration aux Ministres étrangers. Mais S. M. Britannique jugeant par les opérations extravagantes du Contrôleur général le royaume dans la dernière détresse, se refroidit bientôt & les ouvertures ne furent pas poussées plus loin. Peut-être aussi n'étoit-ce de sa part qu'une espèce de parodie du procédé noble de Louis XV, qui avoit étonné l'Europe durant la dernière guerre. Georges ne voulut pas être en reste de générosité avec lui, & se crut quitte par sa déclaration, vraisemblablement moins sincère que n'avoit été celle du Monarque françois. En effet, son Ministre de confiance étoit trop bon politique pour ignorer que la loi du plus fort étant la seule entre les Souverains, celui qui est dans le cas de l'imposer, doit toujours le faire de façon à ne pas la recevoir un jour. Si l'Angleterre eut suivi cette maxime, elle ne se trouveroit

1759.

Déc.

pas dans la crise où elle est aujourd'hui. (*) Puis-
 1760. se la France ne pas commettre la même faute à
 son tour !

L'année 1760 s'ouvrit donc par de nouveaux combats & de nouvelles pertes, qui continuèrent & s'accrurent durant son cours. La mort du brave Thurot, qui entraîna la ruine totale de son escadre, fut le premier échec qu'éprouva la France. Le projet de campagne qu'il avoit donné au Maréchal de Belle-Île, & que ce Ministre avoit adopté, ne pouvoit être bon que lié à la grande expédition. Celle-ci ayant manqué, l'autre devoit se réduire à une campagne très-pénible, très-coûteuse, sans causer beaucoup de dommage aux Anglois. Après avoir battu les mers du Nord dans la saison la plus rigoureuse, éprouvé toutes les horreurs du naufrage & de la famine, Thurot surmontant ces obstacles, malgré les représentations du Commandant des troupes, ne voulut pas revenir en France sans avoir fait quelque chose. Il jeta successivement l'alarme sur les côtes des trois royaumes & finit par tenter une descente à Carrick-fergus au Nord de l'Irlande. Elle réussit; il s'empara de la ville, qu'il mit à contribution. Mais la pauvreté & la désertion du grand nombre de ses habitans ne permirent pas d'en tirer grand secours. Il auroit été plus avantageux d'aller à Belfast, ville commerçante, distante d'environ quatre lieues; Thurot le proposoit, & si le Général des troupes de terre eut secondé son activité, on auroit eu le tems d'exécuter ce coup de main avant l'arrivée des secours. Mais la mésintelligence en-

17 Févr.

(*) En 1779, où l'on écrit ceci.

tre les chefs, les pour-parlers, les lenteurs de la marche & de l'attaque de la ville & du château de Carrick-fergus le rendirent impraticable. On se hâta de se rembarquer, & quelques heures après, l'escadre réduite à trois frégates (*) rencontra une escadre Angloise à peu près d'égale force (†) en apparence, mais réellement supérieure en canons & en hommes, (§) d'ailleurs toute fraîche. Après un combat assez opiniâtre où périt Thurot, tout fut pris. Ainsi périt ce marin intrépide, qui se feroit acquis la plus grande réputation, si sa carrière eut été plus longue. Il en avoit déjà une faite en France & en Angleterre, & cet homme singulier mérite qu'on s'arrête un moment sur son compte.

Thurot étoit originaire d'Irlande. Son grand-pe-

1760.

28 Févr.

(*) Le *Maréchal de Belle-fle*, de 40 pieces de canon, que montoit le Commandant ; la *Blonde*, de 32, & la *Terpsycore* de 26. Cette escadre, dans le principe, étoit partie avec trois autres bâtimens : le *Begon* de 36 canons ; l'*Amaranthe* de 18, & le *Faucon* de 8.

(†) L'*Eole* de 32 canons ; la *Pallas*, de 36, & la *Brillante*, de 36.

(§) „ Ces frégates ” (dit M. de Bragelonne dans son *Journal*, où il n'est pas favorable à Thurot) „ étoient „ incomparablement plus fortes d'échantillon & mieux „ armées que les nôtres ; car, quoique le *Belle-fle* eût „ 44 canons, il n'étoit pas de force à cela, & les gros „ tems que nous avions essuyés à la mer, nous avoient „ obligés d'en mettre une partie à fond de cale, entr'au- „ tres nos pieces de 18, & M. Thurot ne les fit pas „ remonter pour le combat, en sorte que nous n'en avions „ pas plus de 32 ou 34 ; il en étoit de même de nos „ autres frégates à proportion. D'ailleurs les Anglois avoient „ tous bons matelots à leurs bords, & nous n'en avions „ point, ou presque point.”

1760. re étoit Capitaine dans l'armée de Jacques II, lorsque ce Monarque quitta son royaume. Depuis il vint s'établir à Boulogne, y tomba dans la misère, & y laissa un fils, pere de celui dont il est question.

Thurot commença à naviguer fort jeune. Prisonnier en Angleterre, en même tems que le Maréchal de Belle-île, il s'en fit connoître & lui demanda la grace de repasser avec lui en France. Il ne put l'obtenir: il se saisit d'un canot, s'y embarque seul & arrive à Calais en même tems. Le Maréchal étonné de la hardiesse de son entreprise en conçut la plus haute opinion, & le regarda comme un homme capable d'être utile pour quelque expédition de son genre, qui exigeroit de la bravoure & de l'enthousiasme. Dès qu'il eut été résolu à Versailles de tenter une descente, M. de Belle-île jeta les yeux sur Thurot, qui ayant passé une partie du tems de la paix chez les ennemis, y avoit pris une connoissance approfondie des côtes & du local; qui d'ailleurs venoit d'acquiescer encore plus d'expérience dans différens armemens en course dont il avoit été chargé, & dont il s'étoit tiré, sinon avec beaucoup de profit, du moins avec une grande intrépidité. Excepté les mathématiques dont il avoit fait un cours sous un maître habile, il étoit fort ignorant dans tout ce qui ne concernoit pas son métier; mais il avoit de l'esprit & une facilité à s'énoncer qui lui servoit à persuader ceux qu'il avoit intérêt d'amener à ses vues. Il s'en servit avec succès auprès des Ministres. Peut-être le projet qu'il leur fit adopter, auroit-il mieux réussi en ce qui le concernoit, s'il y eut eu plus d'harmonie entre les officiers de

terre & lui. Mais la mésintelligence fut extrême, & M. de Flobert, qui commandoit les troupes, le menaça de le faire arrêter & de le destituer. Thurot furieux vouloit le tuer, & avoit déjà le pistolet bandé contre lui, lorsqu'on fit entendre au Brigadier qu'il passoit ses pouvoirs. Cette querelle s'apaisa, non sans un levain d'animosité qui fermentoit sans cesse, occasionnoit des piques continuelles & tourna au détriment du service. Thurot, qui avoit plus de vivacité que de justesse dans les idées, avoit manqué de sens en cette occasion. Il auroit dû prévoir ce qui arriva & ne pas entreprendre une expédition, où l'autorité mêlée pouvoit le faire échouer en l'empêchant de donner à sa témérité tout son essor. Cette témérité étoit fondée sur la fortune qui l'avoit toujours accompagné & tiré des dangers les plus pressans, sur son mépris de la mort, qu'il préféroit à une vie commune, & sur l'envie démesurée qu'il avoit de s'enrichir & de s'illustrer ; ne perdant jamais de vue son but, opiniâtre dans la réussite de ses projets, il bravoit tous les obstacles. Malheureusement prodigue de sa vie il l'étoit trop de celle des autres. Il excusoit son défaut de prudence par une maxime singulière, détestable en général, mais que lui suggéroit le sentiment intime de son courage & de ses ressources. Il disoit qu'un homme de génie & de cœur ne doit jamais user de précautions ; qu'il doit toujours prendre conseil du moment seul, qu'autrement c'est afficher une méfiance honteuse de soi-même. On voit par-là que la modestie n'étoit pas sa vertu favorite. Il la confondoit avec la timidité, prétendant qu'avec elle on ne peut aller au grand. C'est où il visoit,

1760.

& il y feroit parvenu si la mort ne l'eut arrêté à la fleur de l'âge & au moment où sa carrière commençoit à devenir plus brillante.

Thurot avoit une conception aisée, beaucoup de feu, une belle figure, le caractère aimable, insinuant auprès de ses supérieurs, facile avec ses égaux, mais altier quand ils vouloient prendre le ton. Il fit voir à M. de Flobert qu'il ne le craignoit pas, & qu'il sauroit conserver aux dépens de sa vie le commandement que le Roi lui avoit confié. Il étoit dur avec ses inférieurs, moins par insensibilité que par ardeur pour la rigidité du service; il déployoit toute sa compassion envers ceux des ennemis qu'il faisoit prisonniers, ce qui lui gagnoit leurs cœurs; en sorte que ceux-ci lui étoient souvent plus affectionnés que ses propres gens, qui l'admiroient sans l'aimer. Ils le lui prouverent trop bien dans sa dernière action, où la plupart des canoniers de sa frégate quitterent leur poste & se cachèrent, sans qu'on pût les ramener. Sa présomption fut cause de tous les malheurs de la journée, si nous en croyons l'historien. Confiant dans la légèreté du *Belle-île*, Thurot se flatta d'abord d'éviter l'ennemi à la course; il négligea d'employer du moins le tems à se disposer au combat, quoique chacun l'en pressât; il ne fit pas mettre de bastingues; il n'ordonna le signal de ralliement pour les deux autres frégates, que lorsqu'il fallut faire celui de l'attaque; en sorte qu'il se trouva seul contre trois, & que la *Blonde* & la *Terpsycore* n'arriverent que pour se faire prendre. La défection des siens rendant son artillerie inutile, il voulut tenter l'abordage; il n'avoit ni grénades, ni grappins préparés & manqua son objet.

Alors la frégate étant dans l'état le plus déplorable & l'équipage sans défense, exposé au feu continu des Anglois, on le sollicita de se rendre, il voulut essuyer encore une bordée, c'est-à-dire recourir au dernier coup de bonheur qu'il attendoit, celui d'être tué sur le champ de bataille & de ne rester exposé ni aux reproches du ministère, ni à la dérision de l'ennemi, & la fortune l'exauça du moins encore dans cette occurrence.

1760.

Malgré son désastre la cour regretta Thurot. Elle sentoit le besoin qu'elle avoit de pareils hommes pour le salut & l'approvisionnement du reste de ses colonies : dans l'impuissance où l'on étoit désormais de les soutenir par des escadres du Roi, on imploroit le secours du commerce & il avoit si peu de confiance aux officiers de S. M., que M. de la Touche-Tréville, Capitaine de ses vaisseaux, s'étant mis à la tête d'une compagnie de financiers de Paris, auquel le Roi donnoit de ses bâtimens à des conditions très-avantageuses, les négocians de Bordeaux refuserent de s'y intéresser, sous prétexte que l'expédition devoit être conduite par des officiers de la Marine Royale; ils dirent qu'ils faisoient plus de cas des Canon, des Dolabaratz, des Cornic, que des de la Clue, des Duquesne, des Conflans.

Il étoit essentiel d'envoyer promptement des vivres, de l'argent, des troupes & des munitions au Canada. Le Marquis de Vaudreuil, pour former des instances plus vives & plus efficaces, avoit chargé M. Mercier, Commandant de l'artillerie, de se rendre en France & d'exposer sa situation, d'annoncer qu'il ne désespéroit pas de rétablir les affaires & de reprendre Quebec, si l'on secondoit

1760. son plan. Dans l'espoir qu'on en seroit frappé à la cour, il se conduisit pour la campagne suivante d'après cette supposition, & tout fut prêt au mois d'Avril. Une armée de dix mille hommes se trouva combinée des diverses troupes rassemblées aux ordres du Chevalier de Levy & se mit en marche. Elle étoit parvenue à cinq lieues de Quebec, sans que l'ennemi s'en doutât: elle touchoit presque à un détachement avancé de 1500 hommes qu'on auroit surpris & mis en déroute, lorsqu'un accident impossible à prévoir & à prévenir déconcerta le projet.

Les troupes défilent sur des bateaux par un chenal ouvert à travers les glaces; chaque soir elles mettoient à terre. Un canonier en sautant de sa chaloupe tombe dans l'eau; il saisit un glaçon & entraîné par cet appui il flottoit au gré du courant. Comme il rasoit la rive de la ville, une sentinelle l'apperçoit, crie au secours; on vole au malheureux, on l'atteint, on le trouve sans mouvement; son uniforme le fait reconnoître pour un soldat françois. On le transporte chez le Gouverneur, on cherche à le rappeler à la vie, autant par curiosité que par humanité; on le reconforte par des liqueurs spiritueuses; il recouvre l'usage de la voix; il déclare qu'une armée de dix mille François est aux portes de la capitale, & il meurt. Le coup de main projeté échoua de cette manière, & il fallut former un siège en règle. Le Chevalier de Levy fit ouvrir la tranchée & battoit la place, mais foiblement. Il falloit ménager les munitions jusqu'à l'arrivée des secours de France.

27 Mai. Enfin on apperçoit dans l'éloignement un pavillon sur le fleuve; on ne doute pas que ce ne soit un

pavillon françois. C'étoit une Escadre Angloise : à peine est-elle arrivée qu'elle détache un vaisseau de soixante pieces de canon & une grosse frégate pour s'emparer de la petite flotte françoise, mouillée auprès du camp & qui lui servoit de magasin. L'*Athalante*, de trente canons seulement, la protège, & lui donne le tems de se sauver. Elle essuya un combat très-inégal & eut la gloire de tenir tête à un ennemi bien supérieur en forces. Elle se défendit jusqu'à ce qu'enfin elle coula bas d'eau ; plus de la moitié de l'équipage fut tué, le reste obligé de se rendre prisonnier de guerre. On juge aisément que le Capitaine de cette frégate n'étoit pas un officier de la marine du Roi ; c'étoit un *Bleu*, & il se nommoit le Sieur *Vauquelin*.

1760.

Cet échec obligea de lever le siege, & les secours d'Europe, consistant en six navires seulement, ayant été interceptés, la perte de tout le Canada s'ensuivit. La réduction entiere fut effectuée en quelques mois. Le bon esprit françois fit qu'on s'en consola bientôt ; on dit que c'étoit une charge de moins ; que cette colonie, qui ne rapportoit rien, avoit coûté plus de cent millions depuis la guerre. C'étoit surtout la façon de penser de M. Berryer, mesurant les objets à son génie étroit. Il fut enchanté d'être débarrassé de celui-ci, qui ne lui causoit que de la sollicitude. Sous ce point de vue il supporta du même sang froid la prise de Pondichery.

8 Sept.

Depuis le départ de MM. d'Aché & de Lally on ne recevoit que de fâcheux récits de ces contrées, & ce ne pouvoit gueres être autrement. Le retard des secours qu'on avoit résolu de faire passer dans l'Inde dès 1755, & qui ne partirent

— qu'en 1757; une diminution considérable des trou-
1760. pes, des vaisseaux & de l'argent destinés à cette
expédition, que des besoins plus pressans de l'Etat
firent appliquer ailleurs; le choix des chefs, dont
il devoit résulter bientôt une mésintelligence per-
sonnelle, & ensuite une désunion générale entre
les subalternes, tout cela faisoit présumer aux gens
instruits qu'à moins d'un miracle les François de-
voient être encore humiliés dans cette partie du
monde & en sortir expulsés honteusement.

M. de Sechelles qui, en qualité de Contrôleur-
général, avoit la Compagnie des Indes dans son
département, dès le commencement de la guerre
avoit, au nom du Roi, déterminé cette Compa-
gnie à continuer son commerce, en l'assurant de la
plus forte protection de S. M. En conséquence le
Comte de Lally, initié dans cette administration
comme Syndic, désigné pour commander les
troupes qu'on y devoit envoyer, conféra de bon-
ne heure avec ce Ministre. Il fut convenu qu'on
lui donneroit trois mille hommes, six millions &
trois vaisseaux du Roi, auxquels on joindroit les
bâtimens de l'Orient qu'on pourroit armer en guer-
re. L'état des forces que les Anglois possédoient
dans l'Inde, dont on s'étoit procuré des renseigne-
mens exacts, n'en exigeoit pas davantage en 1755.
Mais cette nation toujours active ne s'étoit pas
endormie comme sa rivale, & loin de diminuer
ces renforts il auroit fallu plutôt les augmenter;
deux ans après qu'on arrêta de les envoyer. Au
contraire, au moment du départ on retrancha sur
la totalité deux bataillons, quatre millions & deux
vaisseaux de Roi, c'est-à-dire les deux tiers. Le
Général, furieux, refusa de s'embarquer; il reçut

ordre de ne point reculer & promesse qu'on
emplaceroit ce vuide l'année suivante; ce qui n'é-
toit pas la même chose.

1760.

Quoi qu'il en soit, il partit avec M. d'Aché, 5 Mars.
1757.

ni de son côté avoit débuté par une mauvaise
manœuvre, dont s'en étoit suivi un retard de deux
mois. Tous les momens sont précieux dans une
expédition maritime. Il y eut encore d'autres dé-
lais, d'autres négligences durant la navigation,
en sorte que l'escadre ne mouilla que le 16 Dé-
cembre à l'Isle de France, environ huit mois après
son départ d'Europe, tandis que ce voyage peut
être que de quatre mois & ne doit durer que
six au plus en escadre & avec les contrariétés
qu'on peut supposer. Quoi qu'il en soit, nou-
veaux retards dans cette colonie. M. d'Aché vou-
loit y attendre la mousson favorable (*), lorsqu'un
conseil général décida qu'il falloit appareiller, d'a-
près la déclaration des chefs de l'Isle de France
qu'elle manqueroit de vivres & ne pourroit four-
nir de la subsistance aux équipages des vaisseaux
& aux soldats de débarquement jusqu'à la saison
plus convenable pour le départ. Il partit donc,
mais relâcha bientôt à l'Isle Bourbon. Et après
avoir battu la mer encore durant trois mois, il
eut connoissance de l'Escadre Angloise envoyée
d'Europe, qui, plus diligente que lui, venoit de
se réunir aux vaisseaux de l'Amiral Pocock. On
reconnut alors combien la célérité eut été néces-
saire, puisque six semaines plutôt on eut intercep-
té la communication, soutenu l'honneur du pa-

27 Janv.
1758.29 Avril
1758.24 Mars
1758.

(*) On appelle dans l'Inde, *mousson*, des vents géné-
raux qui soufflent six mois du Nord & six mois du Sud.

1760.

villon à la côte de Coromandel, obligé l'ennemi de disparaître & triomphé sur lui pour toute la guerre dans la presqu'Isle de l'Inde. Au contraire il en résulta deux combats qui tournèrent au désavantage de la France, & obligèrent M. d'Aché de regagner honteusement l'Isle de France, de rester un an sans oser se remontrer dans ces mers, où il ne reparut que pour être battu une troisième fois, pour s'enfuir à pleines voiles plus vite qu'il n'étoit venu & occasionner la perte de Pondichéry, le seul boulevard qui nous restât à la côte de Coromandel.

Dans l'épisode de la guerre de 1756, où la Marine joue un rôle si considérable, nous nous attachons surtout à ce qui la concerne. Nous avons observé que c'est la partie foible de tous nos historiens, même de Voltaire, qui raisonne très-peu pertinemment sur cet objet. Il exige si essentiellement la connoissance de la langue & l'intelligence des matieres auxquelles elle est consacrée, qu'autrement les journaux des chefs des diverses actions maritimes ne deviennent entre les mains de ceux qui les consultent qu'une source d'erreurs & de balourdises historiques. Nous avons cherché à nous précautionner contre ce danger, en nous mettant bien au fait de la matiere par des instructions prises de gens du métier. C'est dans cet esprit qu'outre les relations de différentes especes que nous avons recueillies des trois combats de M. d'Aché & de sa conduite dans l'Inde, nous avons consulté une foule d'acteurs & de témoins de ces scènes maritimes.

En écartant à notre ordinaire les longues & minutieuses descriptions de ces récits, plus ennuyeux

encor
arrête
les.
rieur

(C)

Le Z
Le C
Le H
Le V
Le C
Le D
Le S
Le M
Le D

La D
La S

L'Yar

L'Enj

Le C
Le H
Le T
Le N
Le S

Le Q
Le P
Ter

en-

encore que ceux des combats de terre, nous nous arrêtons au résultat & aux circonstances essentielles. Il paroît constant que M. d'Aché étoit supérieur à l'ennemi (*). Déjà même il avoit obligé deux

1760.

(*) Comparaison des deux Escadres.

ESCADRE FRANÇOISE.

<i>Vaisseaux.</i>	<i>Can.</i>	<i>Capitaines, M. M.</i>
Le <i>Zodiaque.</i>	74	M. d'Aché, Chef d'Escadre.
Le <i>Comte de Provence.</i>	74	de la Chaise.
Le <i>Bien-aimé.</i>	58	Bouvet.
Le <i>Vengeur.</i>	54	Palliere.
Le <i>Condé.</i>	50	Rosbau.
Le <i>Duc d'Orléans.</i>	50	Surville, Cadet.
Le <i>Saint-Louis.</i>	50	Joannis.
Le <i>Moras.</i>	50	Bec-de-lievre.
Le <i>Duc de Bourgogne.</i>	50	d'Après de Menneville.

FRÉGATES.

La <i>Diligence.</i>	30	Marion.
La <i>Sylphide.</i>		Marin.

ESCADRE ANGLOISE.

<i>Vaisseaux.</i>	<i>Can.</i>	<i>Capitaines, M. M.</i>
L' <i>Yarmouth.</i>	70	Pocock, Amiral.
		Harison, Capitaine.
L' <i>Elisabeth.</i>	70	Stewens, Amiral.
		Kemperfelt, Capitaine.
Le <i>Cumberland.</i>	66	Brereton.
Le <i>Weymouth.</i>	60	Michel Vincent.
Le <i>Tyger.</i>	60	Thomas Latham.
Le <i>Newcastle.</i>	54	George Legge.
Le <i>Salisbury.</i>	50	J. H. Somerset.

Frégates.

Le <i>Queenborough.</i>	30
Le <i>Protecteur.</i>	14

frégates angloises de se brûler & commencé à répandre la terreur, lorsqu'il commit plusieurs fautes qui lui firent perdre ses avantages & lui donnerent de l'infériorité; par une pique mal entendue contre le Comte de Lally, auquel il ne voulut pas rendre les honneurs dûs à ce Général, au lieu de l'escorter à Pondichery avec toute son Escadre & de se conserver ainsi ensemble, il en détacha un vaisseau de ligne de soixante-quatorze canons & une frégate. C'est dans ce moment que, faute de s'être informé de la situation de Pokock, il s'en trouve surpris & sous le vent. Il étoit encore à forces égales; il se bat bien, il est même blessé; mais la défection du Duc de *Bourgogne* est très-utile aux ennemis. Ce vaisseau étoit commandé par M. d'Après de Menneville, Capitaine de vaisseau de la compagnie, homme instruit, de l'Académie des Sciences. Malheureusement le cœur ne répondoit pas chez lui à la tête. M. d'Aché, dans sa lettre au Ministre (*) se plaint que cet officier ne garda jamais son poste, n'y fut même en aucun tems; qu'au contraire, dès le commencement de l'action il sortit de la ligne & ne combattit qu'à travers les mâts des autres vaisseaux, dont il se garantissoit. Quoi qu'il en soit, ayant fait arriver ses vaisseaux, ce qui en termes de marine veut dire fuir lorsqu'on est sous le vent, le Général françois ne profita point du succès prétendu dont il se vante; il donna même droit à l'Amiral Anglois de se glorifier, puisqu'il fit man-

(*) Datée de l'Île de France, le 30 Octobre 1758. Voyez cette piece insérée sous le N°. XIII, ainsi qu'un Journal des deux actions.

quer à M. d'Aché l'objet de la station actuelle. Il étoit de se tenir à la hauteur de Goudelour & du Fort Saint-David, qu'assiégeoit en ce moment le Comte de Lally & dont il étoit essentiel de ne laisser approcher aucun bâtiment, soit pour y jeter du secours, soit pour en emporter les effets & les munitions en cas de reddition. Les Anglois, il est vrai, ne remplirent pas non plus leur projet, mais uniquement par la contrariété des élémens. Du reste, repassant sous le vent à la vue de l'escadre françoise, ils furent se réparer à Madras, & se remirent à la mer dix jours après.

Cependant M. d'Aché étoit emboissé à Pondichery. Affoibli d'un vaisseau (*) qui s'étoit perdu après le combat, il avoit résisté à toutes les sollicitations de sortir sous prétexte d'impuissance. Il se contentoit de faire des vœux pour la réussite du Comte de Lally, au fort Saint-David, en lui marquant, *tout ce que je trouve de terrible est que nous ne puissions nous aider réciproquement* (†). Celui-ci est obligé de se rendre à Pondichery en personne & de forcer le Chef-d'escadre à lever l'ancre, en commandant des grenadiers, & en donnant l'ordre de l'arrêter s'il refusoit de venir se montrer devant le fort Saint-David, pour ôter aux assiégés l'espoir de recevoir du secours. Ce procédé violent nous est attesté par M. de Leyrit, Gouverneur de la place pour la Compagnie (§). Nous ignorons si M. de Lally avoit le

(*) Le Bien-aimé.

(†) Ce sont les propres termes d'une lettre du Comte d'Aché au Comte de Lally, datée de Pondichery le 18 Mai 1758.

(§) Voyez les lettres que les Sieurs Duval de Leyrit &

1760. droit d'en user ainsi; il fut du moins employé très-à-propos, car à peine M. d'Aché eût-il paru, que le fort capitula.

2 Juin. 1758. Après avoir pris ce boulevard de la Puissance Angloise à la côte, il auroit été instant de profiter d'un premier succès qui faisoit respecter le nom françois dans l'Inde, étendoit la gloire des armes du Roi, inspiroit aux troupes cette confiance qui prépare la victoire & en est presque toujours suivie, & de se porter à Madras, le second point qu'il étoit recommandé aux Généraux de terre & de mer dans leurs instructions de ne point perdre de vue. C'étoit l'avis du Comte de Lally, qui fit l'impossible pour y déterminer le Comte d'Aché, sans le concours duquel il ne pouvoit opérer avantageusement. La jalousie étoit trop forte entre ces deux hommes pour qu'ils s'accordassent. Le Chef-d'escadre se souvenoit de la violence dont l'avoit menacé le premier: il prétexta la nécessité d'aller d'abord au devant des secours qu'il attendoit de l'Isle de France, d'intercepter, s'il étoit possible, ceux des Anglois, & remontant la côte il tourna le dos à Madras & à Pondichery. L'alarme se répandit bientôt dans ce comptoir, & le conseil lui dépêcha une embarcation pour le sommer de revenir, non plus à dessein d'attaquer les Anglois qui s'étoient rassurés, mais de préserver la ville de leurs insultes. On lui proposa de nouveau de marcher contre l'escadre ennemie qui le cherchoit depuis deux mois: il s'obstine à rester, afin, dit-il, de ne pas compromettre le pavillon du Roi.

de Lally se sont écrites dans l'Inde, avec un commentaire du premier.

Enf
est
ge.
enc
tret
de l
leur
Zod
ché
les
beau
disa
que
nem
du c
cad
oblig
coun
Pon
il dé
les A
coun
Com
reste
part
son,
D'ap
cer c
néral
ne p

(*)
Monte
(†)

Enfin Pocock menace de l'attaquer à l'ancre; il est forcé d'appareiller, afin d'éviter ce désavantage. Second combat, où son adversaire lui enlève encore le vent & il éprouve toutes sortes de contretems & de malheurs. Le feu prend à un vaisseau de la Compagnie; d'autres ne peuvent se servir de leur première batterie & sont obligés d'arriver; le *Zodiaque* perd trois fois son gouvernail, & M. d'Arché craint de sauter par des artifices que lui jettent les Anglois. Il aborde le *Duc d'Orléans*, il perd beaucoup de monde, il est blessé, & tout en disant d'un côté, *qu'il a bien chauffé l'ennemi; que l'ennemi n'en avoit plus voulu; que l'ennemi n'avoit pas voulu l'approcher à la portée du canon*; (*) il convient de l'autre *que son Escadre n'est plus en état de rien faire*; (†) il est obligé d'abandonner la mer à son ennemi & de courir à trente lieues sous le vent pour regagner Pondichery. Il ne s'y croit pas encore en sûreté; il déclare qu'il ne répond pas de l'événement si les Anglois viennent l'y brûler, & malgré les secours qu'on lui offre, malgré les instances du Comte de Lally & du Conseil pour l'engager à rester, au moins aussi longtems que l'ennemi, il part six semaines avant la saison & contre mousson, abandonnant la côte & la mer à son rival. D'après cet exposé des faits nous laissons prononcer définitivement le lecteur; mais, quoiqu'un général ne soit pas responsable des événemens que ne peut prévenir ou la prudence ou le courage,

1760.

3 Août

1758.

(*) Termes de ses différentes lettres, ou de M. de Monteil, Major de l'escadre.

(†) Voyez sa Lettre du 21 Août 1758 au Comte de Lally.

1760.

à un jeu où le savoir & le hafard font mêlés, lorsqu'un homme perd toujours on est bien tenté de le condamner, de le croire un joueur mal habile, & d'une moindre capacité que son adverfaire.

Le fingulier, c'est que le Comte d'Aché parloit, pour motiver sa retraite, du même principe qu'on lui oppofoit afin de l'en détourner. Il difoit que son Escadre devoit être le falut des établiffemens françois dans l'Inde, & l'on lui repréfentoit que sous prétexte de leur être utile l'année fuivante, il commençoit par les abandonner celle-ci à un ennemi infatigable, qui tenoit la mer depuis trois ans, malgré les vents & les faifons, & qui pouvoit profiter de fon abfence & tenter un coup décisif, qui rendroit le retour de fon escadre fupflu l'année fuivante. Le fingulier, c'est qu'il quitoit Pondichery malgré le Conseil pour fe rendre à l'Ifle de France, où le Conseil trembloit de le revoir, & lui annonça à fon arrivée qu'il n'avoit pas de quoi fournir à fa fubfiftance.

M. d'Aché fut contraint d'envoyer à grands frais douze vaiffeaux fe pourvoir de vivres au Cap de Bonne Efpérance. Cette expédition retarda fans contredit fon retour à la côte; mais cependant ces approviffonnemens furent faits d'affez bonne heure pour qu'il eût pu y reparoitre très-longtems avant le mois de Septembre & après plus d'un an d'abfence. Cette fois il avoit une fupériorité qu'il avoue lui-même: trois vaiffeaux de Roi (*) & plufieurs de la Compagnie l'avoient

(*) <i>Vaiffeaux.</i>	<i>Can.</i>	<i>Capitaines, M. M.</i>
<i>Le Minotaure.</i>	74	de l'Eguille, Chef-d'Escadre.
<i>L'Illustre.</i>	64	de Ruis.
<i>L'Actif.</i>	64	de Beauchefne.

joint
offici
que
cond
beau
l'eut
prena
moda
me se
vaiffe
destin
ce se
Le
eût p
se ren
ral Po
neuf
soixan
tre,
propr
avoit
le ma
est aff
vé à
Comp
vent;
sa retr
deman
appar
précip
dans

(*)
avoit c
le join

joint sous les ordres de M. de l'Eguille, autre ~~officier~~ officier général, son cadet. Il auroit bien désiré 1760. que cet excellent marin, qui étoit déplacé en second, l'eût relevé d'une mission lui déplaisant beaucoup, & il eût été à souhaiter que la cour l'eût ordonné. M. de l'Eguille étoit actif, entreprenant, infatigable à la mer, d'un service accommodant, & loin de faire naître les obstacles comme son prédécesseur, les eut applanis. La mauvaise combinaison du ministère qui ne savoit pas destiner & faire valoir les talens, rendit ceux de ce second Chef d'escadre inutiles.

Le 10 Septembre, avant que le Comte d'Aché 10 Sept. eût pu parvenir à Pondichery, les deux Escadres 1759. se rencontrèrent, & malgré son infériorité l'Amiral Pocock n'évita pas le combat. Il n'avoit que neuf vaisseaux (*) contre onze, dont trois de soixante-quatorze canons, quatre de soixante-quatre, & quatre de cinquante-quatre, suivant le propre compte de M. d'Aché. Assurément il y avoit de quoi prendre une belle revanche: mais le malheur s'en mêle encore: l'Escadre de France est affoiblie tout-à-coup par l'accident du feu arrivé à un vaisseau du Roi. Quatre vaisseaux de la Compagnie fuient & désertent; l'ennemi a le vent; le Général est blessé, il est obligé de faire sa retraite: il mouille à Pondichery & dès le lendemain, comme frappé d'une terreur panique, il appareille pour retourner aux isles avec tant de précipitation qu'il laisse un de ses vaisseaux encore dans le port. On ne pouvoit concevoir cette con-

(*) L'Amiral Anglois dans sa relation prétend qu'il n'en avoit que sept, le *Weymouth* & le *Cumberland* n'ayant pu le joindre à tems.

pouvoit assurément attaquer sa bravoure. Trois ~~combats~~ combats où son sang avoit coulé, où il avoit payé de sa personne & donné l'exemple, démentiroient trop bien ses accusateurs: mais la valeur n'est pas la première qualité d'un Général; il lui faut de la tête, & nous voyons celui-ci en manquer continuellement. Il étoit agité de passions sourdes, qui rendoient sans effet l'intrépidité qu'il pouvoit déployer. Un esprit de vertige sembloit diriger ses démarches hors de l'action. Il quittoit Pondichery brusquement, sous prétexte qu'il étoit bien informé que cette ville manquoit de tout ce qui étoit nécessaire pour les réparations de son escadre, qu'elle manquoit même de vivres pour ses troupes & ses habitans; & dans le protêt national cité ci-dessus, pièce foudroyante (*), on lui offre une augmentation de forces, avec des vivres autant qu'il en souhaitera; on se charge de lui fournir tout ce qu'il faut pour réparer ses vaisseaux incessamment. Bien plus: M. d'Aché se condamne lui-même: il veut justifier son évasion subite par un projet secret qu'il méditoit d'aller s'emparer de Mazulipatan, comptoir Anglois, à plus de cent lieues sous le vent de l'établissement qu'il quittoit. Il n'étoit donc pas si dénué de sub-

(*) Voyez les représentations faites à M. le Comte d'Aché par Mrs. du Conseil supérieur de Pondichery au nom de la nation assemblée en corps le 17 Septembre 1759, & la Protestation faite par la nation assemblée dans la salle du gouvernement de Pondichery, signifiée à M. d'Aché le 17 Septembre 1759. Ces deux pièces sont insérées & répétées tout au long dans différens mémoires produits au fameux procès du Comte de Lally, ce qui nous dispense de les répéter.

1760. **—** sistance & d'équipages ; ses vaisseaux n'étoient donc pas si délabrés, puisque de gaieté de cœur il cherchoit à prolonger ainsi la campagne & à courir les hasards d'une expédition qui devoit lui coûter du tems, des hommes, & peut-être l'exposer à un nouveau combat, qu'il disoit n'être pas en état de soutenir.

Mais ce qui rend M. d'Aché inexcusable, c'est d'avoir laissé prendre Pondichery, non-seulement sans reparoitre après dix-huit mois d'absence, mais sans lui avoir procuré le moindre secours durant cet intervalle. En vain fait-il dans ses mémoires un tableau pathétique de l'ouragan du mois de Janvier 1760, qui jetta trente-deux bâtimens à la côte, qui déploya ses fureurs pendant deux jours consécutifs, & réduisit l'isle de France à l'extrémité la plus triste. En vain objecte-t-il pour colorer son inaction, les craintes du Ministère de France pour cette colonie, les avis secrets qu'il reçoit d'un armement fait en Europe par les Anglois, qui la menaçoient. Du mois de Janvier au tems de la mousson favorable il y avoit plus de loisir qu'il n'en falloit pour réparer les ravages causés par les élémens ; il étoit aisé de juger que les craintes de Versailles étoient dénuées de fondement & de vraisemblance ; que tous les efforts de l'ennemi commenceroient à se porter contre Pondichery, & que c'étoit ce boulevard qui exigeoit une protection urgente, comme le plus sûr rempart qu'on pût opposer pour la défense des isles françoises ; qu'en un mot, craignant des deux côtés, il falloit toujours aller à celui qui devoit être attaqué le premier. D'ailleurs, ce qui devoit déterminer sans réplique la résolution de se

rendre à la côte, c'est la famine, le plus cruel des fléaux dont l'isle de France étoit menacée, 1760. l'ennemi inévitable, invincible, contre lequel les précautions, les combinaisons, la bravoure ne peuvent rien, & qui devenoit le renfort le plus puissant des Anglois, s'ils investissoient l'isle. Le Gouverneur, M. Desforges Boucher, fait valoir tous ces motifs puissans pour se débarrasser de l'Escadre, & M. d'Aché, après avoir vu toute la nation protester à Pondichery contre lui, parce qu'il l'abandonnoit, voit, sans en être ému, le Conseil de l'Isle de France protester contre lui, de ce que par le séjour trop long qu'il faisoit à cette isle, il en caufoit la ruine. Il voit ses propres officiers (*) se joindre à la colonie; il voit le trouble, le désordre, les dissensions, l'effroi qu'il y cause, & il persiste à rester où l'on desireroit qu'il ne soit pas, parce que loin d'y être utile, il en augmente les malheurs, & il ne veut pas aller où l'on desiroit qu'il restât, parce que son escadre en faisoit la sûreté. Il dit partout que cette escadre est l'espoir de l'Inde, la ressource à employer pour sa conservation; que sa perte entraîneroit celle de l'Inde; que tout son salut réside en elle, & Pondichery est pris en un moment où cette escadre est la plus florissante & reste dans une sécurité parfaite à mille cinq cens lieues!

Dans le vrai, M. d'Aché fut donc la cause essentielle de la prise de Pondichery, ou, si l'on veut, le Ministre imbécille qui adoptant légèrement les insinuations que lui faisoit peut-être suggérer adroitement la cour de Londres, lui inspira

(*) Entre autres M. de Ruis, Capitaine de *l'Illustre*.

1760.

de fausses allarmes pour l'Isle de France ; allarmes dont le chef des opérations maritimes se prévalut volontiers , en ce qu'elles favorisoient son indolence & son éloignement du Comte de Lally , qui s'étoit , au rapport de ses accusateurs , rendu redoutable à tout le monde , excepté aux Anglois. Il est tems de faire connoître ce personnage , qui pendant quelque tems a tenu les yeux de l'Europe fixés sur lui. C'étoit un homme dur , attrabilaire , tourmenté à l'excès de la phrénésie de la domination qu'il exerçoit avec un despotisme intolérable. La Compagnie l'avoit envoyé dans l'Inde , autant pour la défendre contre ses ennemis domestiques , que contre ses ennemis du dehors. Les premiers étoient ses plus chers serviteurs , qui enrichis de ses dépouilles , n'ayant plus rien à gagner dans l'état de détresse où ils l'avoient réduite , désiroient intérieurement tomber au pouvoir des Anglois , afin de couvrir leurs désordres particuliers du brigandage général qu'entraîne la conquête. M. de Lally étoit le chef le moins propre à remédier au mal. Rempli de préventions , il étoit en outre d'un entêtement qui l'empêchoit de rien voir avec le calme de la raison , & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts se joignoit un vice bas & infâme , une avarice fardide , qui le rendoit ardent à la poursuite des déprédateurs , mais pour tourner à son profit les restitutions qu'il en exigeoit. Il sembloit se réserver le privilege exclusif d'achever seul la ruine de la Compagnie. Plein d'esprit dans ses écrits , ses actions étoient souvent marquées au coin de la démence. A peine arrivé à Pondichery & déjà brouillé avec son collègue pour les entreprises maritimes , il révolta contre lui tous les ordres de

la vil
Il pro
& qu
plus
séanc
bare ;
ture.
rage ,
accab
Ces
oppo
haine
le Co
talens
livre
ou fo
réglee
de te
seul b
& un
place
ni au
déjà
Un
tion c
dure
de la
instru
ché p
corde
glois
Madr
pour
des F

la ville, le conseil, le militaire, la bourgeoisie. Il provoquoit ainsi des contrariétés qui l'aigrissoient & qu'il tournoit en crimes. Alors ne connoissant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bien-séances, ni la décence, il devenoit féroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature. Et, à toutes les horreurs que lui suggéroit sa rage, il ajoutoit une ironie plus cruelle & plus accablante encore.

Cependant, malgré le choc de tant d'intérêts opposés, de passions en activité, d'animosités, de haines, de vengeance, de cabales, de factions, le Comte de Lally qui n'étoit pas un Général sans talens, durant une mission de près de trois ans, livre dix batailles ou combats, prend dix places ou forts. Réduit à sept cens hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes de terre & quatorze vaisseaux de ligne, sans un seul bateau pour sa défense, soutient un blocus & un investissement de neuf mois, & ne rend la place que lorsqu'il ne lui reste pas un grain de riz ni aucune espece de nourriture pour sa garnison, déjà exténuée de misere & de fatigue.

Une circonstance singuliere rendit la capitulation de Pondichery, dictée par la nécessité, plus dure encore. Un sentiment de vengeance s'y mêla de la part du vainqueur. Il avoit intercepté les instructions données aux Comtes de Lally & d'Acché par la Compagnie. Elle leur défendoit d'accorder aucunes conditions aux établissemens Anglois dont ils s'empareroient. Le Gouverneur de Madras, qui s'étoit transporté à l'armée Angloise pour diriger les articles, fit valoir ces dispositions des François & exigea la même rigueur. On fit

1761. embarquer pour l'Europe, non-seulement les troupes de la garnison, non-seulement les chefs civils & le conseil, mais encore tous les subalternes attachés à la Compagnie. On démolit les fortifications, & l'on fit passer la charrue sur cette ville superbe, n'offrant désormais qu'un monceau de ruines.

Les dissensions qui l'avoient agitée ne firent que changer de théâtre, & les clameurs dont l'Inde avoit retenti vinrent troubler la capitale. Chacun prit parti suivant ses intérêts, ses affections ou ses préjugés, & il en résulta ce procès fameux dont nous aurons lieu de parler dans la suite. Il fut, ainsi que celui des Canadiens, le seul fruit que la France recueillit du sang & des trésors qu'elle avoit prodigués pour la conservation de ces immenses possessions.

Il étoit tems de terminer par une paix quelque une guerre maritime, où l'équilibre étoit tellement rompu, que chaque conquête de l'Angleterre sur la France étoit un acheminement & une facilité pour de nouvelles, sans lui laisser aucun espoir de compensation. La prise de l'Isle Royale, clef du fleuve Saint-Laurent, avoit ouvert par mer aux Anglois le chemin de l'Amérique Septentrionale, qu'ils n'auroient jamais pu conquérir par terre. Pondichery tombé faute d'Escadre, mettoit en leur pouvoir toute la presqu'Isle. Ils devenoient maîtres non seulement de la côte de Coromandel, mais de celle de Malabar, où Mahé avoit capitulé. Il ne restoit plus que les Isles de France & de Bourbon, que la famine auroit réduites avec le tems sans que le vainqueur y employât d'autres moyens.

10 Févr.

La Guadeloupe avoit été l'entrepôt de l'expédition contre la Dominique, & ces deux isles voisines de la Martinique servirent ensuite à la resserer & à en faciliter les approches. Elle fut conquise quelques mois après & entraîna la défection de toutes les autres du vent. C'étoit un Capitaine de vaisseau qui y commandoit. Ses camarades l'appelloient le *Grand la Touche*, non à raison de ses exploits, mais de sa superbe taille & de sa belle figure. Assûrement si Nadot avoit été dégradé pour avoir rendu la Guadeloupe après plusieurs mois de résistance & avoir défendu le terrain pied à pied, que dire du Gouverneur de la Martinique, réduite en entier en moins de six semaines (*) ! Mais il étoit d'un corps où tout restoit impuni : il échappa comme tant d'autres à la peine capitale qu'il méritoit. Il rejetta son tort sur le compte des habitans, préférant en effet de vivre dans l'abondance sous la domination Angloise, à mourir de faim sous celle de la métropole. Saint-Dominique, Cayenne, la Louisiane devoient éprouver bientôt le même sort, & la France étoit menacée, si la position des choses ne changeoit, de n'avoir plus incessamment aucune colonie dans les deux Indes.

L'audace des ennemis étoit telle, qu'ils commençoient déjà à bloquer le royaume d'un côté par la prise de Belle-île, ce qui les rendoit maîtres de l'intérieur du golfe de Gascogne. Les Anglois avoient eu plusieurs fois le projet de cette conquête & l'avoient tenté infructueusement. Ils

1761.

(*) La descente fut effectuée le 7 Janvier 1762, & la reddition totale le 14 Février.

- 1761.** y réussirent dans cette guerre, où la foiblesse & le découragement de leurs rivaux leur permettoient de tout entreprendre. Dès le mois de Mars ils avoient préparé un armement considérable à cet effet.
- 8 Avril.** Ayant été repoussés à une première descente, ils s'y prirent mieux une seconde fois, & malgré la brave résistance de l'officier qui commandoit dans la forteresse, ils subjuguèrent toute l'isle en moins de deux mois. Lors de la capitulation, le Major-général Hodgson & le Commode Keppel, en la signant, ne manquerent pas de rendre justice à la valeur de la garnison; ils dirent: *Accordé, en faveur de la belle défense faite par la Citadelle sous les ordres du Chevalier de Sainte-Croix.*
- 7 Juin.**

On avoit tellement perdu l'habitude à Paris de voir de pareils hommes, que le Chevalier de Sainte-Croix, dès qu'il s'y montra, fût applaudi, entouré, suivi comme un personnage rare. Il survécut peu à sa gloire, & ayant été chargé de la défense de Saint Domingue, il mourut dans cette colonie. Mais si la résistance de Belle-île fit honneur à son généreux défenseur, il n'en étoit pas moins honteux pour la France de voir enlever ainsi à ses yeux un de ses boulevards sans lui porter le moindre secours; de voir les Anglois la dominer jusques chez elle; pouvoir infester plus librement & plus impunément toutes les côtes de la baie de Biscaye, gêner ses armemens, son cabotage & son commerce, acquérir un point d'appui pour tenter de plus près des descentes & un lieu commode pour s'y retirer, en cas d'échec ou de contrariété des élémens.

1
PIECES RECUEILLIES

P O U R S E R V I R

▲

CETTE HISTOIRE.

PIECES RECUEILLIES

CETTE HISTOIRE

Nº. 1
tag

LE
Breta
saires
Vingt
fonds
leur a
de ses
qui lu
ce suj
fermer
une se
miffair
rel de
import
cuper
M. l'E
fident
qu'il fi
liers q
imposi
voix o
memb
a répo
rien de
tieme;
lui rep
pu rem
a témoi
avoit d

N^o. I. (Page 20.) *Journal des Etats de Bretagne, tenus en 1752.*

LES trois Ordres qui composent les Etats de Bretagne, ont demandé unanimement aux Commissaires du Roi la suppression de l'imposition du Vingtieme, comme étant intolérable & dans le fonds & dans la forme. M. le Duc de Chaulnes leur a répondu, en leur communiquant l'article de ses instructions qui concerne le Vingtieme, & qui lui défend d'écouter toutes représentations à ce sujet. Cette réponse a excité la plus grande fermentation dans les Etats, & a donné lieu à une seconde députation pour remonter aux Commissaires que les Etats, dépouillés du droit naturel de faire des représentations sur un objet aussi important que le Vingtieme, ne pouvoient s'occuper des autres affaires de la province. En vain M. l'Evêque de Rennes & M. de Lannion, Président de la Noblesse, ont-ils voulu faire entendre qu'il falloit au moins articuler les griefs particuliers qu'on pouvoit avoir sur la levée de cette imposition, pour motiver leur résistance, leurs voix ont été étouffées par les clameurs des autres membres de l'assemblée. M. le Duc de Chaulnes a répondu avec fermeté qu'il n'écouterait jamais rien de vague & de général sur l'article du Vingtieme; qu'il pourroit tout au plus permettre qu'on lui représentât les abus particuliers qu'on auroit pu remarquer sur la perception de cet impôt. Il a témoigné d'ailleurs aux députés le regret qu'il avoit de ne pouvoir se prêter à leurs instances,

& en même tems la ferme résolution où il étoit d'exécuter avec la plus grande exactitude les ordres du Roi.

Les Lettres de Bretagne du 4 de ce mois marquent, que les Etats étant assemblés dimanche, les Commissaires du Roi leur avoient fait signifier un ordre par écrit de nommer aux commissions pour le travail, & que cet ordre avoit excité un tumulte très-considérable, qui n'avoit été apaisé que par la proposition que fit le Tiers-Etat d'envoyer une députation pour prier MM. les Commissaires de révoquer leur ordre & d'entendre les griefs des Etats sur le Vingtième. Cette députation, à la tête de laquelle étoit M. l'Evêque de Quimper, & les deux autres suivantes, réitérées pour le même objet, M. l'Evêque de Vannes portant la parole, furent également instructives. M. le Duc de Chaulnes répondit toujours avec fermeté qu'il ne se départiroit point de l'ordre signifié; qu'il n'écouterait point les griefs sur le Vingtième qu'on n'eût nommé aux commissions, & qu'il ne souffrirait pas que l'autorité du Roi cédât à une obstination qui n'étoit fondée que sur l'humeur, & qui annonçait de la part des Etats un dessein prémédité de rester dans l'inaction.

Sur les représentations de M. l'Evêque de Vannes aux Etats, il fut décidé à la pluralité des voix, que sans nommer aux commissions ordinaires, celle du Vingtième continueroit ses séances & dresserait un mémoire détaillé des griefs au sujet de cette imposition. La délibération fut prononcée par M. l'Evêque de Rennes, Président, mais interrompue par plusieurs membres de la Noblesse, & qui entraînent presque toute l'assem-

blée, qu'elle étoit irrégulière, & qu'on avoit trompé en recueillant les voix. Ils réclamèrent contre elle avec un grand bruit & empêchèrent qu'elle ne fût inscrite sur les registres.

On apprend par les lettres de Bretagne du 6 Octobre, que l'opposition de la Noblesse a eu son effet; que la délibération qui en étoit l'objet n'a point été inscrite sur les registres, & que la commission du Vingtième n'a pas même été autorisée verbalement à continuer son travail. L'assemblée des Etats a borné le sien à établir l'authenticité du règlement de 1607, qui justifie sa conduite & qui lui étoit contesté par M. le Duc de Chaulnes, qui a toujours été inflexible sur les ordres dont on sollicitoit la révocation. Les Etats, de leur côté, ont persisté opiniâtement dans le dessein de ne rien faire; ils ont été jusqu'à refuser d'accorder la gratification de 1500 livres, qu'il est d'usage de donner au Capitaine des gardes de M. le Duc de Chaulnes, qui a porté à la cour la nouvelle du don gratuit accordé. Et pour écarter toute idée de travail & de délibération des Etats, ils n'ont pas voulu faire, selon la coutume, une députation d'humanité pour visiter les membres des Etats malades. M. le Duc de Chaulnes a expédié le 5 au soir un courrier pour la cour.

On écrit de Bretagne du 8 de ce mois, que les Etats ont fait une députation à M. le Duc de Chaulnes pour lui demander si S. M. ayant témoigné sa satisfaction au sujet du don gratuit, n'avoit pas révoqué les ordres donnés à ses Commissaires de n'entendre les représentations des Etats sur le Vingtième, ni pour le fond ni pour la forme. On

ajoute que cette députation a été tout aussi inutile que la précédente, & que M. le Duc de Chaulnes leur a dit d'un ton très-haut qu'il ne pouvoit ni ne vouloit les écouter, puisqu'ils n'avoient pas nommé aux commissions. L'assemblée suivante vit enfin éclore une délibération, dont la Noblesse, un peu radoucie, fit elle-même la proposition, & qui fut sur le champ adoptée par les autres Ordres. Ce fut de dresser un mémoire justificatif de la conduite de l'assemblée; d'y faire travailler dans le moment la commission du Vingtième, & de l'envoyer à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux & à M. le Comte de Saint-Florentin.

M. l'Evêque de Rennes ayant prononcé aux Etats de Bretagne un discours très-pathétique & très-éloquent pour porter l'assemblée à céder aux circonstances & à se prêter aux volontés du Roi: un député de la Noblesse qui parla après lui, dit que tout son corps admiroit l'éloquence de M. de Rennes, mais qu'il étoit encore plus touché de son exemple & de celui du Clergé, qu'il se feroit un honneur de suivre.

Le Roi a dépêché un courier en Bretagne, qui porte une Lettre de cachet pour séparer les Etats.

Par une Lettre de Rennes du 11 de ce mois, reçue aujourd'hui, l'on mande que les trois dernières assemblées des Etats avoient été plus tumultueuses que jamais; que M. l'Evêque de Rennes avoit en vain tenté de concilier les esprits; que la Noblesse s'étoit opposée à toute espèce de délibération; que le 10 à neuf heures du matin, les Etats étant assemblés, on y avoit apporté de la part de MM. les Commissaires du Roi un or-

re, qui porte que le Roi, informé de la résistance de la Noblesse à obéir aux ordres de ses Commissaires de nommer à leurs commissions ordinaires, & les prétextes dont ils l'avoient autorisée, leur ordonnoit, sous peine de désobéissance, de s'y conformer, & leur déclaroit en même tems que S. M. autorisoit ses Commissaires à les entendre, & à lui rendre compte des griefs qu'ils avoient à proposer sur l'administration du Vingtieme, pour y avoir tel égard qu'elle jugeroit juste & raisonnable. Après quelques débats, l'avis des trois Ordres fut unanime, d'enrégistrer les ordres du Roi & d'y obéir. En conséquence les commissions ont été nommées.

Par les lettres de Rennes du 13, on mande que les Etats avoient repris le fil ordinaire des affaires, & que la Noblesse avoit proposé d'insister sur la demande de la suppression du Vingtieme avant de passer outre.

On a informé les Etats que l'Evêché de Rennes qui, en 1749, n'étoit imposé pour le Dixieme qu'à cent neuf mille livres, l'étoit en 1750 à cent trente-neuf mille livres, & en 1751, à cent cinquante-cinq mille livres pour le Vingtieme; qu'il en étoit ainsi des autres. La Commission est chargée de constater ces griefs.

Les Lettres de Bretagne ne sont remplies que d'éloges de M. l'Evêque de Vannes & de M. le Marquis de Lannion. Cela est excessivement différent pour M. & Madame de Chaulnes, & pour M. l'Evêque de Rennes, à qui l'on a mis sur la porte une assez bonne pasquinade. Il s'étoit échappé fort indiscretement, quoique très-éloquemment, dans une séance, & le lendemain il a trouvé affi-

ché à sa porte les mots suivans : *On donnera aujourd'hui la seconde représentation des fureurs de Gueraffin*, (c'est le nom de famille de M. l'Evêque) *qui sera suivie des faux freres.*

On a mis aussi sur la porte du Sénéchal de Rennes, une caricature, où il est représenté pendu.

Les Lettres de Bretagne du 15 mandent, qu'on n'a fait autre chose dans la séance du vendredi 13, que d'écouter & de suivre la proposition qui fut faite de faire demander au Directeur du Vingtième l'état général par Evêché de cette imposition dans chacune des années 1750, 1751 & 1752, la Commission voulant en prendre connoissance pour servir de base & de motif au mémoire des griefs. Le Sieur Ferré, Directeur, a répondu qu'il ne pouvoit en communiquer que de l'ordre de M. l'Intendant, à qui l'on s'est adressé, mais qui a refusé de le permettre avant que d'en avoir écrit à M. le Garde des Sceaux. Les Etats s'adresserent à M. de Chaulnes, qui répondit aux députés qui lui furent envoyés, qu'il étoit étonné que les Etats se crussent en droit de demander compte au Roi & à ceux qui le représentoient d'une imposition dont l'administration se faisoit en son nom; qu'au reste, il ne pouvoit s'empêcher de leur représenter qu'ils devoient s'occuper plus sérieusement à hâter le travail de leur mémoire, sans l'interrompre par des incidens, qui ne pouvoient que retarder & peut-être *disgracier* la décision. Sur le rapport de cette réponse, l'assemblée suivante fut un peu vive. Cependant le Clergé & le Tiers-Etat convinrent de ne plus insister sur la demande des rôles de cette imposition. Quoique cet avis ne fut

pas agréable à la Noblesse, il passa; mais il n'y eut point de délibération à ce sujet.

Par les Lettres de Rennes du 18, on mande que la Commission du Vingtieme a enfin présenté son mémoire à l'assemblée des Etats. La lecture en a été faite dans deux séances consécutives, & y a reçu les plus grands applaudissemens. Cependant y ayant quelques observations à faire de la part des trois Ordres, on est convenu que chaque Ordre l'examineroit en particulier, & pour éviter la confusion ils ont nommé des Commissaires dans chaque chambre pour leur en faire rapport, & définitivement à toute l'assemblée. Cela fut précédé de la demande que firent les Etats aux Commissaires du Roi, qu'il leur fût permis d'élire un second Syndic; ce que les Commissaires refusèrent, alléguant leurs instructions qui étoient expresses à ce sujet, & qui leur enjoignent expressément de ne le permettre, & même de ne recevoir aucune représentation là-dessus. Sur quoi les Etats ont arrêté qu'il en feroit écrit à M. le Duc de Penthièvre & à M. de Saint-Florentin pour l'obtenir.

Les lettres de Bretagne du 20, marquent que le 18 M. l'Evêque de Rennes avoit fait rapport à l'assemblée de trois lettres écrites à M. le Duc de Penthièvre, à M. le Garde des Sceaux & à M. de Saint-Florentin au sujet du Vingtieme. Il a ajouté qu'il n'avoit reçu réponse que de M. de Penthièvre: ce qui confirmoit visiblement l'inutilité d'en espérer aucun succès; qu'il ne croyoit pas qu'on pût en attendre un meilleur des lettres écrites par l'assemblée pour obtenir un second Syndic: sur quoi les trois Ordres parurent vouloir sur le

champ procéder à l'élection, sans attendre réponse. Mais à la fin la pluralité des voix s'y opposa; après quoi l'on passa au travail. On lut dans la Noblesse le Mémoire avec les changemens que ses Commissaires y avoient faits, dont le principal est dans les conclusions, qui se bornent uniquement à demander la suppression ou l'abonnement du Vingtième, au lieu que celles du Mémoire sont que les nouveaux Rôles de 1753 soient exactement conformes aux déclarations vérifiées, & qu'en attendant ils soient fixés à la moitié des sommes du Dixième de 1749; que les Rôles de 1750, 1751, & 1752 ne soient exigibles que sur le même pied, & qu'on fasse raison sur 1753 de ce qui aura été payé de surplus; que les déclarations ne puissent être rejetées, sous prétexte de défaut de formalités, & exprimées dans les rôles de supplément; que les présentes demandes seront autorisées dans la présente assemblée par un Arrêt du Conseil. Le Tiers agréa tous ces changemens & y ajouta la demande de l'exemption du Vingtième des terres en franc fief, & de la diminution du huitième pour les réparations des maisons dans les villes, & d'un dixième pour celles des maisons dans la campagne. Le mémoire, ainsi réformé, fut envoyé aux deux Ordres; mais la Noblesse n'en voulut point adopter les conclusions, & déclara qu'elle ne délibérerait point que le Clergé n'eût adopté les siennes; ce qui ayant été refusé, on remit le travail au lendemain. Le Tiers-Etat persistant dans son avis, la Noblesse a toujours constamment refusé de donner le sien, dans la certitude que celui du Clergé seroit conforme au Tiers, & qu'ainsi le sien seroit sans effet. Les

Etats , dans cette position , sont restés assemblés toute la journée & la nuit , & l'étoient encore au départ du courier. Le Clergé , à dix heures du soir envoya demander à la Noblesse si elle persistoit à ne vouloir pas délibérer , & lui déclara en ce cas qu'il prenoit le parti de se retirer ; ce qu'il fit , ainsi que le Tiers , & la Noblesse ne désempara pas. Mais M. le Comte de Lannion , dont la santé n'étoit pas bonne , alla se coucher dans un lit de l'infirmierie des Cordeliers.

On ajoute qu'il transpiroit le matin que MM. les Commissaires du Roi devoient faire la demande de la Capitation & des autres affaires du Roi.

Par les lettres de Bretagne reçues , on mande que les trois Ordres après la pernoctation de jeudi , se trouverent le vendredi matin chacun dans leurs chambres ; qu'ils y sont restés , & depuis y sont encore , dans la même situation des choses , sans que les demandes que MM. les Commissaires du Roi leur firent faire vendredi matin , qui les ramenerent au théâtre pour les entendre , les en aient tirés. Ces demandes sont celles des fouages , des droits sur les louages , des droits rétablis & deux sols pour livre du dixieme , & la lecture de l'Arrêt du Conseil de 1738 , qui défend d'accorder aucune pension ou gratification sans la permission ou l'autorisation du Roi. Sur ce dernier point seulement les Etats ordonnerent la lecture de l'Arrêt , mais la Noblesse refusa de délibérer sur les autres. Même par un *Tardé à délibérer* , M. le Président du Tiers ayant pris les voix de son Ordre , & s'étant levé pour en prononcer l'avis , il fut hué & pouillé. Il le prononça pourtant , malgré les clameurs qui étoufferent sa voix , & l'avis

de son Ordre fut de tout accorder. Celui de l'Eglise étoit le même, mais la regle de ne le déclarer qu'après celui de la Noblesse l'empêcha de le prononcer.

Les choses en cet état, M. l'Evêque de Rennes, après avoir fait à la Noblesse de nouvelles, mais inutiles représentations sur l'irrégularité & le danger de leur obstination, en prit occasion de leur proposer de ne pas prolonger les séances de l'assemblée au-delà de quatre heures, & d'en faire même un règlement pour toujours. La proposition en fut acceptée pour la journée seulement, & hier elle fut renouvelée & fixée à deux heures après-midi.

Il transpiroit que M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir la veille un courier pour rendre compte de la conduite des Etats, & demander les ordres du Roi.

Les lettrés de Bretagne du 25 Octobre mandent, que le dimanche les Etats demeurèrent aux chambres sans rien faire du tout, & se séparèrent à deux heures, les chambres tenantes.

Que le lundi, avant de se retirer aux chambres, on rédigea & signa ce qui devoit être porté sur le registre depuis jeudi. Ensuite que M. le Comte de Lannion témoigna à son Ordre, qu'après avoir inutilement tenté en public & en particulier de leur faire connoître l'irrégularité & le danger de leur situation, il se croyoit obligé, dans une circonstance aussi critique, de constater dans la plus exacte vérité le vœu de son Ordre, dont il n'avoit peut-être pas pris les voix assez exactement, & qu'il proposa le scrutin; que sa proposition fut d'abord rejetée; mais que la complaisance qu'il

eut de n'y pas insister, en ramena un assez grand nombre à y consentir, & que le nombre s'en accrut assez pour que ce fut l'avis de la pluralité; qu'on alla donc au scrutin pour savoir si l'on persisteroit ou non, dans l'avis de ne point délibérer, & que l'affirmative l'emporta de 167 voix contre 16; que cela fait, les Etats se leverent à deux heures, les chambres toujours tenantes, & qu'hier ce fut le même refrain; que tous les pour-parlers, les négociations, les propositions de conciliation respectives entre les ordres, ont été inutiles; qu'on attendoit ce jour-là (25) le retour du courrier de M. le Duc de Chaulnes, qui seul pouvoit tirer de cette inaction.

Voici ce qu'on mande de Rennes par les lettres du 27 de ce mois.

Le courrier de M. le Duc de Chaulnes est arrivé hier matin à dix heures; à onze, M. le Procureur-général est venu aux Chambres, & là il leur a notifié les ordres du Roi portés dans la lettre de S. M. à M. le Duc de Chaulnes, dont la teneur s'ensuit.

„ M O N C O U S I N ,

„ Je vous ai, par une Lettre du 7 du présent
 „ mois, autorisé, ainsi que mes autres Commis-
 „ saires, à recevoir les représentations des Etats,
 „ & à écouter leurs griefs sur la maniere dont
 „ les Ordonnances rendues en conséquence de
 „ leur demande pour l'imposition du Vingtieme
 „ ont été exécutées, & je vous ai en même tems
 „ marqué que je n'entendois pas que sous prétex-
 „ te de dresser le mémoire de ces prétendus griefs
 „ & d'en attendre la réponse, les Etats différassent

„ sent leur travail ordinaire ; que je voulois, au
 „ contraire, qu'il fût commencé & suivi confor-
 „ mément à ce qui s'est toujours pratiqué. J'ap-
 „ prends néanmoins que M. le Procureur-général
 „ desdits Etats leur ayant remis par votre ordre
 „ quatre articles des instructions que je vous ai
 „ données, afin qu'ils en délibérassent, l'Ordre
 „ de la Noblesse l'a refusé sous prétexte d'une dé-
 „ libération commencée à l'occasion du mémoire
 „ que lesdits Etats ont fait dresser au sujet de
 „ l'imposition du Vingtième. Et ce refus étant
 „ directement contraire à mes intentions, que je
 „ vous ai expliquées par ma dite Lettre, & que
 „ vous leur avez notifiées, je vous fais celle-ci
 „ pour vous dire de leur ordonner expressément
 „ de ma part, & sous peine de désobéissance,
 „ de délibérer sur le champ sur lesdits quatre ar-
 „ ticles desdites instructions, que vous leur ferez
 „ remettre; vous commandant, & même enjoin-
 „ gnant d'y tenir la main, comme aussi de m'en-
 „ voyer leurs représentations & griefs tels que
 „ ci-dessus, aussitôt qu'ils vous les auront remis,
 „ pour y être statué par moi, ainsi que je le
 „ jugerai juste & convenable.”

„ Ecrit à Fontainebleau le vingt-quatrième jour
 d'Octobre 1752.

(Signé) LOUIS.

Et plus bas *Phélippeaux*.

La lecture ayant été faite de la lettre du Roi &
 des ordres de MM. les Commissaires d'y obéir sur
 le champ, sous peine de désobéissance, & de
 l'enrégistrer, la Noblesse s'est recréée en tumulte

& avec chaleur sur l'accusation fautive qu'on lui imputoit d'avoir refusé de délibérer, & sur les impressions défavorables qu'on avoit données de sa conduite à ce sujet, soutenant affirmativement qu'il n'y avoit eu de sa part aucun refus de délibérer sur les quatre articles dont il s'agit, ni même aucun ordre de la part des Commissaires du Roi d'en délibérer autrement qu'à leur ordinaire dans le courant de la tenue, & que, s'ils ne l'avoient pas fait, ce n'avoit jamais été par aucune intention de ne les pas accorder, mais seulement parce qu'ils avoient entamé une affaire importante, que leurs réglemens ne permettoient pas d'interrompre, & que, pour en faire preuve, ils étoient prêts d'obéir sur le champ aux ordres du Roi & d'accorder ces quatre articles; ce que les trois Ordres ont fait unanimement. Mais la Noblesse ayant à cœur de se justifier auprès du Roi, & de ne point laisser de traces sur leur registre d'un ordre aussi injurieux, & l'Ordre de l'Eglise s'étant rangé à son avis, il fut ordonné de faire une députation à MM. les Commissaires du Roi, pour leur représenter la fausseté de l'accusation qui servoit de motif à l'ordre du Roi, & pour prier M. le Duc de Chaulnes de trouver bon qu'il ne fût point enrégistré & d'envoyer au Roi un courrier pour lui rendre compte de leur obéissance & désabuser S. M. des mauvais offices qu'on avoit rendus à l'Ordre de la Noblesse. L'avis du Tiers avoit été d'accorder les quatre articles, & de députer vers MM. les Commissaires du Roi pour leur représenter simplement que l'intention de l'assemblée n'avoit jamais été de refuser de délibérer sur ces quatre articles.

MM. les Commissaires du Roi reçurent la députation sur les six heures. M. le Duc de Chaulnes y répondit en somme que la Noblesse cherchoit à se faire illusion à elle-même par un épiloge de mots pour justifier sa conduite; que les ordres & le mécontentement sur leur inaction & le dessein formé de ne travailler à aucune de leurs affaires, malgré les ordres exprès qu'il leur en avoit donnés de sa part; qu'il informeroit S. M. par l'ordinaire de demain de leur promptitude à obéir à ses ordres; que la plus sûre justification de leur conduite seroit de hâter autant le travail de leurs affaires ordinaires, qu'ils y avoient apporté jusqu'ici de retardement, & qu'à l'égard de l'enregistrement de la lettre du Roi, il consentoit avec plaisir à les en dispenser, partageant avec eux la peine d'en laisser aucun vestige dans leurs registres, & les assurant de l'empressement avec lequel il feroit les occasions que les Etats lui offriroient de faire valoir dans la suite leur zele & leur soumission, &c.

Mais ces réponses ayant été relevées par plusieurs membres de la députation, ce qui mit quelque chaleur dans les explications, il ajouta qu'il ne devoit pas leur cacher qu'il avoit des ordres trop rigoureux, pour ne pas les leur annoncer d'avance, de presser les affaires du Roi & de n'y pas souffrir de retardement.

La députation ayant rendu compte à l'assemblée du succès de son audience, l'Ordre de la Noblesse n'en paroissant pas satisfait, on crut bien faire de finir la séance: il étoit alors près de sept heures.

La Noblesse peu satisfaite des réponses de M. le Duc de Chaulnes à la députation de la veille,
s'oc-

s'occupa très-vivement dans la séance du vendredi à suivre avec chaleur l'affaire de la justification & autres différens moyens d'y parvenir. Elle se fixa à un mémoire en forme de lettre, qu'elle projetta de faire présenter à M. le Duc de Chaulnes par une nouvelle députation, pour laquelle elle demanda l'adhésion des deux Ordres de l'Eglise & du Tiers. Mais ce mémoire, qui fut lu dans l'assemblée, étant conçu en termes peu mesurés, l'Ordre de l'Eglise demanda les Chambres pour en délibérer, & là, par la sagesse des Présidens, il fut arrêté par conciliation entre les trois Ordres, de se contenter d'une députation verbale, à la tête de laquelle MM. les Présidens furent priés & consentirent de se mettre; elle fut chargée d'insister auprès de M. le Duc de Chaulnes, pour le solliciter de détruire les impressions défavorables qu'on avoit données à S. M. de leur conduite, & de vouloir bien à cet effet faire partir un courier, & informer les Etats de la réponse. M. l'Evêque de Rennes portant la parole, s'en acquitta avec tous les ménagemens & les égards que la matiere pouvoit permettre; & M. le Duc de Chaulnes y répondit froidement, mais avec politesse & plus d'adresse encore, que les Etats ne desiroient pas plus que lui que la Noblesse se justifîât auprès du Roi, & qu'elle en prît elle-même le soin; ce qu'elle pouvoit faire en lui présentant un mémoire, qu'il enverroit à S. M. par un courier qu'il feroit partir sur le champ. Cette réponse rapportée aux Etats parut y mettre plus de calme dans les esprits qu'on ne s'y seroit attendu, & ils s'en remirent sans peine à M. l'Evêque de Rennes & à M. le Comte de Lannion, qui ont été priés de faire

le mémoire. Il étoit alors six heures, & la séance finit-là.

Il est à remarquer qu'après la signature des délibérations de la veille, M. le Président du Tiers représenta que de la manière dont elles avoient été couchées, il paroissoit qu'on n'avoit pas rempli les intentions des Etats de n'y laisser aucunes traces de l'accusation intentée contre l'Ordre de la Noblesse, & du mécontentement du Roi; mais sa représentation, toute juste qu'elle étoit, ne fut pas écoutée.

Hier matin, M. le Comte de Lannion, qui avoit eu la fièvre pendant la nuit, s'étant excusé de venir aux Etats, & M. l'Evêque de Rennes ayant pris les voix dans l'Ordre de la Noblesse, comme c'est l'usage en ce cas-là, M. le Comte de Lorge fut élu pour Premier Président. Alors M. le Comte de Quelen, qui n'avoit pas pu trouver un moment la veille pour parler, notifia aux Etats les demandes que M. M. les Commissaires du Roi l'avoient chargé de faire de l'abonnement de la Capitation, du Casernement & des Milices, & un ordre à l'assemblée de se faire rendre compte sans délai des différentes commissions qu'elle avoit nommées sur les affaires ordinaires & entre autres de celle des conditions des baux, dont leurs instructions les chargeoient expressément de hâter le travail. Le cri général fut d'abord de reprendre l'affaire du Vingtième; mais M. l'Evêque de Rennes ayant représenté fortement l'inconséquence & le danger d'un refus de délibérer dans le moment même, où les Etats étoient si vivement occupés à se justifier de l'accusation qu'on leur en avoit faite, & de prouver qu'ils n'en avoient jamais eu

l'intention, quoique sa remontrance n'eût pas été généralement bien reçue, prononça au nom de son Ordre qu'il demandoit les chambres pour en délibérer. Alors M. le Président du Tiers proposa à l'Ordre de la Noblesse, que si elle vouloit consentir à terminer le mémoire du Vingtième sans conclusions, son Ordre s'y rendroit. Ce qui ayant été hautement rejeté, M. l'Evêque de Rennes répéta que l'Ordre de l'Eglise demandoit les chambres pour délibérer sur les demandes du Roi, & il ajouta, en même tems sur l'affaire du Vingtième, & il sortit avec son Ordre. Cependant l'Ordre du Tiers étant demeuré sur le théâtre & parlementant avec celui de la Noblesse dans le dessein de se rapprocher mutuellement, plus de deux heures se passèrent dans ce choc de tempéramens, proposés & rejetés. Enfin l'Ordre du Tiers se détermina à se retirer dans sa chambre & sortit; mais cédant aux sollicitations de la Noblesse, il rentra un moment après, mais ce fut pour perdre encore une heure en nouveaux parlementages aussi inutiles que les premiers. Ensorte qu'il sortit une seconde fois pour aller dans sa chambre, & M. Daillon, quelque tems après, étant revenu seul sur le théâtre pour reprendre la négociation, la Noblesse parut se fixer à l'avis de terminer le mémoire du Vingtième sans conclusions, avec cette différence que le Tiers se proposoit de le faire dans les termes suivans.

„ Si le Roi veut écouter sa justice, il nous
 „ accordera la suppression du Vingtième; mais si
 „ les besoins de l'Etat y font obstacle, sa bonté
 „ paternelle nous en accordera l'abonnement,
 „ comme le seul & unique moyen de concilier

„ les intérêts de S. M. avec le soulagement de ses „ sujets. ” Au lieu que la Noblesse vouloit y ajouter les autres mots : *Et que nous la supplions de nous accorder.*

Tant & tant fut débattu sur cela sans se rendre de part & d'autre , qu'enfin huit heures arrivant , & la frayeur de la pernoctation ayant gagné tout le monde , les trois Ordres se remirent à tarder de délibérer sur le tout ce matin.

C'est ainsi qu'il est quelquefois arrivé à des voyageurs de marcher toute une journée , & de se trouver à la fin au même lieu dont ils sont partis. Cependant l'Ordre de l'Eglise avoit souffert très-impatiemment qu'ayant demandé les chambres & s'y étant retiré , le Tiers ne l'eût pas suivi. Le Tiers prétendoit justifier sa conduite en disant qu'avant de se retirer aux chambres , il falloit que les Ordres fussent convenus de l'objet de la délibération. L'Ordre de l'Eglise soutenoit que la proposition des demandes du Roi ayant été faite , l'objet de la délibération avoit été déterminé ; qu'ainsi il étoit en regle. Je ne voudrois pas jurer que cette contestation ne se renouvelât ce matin & n'eût le même succès qu'hier.

Dimanche après la signature des délibérations du samedi , les trois Ordres se retirèrent aux chambres pour y délibérer sur le mémoire du Vingtième , & sur les quatre papiers de la veille. (C'est le nom qu'on a donné aux ordres venus de la part des Commissaires du Roi.) Mais parmi ces papiers il y avoit un ordre aux Etats de se faire rendre compte de leurs commissions & surtout des conditions des Baux. Cet ordre avoit été inscrit la veille dans les registres , comme les autres. La

Noblesse l'y vit avec déplaisance lors de la signature, & proposa de l'y rayer, comme n'étant ni nécessaire ni d'usage d'inscrire ces sortes d'ordres. Et elle le persuada à l'Eglise & l'ordre fut rayé. Cependant l'Eglise mieux instruite & éclairée par l'avis du Tiers, qui fut que l'enrégistrement qui avoit été fait la veille devoit subsister, revint à cet avis-là. Mais ce qui se passa dans la suite de cette journée ne permit pas de remettre cette affaire en regle.

Les Etats étant donc aux chambres, on y commença à délibérer sur le mémoire du Vingtième, & l'on fut deux heures avant de le finir irrévocablement. L'Eglise y fit quelques changemens dans les conclusions, qui enfin furent adoptées & qui ne conclurent à rien. Le Mémoire fut mis au net & remis le soir avec la justification de la Noblesse par MM. les Présidens des Ordres, à M. le Duc de Chaulnes, qui les a envoyés par un courier qui partit lundi à une heure après-midi.

Ensuite on délibéra sur les trois autres papiers concernant l'abonnement de la Capitation, & l'imposition & l'administration du casernement & des milices. La Noblesse fut d'avis de nommer une commission, pour examiner ce qui seroit le plus avantageux dans les circonstances présentes, d'abonner ou non la capitation & de laisser ou prendre l'administration du casernement & des milices. L'avis de l'Eglise & celui du Tiers furent uniformes à députer vers MM. les Commissaires du Roi pour demander la diminution de la capitation à quatorze cens mille livres, & à ordonner l'imposition du casernement & des milices, dont l'administration seroit faite par la Commission in-

termédiaire. Les avis des trois Ordres ayant été envoyés respectivement dans les chambres, les chambres se rassemblèrent sur le théâtre, & là, les Présidens repéterent chacun dans la forme ordinaire l'avis de leur Ordre; & les avis des deux Ordres de l'Eglise & du Tiers étant uniformes, M. l'Evêque de Rennes prononça en conséquence la délibération. Mais ce fut au milieu des clameurs les plus vives dans l'Ordre de la Noblesse; ce qui les détermina un moment après à remettre les Etats au lendemain, & il sortit avec l'Eglise & le Tiers. La Noblesse, dans le plus grand tumulte, fit mine de vouloir rester; M. le Comte de Lannion l'en dissuada, mais ce fut sans lui faire abandonner sa prétention que la délibération étoit nulle, & que sur la matiere dont il s'agissoit, la pluralité des deux Ordres ne suffisoit pas & que l'unanimité des trois y étoit nécessaire.

MM. les Présidens ayant informé à la conférence du soir MM. les Commissaires du Roi de cette contestation, ils jugerent conformément à ce qui leur est prescrit dans leurs instructions, ne pouvoir se dispenser d'y mettre ordre; & en conséquence ils remirent à M. le Procureur-général Syndic, un ordre qui déclaroit de la part du Roi que dans le cas dont il s'agit, la pluralité des ordres avoit suffi pour former la délibération, & que telle étoit l'intention du Roi dans tous les cas semblables ou de même nature. Et le même ordre ordonnoit au Sieur Berthelot, Commis du Greffe, d'inscrire la délibération sur les registres, & enjoignoit à MM. les Présidens des trois Ordres de la signer, & aux Etats d'enregistrer le dit ordre.

M. le Procureur général-Syndic se présenta lundi à l'ouverture de la séance, & sur le refus que fit la Noblesse d'entendre la lecture des délibérations de la veille, il dit qu'il étoit porteur d'un ordre du Roi à ce sujet, & il le remit au Commis du Greffe pour en faire la lecture; mais la Noblesse s'y opposa, avec une fureur qui se renouvelloit toutes les fois que M. l'Evêque de Rennes vouloit parler. De maniere que voyant l'inutilité des remontrances & des requisitions qu'il leur fit à différentes fois & par compassion pour M. le Comte de Lannion qui avoit eu la fièvre toute la nuit & qu'il avoit encore, il remit les Etats au lendemain. Il étoit alors deux heures & demie.

La Noblesse, pour fonder son opposition à la délibération de la veille, disoit qu'elle n'étoit pas en regle: 1°. Parce que son avis n'avoit été qu'un avant faire droit aux demandes du Roi, & qu'ainsi les deux autres Ordres ayant opiné sur le fonds, leur avis ne pouvoit pas faire pluralité, puisqu'elle n'avoit pas opiné sur le même objet. 2°. Que quand même on pourroit dire qu'elle eût opiné, il n'étoit pas vrai que s'agissant d'imposition ou d'abonnement, la pluralité de deux Ordres suffit, & qu'il y falloit l'unanimité des trois; & c'est pour éviter la décision de cette question, qu'elle s'opposa avec tant de vivacité à la lecture de l'ordre de M. M. les Commissaires du Roi, sentant bien qu'il la decidoit contre elle.

Cependant M. M. les Commissaires du Roi avoient été mandés chez M. le Duc de Chaulnes pour entrer avec lui aux Etats, afin d'y faire enregistrer l'ordre, & d'y faire signer la délibération

en leur présence, lorsqu'ils apprirent que les Etats étoient levés.

Toute la soirée se passa en négociations, exhortations, sollicitations, pour ramener, persuader, intimider les chefs de la Noblesse. La plupart consentoient bien à revenir à l'avis des deux Ordres, mais ils vouloient que ce fût après avoir retourné aux chambres, & que la délibération de la veille fût regardée comme non avenue, & que surtout il ne fut pas question de l'ordre de M. M. les Commissaires du Roi.

D'un autre côté, M. M. les Commissaires du Roi, regardant comme un mépris de l'autorité de S. M. la radiation de l'ordre du samedi, & le refus tumultueux d'entendre la lecture de celui de la veille, vouloient impérativement que le premier fût rétabli & que le second fût enrégistré, & la délibération signée en conséquence. Et ils ne dissimulerent pas que le sort de l'assemblée en dépendoit, & qu'ils entreroient le lendemain à cet effet.

Les choses étoient en cet état hier matin à l'ouverture. La scène changea tout à coup : M. le Comte de Lannion prit la parole, & de ce ton de persuasion qui lui est naturel & qui lui a toujours réussi, il exhorta la Noblesse à prévenir l'entrée des Commissaires du Roi en revenant à l'avis des deux Ordres, & il y réussit. Cela fait, & la délibération ayant été signée, on négocia auprès de M. le Duc de Chaulnes pour obtenir qu'il retirât l'ordre du 30 qui étoit devenu inutile, au moyen de la date du 29 qu'on avoit donné à la délibération, & il voulut bien y consentir. Ainsi l'on reprit le chemin dont on s'étoit

écarté dimanche. On fit trois députations consécutives à MM. les Commissaires, dont la dernière, les Présidens à la tête, pour demander la réduction de la capitation à 1400000 livres. Et toutes trois ayant été inutiles, vraisemblablement on prendra ce matin de nouvelles mesures pour se dispenser de délibérer définitivement sur cet article jusqu'à la réponse du Mémoire du Vingtième, qu'on attend samedi ou dimanche par le retour d'un courier parti lundi.

Les séances du mercredi & jeudi ont été très-tranquilles & de bon accord entre les trois Ordres. On délibéra unanimement sur le rapport de M. le Président de Bedée. Ensuite les trois Ordres se réunirent à l'avis que la Noblesse avoit pris le 29 au sujet de la Capitation, de nommer une Commission pour examiner si dans les circonstances présentes il seroit avantageux ou non d'en accepter l'abonnement, & la séance finit par convenir de procéder le lendemain à l'élection d'un Substitut, laquelle a occupé toute la séance d'hier. Le Sr. Chapelier a été élu de l'avis de l'Eglise & du Tiers. Il a eu dix-huit voix dans l'Eglise, vingt dans le Tiers & quarante-cinq dans la Noblesse. Le Sr. Gelin avoit eu soixante-dix-sept voix dans la Noblesse, seize dans l'Eglise & seize dans le Tiers. Le Sr. Abeille n'a eu que quarante-neuf voix dans la Noblesse, une dans l'Eglise & cinq dans le Tiers. L'élection faite, on requit encore le désir d'avoir la permission d'en élire un second, & il passa à l'unanimité des trois Ordres de faire une nouvelle députation à cet effet à M. M. les Commissaires du Roi, à laquelle M. le Duc de Chaulnes a bien voulu cette fois-ci promet-

tre d'en écrire.

Il semble qu'il est arrangé que M. M. les Commissaires du Roi feront faire ce matin aux Etats la demande du fonds ordinaire de deux cens mille livres pour les Etapes, de cinquante mille livres pour les Haras, & de huit mille livres pour la Maréchaussée, & qu'on commencera le rapport de la Commission intermédiaire.

On a appris par les nouvelles de Bretagne, en date du 5 Novembre, que le courier du Roi a apporté à M. le Duc de Chaulnes une réponse au dernier mémoire des Etats, qu'il n'a point voulu communiquer, mais qu'il a dit verbalement que le Roi s'en tenoit à sa premiere réponse & vouloit être obéi.

L'assemblée des Etats tenue en conséquence, a été fort vive. Il y a eu surtout une grande fermentation contre M. l'Evêque de Rennes, & l'on s'est séparé sans rien conclure. On devoit se rassembler le lendemain. Les choses étoient en cet état au départ de la poste.

La séance de dimanche se passa en négociations assez tranquilles de l'Ordre de la Noblesse avec les deux autres. Après avoir tenté inutilement de les amener à faire une députation pour demander l'abonnement, d'abord crument, puis en termes couverts, & voyant qu'il n'en obtiendrait rien à moins de se rapprocher d'eux, & du desir qu'ils avoient de savoir les réponses ultérieures que M. M. les Commissaires avoient sur le Vingtieme, il proposa de faire demander à M. le Duc de Chaulnes qu'il lui plût envoyer à l'assemblée la Lettre qu'il avoit reçue en réponse à leur Mémoire. L'Ordre de l'Eglise trouvant la demande de la

Lettre
posant
Etats d
moire;
ajouta
ponses
taillées
le. Le
députat
glise &
nommé
rendre
Il étoit
-M. l
tion, q
réponse
sion &
griefs,
ger une
rer ave
déclar
dans la
ru bien
Cett
fut reç
n'y rép
bres?
re, ca
nuelles
tenant
Par
mois,
les jou
du ma

Lettre malhonnête & indiscrete, l'adoucit, en proposant de le prier seulement de faire part aux Etats des réponses qu'il avoit reçues à leur Mémoire; & la Noblesse y consentit. Le Tiers y ajouta de demander s'il n'avoit point reçu de réponses à leur Mémoire plus favorables & plus détaillées que celles qu'il leur avoit notifiées la veille. Les avis furent pris en conséquence, & la députation passa à l'avis des deux Ordres de l'Eglise & de la Noblesse; & les Etats après avoir nommé la députation, & l'avoir chargée d'en rendre compte le lendemain, leverent la séance. Il étoit alors quatre heures.

M. le Duc de Chaulnes répondit à la députation, qu'il leur avoit fait dire la veille la seule réponse qu'il eût à leur faire, quant à la suppression & à l'abonnement, & qu'à l'égard de leurs griefs, s'ils vouloient les rassembler tous & charger une commission de les déduire & d'en conférer avec M. M. les Commissaires du Roi, il leur déclaroit que S. M. les avoit autorisés à statuer dans la présente tenue sur ceux qui lui avoient paru bien fondés.

Cette réponse, rapportée lundi à l'assemblée, y fut reçue avec plus d'indisposition que jamais; on n'y répondit qu'avec le cri général: *aux Chambres!* & les Ordres s'y retirèrent & y sont encore, car la séance d'hier & celle de lundi ont été nulles, & elles ont fini à trois heures, chambres tenantes, comme on en étoit convenu en y allant.

Par les lettres de Rennes en date du 10 de ce mois, on mande que les Etats s'assemblent tous les jours aussi infructueusement depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après-midi, & se

séparent toujours, chambres tenantes, sans rien faire; que la Noblesse persiste toujours à ne vouloir entendre à aucune autre délibération que pour l'abonnement, & que les deux autres Ordres persistent à ne vouloir pas s'y prêter, ne voulant pas conclure à une demande formelle de l'abonnement; que le 9, les Commissaires du Roi avoient envoyé ordre au Procureur-général Syndic, de faire à l'ouverture de l'assemblée lecture d'un Arrêt du Conseil du 2 Novembre, servant de réponse au Mémoire des griefs sur le Vingtième; ce qui avoit été exécuté; que l'Ordre de la Noblesse, sans autre réponse ni délibération, après la lecture de cet Arrêt, demanda les Etats au lendemain; ce qui avoit été fait, malgré les représentations de M. l'Evêque de Rennes & de M. le Comte de Lannion, qui desiroient que cet Arrêt fût envoyé à l'examen de la Commission du Vingtième pour en rendre compte à l'assemblée & y faire des observations; que cet Arrêt contient huit articles, qui déterminent la forme des déclarations & prononcent des peines du double & du quadruple, même retroactives, pour les années 1750, 1751, 1752, contre ceux qui auront fait de fausses déclarations.

Réponse des Etats de Bretagne à M. M. les Commissaires du Roi.

„ Les Etats de Bretagne n'ont rien de plus cher que les droits de franchises & libertés de leur pays; ils ne peuvent en honneur ni en conscience consentir qu'il soit donné atteinte à des droits que leurs ancêtres leur ont transmis comme la portion la plus précieuse de leurs héritages.

„ Le plus essentiel de ces droits est qu'il ne
eut être commencé ni continué aucune levée de
deniers dans leur pays sans leur consentement, ni
au-delà de la durée de ce consentement. Ce point
fondamental de la constitution de leur gouverne-
ment, que leurs anciens Souverains juroient à
leur couronnement de maintenir, & dont l'obser-
vation a été promise avec solennité en 1532,
lorsque la Bretagne fut unie à la France par le
consentement de nos peres ; ce droit reconnu dans
tous les contrats, que les Etats ont passé depuis
avec les Commissaires des Rois prédécesseurs de
S. M. & avec ceux de S. M., a été violé dans
l'imposition & la perception du Vingtième, & il
est évidemment menacé de l'être encore dans
la suite.

„ Ce grief touche si sensiblement les Etats, &
il est si important pour eux qu'il soit réparé, qu'il
leur fait oublier dans le moment présent tout ce
qu'ils ont souffert de la part des régisseurs du
Vingtième, quelque grand qu'il soit. Ils ne sau-
roient penser qu'un Souverain aussi équitable que
leur glorieux Monarque, veuille anéantir de fait
un droit si authentique ; droit qu'il maintient &
qu'il conserve lui-même par les promesses solem-
nelles qu'il fait aux Etats dans les contrats que ses
Commissaires passent tous les deux ans en son
nom avec eux.

„ Les Etats méritent d'autant plus que ce droit
leur soit conservé, qu'ils l'ont eux-mêmes fait
prêter autant qu'ils ont pu aux besoins de l'Etat ;
& c'est avec ces sentimens qu'ils persistent à offrir
d'imposer eux-mêmes le Vingtième, & de lever
jusqu'aux Etats prochains qu'ils tiendront en deux

ans, sur les fonds affujettis au Dixieme, une somme de neuf cens mille livres par an & de faire remettre cette somme à la caisse des amortissemens pour l'acquit de cette composition, à laquelle ils ne peuvent consentir qu'à cette condition: toute autre maniere de la lever étant trop onéreuse au peuple de Bretagne."

Lettre écrite de Rennes, le 12 Novembre.

„ Nous voilà à l'agonie, & il n'y a plus qu'un miracle qui puisse nous en retirer. Hier matin à l'ouverture, M. M. les Commissaires du Roi firent notifier aux Etats par M. le Procureur-général-Syndic l'ordre du Roi ci-joint, avec injonction d'en faire la lecture, de l'enrégistrer & de l'exécuter suivant sa forme & teneur, sous peine de désobéissance. L'ordre lu, deux heures se passèrent dans une confusion effroyable, un grand nombre de l'Ordre de la Noblesse s'animant les uns & les autres pour sortir de l'assemblée, & tous résolus à ne point l'enrégistrer. Au milieu de ce tumulte, où les représentations des Prélats sur le respect & l'obéissance dûs à un ordre du Roi, revêtu de la forme & l'autorité les plus authentiques, ne purent être écoutés, ou le furent inutilement. L'Ordre du Tiers demanda les chambres, & l'Ordre de l'Eglise étant du même avis, ils s'y retirèrent, & là, après avoir résisté à toutes les conférences & insinuations de l'Ordre de la Noblesse, qui vouloit les engager à faire une députation vers M. M. les Commissaires du Roi, pour les prier de retirer l'ordre du Roi, l'Ordre du Tiers envoya le sien d'enrégistrer l'ordre. L'Eglise demeura longtems en panne, pour donner le tems

l'Ordre de la Noblesse de lui envoyer son avis; mais après l'avoir attendu en vain jusqu'à sept heures, elle envoya le sien, qui étoit, comme celui du Tiers, d'enregistrer l'ordre; & à neuf heures les trois convinrent de se retirer réciproquement les chambres tenantes. Ce qui en arrivera aujourd'hui, il n'y a que Dieu qui le sache.

Dans la séance de vendredi, M. l'Evêque de Rennes mit en avant de se retirer aux chambres pour délibérer sur l'Arrêt du Conseil du deux de ce mois & demanda les chambres en conséquence. L'Ordre du Tiers fut du même avis & ils y allèrent. Mais l'Ordre de la Noblesse s'obstina à en fixer la matière à l'objet général du Vingtième, sans faire mention de l'Arrêt du Conseil. Cependant on lut dans l'Ordre de la Noblesse un Mémoire de réflexions contre les dispositions dudit Arrêt, tendantes à prouver que bien loin de remédier à nos griefs il les augmente; & l'Ordre de l'Eglise de son côté travaille sur le même objet, & ne s'éloigne pas de trouver des embarras & de grandes difficultés sur l'exécution dudit Arrêt. Mais la journée d'hier a empêché qu'on n'ait rien fait à cet égard. L'avis du Tiers avoit été d'envoyer ledit Arrêt à la Commission du Vingtième pour, les observations qu'elle y auroit faites être portées par une députation à M. M. les Commissaires du Roi, après avoir été approuvées dans l'assemblée."

DE PAR LE ROI.

„ Le Roi étant informé que par un abus qui s'est introduit depuis peu de tems dans l'assemblée des Etats de Bretagne, un des Ordres voulant

empêcher qu'il ne soit pris de délibération sur les affaires portées aux Etats, refuse de former aucun avis. En sorte que l'expédition desdites affaires est entièrement arrêtée; & voulant faire cesser un abus aussi préjudiciable à son service qu'aux véritables intérêts de la province, S. M. a ordonné & ordonne que chacun desdits trois Ordres sera tenu de délibérer & donner son avis sans aucun délai sur toutes lesdites affaires, de quelque nature qu'elles soient. Et qu'aussitôt qu'un desdits Ordres aura donné son avis, les deux autres seront tenus de donner le leur dans les vingt-quatre heures, sans aucun égard au rang qu'il pourroit être dans l'usage d'observer entre eux de le donner: le tout à peine de désobéissance. Et où un desdits deux Ordres, lesquels auroient été en retard de donner leurs avis, refuseroit de donner le sien dans les vingt-quatre, veut S. M. qu'attendu que ce refus ne peut être regardé que comme un avis contraire à celui des deux autres Ordres, la délibération soit & demeure formée par la pluralité des deux Ordres contre un, & comme telle couchée sur le registre & signée par le Président des trois Ordres. Ce que S. M. veut être exécuté, nonobstant toutes protestations, oppositions & autres actes contraires, qu'elle a dès à présent déclarés nuls & de nul effet. N'entend néanmoins S. M. qu'un desdits Ordres refusant de donner son avis, la délibération puisse être réputée formée par les suffrages des deux autres Ordres, dans les cas où, suivant les réglemens desdits Etats, les délibérations ne peuvent se former que par les suffrages unanimes desdits trois Ordres. Enjoint S. M. à ses Commissaires auxdits Etats, de faire lire le pré-

sent

sent C
crire
tenir
Fonta

Pa
que
ger
M.
part
du 2
vailla
l'asse
temp
prête
ses m
res d
de C
de p
acco
dont
sans
M.
& en
regre
voir
M.
res
loier
ayan
qu'a
Ta

sent l'Ordre dans leur assemblée, de le faire transcrire sur le registre de leurs délibérations, & de tenir exactement la main à son exécution. Fait à Fontainebleau, le 24 Octobre 1752."

(Signé) LOUIS.

Et plus bas,

PHÉLIPPEAUX.

Par les lettres de Bretagne du 15, on mande que la Noblesse avoit fait son possible pour engager l'Ordre de l'Eglise à faire une députation à M. M. les Commissaires du Roi pour leur faire part de leurs observations sur l'Arrêt du Conseil du 2 de ce mois & en tirer l'argument; que travaillant de concert à cette affaire principale de l'assemblée, l'ordre du Roi étoit venu à contretemps, mais que l'Eglise n'avoit pas voulu s'y prêter, & que la Noblesse avoit député quatre de ses membres pour supplier M. M. les Commissaires du Roi de retirer cet ordre; que M. le Duc de Chaulnes leur avoit répondu avec beaucoup de politesse que leur demande ne pouvoit être accordée; que les témoignages de bienveillance dont cette réponse fut adoucie, la firent recevoir sans indisposition de la part de la Noblesse; que M. le Comte de Lannion s'y transporta lui-même, & en reçut la même réponse, avec beaucoup de regret de la part de M. de Chaulnes, de ne pouvoir avoir cette complaisance; que lundi matin, M. le Duc de Chaulnes & M. M. les Commissaires du Roi firent savoir à l'assemblée qu'ils alloient s'y rendre; que M. le Duc de Chaulnes ayant pris séance, & s'étant couvert & assis, dit, qu'ayant été informé que l'ordre du Roi n'avoit

pas été enrégistré, il venoit pour le faire enrégistrer en sa présence, le fit relire par le Greffier, enrégistrer sur le livre des délibérations, & signer par M. M. les Présidens des Ordres, & s'en fit transcrire sur le champ une expédition; que M. le Comte de Lannion avoit engagé l'Ordre de la Noblesse au respect & au silence, qu'ils tinrent très-exactement, ainsi que les deux autres Ordres: qu'après la sortie des Commissaires du Roi, l'Ordre de la Noblesse se partagea en différens avis, mais sans tumulte, pour faire des remontrances au Roi sur ledit ordre; que le 14 au matin, ce projet de remontrances fut lu à l'assemblée & approuvé des trois Ordres, qui ordonnerent qu'elles seroient inscrites sur le registre & portées par une députation à M. M. les Commissaires du Roi, qui seroient suppliés de les appuyer de leurs bons offices; ce qui fut fait. L'objet des remontrances est de constater le droit & la possession des Etats d'avoir l'économie intérieure de leurs délibérations & de leurs réglemens, & de faire voir que l'ordre du Roi ne peut avoir eu de motif que de leur en ôter le droit; ce qu'ils osent ne pas craindre de la bonté du Roi; ou celui de les punir d'en avoir abusé, ce dont ils s'efforcent de se justifier: que le 15 ils étoient aux Chambres au départ de la poste pour délibérer au sujet de l'arrêt du Conseil du 2 de ce mois.

On mande de Bretagne que les Etats assemblés le 15, s'étoient retirés aux chambres pour délibérer sur le plan de fixer l'objet des griefs; qu'après quelques débats, il fut arrêté que, sans perdre de tems sur l'abonnement & la régie, M. M. les Présidens des Ordres conféreroient tacitement avec

M.
répo
Duc
dens
l'aut
de M
press
du V
que
dre
une
n'ay
parc
obte
lui f
nifra
tisfit
voul
gie d
de re
dres
pour
régie
au n
que
iroier
avec
qu'ap
béra
ayan
raison
du V
leur
sus,

M. M. les Commissaires du Roi pour, sur leur réponse, être délibéré le lendemain; que M. le Duc de Chaulnes, pour toute réponse aux Présidens, leur avoit montré trois Lettres, une du Roi, l'autre de M. le Garde des Sceaux & la dernière de M. de Saint-Florentin, qui lui défendoient expressément de ne plus entendre parler de l'affaire du Vingtième, sous quelque prétexte que ce fût; que cependant, malgré cela il vouloit bien prendre sur lui d'en écrire, si les Etats lui faisoient une députation à ce sujet, persuadé que, S. M. n'ayant refusé l'abonnement à la Bretagne, que parcequ'aucune autre province d'Etats ne l'avoit obtenu; le dernier, à l'exemple du Languedoc, lui faisoit espérer pour les Etats la même administration du Vingtième: que cette réponse ne satisfisoit point du tout la Noblesse, qui se déclara ne vouloir demander ou adopter d'autre plan de régie que celui que les Etats auroient jugé capable de remédier à leurs griefs. Sur quoi les trois Ordres nommerent des députés de chacun d'eux pour convenir des points principaux du plan de régie & en rédiger les articles, qui furent dressés au nombre de six; qu'il fut arrêté par les Etats que les députés qui avoient rédigé ces articles, iroient chez M. le Duc de Chaulnes en conférer avec lui, sans cependant prendre aucun engagement qu'après leur rapport aux Etats mêmes des délibérations prises en conséquence; que ces députés ayant exposé à M. de Chaulnes le desir & les raisons de l'assemblée d'obtenir une administration du Vingtième qui pût remédier à leurs griefs, il leur avoit fait voir les mêmes Lettres que ci-dessus, & que la seule raison qui pouvoit l'autoriser

à écouter & à proposer aucune demande de leur part sur la matiere du Vingtieme, & qu'il prendroit sur lui, si les Etats lui en faisoient la proposition, étoit de supplier le Roi de leur accorder la même administration sur le Vingtieme que S. M. avoit accordée aux Etats de Languedoc; qu'il ne pouvoit rien de plus, & qu'il exhortoit les chefs à réfléchir sur le danger d'insister sur autre chose, & qu'il n'avoit cédé qu'aux instances réitérées des députés d'entendre le plan de leur Régie; qu'il étoit fort à craindre que cette réponse, rapportée le 17 à l'assemblée, n'y rallumât dans l'Ordre de la Noblesse le feu qui étoit déjà fort vif la veille.

Par les Lettres de Rennes en date du 19, on mande que la réponse de M. de Chaulnes n'avoit point satisfait la Noblesse, mais que cependant elle l'avoit écoutée avec moins d'indisposition qu'on ne craignoit, & que sur les représentations du Président des trois Ordres qui leur avoit remontré que c'étoit la seule que M. le Duc de Chaulnes avoit pu prendre sur lui, les Etats étoient convenus de faire une députation à M. le Duc de Chaulnes pour le prier d'écrire conformément à sa réponse, & de savoir quel seroit le traitement que la Bretagne pourroit espérer relativement à sa situation malheureuse, à ses droits & à la différence de la nature de ses biens, pour, sur la réponse de la cour, communiquée à l'assemblée, être pris par les Etats le parti qui seroit jugé convenable; qu'en conséquence M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir un courrier, dont on attendoit le retour mardi au soir; que le reste de la séance fut rempli par la continuation du Rap-

port de la Commission intermédiaire; que M. l'Evêque de Rennes fit rapport de trois affaires qui regardent les cinq grosses fermes, & sur lesquelles il fut statué; qu'on auroit pu continuer à recevoir les rapports des deux autres Commissions, mais que la Noblesse s'y étoit opposée, & qu'il paroïssoit qu'il n'en seroit fait aucun jusqu'au retour du courier de M. de Chaulnes.

Par les Lettres de Rennes datées du 22, on mande qu'on n'avoit fait autre chose depuis dimanche que de continuer le rapport de la Commission intermédiaire, dont on avoit extrait quelques articles peu importans, sur lesquels il avoit été délibéré; qu'on ignoroit le contenu des nouvelles de la Cour, arrivées la veille, mais qu'il transpiroit qu'elles n'étoient pas favorables; qu'on attendoit le courier extraordinaire, qui devoit arriver le soir & apporter la réponse.

On mande de Rennes le 24 que MM. les Commissaires du Roi étoient entrés la veille aux Etats; que M. le Duc de Chaulnes y avoit fait lire & enrégistrer trois lettres, une du Roi, qui défend sous aucun prétexte aucunes représentations sur le Vingtième, S. M. ayant prononcé définitivement là-dessus par son Arrêt du Conseil du 2 de ce mois, sous peine de désobéissance; l'autre de M. le Garde des Sceaux, qui marque dans les termes les plus forts le mécontentement du Roi de la conduite des Etats, & ordonne de les séparer, au premier refus qu'ils feront de délibérer au bout de vingt-quatre heures; que S. M. veut bien par grace leur accorder la même administration sur le Vingtième que celle qu'elle vient d'accorder aux Etats de Languedoc; & celle de M. de Saint-

Florentin, qui explique les intentions du Roi au sujet de l'ordre de S. M. du 24 Octobre dernier, dont il ordonne l'exécution à toujours, & en cas de résistance de séparer l'assemblée. Et après les avoir fait signer par les Présidens, qu'il s'en étoit fait donner une expédition; que le tout s'étoit passé dans le plus profond silence de la part des Etats; qu'après la sortie de M. M. les Commissaires, plusieurs de la Noblesse avoient proposé, comme unique ressource dans la circonstance présente, de faire un procès-verbal de la conduite des Etats depuis l'ouverture, & d'en demander ensuite la clôture à M. de Chaulnes: mais que la plus grande partie des Etats s'y étoient opposés formellement; que l'Evêque de Rennes ayant voulu remontrer dans les termes les plus forts & les plus pathétiques le péril & les conséquences de la plus légère résistance aux volontés du Roi, cela avoit occasionné le plus grand tumulte, & que pour le faire finir, on avoit demandé les chambres pour y continuer le rapport des affaires commencées, affaires assez peu importantes.

26 Novembre. La dernière séance a été aussi tumultueuse que les précédentes. La proposition qui y fut faite de la part des Commissaires du Roi de procéder au nouveau bail des fermes, excita l'opposition la plus vive de la part de la Noblesse, & il fallut pour calmer ce feu toute l'éloquence & la fermeté de M. l'Evêque de Rennes, & toute la flexibilité & l'adresse de M. le Comte de Lannion. Ils ont eu tout lieu d'exercer & faire briller leurs talens par l'aigreur qui s'étoit mise dans les esprits, qu'ils adoucirent au point de les porter à obéir à l'ordre des Commissaires du Roi.

29 Novembre. Après bien des débats sur le rapport de la Commission au sujet des conditions des baux, on convint de députer à MM. les Commissaires du Roi, pour leur demander l'approbation des changemens que les Etats devoient faire au bail actuel. M. le Duc de Chaulnes, après avoir pris l'avis des autres Commissaires sur les deux changemens qui étoient l'objet de la contestation, adoucit le premier, qui consistoit à communiquer aux parties intéressées les procès-verbaux de rebellion avant que de les porter en justice, & il refusa nettement le second, qui étoit de laisser fixer le prix de l'eau-de-vie par les Etats. Deux autres députations faites aux Commissaires sur le même sujet, à la sollicitation de la Noblesse, ont été tout aussi infructueuses. M. le Duc de Chaulnes a fait procéder de son autorité par les Héraults des Etats à la premiere publication du bail ; le refus de la fixation du prix de l'eau-de-vie a mis la Noblesse dans une fureur qui vraisemblablement rendra nulle la prochaine séance, comme les deux précédentes.

Dans l'assemblée des Etats du premier Décembre, la Ferme des devoirs, après bien des débats entre les trois Ordres, a été adjugée à M. Daucour, à quatre millions cinq cens mille livres, malgré les menaces & protestations de la part d'une trentaine de ceux qui étoient d'avis contraire à l'adjudication, sous prétexte qu'elle ne devoit être faite qu'après le dépôt au Greffe des conditions.

Par les lettres de Rennes du 3 Décembre, on mande que les séances avoient été des plus vives au sujet de la bannie faite contre la volonté des

Etats & des encheres reçues & contre laquelle la Noblesse avoit voulu protester dans les termes de nullité des bannies faites des encheres reçues & des adjudications qui pourroient s'ensuivre ; & exposer toutes les infractions qui ont été faites dans la présente tenue aux droits, libertés & franchises de la province ; mais que l'Eglise avoit cherché à calmer les esprits autant qu'elle avoit pu, & avoit enfin fait consentir les Etats à former la délibération suivante.

„ Les Etats voyant que les bannies & les publications des fermes ont été faites avant le dépôt des conditions au Greffe, contre la disposition de l'Article III. Chapitre VII, du Règlement de 1687, & sans garder les intervalles prescrits par ledit règlement, protestent contre la forme dans laquelle les bannies ont été faites ; en conséquence chargent M. le Procureur-général-Syndic & M. M. les Députés en Cour de veiller à ce qu'à l'avenir ledit règlement soit exécuté selon sa forme & teneur.”

La seconde enchere qui fut bannie par M. M. les Commissaires du Roi, est demeurée au Sr. Davignon à cinq millions, & contre le vœu de toute la Noblesse, dont le plus grand nombre s'est retiré. Précédemment on avoit proposé de délibérer de la part de M. M. les Commissaires sur différentes gratifications à accorder ; entr'autres 15,000 livres à M. le Duc de Chaulnes & 15,000 livres à Madame la Duchesse de Chaulnes. La Noblesse s'est opposée à ce qu'il y fût délibéré.

Par les Lettres de Rennes du 8, on mande que l'Arrêt du Conseil pour la régie du Vingtieme, n'est

n'est point encore arrivé; que les Etats en paroissent fort impatiens.

Que dans le dernier travail ils avoient accordé plusieurs pensions, & acheté 1,500 livres un étalon Limosin pour les haras de l'Evêché de Quimper.

Que le jeudi matin, M. le Duc de Chaulnes, seul & sans gardes, suivant l'usage, vint dans l'assemblée, recommander au nom de son Altesse Sérénissime M. le Duc de Penthièvre, M. M. les Evêque de Vannes, Marquis de la Riviere, & Sr. Du Bodan, Maire de Vannes, pour la députation à la cour; M. l'Abbé Cué, le Marquis de la Maisons, & le Kerebar Sénéchal de Léon pour la députation à la Chambre des comptes. Les Etats se retirèrent aux chambres pour délibérer, & ils ajouterent de délibérer en même tems sur la continuation dans l'emploi de leur Trésorier. Sur quoi les avis des trois Ordres furent unanimes.

Par les lettres de Rennes du 10, on mande que l'on avoit élu pour Président de la Noblesse, M. de Lorgeril, Doyen de la Noblesse, & délibéré pour faire des gratifications extraordinaires à M. M. les Présidens des Ordres, pour les dédommager de la dépense extraordinaire de leur table, & qu'il avoit été accordé pour ce 95000 livres de gratification, outre 40000 livres de leurs Présidences ordinaires; qu'on avoit aussi accordé les gratifications ordinaires à M. M. les Procureurs-généraux-Syndics, & une gratification extraordinaire de 6000 livres à M. le Comte de Quelen.

Que M. l'Evêque de Rennes pria les Etats de prendre en bonne part le refus qu'il se croyoit obligé de faire de la gratification de 30000 livres

qu'ils avoient accordée, & M. de Chaulnes refusa avec beaucoup de politesse les 15000 livres que les Etats lui avoient offertes pour lui témoigner leur reconnoissance ; sa place ne lui permettant pas d'accepter ce présent sans un ordre du Roi.

Qu'il fut ensuite arrêté un fonds de 139250 livres pour l'ouvrage de la statue du Roi, dont est chargé le Sr. le Moyne, & l'on disposa des différentes pensions vacantes en faveur des Cadets militaires.

Que l'Ordre du Tiers a pris fait & cause pour M. Duclos contre l'Ordre de la Noblesse, qui a refusé de le joindre à M. M. les Députés en Cour pour les soins à donner à l'ouvrage de la statue du Roi, comme il y avoit été associé dans les tenues de 1744, 1748 & 1750, où il a été personnellement chargé d'en faire l'inscription.

Par les lettres de Rennes du 13, les Commissaires ont fait proposer de nouveau l'enregistrement des quatre Arrêts du Conseil dont il a été question. Les Etats n'ont point déferé à cette proposition, & il transpire que les Commissaires doivent venir à l'assemblée pour faire enregistrer ces Arrêts. Le Clergé & le Tiers-Etat ayant été d'avis de faire fonds de 600000 livres pour les grands chemins, M. l'Evêque de Rennes en a prononcé la délibération au milieu du plus grand tumulte & la Noblesse a protesté de nullité, à cause du défaut d'unanimité dans les trois Ordres.

De Rennes, le 15 — Les Etats ont chargé leurs députés en cour de tâcher d'obtenir du Roi des conditions qu'ils veulent apporter au sujet des grands chemins, pour lesquels il a été arrêté une somme de six cens mille livres.

Les Commissaires du Roi sont entrés mercredi au Théâtre, où M. de Chaulnes y a fait enrégistrer en sa présence les quatre Arrêts que les Etats avoient refusé. Après leur sortie la Noblesse s'émut beaucoup contre cet enrégistrement, & déterminà à charger le Député & Procureur-général-Syndic à former opposition auxdits Arrêts, & de se rendre à la cour après la clôture des Etats pour y faire des remontrances au Roi à ce sujet.

Ensuite le Procureur-général-Syndic fit faire lecture de l'Arrêt du Conseil concernant la régie du Vingtieme, qui contient cinq articles. Comme il étoit tard on remit la délibération au lendemain, & pour nommer les Commissaires de cette Commission, ce jour la Noblesse obligea les Etats de prendre l'avis par scrutin, & il y eut pluralité de 107 voix contre 28 de refuser la Régie, comme insuffisante à réparer la ruine totale de la Province, & même de refuser son consentement à l'imposition du Vingtieme. Les Ordres étant au Théâtre tous d'avis différens, il a été tardé à demain à en former la délibération; mais l'opposition décidée de la Noblesse ne permet pas d'espérer aucun bon succès.

La Noblesse persistant dans son avis, & les deux autres Ordres n'étant point d'accord dans le leur, le Tiers & l'Eglise vouloient qu'il n'y eût point de délibération; mais la Noblesse prétendant que le refus de la régie s'ensuivoit de droit & de fait, des trois différens avis le sien devoit prévaloir & former la délibération, non-seulement de refuser la Régie, mais même son consentement à l'imposition, on fut obligé de lever la séance & M. le Procureur-général-Syndic rapporta à Mrs. les

Commissaires du Roi l'Arrêt de la régie qu'ils ont repris le 16. La Noblesse persistant toujours dans ses mêmes principes, sembloit ne vouloir point céder; mais enfin elle se rendit, & accepta la proposition d'inscrire les trois avis sur le registre, & d'y ajouter ces mots: En conséquence les Etats ont chargé M. le Procureur-général-Syndic de rapporter à M. M. les Commissaires du Roi l'Arrêt du Conseil du 8 de ce mois, & l'instruction y jointe.

La Commission de la Capitation doit faire son rapport, sur lequel les Etats auront à délibérer s'ils accepteront ou non l'abonnement.

Les dernières séances de l'assemblée des Etats de Bretagne ont été plus ou moins tumultueuses suivant les objets qu'il y a eu à traiter. Comme ils sont de peu d'importance, on n'en a point fait mention. Il suffira de dire que la Noblesse s'est toujours soutenue dans son système, & qu'elle n'a accédé que forcément aux délibérations qui n'entroient pas dans son esprit. Elle a fait un Mémoire en forme de Remontrances au Roi, que les Députés en Cour sont chargés de présenter, & dont la minute a été déposée au Greffe. On comptoit que les Etats pourroient être clos le 21 au soir, mais la séance ayant fini trop tard, cela ne pourra être que pour le 23 de ce mois.

Enfin on a appris que la clôture des Etat s'étoit faite le 23, avec protestation de la part de la Noblesse de tout ce qui s'est fait contre son avis & ses privileges. M. & Madame de Chaulnes sont de retour d'hier 25 à Paris.

Liste de ceux qui ont des Lettres de cachet, de la Noblesse de Bretagne, & le lieu de leur détention.

M. & Madame de Pyré, à Saintes.

M. M. de Kerfaufon, à Issoire en Auvergne.

M. de la Bernerais, à Angoulême.

M. de Kerquesec, à Ganat en Bourbonnois.

M. de Keratrice, à Iffigny en Normandie.

M. de Begas son oncle, à Vitoux en Bourgogne.

M. de Begas, son neveu, à Gueret en Marche.

M. du Lattay St. Péon, à Nevers.

M. Duthoya Baron, Sénéchal de Quintin, à Montmorillon en Poitou.

M. de Vavincourt, au Mont Saint-Michel.

M. Deschard, aux Charitains à Pontorson.

M. Bédoyere, à Angoulême.

M. M. Trouffier, de Langourla, de Sceaux, le Mantier, doivent être enfermés & conduits, comme les deux précédens, dans des châteaux, par la Maréchaussée & à leurs frais.

On ne fait point où M. l'Evêque de Rennes a reçu ordre de rester dans son Diocèse.

N^o. II. (Page 58.) *Etat des Vaisseaux François pris par les Anglois avant la déclaration de la guerre.*

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

	La <i>Marie-Louise</i>, du Havre, venant de la Martinique. Un Navire venant de Bor- deaux à Saint Valeri. Le <i>Chenonceaux</i>, allant de Rouen à Morlaix. Un vieux brigantin, sorti d'Honneur chargé de lest. Le <i>Victorieux</i>, venant de la Rochelle à Dieppe. La <i>Flore</i>, allant du Havre à Saint-Domingue. La <i>Ville de Rouen</i>, venant de la Rochelle. Le <i>Pascal</i>, venant de Bor- deaux.	Le <i>Colchester</i> .
3		
1	Le <i>Banquier</i>, venant de la Rochelle à Saint Valery. Le <i>Triste</i>, venant de Bor- deaux à Dunkerque. Le <i>Duc de Parme</i>, allant de Nantes à Saint-Domingue. La <i>Bonne-foi</i>, barque de l'Isle-Dieu. Le <i>Marquis</i>, navire de Bayonne, venant du Groen- land, chargé de quatre ba- leines.	L'Allege du <i>Colchester</i> .
4		Le <i>Mont- mouth</i> .
1	Navire venant du Cap Bre- ton à Dunkerque.	L' <i>Embuscade</i> .
2	Deux bateaux de pêcheurs.	L'Allege du <i>Bristol</i> .
1	La <i>Conception</i> , allant de Marseille à Rotterdam.	Deux Alle- ges.
4	Deux Bri- gantins. Un Sénault. L'<i>Espérance</i> venant de la Rochelle à Dunkerque.	du Croisic. } L' <i>Expérience</i>
21		

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

De l'autre
part.

21

1	L' <i>Eternité</i> , allant de Bordeaux à Porto.	L' <i>Tork</i> .
1	Le <i>Saint Thomas</i> , allant de la Rochelle à Honfleur. . .	Le <i>Rocheſter</i> .
1	La <i>Diligence</i> , allant de Bordeaux au Havre.	Le <i>Cigne</i> .
1	L' <i>Aimable Susanne</i> , venant de la Rochelle à Calais. . .	L'Allege du <i>Boston</i> .
1	La <i>Providence</i> , allant de la Rochelle à Boulogne. . . .	Ayant été forcée de relâcher à Portsmouth y fut laissée.
4	L' <i>Actif</i> , allant du Havre à St. Domingue.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
	Le <i>St. Joseph</i> , allant d'Honfleur à Bordeaux.	
	La <i>Bienheureuse de Chantal</i> , venant de Terre-Neuve à Dieppe.	
	Le <i>Dauphin</i> , allant de la Rochelle à Calais.	
1	Navire dont on ne fait pas le nom.	La Chaloupe le <i>Curieux</i> .
	La <i>Marie Catherine</i> , venant de la Martinique au Havre.	
	Le <i>Prince - Charles</i> , allant de Saint-Valery à Marseille.	
	La <i>Lunette</i> , venant de la Martinique à Dunkerque.	
	La <i>Marie-Anne</i> , allant du Havre à Marseille.	
	Les <i>Deux Amis</i> , allant de Briac à la Rochelle.	
	L' <i>Elisabeth</i> , allant d'Honfleur à Brest.	
	Le <i>Jean Baptiste</i> , allant de Guernesey à Nantes.	
	L' <i>Aimable</i> , allant du Havre à Bordeaux.	Conduits à Portsmouth par divers vaisseaux.

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

Ci-contre

31

Le *Saint-François*, allant de Saint-Martin de Ré à Dunkerque.

21

Le *Saint-Marc*, allant de Nantes à Saint-Dominique.

Les *Treize Cantons*, allant de Nantes à la Martinique.

Un bateau, allant de Morlaix au Croisic.

Un brigantin, dont le nom est inconnu.

Le *Jafon*, venant de la Martinique à Nantes.

Le *Laurier* } venant de
La *Gracieuse* } Terre-neuve.

Le *Saint-Jean*, chargé de sel.

Le *Duc d'Ayen*, venant de St. Domingue.

L'*Aimable*, venant de Terre-neuve au Havre.

Le *Placiliane*, venant du Cap François à Nantes.

La *Marie-Anne*, venant de Terre-neuve à Saint Malo.

L'*Espérance*, venant de Saint-Domingue au Havre.

La *Marie-Anne*, allant de Bordeaux à la Martinique.

La *Catherine*, venant de Terre-neuve au Havre.

La *Poupponne*, venant de Terre-neuve à Dieppe.

Le *Jean*, on ne fait pas d'où il est.

11

Le *Belvifau*, venant du Canada au Havre.

La *Marie-Elisabeth*, venant de Saint-Martin de Ré.

Le *Saint-Louis*, de Calais,

Le *Bon Deyot* } venant de
Le *Hardi* } Terre-neuve à la Rochelle.

La *Sophie*, allant de Bordeaux à la Martinique.

Conduits à
Portsmouth
par divers
vaisseaux.

Pris par divers
vaisseaux
& envoyés à
Plimouth.

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

De l'autre
part.

63

6 { 2 navires venant de Saint-Domingue.
2 petits bâtimens venant de Terre-neuve.
2 barques. } Pris par divers vaisseaux & envoyés à Falmouth.

1 Brigantin du Croisic. . . } Pris par divers vaisseaux & envoyé à Montsbay.

Le *Trudaine*, allant du Havre à Saint-Domingue.

La *Comète*, venant de Saint-Domingue à Nantes.

Le *Dauphin*, venant de la Rochelle à Calais.

Les *Deux Fils*. } allant de
Le *Saint-Esprit*. } la Rochelle à Nantes.

L'*Aimable*, allant de Nantes à la Martinique.

Le *Saint-Jean*, venant de Terre-neuve au Havre.

La *Prudence*. } venant de
Le *Duc de* } St. Domingue à Bordeaux.
Penthievre. }

Le *Dialème*, allant de la Rochelle à l'Isle-Royale.

La *Sainte Catherine*, allant de la rivière de Seudre à Dunkerque. } Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.

Le *Saint-Joseph*, venant de Cette au Havre.

La *Demoiselle Marie*, allant de la Rochelle à Dunkerque.

L'*Union*, venant de Cette à Dunkerque.

La *Tartane*, allant à Dunkerque.

L'*Aimable*, venant de la Martinique à Nantes.

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

Ci-contre

70

		L'Espérance, allant de Bordeaux à Saint-Domingue.	
		La Providence, venant de Marennes à Honfleur.	
		Le Poli, allant de la Rochelle à Dieppe.	
		L'Aimable, allant de la Rochelle à Calais.	
		Le Beau-fils, } venant de	
		L'Astree, } Terre-neuve à Nantes.	
		L'Hercule, allant de l'Orient en Guinée.	
		L'Astree, venant du Sénégal à l'Orient, chargée de 130 tonneaux de gomme.	
		Le Solide, venant de St. Domingue au Havre.	
33	{	Le Charles, venant de St. Domingue à Nantes.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
		L'Expédition } venant de	
		La Nouvelle } St. Domingue à	
		Concorde. } Bordeaux.	
		La Pureté. }	
		Le Comte de Mirepoix. }	
		Le Michelet François, venant d'Islande aux Sables d'Olonne.	
		L'Aigle, venant de Lisbonne à la Rochelle.	
		Le Saint Nicolas, venant de Terre-neuve à Dieppe.	
1		La Victoire, venant de la Martinique au Havre. . .	Pris par le Nassau & envoyé à Portsmouth.
1		Vaisseau ayant 18 canons montés, 180 hommes, avec quelques caisses d'armes. .	Pris par le Jesis.

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

De l'autre
part.

105

	Le <i>Marchand</i> , de Dunker- que, venant de Léogane à Dunkerque.	
3	Le <i>Jean de Wit</i> , venant de Terre-neuve à Benique, avec 154 hommes.	
	L' <i>Aventure</i> , venant de Ter- re-neuve à Saint-Malo.	
	La <i>Bravine</i> , venant de Ter- re-neuve à Honfleur.	
	L' <i>Espérance</i> , allant de Ba- yonne à Bilbao.	
	La <i>Marianne</i> .	
	Le <i>Charles & Marie</i> .	venant de
	La <i>Françoise</i> .	Terre-
	La <i>Magdelaine</i> .	neuve.
11	L' <i>Annibal</i> .	
	La <i>Marie-Françoise</i> , venant de la Rochelle à Dunkerque.	
	Le <i>Duc de Bourgogne</i> , ve- nant de la Martinique au Havre.	
	L' <i>Hélène</i> , venant de la Ro- chelle à Dunkerque.	
	La <i>Marie</i> , venant de Louis- bourg.	
1	La <i>Fidélité</i> , venant de Ter- re-neuve à Grandville.	Envoyé à Pli- mouth par le Cheval Ma- rin.
	Le <i>Saint Jean</i> .	venant
	Le <i>Jean Robert</i> .	de Ter-
	Le <i>Jean Cathe- rine</i> .	re-neu- ve à Gran- ville.
	L' <i>Aimable Union</i> , venant de Terre-neuve au Havre.	
	La <i>Badine</i> , venant de Léo- gane à Nantes.	

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

Ci-contre

120

22

Le *Saint-Esprit*, venant d'Amsterdam à Bayonne.

L'*Aimable-Marie*, venant du Cap François à Dunkerque.

La *Malversée*, venant du Canada à Brest.

La *Marie-Magdeleine*, venant de Terre-neuve à Granville.

La *Marie-Louise*, allant de la Rochelle à la Martinique.

L'*Heureuse Marie*, venant de la Martinique à Honfleur.

La *Gentille Marguerite*, venant de Terre-neuve à Granville.

Le *Jacob & Marie*, venant de Terre-neuve au Havre.

Le *Triomphe*, venant de Terre-neuve au Havre.

La *Jeune Henriette*, venant de Terre-neuve au Havre.

La *Constance*, venant de Saint-Domingue à la Rochelle.

L'*Aimable Marthe*, venant de Terre-neuve à la Rochelle.

Le *Jacques & Marie*, venant de Terre-neuve à St. Malo.

L'*Illirondelle*, venant de Terre-neuve à St. Malo.

Le *jeune Saint-Jean*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.

La *Jeune Amitié*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.

Le *Dauphin*, dont le voyage n'est pas mentionné.

1

Le *Maréchal de Saxe*, venant de Terre-neuve à Honfleur.

La *Thétis*, venant de Terre-neuve à Saint-Malo.
Le *Lange*,

Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plimouth.

Par la chaloupe le *Pélerin*, envoyé à Plimouth.

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

De l'autre
part

143

Le Duc de Luxembourg,
venant de Terre-neuve à
Bordeaux.

La Fidelle, venant de St.
Domingue à Bordeaux.

L'Achille, } venant de
L'Américain, } Saint Do-
mingue à
Bordeaux.

La Reine des Anges, ayant
116 hommes d'équipage, ve-
nant de Terre-neuve à Saint
Malo.

Le Viarme, de 14 canons
& 200 hommes d'équipage,
venant de Terre-neuve à
Saint-Malo.

L'Aimable Rose, venant du
Canada à la Rochelle.

La Colombe, venant de
Porto à Bordeaux.

Le Bon tems, venant de
Gaspé à Bordeaux.

La Jeanne-Pierre, venant
de Gaspé à Saint-Malo.

L'Aimable Marguerite, ve-
nant de Gaspé à Bordeaux.

L'Assurance, } venant de
La Pucelle, } Terre-neu-
La Cérés, } ve à Hon-
fleur.

Le Télémaque, venant de
Terre-neuve à Saint-Malo.

La Subtile, venant de St.
Domingue à Bordeaux.

L'Espérance, venant de
Terre-neuve à Honfleur.

La Fortune, venant de la
Martinique au Havre.

La Paix, } venant de
Le Marquis de } Saint-Do-
Vaudreuil, } mingue à
Nantes.

Pris par di-
vers vaisseaux
& envoyés à
Plimouth.

Pris par di-
vers vaisseaux
& envoyés à
Portsmouth.

19

310 V I E P R I V É E

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

Ci-contre
162

10	La Marie-Thérèse La Grange, de Terre-neuve. L'Olivier, verant deTer- re-neu- ve à Hon- fleur.	
	Le Jeune Russe, venant du Croisic.	
	Le Neptune, Le Saint-Mathieu, venant de Terre- neuve à Honfleur.	
3	Un gros vaisseau venant de St. Domingue.	
	Navires pris par . . .	Le Bedford, vaisseau de guerre, en allant à Gibraltar.
1	La Reine des Anges, venant de la Martinique au Havre.	Le Colchester, & envoyé à Falmouth.
1	La Rencontre, venant de la Martinique au Havre.	L'Allege le Caskeo, & envoyé à Falmouth.
1	Navire françois. . .	La Chaloupe la Fortune.
1	Sénault, allant de Marseille à Cadix, sa cargaison estimée 1,000,000 livres.	La chaloupe le Spiedweld.
1	La Margarida, navire de Marseille. . .	Le Humber, & conduit à Madere.
1	La Rosette, venant de Louisbourg à Bordeaux.	Le Kingston, & envoyé à Portsmouth.
1	Gros navire percé pour 20 canons, venant de la Martinique. . .	La chaloupe le Sauvage, & conduit à Plimouth.

Nombre
De l'aut
part
182
22

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

De l'autre

part

182

22

Bâtimens chargés de vivres
venant de Bordeaux & de
Brest.

Par les Ami-
raux Bosca-
wen, Mostyn,
Holbourne,
pendant le
tems qu'ils
ont croisé à la
hauteur de
Louisbourg &
dans le Golfe
Saint - Lau-
rent.

1 La *Délivrance*, allant de
Terre neuve au Havre.

Le *Wig-
mouth*, &
conduit à
Plimouth.

1 L'*Aimable Catherine*, venant
de Terre-neuve au Havre.

Envoyé à Pli-
mouth.

1 Le *Vainqueur*, allant de la
Guadeloupe à Bordeaux.

Conduit à
Plimouth.

1 Le *Saint-Denis*, allant de
Terre-neuve à Honfleur.

Le *Rocheſter*,
& conduit à
Plimouth.

1 La *Société*, allant de la Gua-
deloupe à Honfleur. . . .

Envoyé à
Portsmouth.

Le *Phénix*, allant de Saint-
Domingue à Bordeaux.

Idem.

3 Le *Jean-Louis*, allant de
Terre-neuve à Nantes.

Idem.

Le *Vilembere*, allant de
Terre-neuve à Honfleur.

Idem.

1 La *Vénus*, allant de Saint-
Domingue à Nantes.

Le ſénault
Heirneſs.

1 Vaiſſeau, allant de la Mar-
tinique à Marſeille.

Le ſénault la
Fortune, &
conduit à
Gibraltar.

1 Le *Prince d'Angola*, joli
vaiſſeau, percé pour 18 ca-
nons, ayant 40 hommes d'é-
quipage, venant de Saint
Domingue au Havre.

L'*Effex*, &
conduit à
Portsmouth.

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

Ci-contre

215

	Un vaisseau venant de St. Domingue, chargé de sucre & d'indigo, conduit à Mahon par la <i>Princesse Louise</i> .	
	Un vaisseau venant de la Martinique, chargé de sucre, conduit à Mahon par la <i>Princesse Louise</i> .	
	Le <i>Saint-Pierre</i> , venant de la Martinique à Marseille.	
7	Le <i>Grand-Duc</i> , allant de Bordeaux au Cap François.	Pris par l'Escadre du Commodore Franelan & envoyés à Antigues.
	Le <i>Partein</i> , ayant 280 esclaves à bord, qu'il portoit de la côte d'Afrique à Saint-Domingue.	
	L' <i>Alcion</i> , autre Négrier, allant de la côte d'Afrique à Saint-Domingue, avec 511 Esclaves.	
	L' <i>Infante</i> , de Bordeaux, venant de la Guadeloupe à Bordeaux.	
	Les <i>Deux petits</i> , venant de la Martinique à Bayonne.	
I	L' <i>Aimable</i> , venant de l'Inde à Bayonne, chargé de 177 Esclaves.	
I	Un navire, venant de Terre-neuve.	Envoyé à Portsmouth par le <i>Seaforth</i> . Le <i>Portland</i> , & conduit à Libourne. La chaloupe de guerre la <i>Loutre</i> , & conduit à Hallifax.
I	Les <i>Ames du Purgatoire</i> , venant des Isles de l'Archipel.	
I	Le <i>Prince de Dombes</i> , allant de Bordeaux à Louisbourg.	

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

De l'autre
part
227

I	La <i>Marguerite</i> , de Nantes, allant en Guinée. . . .	Le <i>Humber</i> , frégate de 40 canons, & envoyé aux Barbades. Conduit à la Jamaïque, par la chalou- pe le <i>Hind</i> .
I	Sénault, venant de Saint- Domingue en France. . .	
II	Navires, envoyés à Mahon par la frégate le . . .	<i>Phénix</i> .
I	Le <i>Maryville</i> , allant du Ha- vre à Morlaix, envoyé à Dou- vres par le . . .	<i>Falmouth</i> .
9	Navires, envoyés à la Jamaï- que par le Chef-d'Escadre Coate, Commandant le . .	<i>Seyern</i> .
5	Autres envoyés au même lieu, par le . . .	<i>Greenwich</i> .
I	Le navire l' <i>Amitié</i> , venant de la Martinique, estimé 1.200,000 livres, chargé de 800 barriques de sucre & 700 balles de café, pris à deux lienes de Cadix & conduit à Gibraltar par la frégate . .	<i>l'Espérance</i> .
5	{ La <i>Seine</i> , La <i>Marianne</i> , } de Nantes. L' <i>Hector</i> , Le <i>Roi de</i> <i>Juda</i> . } de Bordeaux. Le <i>Sérieux</i> . }	Le Commo- dore Coate, & conduits à la Jamaïque.
2	{ La <i>Gabrielle</i> , de Nantes allant à Rochefort. L' <i>Hirondelle</i> , allant de Bayonne à Nantes. }	Envoyés à Plimouth par la frégate le <i>Lynne</i> .
I	Le Sénault l' <i>Adrien</i> , venant de Saint-Domingue à Nantes.	Envoyé à Douvres par la même fré- gate.

264

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

Ci-contre

264

7	{	Deux Navires venant de la Martinique en France, chargés de sucre, café & coton.	}	Pris par le Chef d'Escadre Froakland & conduits à Saint Christophe.
		Deux sénéauts & deux chaloupes chargés de sucre & de melasse, allant de la Martinique à St. Eustache.		
		Un sénéaut revenant de Saint Eustache à la Martinique, chargé de munitions de bouche.		
2	{	Navires conduits à Lunegade par	}	la frégate le <i>Sorland</i> , de 24 canons & 176 hommes d'équipage.
2	{	Vaïsseau, allant au Cap Breton, ayant à son bord 133 soldats.	}	Conduits par l' <i>Oxford</i> à Plimouth.
1	{	Sénéaut chargé de munitions de guerre & de bouche pour Quebec.		
1	{	La <i>Vestale</i> , venant de Saint-Domingue à Nantes, pris par	}	le <i>Dunkerque</i> , le <i>Lyncefil</i> , & conduit à Portsmouth.
1	{	Le <i>Bon ami</i> , Sénéaut allant de Bordeaux à Quebec.		
1	{	L' <i>Abbé</i> , allant de Brest au Cap Breton, avec 180 soldats à son bord, pris par . . .	}	le <i>Lyncefil</i> & conduit à Portsmouth.
1	{	Le <i>Dauphin</i> , venant de la Martinique à Bordeaux.		
1	{	Le <i>Duc d'Anjou</i> , allant de la Rochelle à Louisbourg.	}	le <i>Medway</i> , & conduit à Portsmouth.
1	{	Le <i>Grand Urfin</i> , allant à Quebec, avec 130 soldats à bord.		
2	{	L' <i>Aimable Catherine</i> , venant de la Martinique en France.	}	Conduit Eymont par le sénéaut <i>Hernès</i> . Le <i>Winchester</i> , & conduits aux Barbades.
	{	Le <i>Comte de Clermont</i> .		

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

De l'autre
part.
283

2	<i>L'Amable Victoire</i>, allant de Bordeaux en Poitou, chargé de vin & eau-de-vie. <i>Le Saint-Michel</i>, allant de Bordeaux à Morlaix, chargé de vin & eau-de-vie.	Conduits à Portsmouth par les frégates le <i>Gibraltar</i> & le <i>Ferret</i> .
2	<i>La Vigilante</i> <i>Madelaine</i>, <i>Le Vautour</i>,	allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandises seches.
1	<i>La Fortune</i> , du port de 450, allant de Rochefort au Mississipi, ayant 140 soldats à bord & 30 femmes, qui alloient s'établir dans cette colonie.	
1	<i>Le Brillant</i> , venant de Saint-Domingue à Bordeaux, chargé de sucre, d'indigo & de café, conduit à Waterford.	
1	<i>La Fidelle</i> , allant de Bordeaux à la Martinique, pris & conduit à Plymouth.	Le <i>St. Albans</i> .
1	<i>La Thisbé</i> , venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Portsmouth par	
1	<i>La Vénus</i> , venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Plymouth par	le <i>Romney</i> .
1	<i>La Saintonge</i> , allant de la Rochelle en Canada, pris & envoyé à Plymouth par	Le <i>St. Albans</i> .
2	<i>Le Triton</i>, <i>Le Saint-Marc</i>,	venant de Saint-Domingue à Bordeaux. le <i>Cheval marin</i>.

Nombre. Noms des Vaisseaux pris. Capteurs.

Ci-contre

295

1

L'Aimable Catherine, venant de la Martinique à Marseille, pris & envoyé à Plymouth par le *Tarmouth*.

1

L'Helene Olympe, allant de Saint-Domingue au Havre. } le *Falmouth*,
l'*Eagle* & le
Harwischer.

1

Sénault, chargé de café & sucre, allant de Léogane à Louisbourg, pris près l'Isle de la Tortue par la chaloupe le *Weazle*.

1

Le *Mars*, venant d'Afrique aux isles françoises, avec 700 Negres, pris & conduit à la Jamaïque.

1

Autre vaisseau venant d'Afrique, avec 280 Negres, pris & conduit aussi à la Jamaïque.

300

OBSERVATIONS.

Dans les trois cens bâtimens que les Anglois nous ont pris avant la déclaration de la guerre, il y en avoit :

Venant de nos Isles	74
Négriers, chargés de près de deux mille Negres.	5
Bâtimens portant des marchandises & provisions à nos Isles.	26
Bâtiment allant en Guinée.	1
Navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal & l'autre en revenant.	2
Terre-neuviers.	66
Bâtimens revenans de la pêche de la baleine.	2
Bâtimens portant des provisions à l'Isle Royale & au Canada, ou en revenant.	22
Bâtimens faisant le grand cabotage.	27
	225

De l'autre part 225

Barques , Goelettes & autres petits bâtimens, faisant le petit cabotage, tant sur les côtes de France que dans nos colonies. . 75

Total 300

On compte que les villes nommées ci-dessous ont perdu à peu près:

<i>Bayonne</i> , au moins navires.	5
<i>Bordeaux</i> .	40
<i>La Rochelle</i> .	15
<i>Nantes</i> .	35
<i>Saint-Malo</i> .	15
<i>Granville</i> .	9
<i>Honfleur</i> .	17
<i>Le Havre</i> .	27
<i>Dieppe</i> .	3
<i>Dunkerque</i> .	6
<i>Marseille</i> .	13
	<u>185</u>

Le surplus des prises sont des bâtimens de peu de conséquence pour la plupart, dont quelques-uns appartiennent aux villes qu'on vient de nommer, les autres à de petits ports.

On a repris onze bâtimens à Mahon.

Les Espagnols nous ont fait rendre le navire l'*Amitié*, de Marseille, pris près de Cadix, dont la cargaison étoit très-considérable. Nonobstant la déduction à faire pour cet objet, on estime la valeur de ces vaisseaux pris, au moins 30,000,000 livres.

Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de nos vaisseaux de guerre l'*Alcide*, le *Lys* & l'*Espérance*, ont fait au moins six mille officiers, mariniers & matelots prisonniers, & mille cinq cens soldats ou gens de nouvelles levées.

N^o. III. (Page 61.) *Précis de la vie de Louis Mandrin, (*) Chef de Contrebandiers; avec un récit de sa prise & de l'exécution de son jugement.*

LOUIS MANDRIN, d'une famille obscure, né à Saint-Etienne de Saint Geoirs, village près la côte Saint-André en Dauphiné, prit en France parti dans les troupes, dès qu'il fut en âge de porter le mousquet. Il déserta. Il rentra bientôt dans le royaume, où deux de ses freres & lui se mirent à faire de la fausse monnoie. Recherchés & jetés en prison à Grenoble, l'un d'eux fut pendu, l'autre fut envoyé aux galeres; Mandrin échappa à la justice: on ne l'en condamna pas moins, dit-on, par contumace à la potence. Se voyant proscrit, & ne sachant où donner de la tête, son premier métier fut celui de maquignon, qu'il exerça pendant quelques années; mais ayant commis un assassinat, il fut encore condamné à être rompu vif par arrêt du Parlement de Grenoble. Il se porta ensuite pour chef d'une troupe de contrebandiers, gens sans aveu & proscrits

(*) Cette piece a été faite de l'ordre du gouvernement, pour faire croire que Mandrin n'a pas été pris par les troupes du Roi, & l'a été sans l'aveu de la cour.

comme lui. Ses exactions, ses meurtres & autres faits qui ont eu cours pendant environ deux ans, sont connus par le jugement rendu à Valence le 24 Mai 1755.

Mandrin, avec Saint-Pierre, frere de son Major, & cinq à six autres de ses gens, furent surpris la nuit du 10 au 11 Mai par les commis des fermes du Dauphiné, qui s'étoient déguisés; il ne fit aucune résistance, & ils le conduisirent à Valence sous une forte escorte.

Les quatre premiers jours on permit à tout le monde de parler au prisonnier. Il répondoit assez poliment à toutes les questions qu'on lui faisoit, quand elles n'étoient pas indiscrettes; d'autres fois il répondoit brusquement, surtout aux religieux & aux ecclésiastiques: il est vrai qu'il ne s'est échappé que lorsqu'il étoit dans le vin, M. Lever ayant ordonné qu'on lui donnât ce qu'il demanderoit. Il est faux que Mandrin lui ait tenu des discours insolens, comme on l'a dit; bien loin de-là il lui a toujours parlé avec respect. On l'examinoit soir & matin. On le confronta avec deux de ses valets; Mandrin répondit à la confrontation de l'un d'eux; nommé le grand Bertier, qu'il ne falloit pas s'en tenir à la déposition d'un valet. Le nommé la Pierre, conducteur de ses chevaux & déferreur des Volontaires de Gantés, repliqua qu'on ne devoit pas le suspecter d'en imposer à la justice de la terre, se trouvant sur le point d'aller paroître devant le souverain juge. Il fut successivement confronté avec d'autres prisonniers de sa troupe, témoins de ses forfaits; mais il répondoit que la probité exigeoit de lui de ne rien dire sur le fait d'autrui, que cela ne le regardoit pas.

Un garçon perruquier, détenu comme pour fait de contrebande, fut élargi sur la preuve établie, après la déposition de Mandrin, que ce dernier l'avoit forcé quelques jours auparavant d'entrer dans sa troupe uniquement pour le raser. Quelque résolu que parût Mandrin, le supplice de deux de ses camarades, & leur bonne disposition à souffrir la mort pour expier leurs crimes, firent sur lui quelque impression, au moment surtout que l'exécuteur de la justice s'en faisoit pour les conduire sur l'échafaud; mais il alla bientôt noyer dans le vin les sombres pensées qui l'agitoient. Endurci dans le crime, il n'avoit point de confiance aux ecclésiastiques; il avoit déclaré qu'il ne vouloit se confesser ni à prêtre ni à religieux de la ville. Une Dame de la Charité, qui l'avoit vu tous les jours dans sa prison, renouvela ses instances pour l'engager à se confesser le samedi 24 Mai, jour auquel il avoit été jugé; mais cette Dame respectable ne put rien obtenir. Le lendemain elle fut plus heureuse: elle lui parla avec tant d'onction qu'elle lui fit verser des larmes. Le voyant touché, elle lui proposa pour confesseur le Pere Gasparini, Jésuite Italien, homme de mérite de la maison de Tournon, qui étoit pour-lors chez M. l'Evêque de Valence. Elle fut dire à M. Levet l'état où elle avoit laissé Mandrin. M. Levet se fit porter à la prison, & lui annonça qu'il venoit le voir, non pas comme son juge, mais comme son ami; qu'il vouloit lui procurer ce dont il avoit besoin; qu'il ne pouvoit assez l'exhorter à rentrer en lui-même & retourner à Dieu. M. Levet le toucha si fort qu'il répandit beaucoup de larmes.

Il lui envoya le Révérend Pere Gasparini, dont il lui avoit fait un éloge pour le toucher davantage. On rapporte que ce Pere entra d'abord en conversation avec lui sur des sujets indifférens; qu'il lui parla ensuite de l'affaire de son salut, & qu'enfin il le détermina à se confesser. Le criminel vouloit le remettre au lendemain; mais ce Pere, qui savoit que Mandrin devoit être exécuté le 26, l'engagea à commencer sa confession le dimanche. Il l'acheva le lundi, après qu'on lui eût lu son jugement. Il fit cette œuvre de religion avec les démonstrations de la plus vive douleur.

Ce grand criminel fut exécuté sans avoir été appliqué à la question, parce qu'à l'instant qu'on commençoit à l'y présenter, il avoua quelques crimes dont il n'avoit pas voulu convenir auparavant. Il porta sur l'échaffaud le même front qu'il avoit eu aux combats de Baune & de Grenan, mourant plus chrétiennement que le nombre & la griéveté de ses crimes ne sembloient le promettre. Il encourageoit ceux qui s'étoient chargés de l'exhorter; il étoit bien différent de lui-même & du moment où, parlant à l'un des siens pris avec lui, il disoit d'un ton de faufaronnade, le voyant beaucoup pleurer, qu'il ne valoit pas la peine de s'attrister; qu'un mauvais quart-d'heure est bientôt passé. Sa physionomie, qui n'avoit rien de farouche au premier coup d'œil, intéressoit tout le monde. Ses juges forcés de le condamner, ne purent lui refuser de la pitié; le bourreau même ne put retenir ses larmes. *Ce n'est pas moi, lui dit Mandrin, ce sont mes crimes que tu dois pleurer; puis l'embrassant: fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras.* Il

s'étoit arrêté à deux pas de l'échaffaud pour en examiner la construction, avec une hardiesse qui étoit sans doute le signe d'une parfaite résignation. Il y monta avec fermeté, il parla peu, & l'on ne put entendre que ces paroles : *jeunesse, prenez exemple sur moi ; & vous, employés, je vous demande pardon.* Auroit-on cru que c'étoit la voix de cet homme, qui tant de fois leur avoit causé de si grandes allarmes ? Dans l'instant où l'on alloit le frapper : *J'ai besoin*, dit-il, *de toutes mes forces ; donnez-moi, s'il vous plait, de l'eau de la côte.* Le Révérend Pere Gasparini, qui avoit de cette liqueur, lui en présenta. Mandrin en but. On lui en frotta le visage. Le Pere, qui se trouva mal, s'en servit aussi.

Mandrin s'étoit deshabillé lui-même, il avoit fait signe qu'il étoit inutile de lui couvrir le visage. A peine eut-il reçu les neuf coups qu'il fut étranglé : adoucissement qui honore l'humanité de ses juges. Ainsi expira à cinq heures & demie du soir, le lundi 26 Mai 1755, & termina sa bruyante carrière, ce chef des contrebandiers, qui avoit eu la témérité de combattre M. de Fischer, & que le hazard favorisa au point de lui échapper. Ainsi finit, moins troublé que tous ses spectateurs, Louis Mandrin, âgé, disent les uns, de vingt-neuf ans, & les autres, de trente-neuf, deux années après son entrée dans la contrebande. Il étoit d'une taille d'environ cinq pieds quatre pouces, très-bien prise ; il avoit le regard vif, la jambe belle, le visage long, les yeux bleus & les cheveux châtain-roux : tout prévenoit dans sa figure. Il n'étoit pas absolument dénué de certaines qualités de l'ame ; il avoit la répartie vive &

juste. S'il eut cultivé en lui les bonnes influences de la nature, on présume qu'il eût pu être autre chose qu'un grand scélérat. Il étoit très-robuste, juroit beaucoup, fumoit sans cesse, buvoit & aimoit excessivement la bonne chère: il étoit en tout tems moins sanguinaire que ses camarades. Le matin de l'exécution, son confesseur lui parlant d'un commis au coche du Rhône, à qui il avoit donné la vie sauve, Mandrin répondit: *j'oublie aisément mes bienfaits.*

Il avoit demandé d'un autre ton à la Dame qui lui parloit de confession & de salut, *combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis*, ajoutant *qu'il n'avoit que six livres à dépenser sur la route.* Ces mots & d'autres recueillis de la bouche de Mandrin, serviront à caractériser le fond de son ame.

Il est certain qu'il conduisoit toutes les marches & contre-marches, & qu'il dirigeoit les opérations de sa troupe. Quelques personnes qui croient connoître le génie des autres contrebandiers, prétendent qu'aucun ne sçauroit entièrement le remplacer. Du Rhin à la Méditerranée, sur cent quarante lieues de large, il n'ignoroit pas un sentier.

On raconte que dans l'un des entretiens que Mandrin eut avec M. Lever, il lui dit que trois différentes fois il avoit eu occasion, s'il l'eût voulu, de le tuer ou faire enlever par sa troupe, & il lui en cita les circonstances.

JUGEMENT SOUVERAIN, qui a condamné à la roue Louis Mandrin, du lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs en Dauphiné, principal Chef des Contrebandiers qui ont commis les crimes & désordres mentionnés au jugement du 24 Mai 1755 : exécuté le 26 du dit mois.

GASPARD LEVET, Seigneur de Malaval, Conseiller, Secrétaire du Roi, Commissaire du Conseil, nommé par Arrêts des 3 Décembre 1738, 2 Octobre 1742 & 2 Avril 1743, pour instruire & juger souverainement & en dernier ressort les procès des contrebandiers, employés infidèles, & ceux des faux-sauniers, leurs auteurs & complices dans les provinces de Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue & Quercy.

Vu ledit Arrêt du Conseil du 3 Décembre 1738, & la commission du grand sceau sur icelui du même jour, &c.

Nous Commissaire du Conseil susdit, en vertu du pouvoir attribué par ledit Arrêt du 3 Décembre 1738, de l'avis des Gradués, Juges-Assesseurs de la Commission, au nombre requis par l'Ordonnance, avons déclaré ledit Louis Mandrin, natif de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, en cette province de Dauphiné, duement atteint & convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement & port d'armes, depuis deux années qu'il a été obligé de quitter son domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occasion des poursuites faites contre

lui pour raison d'accusations de fabrication & exposition de fausse monnoie, & d'un assassinat: & notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à six se détachèrent au village de Curson, le 7 Janvier de l'année dernière, pour aller à la rencontre de cinq employés de la brigade de Romans, qui se laisserent approcher, croyant qu'ils étoient de quelqu'autre brigade, & profitant de cette surprise, les fusillèrent, en tuerent deux, en blessèrent deux autres, dont un mourut deux jours après de ses blessures, volerent les armes desdits employés, le cheval du brigadier, qui fut du nombre des morts, son manteau & son chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté, & la nuit du huit au neuf allerent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand Lemps, & après l'avoir maltraité & menacé de mort, volerent ses armes, & obligerent sa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le cheval dudit Dutret: de celle de plus de trente qui, le 7 Juin suivant, attaqua les employés dans leur corps-de-garde au Pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par surprise, tua un desdits employés, en blessa plusieurs, vola leurs armes & effets, ainsi que quelques-uns appartenans à un particulier qui avoit son habitation près dudit corps-de-garde: de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande, qui le 10 firent feu près du village de Laine, sur des employés de la brigade de Taulignan, qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montelimart, pour se rendre à leur poste, en tuerent un, en blessèrent trois autres, dont un mourut peu de jours après: du

nombre des trois de la même bande, qui le lendemain onze, étant restés au cabaret de Tioulle, paroisse de Saint-Bazile en Vivarès, fusillèrent devant ledit cabaret un Sergent du Régiment de Belsunce, le supposant être un employé ou espion : laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit plusieurs désordres, & entr'autres le 23 tua une femme enceinte à Saint-Romede-Tarn, chez laquelle un particulier, poursuivi par quelques-uns desdits contrebandiers, vouloit se réfugier; le 30, força l'entreposeur de Rhodéz à prendre de leur tabac & de le payer au prix que ledit Mandrin fixa; & elle écrivit au Subdélégué de l'Intendance, pour faire rendre des armes déposées à la maison de ville, saisies quelques années avant sur d'autres contrebandiers; le 3 Juillet suivant fit aussi prendre de force des tabacs à l'entreposeur de Mende; & le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin, se retirant en Savoye ou en Suisse, & passant avec sa troupe audit lieu de Saint-Etienne de Saint Geoirs, tué le nommé Sigismond-Jacques Moret, ci-devant employé, & un enfant de dix-huit mois qu'il tenoit entre ses bras, soupçonnant ledit Moret d'avoir été cause que Pierre Mandrin son frere, qui a subi la peine de mort pour fausse monnoie, avoit été arrêté; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra sur la fin du mois de Juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, blessa & vola plusieurs employés des brigades de Mouthe & Chauneuve, & aussi le principal chef de celle qui pénétra de Savoye en France le 20 Août suivant; força le 26 l'entreposeur du tabac à Brioude de lui compter une somme d'argent, sous prétexte d'un dépôt dans

son bureau de quelques balots de tabac ; le 28, les débitans de Crapone à lui payer aussi une somme, pour raison de la remise de quelques tabacs ; ainsi que l'Entreposeur de Montbrison, où elle força les prisons & en fit sortir onze prisonniers ; arrêta le 2 Septembre, passant à Pont-de-Vele en Bresse, deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointemens de la brigade, dont ils étoient porteurs ; & le 5 tira près du château de Joux sur des employés qu'elle rencontra, dont un fut tué & d'autres blessés ; d'avoir été de la nombreuse bande, aussi comme principal chef, qui pénétra de Savoye en Bugey la nuit du 3 au 4 Octobre dernier, fit des exactions sur plusieurs receveurs de l'adjudicataire général des fermes du Roi, sous prétexte qu'elle leur laissoit quelques balots de faux tabac ; le 4 à Nantua ; le 5 à Bourg-en-Bresse ; le 6 à Châtillon les Dombes ; le 9 à Charlieu, à Rouanne le même jour ; les 10, 11, 12, 13 & 14, à Thiers, Amberg, Marsal, Arlan & la Chaise-Dieu ; le 16 fit payer une somme de 600 livres aux propriétaires des grains qui étoient dans les greniers de la maison occupée par l'entrepoteur du Puy, pour ne pas les enlever ; les 17, 18, 20, 21 & 22, continua ses exactions sur les receveurs, entreposeurs & débitans, à Pradelle, Langogne, Tance, Saint-Didier, Saint-Bonnet-le-Château ; le 23 à Montbrison & à Boën, & le 24 pour la seconde fois à Charlieu ; tira sur le postillon conduisant la diligence, pour voir si quelques personnes qu'il cherchoit n'y étoient pas ; le 9, en passant à Saint-Just en Chevalet, y fit perquisition des employés, sur

lesquels il fut tiré, & l'un d'eux blessé dangereusement, ses armes & effets, ainsi que ceux du brigadier, furent pillés & volés; força le 16 le bureau de l'entrepôt du Puy & maison de l'entreposeur, vola, pillà ou brisa le tabac, effets & meubles dudit entreposeur; blessa deux employés qui avoient été préposés à la garde dudit entrepôt; pillà aussi le 21 à Saint-Didier, le 22 à Saint-Bonnet, le 25 à Clugny & le 27 à Saint-Trivier, les maisons de différens employés desdits lieux, ainsi que le 28 à Saint-Laurent en Franche-Comté, où elle tua un employé; vola aussi différens effets dans une maison d'Orgelet le 27; força les prisons de Bourg, Rouanne, Thiers, le Puy, Montbriçon; Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour & Orgelet, & y enleva plusieurs prisonniers; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suisse en Franche-Comté la nuit du 14 au 15 Décembre dernier; tira le 16 sur des cavaliers du régiment d'Harcourt, qui passaient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola ses armes, habit, chapeau & manteau; le 17, se rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquisition des employés, vola les effets du capitaine général, après avoir enfoncé les portes de son appartement & commode; força les Receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac à lui payer une somme d'argent, & ce dernier à lui donner une reconnoissance d'un nombre de balots de faux-tabac qu'elle laissa dans son bureau, où il fut obligé de les recevoir; força le 18 la garde-bourgeoise d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ses dispositions à quelque distance de ladite ville pour y réussir, sur

Favis qu'elle eut qu'on y montoit la garde, tua deux bourgeois qui en faisoient partie & en blessa d'autres, tua aussi un soldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui se trouva par hazard sur le rempart près ladite porte; obligea le maire à venir au fauxbourg parler audit Mandrin, pour traiter de la somme qu'elle vouloit exiger; contraignit ledit maire d'écrire aux receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac, d'apporter la somme convenue & fixée par ledit Mandrin à 20000 livres, ce qui fut exécuté par lesdits receveurs; laquelle bande força encore le 19 le maire & les habitans d'Autun à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en escaler les murs, de mettre les fauxbourgs à feu & à sang, & d'emmener avec elle un nombre de jeunes ecclésiastiques qu'elle avoit rencontrés à quelque distance de ladite ville, allant recevoir les ordres à Châlons, qu'elle avoit obligés de revenir avec elle, & gardés par forme d'otages jusques à ce qu'elle eût reçu la somme qu'elle vouloit du receveur du grenier à sel & de l'entrepoteur du tabac, laquelle fut réglée & convenue dans la maison de ville, où ledit Mandrin & deux autres de sa troupe se rendirent; la plus grande partie de la bande étant demeurée au devant dudit hôtel-de-ville; combattit le 20 au village de Guenand, paroisse de Brion, contre les troupes du Roi, sur lesquelles elle fit feu la première, tua & blessa plusieurs officiers, soldats, dragons & hussards, & tant à Seurre qu'à Autun, força les prisons & en fit sortir les prisonniers; d'avoir rassemblé ensuite trente-un ou trente-deux contrebandiers de ladite bande, à la tête desquels Mandrin se mit, lesquels volèrent le 21, quatre

chevaux, armes & équipages de quatre cavaliers de maréchaussée, au lieu de Dompierre en Bourbonnois; le 22, assassinèrent, au lieu du Breuil, cinq employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux; le 23, un particulier au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu; le même jour, & le 24 obligèrent par différentes violences & menaces, les receveurs de Cervieres & de Noire-Table, à leur compter une somme d'argent, & dans le dernier lieu, tirèrent contre la porte de la maison du brigadier des fermes, blessèrent sa femme qui étoit derriere pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après de sa blessure; le 25 firent exaction sur un des débitans de la Chaise-Dieu, & le 26 firent feu sur la cavalerie des Volontaires de Flandre & du Dauphiné, au lieu de la Sauvetat dans le Melay, & tuerent un maréchal-des-logis; & enfin ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit & signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées desdits receveurs, entreposeurs & débitans, dans quelques-uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences & de menaces, & d'avoir écrit lui-même sur des registres d'écroue, des prisons de Bourg & de Seurre, l'attentat par lui fait sur lesdites prisons: Pour réparation de quoi, & des autres crimes, résultans du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute justice, qui le menera nud en chemise, la corde au col, ayant un écriteau où seront ces mots, en gros caracteres: *Chef de*

*contrebandiers, voleurs & perturbateurs du repos public; & tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au devant de la porte de l'église cathédrale de cette ville, qui fait face à la rue de la Pérolierie, où ledit Mandrin, nue tête & à genoux, fera amende honorable, & déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au Roi & à Justice de tous ses crimes & attentats; sera ensuite conduit à la place des Clercs, & là aura les bras, jambes, cuisses & reins rompus vif, sur un échafaud qui sera à cet effet dressé, mis ensuite sur une roue la face tournée vers le ciel, pour y finir ses jours; après quoi son corps mort sera par ledit exécuter exposé aux fourches patibulaires de cette ville; préalablement ledit Mandrin exposé à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir par sa bouche la vérité d'aucuns faits résultans du procès, & la révélation de ses complices: Déclarons tous & chacuns ses biens confisqués au Roi, sur iceux préalablement pris la somme de dix livres d'amende, en cas que confiscation n'ait lieu au profit de Sa Majesté; & encore sur iceux pris la somme de mille livres aussi d'amende envers ledit Jean Baptiste Bocquillon, adjudicataire général des fermes, & les dépens du procès; esquels amendes & dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon, ayant égard à sa requête du jour d'hier. Et sera le présent jugement imprimé, lu, publié & affiché dans toutes les villes & lieux dénommés en icelui, & partout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la Chambre criminelle du Présidial de Valence & Dauphiné, le 24 Mai 1755. (Signés) *Levet, Gaillard, Luit-**

hier, Bolozon, Bachasson, Rouyere, de l'Etang & Cozon.

Et plus bas est écrit: *Le 26 Mai 1755, le jugement ci-devant a été lu par moi Greffier de la Commission soussigné, audit Louis Mandrin, & exécuté même jour suivant sa forme & teneur. (Signé) N. Léorier.*

Discours de M. le Comte de Noailles au Roi de Sardaigne.

SIRE,

LE Roi mon Maître se devoit à lui-même le désaveu qu'il a fait de ce qui s'est passé, sur le territoire de Votre Majesté, & le soin qu'il a pris de faire punir les coupables.

Les sentimens qu'il a toujours eus pour la personne de Votre Majesté, ne lui ont pas permis de se borner à une attention qui ne pouvoit satisfaire que la justice; il a voulu que cette circonstance servît à resserrer les liens de l'amitié qui ne l'unifient pas moins à Votre Majesté que ceux du sang. Je viens de sa part lui en porter le témoignage le plus solennel.

Rien n'est plus honorable pour moi que d'exécuter cet ordre dicté par le cœur du Roi mon Maître, & d'assurer Votre Majesté que votre amié lui sera toujours chere & précieuse.

N^o. IV. (Page 64.) *Précis des forces maritimes des Etats de l'Europe.*

M O S C O V I E.

EN 1750, la Marine de l'Impératrice de Russie consistoit en 50 vaisseaux de ligne & près de 30 frégates, outre 80 galeres ou demi-galeres; mais les matelots classés ne montoient qu'à 25,000.

S U E D E , 1753.

La Marine de ce royaume consiste en 22 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 66 galeres ou demi-galeres & 20,000 matelots.

D A N N E M A R C , 1754.

Vaisseaux de ligne 33, frégates 16, galeres 50. Les matelots passent 25,000', en y comptant ceux que peut fournir la Norwege.

H O L L A N D E , ou République des Provinces-Unies, 1754.

La Marine de cette République est peu de chose; elle ne consiste que dans 20 ou 22 vaisseaux de ligne & 12 ou 15 frégates. Elle est plus riche en matelots; elle en a bien 100,000. Toutes les choses nécessaires pour la construction & l'armement des vaisseaux étant en grande abondance en Hollande, cette République peut rétablir promptement sa marine.

V E N I S E , 1753.

Les forces maritimes de cette République consistent en 14 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 20 galéasses & 25 galeres.

NAPLES.

Deux vaisseaux de ligne, 6 frégates ou chebecs.

TOSCANE, 1751.

Un vaisseau & 4 frégates.

MALTHÉ.

Trois vaisseaux de ligne, 2 frégates & 5 galères.

PORTUGAL, 1755.

Seize vaisseaux de ligne, treize frégates & un chebec.

ESPAGNE, 1755.

41 Vaisseaux de ligne, 29 frégates, 2 paquebots, 4 bombardes & 3 brûlots.

GRANDE-BRETAGNE, 1755.

131 vaisseaux de ligne & 112 autres bâtimens armés.

FRANCE, 1755.

67 vaisseaux de guerre, 31 frégates, 10 flûtes, 2 barques armées, 4 chebecs & 5 corvettes.

N^o. VI. (Page 99.) *Chanson sur le Roi de Prusse. Air: Voilà, mon cousin l'allure.*

FAIRE pour ses sujets, mon Cousin,
Un admirable Code;
Mais suivre en ses projets, mon Cousin,
Toute une autre méthode, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever force soldats, mon Cousin,
Les mener au pillage;
Les payer en ducats, mon Cousin,
Qu'on prend sur son passage, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

D'un ton doux & flatteur, mon Cousin,
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on est leur protecteur, mon Cousin,
La tournure est gentille, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

Sans droit & sans raison, mon Cousin,
Tenir dans l'esclavage,
D'une auguste maison, mon Cousin,
Le plus précieux gage, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

A tout le genre humain, mon Cousin,
Devenir méprisable,
Au seul Anglois enfin, mon Cousin,
Se rendre comparable, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin, l'allure, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Autre Chanson. Air : De tous les Capucins du monde.

Oui, Frédéric, ton entreprise
T'ôtera jusqu'à la chemise,
T'armant contre plus fort que toi.
Les Dieux ne sont jamais propices
A qui présume trop de soi,
Serré par deux Impératrices.

Autre Chanson. Air : Voilà, mon cousin l'allure.

L'ANTI-MACHIAVEL, mon Cousin,
Est d'un Roi débonnaire.
Mais qui s'affiche tel, mon Cousin,
Et fait tout le contraire, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Cousin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Palinodie.

Roi, qui scus mériter par ta grandeur stoïque,
 L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix,
 FRÉDÉRIC, quelle est donc l'indigne politique
 Qui te porte à trahir, à dépouiller les Rois?
 La force & le pillage annoncent mal tes droits.
 Jusqu'ici bienfaisant, ton cœur juste, héroïque,
 Eut en horreur de tels exploits:
 Chéri de l'univers, ton humeur pacifique,
 Tes talens, tes-vertus partout donnoient des loix:
 Parmi les noms fameux l'affection publique
 Plaçoit déjà le tien, si digne de ce rang.
 Roi Philosophe & Conquérant,
 Tu pouvois prétendre à la gloire
 Qu'assurent aux héros notre amour & l'histoire.
 Mais le charme est détruit, qui te rendit si grand:
 Infidèle à ta foi, ciel, qui l'auroit pu croire!
 De tes amis trompés tu deviens le tyran.
 Prince ingrat! Tu n'es plus après cette victoire,
 Qui fera pour jamais détester ta mémoire,
 Qu'un faux sage & qu'un vrai brigand!

N^o. VII. (Page 107.) *Très-humbles & très-respectueuses Remontrances, que présentent au Roi notre très-honoré & souverain Seigneur, les Gens tenans la Cour des Aides.*

SIRE,

LA guerre que vous venez de déclarer à vos ennemis, avoit été annoncée par l'impatience de vos sujets; leur juste indignation la leur faisoit regarder comme indispensable dans un temps où la modération de Votre Majesté lui faisoit employer tous les moyens possibles pour la prévenir.

Il n'est personne, sans doute, qui ne sente la nécessité des secours extraordinaires qu'exige Votre Majesté, & personne qui ne s'empresse d'y consacrer une partie de sa fortune.

La Nation Française s'est distinguée dans tous les temps par son attachement pour la personne sacrée de ses maîtres; pourroit-elle se démentir dans une circonstance, où c'est moins le peuple qui combat pour la gloire de son Souverain, que le Souverain lui-même qui prend les armes pour l'intérêt de son peuple? Pouvoit-elle être insensible à des insultes & à des violences réitérées qui ont rendu leurs auteurs odieux à l'Europe entière, tandis que la justice de votre cause en a fait la cause commune de tous les Souverains?

Pourroit-on se plaindre d'une contribution, dont l'emploi est justifié d'avance par de puissans secours donnés à notre commerce & à nos Colonies, par une augmentation prodigieuse dans votre Marine, & par des conquêtes aussi utiles que glorieuses?

Non, Sire, c'est toujours le même esprit qui anime vos fideles sujets; ce sont aussi les mêmes principes qui dirigent les démarches des Cours auxquelles Votre Majesté n'a confié une partie de son autorité suprême, qu'en les chargeant spécialement de lui représenter les abus qu'on en pourroit faire.

Votre Cour des aides, à qui ses fonctions journalieres donnent la facilité de voir de plus près qu'aucune autre les inconvéniens qu'entraîne la multiplicité des impositions, & la forme irrégulière dans laquelle il n'est que trop ordinaire d'en faire la levée, n'a pu fermer les yeux sur le préju-

dice que porteroit à vos sujets l'exécution illimitée des trois Déclarations du 7 Juillet dernier.

Elle auroit été coupable, si elle avoit négligé de porter aux pieds du trône ses très-humbles & très-respectueuses Remontrances sur un objet aussi intéressant : mais le temps dans lequel ces trois Déclarations nous ont été présentées, étoit trop voisin de celui auquel devoit commencer la perception des nouveaux subsides qu'elles établissent; tout délai, tout retardement auroient pu nuire à un recouvrement devenu nécessaire; la raison d'Etat l'a emporté sur toute autre considération, & votre Cour des aides a procédé sur le champ & sans balancer à l'enregistrement qui lui étoit ordonné: elle n'a pas craint que ses représentations, qui auroient dû naturellement le précéder, perdissent rien de leur force; elle s'est flattée, au contraire, que ses ardues supplications n'en trouveroient que plus d'accès dans votre cœur, & que sa prompte obéissance lui fourniroit un nouveau titre pour présenter avec confiance à Votre Majesté des réflexions qui n'ont d'autre but que le bien de son service & le soulagement de ses peuples.

Le payement des subsides qu'occasionne la guerre la plus juste & la plus indispensable, seroit un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit, s'il n'en regardoit la fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais, Sire, comment vos sujets pourroient-ils être soutenus par cette espérance, puisqu'on leur impose de nouvelles charges, tandis qu'ils supportent encore une partie des impôts établis pendant la dernière guerre, sans pouvoir envisager une époque fixe & certaine, à laquelle ils puissent

s'en promettre la suppression? Votre Cour des aides ne perdra jamais le souvenir des glorieux événemens de cette guerre mémorable, & il lui est facile de présumer que ce qui a préparé le succès de vos armes, a pu produire un dérangement considérable dans vos finances.

C'est ce qui a engagé Votre Majesté à conserver après la paix le premier Vingtième, & si le terme n'en a pas été fixé pour-lors, c'est qu'on n'avoit encore achevé la liquidation des dettes, à l'extinction desquelles les deniers de ce Vingtième étoient destinés; mais il n'est pas vraisemblable qu'après huit années de tranquillité, l'état de ces dettes ne soit pas encore arrêté.

Voilà, Sire, ce qui cause les plus vives alarmes de vos peuples; l'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie: & il est bien difficile de calmer leurs inquiétudes, quand, d'une part, ils considèrent les assurances que Votre Majesté leur a données & vient encore de leur renouveler, que le produit de l'ancien Vingtième sera employé à l'amortissement des dettes de l'Etat; & que, d'une autre part, ils voient qu'au lieu du terme fixe qu'on pouvoit assigner à cette imposition, on annonce une durée de dix années, qui ne commenceront à courir que du terme incertain de la publication de la paix; en sorte qu'on fait dépendre la cessation de l'impôt, d'une époque qui lui est absolument étrangère. Si les dettes n'étoient pas connues, ou que les états n'en fussent pas fixés, ne seroit-il pas à craindre que la révolution de dix années après la paix, fût insuffisante pour remplir un objet dont on ignoreroit l'étendue? Mais si, comme on n'en peut pas douter, les

dettes qu'on se propose d'amortir sont constatées, nul motif ne peut empêcher Votre Majesté de déterminer avec certitude le temps où Elle pourra faire cesser l'imposition.

Le premier Vingtième fut présenté à vos peuples en 1749, non seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de votre Etat, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que Votre Majesté se proposoit d'apporter dans l'administration de ses finances, devoit lui fournir des ressources capables *d'assurer, dans les temps de nécessité, la gloire de son Etat, & la tranquillité des Alliés de sa Couronne, sans être forcée de recourir à des moyens extraordinaires.*

Une espérance si flatteuse rendit plus léger le poids de la nouvelle imposition, & ce fut ce qui diminua la vivacité des démarches que vos Cours firent pour-lors à l'effet d'en demander la suppression, ou du moins d'obtenir la fixation de sa durée. Mais quelle a été la douleur de vos Sujets, quand ils ont appris qu'après sept années on étoit encore si éloigné du but qu'on s'étoit proposé, & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le payement annuel du premier Vingtième ! Ils ont désespéré de voir jamais la fin de leurs maux, puisqu'au préjudice des espérances qu'on leur avoit fait entrevoir, le premier instant de la nouvelle guerre étoit marqué par l'imposition d'un nouveau Vingtième, & que Votre Majesté étoit déjà obligée de recourir aux moyens extraordinaires qu'Elle avoit voulu éviter.

Nous ne porterons pas un regard indiscret & téméraire sur l'emploi ni sur la distribution des

fonds immenses qui ont été consommés dans le cours de la guerre passée; mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que, si les secours que vos Peuples s'empresserent alors de fournir à Votre Majesté, joints à ceux qu'Elle a pu tirer de ses conquêtes, ont été insuffisans, si l'Etat s'est trouvé endetté à la paix de plus de quatre cens millions, comme la longueur proposée pour la durée du premier Vingtieme semble l'annoncer, la crainte de vos Sujets, sur celui qui vient d'être établi, n'est que trop excusable.

La parole de Votre Majesté les rassure, quant à ce qu'elle contient de précis & de certain; mais l'obscurité dont elle semble enveloppée à quelques égards ne peut que les allarmer, dans un temps malheureux surtout, où il est permis de prévoir tous les événemens possibles.

Il est arrivé plus d'une fois que la cessation réelle de la guerre n'a pas été suivie immédiatement de la publication de la paix: nous en avons vu un exemple récent du regne même de Votre Majesté, & Elle donna dans cette occasion un témoignage éclatant de son amour pour ses Peuples, en faisant cesser l'imposition au même instant que la guerre pour laquelle elle avoit été établie.

Nous ne doutons pas que si de pareilles circonstances se présentoient, Votre Majesté ne regardât ce qui s'est passé en 1737 comme la regle de sa conduite; mais les inquiétudes de vos Sujets ne peuvent être dissipées que par des assurances précises: votre Peuple allarmé vous les demande, & votre Cour des Aides, qui connoît la sensibilité de votre cœur, ose se flatter que cette grace ne lui fera pas refusée.

Il est, Sire, encore d'autres instances que nous oserons faire à Votre Majesté, & nous ne craignons point de dire que l'objet n'en est pas moins intéressant, puisqu'il est question d'obvier à une foule d'injustices qui se commettent, sous prétexte de l'exécution de vos ordres, & à l'ombre de votre autorité.

Le poids des impositions, l'incertitude de leur durée, ont excité nos justes plaintes; il est cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'imposition en elle-même.

Une taxe qui se répartiroit sur tous & un chacun de vos Sujets, dans la proportion de leurs biens & de leurs facultés, seroit, sans doute, l'imposition la plus juste & la plus égale; mais elle devient plus onéreuse que toutes les autres, quand elle est fixée sur des estimations idéales & trop éloignées de la justice.

Or quelle justice peut-on attendre, quand le travail du Laboureur, l'industrie du Fabriquant, le crédit du Négociant sont devenus des objets d'imposition?

L'article XI de votre Edit du mois de Mai 1749, ordonne qu'il sera levé une contribution *sur les particuliers commerçans, & autres, dont la profession est de faire valoir leur argent*; &, comme en rédigeant cet article, on en a prévu les inconvéniens, il est ajouté qu'il ne sera exigé d'eux de *déclarations d'autres biens, que de ceux énoncés dans les Articles IV & V du présent Edit*.

Votre Majesté, par une restriction si sage, a sans doute voulu prévenir l'abus qu'on pourroit faire de la disposition rigoureuse de l'article, &

empêcher que, sous le prétexte de vérifier les déclarations des particuliers, on ne voulût établir une inquisition odieuse dans l'intérieur de chaque famille.

Mais, d'un autre côté, il n'a plus été possible de prescrire aucune règle pour cette répartition, qui, en suivant les termes de l'Edit, devoit être proportionnée aux revenus & aux profits des contribuables.

Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires, & ceux qu'on a cru devoir aux Vingtièmes d'industrie, sont obligés d'attendre leur sort d'une décision qui ne peut être rendue que sur des estimations incertaines ; décision contre laquelle néanmoins il seroit inutile de se pourvoir, puisqu'il n'est pas plus possible au contribuable d'en prouver l'injustice, qu'il ne l'a été au Commissaire de Votre Majesté de la rendre avec justice & avec connoissance de cause.

Tel est, Sire, l'état où sont réduits les commerçans & les artisans de votre royaume, ces citoyens précieux à l'Etat, qui travaillent aussi efficacement dans le sein de la paix qu'au milieu de la guerre, à rendre votre Empire de plus en plus florissant, & à augmenter vos richesses & votre puissance.

C'est sur eux que porte en entier cette imposition, que nous ne craignons point de nommer odieuse, & dont nous osons vous demander la suppression.

Parmi vos autres sujets, les uns vivent du patrimoine de leur pere, dont ils consomment annuellement le produit, sans augmenter ni diminuer la richesse nationale ; ceux-là n'ont jamais été

compris dans la disposition de l'article XI de l'Edit de 1749.

D'autres ont augmenté leur fortune, & même accumulé des trésors considérables, par les gains qu'ils ont faits dans le recouvrement des deniers royaux, ou dans la perception des droits établis au profit de Votre Majesté; il semble que ceux-là devraient être compris, plus que personne, dans la classe des particuliers, dont la profession est de faire valoir leur argent, & qui à ce titre sont plus sujets au paiement du Vingtième d'industrie; personne cependant n'ignore qu'ils ont été assez heureux pour s'en faire exempter.

C'est donc le commerce seul & les arts qui en dépendent, qui sont devenus l'objet d'une imposition, la plus dure de toutes, puisque c'est la plus arbitraire; & c'est cet assujettissement qui jette le découragement & le dégoût parmi ceux qui ont embrassé des professions si utiles.

Ceux d'entre eux, dont la fortune est la plus considérable, faisoient autrefois parade de leur opulence pour augmenter leur crédit; ils sont obligés aujourd'hui de cacher soigneusement un gain légitime, pour échapper aux recherches des régisseurs de vos droits, ou de s'exposer à une taxe exorbitante, s'ils veulent soutenir ce crédit qui fait quelquefois toute leur richesse.

Déjà plusieurs refusent de se livrer à une entreprise incertaine, ayant appris par une fâcheuse expérience, qu'on évalue leur fortune d'après les efforts qu'on leur voit faire, sans considérer quel en est le succès, & qu'ils ne peuvent obtenir aucune modération, quelque revers qu'ils aient éprouvé.

Bien-

Bientôt tout établissement considérable sera ruiné pour ceux qui oseront le hasarder, s'ils n'ont eu l'art de se mettre sous la protection des arbitres de l'imposition, en les persuadant de l'utilité de leurs entreprises.

Dès-lors l'intrigue prendra la place de toute autre industrie; on verra éteindre l'émulation, cette base nécessaire du Commerce; & les étrangers, libres de tant de chaînes, pourront entrer en concurrence avec un avantage prodigieux.

Que de grands objets! Sire, qu'ils sont dignes d'occuper Votre Majesté! & que le moment dans lequel nous les lui présentons, est propre à lui en faire sentir l'importance! Les citoyens dont nous défendons ici les intérêts, sont ceux qui, par un travail assidu, des risques continuels & des combinaisons presque infinies, ont trouvé le moyen de faire goûter nos Arts aux Nations étrangères, & de nous enrichir du produit de leur luxe; ce sont eux qui entretiennent une circulation nécessaire d'espèces & de denrées entre la Métropole de vos Etats & vos Colonies, ces Colonies précieuses, qui sont la richesse de la France & l'objet de la jalousie de tant de nations; ce sont eux, en un mot, & eux seuls, qui portent l'abondance dans le sein de votre royaume.

Il est superflu de s'étendre sur une vérité dont Votre Majesté est déjà pleinement convaincue: si elle a pu douter de l'importance dont il est de soutenir & de protéger le Commerce de ses Sujets, ses ennemis le lui auroient fait connoître par les efforts qu'ils ont faits en dernier lieu pour l'anéantir. Votre Majesté a senti l'atteinte qu'on vouloit porter à sa puissance, en détournant la source des

richesses de son peuple : Elle s'est armée pour se défendre ; Elle a regardé l'avantage du commerce , ainsi que la sûreté des colonies , comme les véritables objets de la guerre actuelle , & comme un des fruits qu'Elle se propose de retirer de ses conquêtes.

Après des marques d'une protection si puissante, persisteroit-Elle à soumettre les commerçans & les artisans à une imposition , qui ne peut jamais être qu'une source intarissable de vexations & d'inquiétudes ?

C'est avec la confiance la plus respectueuse , Sire , que nous avons osé vous présenter ces observations ; nous les avons cru dignes de frapper un grand Roi.

Qu'il nous soit permis d'y joindre un autre tableau , propre à faire impression sur le meilleur & le plus tendre de tous les peres.

Nous venons de vous présenter cette classe puissante de négocians , dont les vastes entreprises nous ont paru dignes d'attirer les regards de Votre Majesté. Mais il est un autre ordre de Citoyens , dont l'industrie ne peut être trop encouragée , & dont cependant l'industrie devient un prétexte à de nouvelles taxes ; ce sont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre & la masse des richesses réelles ; Sujets nécessaires à l'Etat , puisque c'est d'eux seuls que le Commerce général du royaume tire toute sa force & toute sa substance ; hommes livrés à la peine & au travail , dont l'indigence seroit seule un motif pour les secourir , & dont l'obscurité leur fait éprouver des injustices toujours impunies , parce qu'elles restent toujours ignorées.

Les Magistrats, à qui Votre Majesté a donné l'Administration de chaque Province, choisis par elle-même, sont dignes, sans doute, de la confiance dont Elle les a honorés; mais est-il possible que tous ceux entre qui ils sont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de Votre Majesté, seront également capables d'en abuser?

C'est cependant à ces Ministres subalternes qu'est commise l'évaluation des facultés & de l'industrie du malheureux artisan, & eux-mêmes ne peuvent procéder à cette estimation, que sur le rapport de quelques hommes d'un rang encore inférieur, auxquels ils sont forcés d'accorder leur confiance.

Que d'abus doivent naître de cette subdivision d'une autorité arbitraire! & quelle ressource restet-il à un malheureux, qui n'a ni le loisir, ni la hardiesse nécessaire pour faire entendre sa voix & réclamer contre l'oppression? A combien de haines, de vengeances & de vexations de toute espèce, une pareille Administration ne doit-elle pas donner lieu?

C'est ainsi que sous le plus juste des Rois, l'injustice, qui n'oseroit se montrer à découvert, n'en est que plus active dans l'obscurité. C'est ainsi qu'une opération, fautive & vicieuse en elle-même, entraîne une multitude d'abus qu'on n'a pu prévoir & qu'on ne peut détruire qu'en les attaquant dans leur principe; & ce sont-là précisément les objets sur lesquels doivent porter les très-humbles & très-respectueuses remontrances de vos Cours.

La grandeur de Votre Majesté & les soins importants dont Elle est occupée, ne lui permettent pas de descendre dans les détails, ni d'apperce-

voir des maux auxquels Elle seule peut remédier. C'est pour s'en instruire & pour y mettre ordre, qu'Elle nous a constitués non seulement les juges de ses peuples, mais aussi leurs patrons & leurs défenseurs, & qu'Elle nous a chargés du soin de faire parvenir jusqu'à sa personne sacrée les justes plaintes des malheureux.

Ne négligeons donc point une occasion précieuse de vous faire connoître l'oppression dans laquelle votre peuple gémit depuis longtems, & ne dissimulons pas à Votre Majesté, que ce que nous venons de lui présenter comme l'objet le plus digne d'exciter sa sensibilité, n'est que la moindre partie des taxes arbitraires qui se lèvent sur ses sujets sous différens noms & sous différens prétextes.

Sans entrer dans le détail des taxes irrégulières & nécessairement injustes, nous fixerons seulement nos regards sur celle qui se perçoit dans votre royaume depuis plus de soixante années, sans que vos sujets aient des formes judiciaires pour se pourvoir, ni des tribunaux auxquels ils puissent s'adresser; imposition qui est dirigée par les mêmes principes que le Vingtième d'industrie, qui se leve dans la même forme, & qui produit le même abus; imposition d'autant plus onéreuse, qu'elle frappe indistinctement sur toutes les têtes, & que depuis son établissement elle a été augmentée par de simples ordres émanés de votre Conseil, sans que Votre Majesté en ait donné connoissance à ses Cours, & sans que cette augmentation soit connue des contribuables & dans une forme régulière.

Ce seroit manquer au plus essentiel de nos devoirs, & abandonner l'intérêt de vos peuples,

qui nous est confié, que de garder plus longtems le silence, & de ne pas joindre aux représentations que nous avons faites à Votre Majesté, sur le Vingtième d'industrie, de très-humbles supplications de fixer à l'avenir des regles certaines, tant à la perception de la Capitation, qu'à celle des autres impositions qui se levent arbitrairement dans votre royaume.

Que ce jour sera fortuné pour vos peuples & qu'il sera glorieux pour Votre Majesté, si nous sommes assez heureux pour la convaincre de réformer les abus d'une régie insoutenable, & pour l'engager à y apporter dès-à-présent un remede prompt & efficace! C'est alors que vos Cours ne seront plus obligées de vous présenter des allarmes & des craintes au sujet de la perpétuité des impositions: vos Sujets, témoins de l'effet qu'aura produit sur Votre Majesté l'exposition de leurs malheurs & des soins qu'Elle se sera donnés pour les soulager, feront bien éloignés d'avoir aucune inquiétude sur l'emploi ni sur la durée des secours que dans ces temps malheureux vous aurez jugé nécessaires.

Mais, quelque utile que cette réforme puisse être à votre peuple, le zele de votre Cour des aides ne seroit pas pleinement satisfait, si, contente de vous représenter les abus déjà introduits, elle négligeoit de remonter à leur cause primitive.

Cette cause, Sire, n'est ni incertaine, ni difficile à connoître; elle se trouve dans l'infraction des loix de votre royaume, de ces loix, moins respectables encore par leur antiquité, que par la sagesse qui les a dictées.

C'est au préjudice de ces loix augustes, que la connoissance des contestations survenues au sujet du Vingtieme & de la Capitation, a été enlevée aux Tribunaux réglés, & qu'on n'a laissé à ceux de vos Sujets qui se sont crus lésés, que l'alternative de se soumettre à une taxe injuste, ou de recourir à l'autorité de celui qui en est l'auteur, en lui demandant de réformer son propre ouvrage.

C'est à l'aide de ces attributions, aussi onéreuses à vos peuples qu'irrégulières, qu'on a pu établir la régie arbitraire dont nous vous avons fait connoître les pernicioeux effets. Comment auroit-elle pu subsister si longtems sous les yeux de Magistrats amis de la regle, & accoutumés à ne prononcer qu'après avoir été suffisamment instruits?

Votre Cour des aides, seule compétente pour connoître de tous les impôts qui se levent sur vos sujets, ne prétend point revendiquer sa juridiction, si pour la conserver il faut adopter la forme établie dans la perception des impositions arbitraires.

Ce n'est point la connoissance des contestations relatives au Vingtieme d'industrie qu'elle vous demande, c'est l'abolition totale de ce droit qui ne peut jamais se percevoir avec équité; & si elle vous représente les atteintes qu'elle reçoit des fréquentes attributions, ce n'est que pour faire connoître à Votre Majesté le préjudice qui en résulte pour ses peuples.

Votre Cour des aides, créée en même temps que les premières Impositions sur lesquelles sa juridiction a été établie, ne doit perdre aucune occasion de retracer à Votre Majesté son origine, comme un monument précieux de la justice & de

la bonté de nos Rois.

Ce fut aux supplications de la nation entiere, représentée par ses députés, que l'établissement des anciens Généraux des aides fut accordé, & le moment où le peuple obtint cette grace de son Souverain, fut celui où les trois Ordres de l'Etat venoient de donner une preuve éclatante de leur zele, par leur empressement à offrir une contribution nécessaire.

Pour en faire une juste répartition, on demanda des juges qui fussent élus par le peuple. Pour recevoir les appels des jugemens émanés de ces nouveaux Tribunaux, on créa une Cour supérieure composée des principaux personnages de chacun des trois Ordres. Les sujets destinés pour cette importante fonction, furent choisis par les Etats eux-mêmes & présentés par eux au Monarque, qui daigna les agréer & leur confia l'exercice de son autorité souveraine.

Bientôt des guerres cruelles & devenues plus dispendieuses que dans les siècles passés, des ligues puissantes formées par les ennemis du nom françois, la nécessité d'entretenir en temps de paix un nombre considérable de troupes réglées, mille autres circonstances réunies, changerent la forme du gouvernement intérieur de votre royaume, comme celle des autres Etats de l'Europe; les secours momentanés fournis par les peuples en tems de guerre, furent insuffisans; les impôts établis pour un temps limité devinrent perpétuels; les loix qui en reglent la perception se multiplièrent à tel point, que les juges institués pour en connoître, furent obligés d'abandonner toute autre occupation pour se livrer à cet état pénible.

C'est alors que votre Cour des aides prit une forme semblable à celle des autres Cours , mais sans jamais s'écarter de son institution primitive , & sans perdre le droit dans lequel elle a toujours été conservée , d'apposer , par son enrégistrement , le dernier sceau à l'autorité royale , aux édits portant l'établissement des impositions , & de connoître seule des contestations qui y sont relatives ; droits dont elle ne peut jamais se départir , puisqu'ils sont inhérens à sa constitution & à son essence.

Tels sont, Sire , les titres authentiques que nous ferions valoir aux yeux de Votre Majesté , si , après lui avoir présenté le spectacle des malheurs publics , nous pouvions être occupés de l'intérêt personnel de notre compagnie.

Mais ce n'est point aujourd'hui le motif qui nous anime ; nous ne réclamons nos droits , que parce qu'ils sont les droits de votre peuple ; nous ne nous plaignons d'avoir été troublés dans l'exercice de nos fonctions essentielles , que parce que ce trouble est le commencement & la cause des vexations auxquelles vos sujets sont exposés. C'est en leur nom , & non point au nôtre , que nous supplions Votre Majesté de laisser à ses Cours des aides le libre exercice de leur juridiction , & de rendre à ses peuples leurs juges naturels.

La taxe qui se leve sur l'industrie , impôt vicieux par sa nature , n'auroit jamais pu souffrir les regards de la justice ; il n'est pas surprenant qu'on ait voulu la soustraire à notre connoissance. Mais la partie principale de l'imposition , celle qui a pour objet la taxe des biens -immeubles , est susceptible d'une regle plus exacte & d'une évalua-

tion plus juste. Par quel motif & sous quel prétexte a-t-elle été comprise dans une attribution donnée par Votre Majesté aux Commissaires départis dans chaque Province?

En vain s'efforcera-t-on de vous prouver que la levée de cette imposition, pour être faite avec exactitude, doit être appuyée sur une estimation préalable des terres & des autres biens-fonds de votre royaume, & que cette estimation n'a pu être faite que par des informations prises sur les lieux mêmes, ou par d'autres opérations que la lenteur des formalités ne permettoit pas de faire en justice réglée.

Ce motif étoit plausible dans l'origine de l'imposition, & votre Cour des aides a fait connoître, par son silence, que l'intérêt de sa Jurisdiction n'est jamais l'objet de ses démarches, quand il est balancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt renouvelé en trois occasions différentes, se leve à présent sans interruption depuis quinze années. Quelle a donc été jusqu'à présent la régie de ce Droit, si après un terme si long les évaluations n'ont pas été faites? Elles ont dû l'être, sans doute; & si cet ouvrage n'est pas encore conduit à sa perfection, que sont devenus les avantages qu'on se promettoit de l'administration des Commissaires de votre Conseil?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, sur un objet si intéressant & qui a déjà fait tant de fois le sujet des très-humbles & très-respectueuses Remontrances de vos Cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreuses par lesquelles toutes évocations ont été prosrites, ni l'aveu de nos plus grands Rois qui en ont recon-

nu l'abus dans plusieurs occasions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point sur les inconvéniens qui se trouvent à dépouiller les Tribunaux, pour leur substituer un seul Magistrat, qui ne peut même porter sur les objets qu'on lui présente, qu'une application momentanée, & qui est distrait sans cesse par des occupations d'un autre genre.

Ces considérations importantes sont trop présentes à Votre Majesté, pour qu'il soit nécessaire de les lui rappeler.

Qu'il nous fût de tenir sous un seul point de vue le grand nombre d'abus qui résultent des commissions & des attributions particulières, données dans la seule matière des impositions.

Nous avons tracé sous vos yeux une esquisse de ceux qui se sont introduits dans la perception du Vingtième, de la Capitation & des autres impositions, dont la connoissance est induement attribuée à des Commissaires; ajoutons-y la création de ces Tribunaux informes, établis sur les frontières de votre Royaume, pour y juger souverainement des délits qui concernent les droits de vos Fermes.

Nous ne chercherons point à critiquer la conduite de ces Commissaires; mais en leur supposant toutes les qualités nécessaires pour les fonctions qu'ils exercent, arrêtons-nous à des faits constans.

Deux malheurs très-réels sont, d'une part, la terreur que ces Tribunaux irréguliers imposent aux peuples; & de l'autre, le grand nombre d'exécutions sanglantes qui se sont faites sous leur autorité depuis qu'ils existent. La nécessité de détruire la contrebande, a été le prétexte de ces

établissmens redoutables. Jugeons, d'après des exemples récents, si elle est détruite ou même diminuée dans votre Royaume.

Si nous portons plus loin nos regards & si nous considérons, en citoyens & en fideles sujets de Votre Majesté, des objets situés au-delà de notre ressort, objets qu'il nous est interdit de connoître en qualité de Juges : quel désordre dans l'administration de la Justice ! quelle consternation dans les Compagnies !

Une de vos Cours s'est vu enlever presque l'universalité de ses fonctions sur la simple demande du Fermier des droits de Votre Majesté ; des plaintes respectueuses ont été portées au pied du Trône ; des justifications très-fortes ont été présentées à votre Conseil, sans qu'il paroisse qu'elles aient été écoutées : cette especie d'interdiction dure déjà depuis sept années ; & pendant un si long intervalle, un Juge subalterne est autorisé à remplir les fonctions d'une Cour, à la charge, dit-on, d'un appel au Conseil de Votre Majesté ; comme si la plupart des affaires qui intéressent le Fermier de vos droits, avoient un objet assez considérable, pour que les particuliers opprimés vinssent du fond d'une province reculée porter leurs plaintes dans la capitale.

Une autre Compagnie, digne autrefois des bon-tés de Votre Majesté, se trouve accablée aujourd'hui du poids de sa disgrâce ; après avoir été privée de ses fonctions les plus importantes, ses Chefs sont dispersés, la Compagnie elle-même est flétrie par les condamnations les plus humiliantes ; coups également funestes à la Magistrature & aux Peuples qui lui sont subordonnés ; actes de sévé-

rité, auxquels Votre Majesté ne se porte jamais qu'avec douleur, & qui coûtent toujours à son cœur paternel, lors même qu'elle croit les devoir à sa justice.

Nous n'entreprendrons point ici la justification de ces Magistrats infortunés; c'est un objet étranger à nos représentations, & dont nous n'avons aucune connoissance juridique. S'il doit s'élever une voix en leur faveur, c'est celle de la Province dans laquelle ils rendent la justice à vos Sujets, & qui a été témoin de leur conduite & de leur malheur; la consternation qui y regne, est un témoignage auquel nous ne pourrions rien ajouter.

Mais il nous reste une réflexion, qui ne peut jamais être déplacée dans notre bouche, c'est que la disgrâce de cette Compagnie & les malheurs qui en sont une suite nécessaire, ont eu pour première cause une de ces attributions irrégulières qui sont l'objet de nos plaintes & de nos représentations.

L'importance des objets que nous avons déjà traités & l'étendue qu'il a fallu leur donner, ne nous permettront pas, Sire, d'exposer dans le même détail les inconvéniens des différentes impositions comprises sous le nom de droits rétablis & autres droits, dont vous avez ordonné la levée par une des Déclarations du 7 Juillet.

On aura, sans doute, fait observer à Votre Majesté que les impositions ne tombent que sur les habitans de votre Capitale, & on aura fait valoir l'aisance de ces habitans, & les ressources qu'ils peuvent tirer des richesses prodigieuses qui abondent & sont consommées dans cette ville immense.

Mais qu'il nous soit permis de vous représenter, que c'est sur la portion la plus pauvre de ce Peuple que tombe une partie de ces impositions; & que cette Capitale, si riche & si propre à fournir de puissans secours, a toujours été honorée de la bienveillance particuliere, & , si nous osons le dire, de la prédilection de Votre Majesté & des Rois ses prédécesseurs.

Votre Majesté a tellement été frappée de cette réflexion, qu'Elle s'est déjà portée à accorder sur cet objet une diminution considérable. Oferions-nous regarder cette marque de sa bonté comme un motif pour espérer une remise totale de ces droits? & si les malheurs de la guerre n'en permettent pas la suppression quant à présent, ne pourrions-nous pas au moins nous flatter qu'ils n'auront pas plus de durée que la guerre pour laquelle ils ont été rétablis?

Les circonstances qui obligent Votre Majesté à établir des impôts onéreux à son Peuple, suspendent en même tems la voix de vos Cours, & ne leur permettent pas de vous représenter la misere où ce Peuple est réduit, avec toute l'énergie qu'exigeroit un pareil cas.

Il faut cependant avouer, Sire, que c'est-là le principal objet de toutes nos démarches, c'est ce qui excite notre douleur & nos plaintes à l'aspect des nouvelles impositions; & ce motif bien puissant sur le cœur de Votre Majesté, nous fait espérer de sa bonté, encore plus que de la force de nos représentations, qu'après avoir humilié ses ennemis, son premier soin sera d'apporter un soulagement nécessaire aux malheurs de ses sujets.

Mais si la nécessité de fournir des secours à

l'Etat, ferme pour un instant nos yeux sur la situation des particuliers, il n'est aucune considération qui doive nous empêcher de vous exposer nos allarmes sur la prorogation anticipée de Droit dont Votre Majesté avoit limité la durée.

Nous ne pouvons nous empêcher de représenter en cette occasion à Votre Majesté, qu'une partie des Droits qui se lèvent sur son Peuple, ont été pareillement imposés, dans leur origine, pour les besoins actuels de l'Etat & pour un temps déterminé, & que c'est par des prorogations successives, qu'ils sont devenus perpétuels.

Nous ne craignons point de remettre encore une fois sous vos yeux cette imposition funeste que nous vous avons déjà présentée comme la plus onéreuse de toutes, par la forme arbitraire dans laquelle elle se perçoit.

Etablie dans des temps semblables à ceux où nous sommes, elle ne devoit durer qu'autant de tems que la guerre, aux besoins de laquelle elle étoit consacrée. Le feu Roi, votre Auguste Bisayeul, en donna sa parole royale, & il y joignit celle *de ne faire, pendant que la guerre devoit durer, aucunes autres affaires extraordinaires*; promesses que la nécessité oblige trop souvent d'enfreindre, mais qu'il seroit à désirer qui ne fussent jamais données, que quand on est sûr de pouvoir les exécuter fidelement.

Les malheurs dans lesquels votre Royaume fut plongé, ne permirent pas à vos Sujets de demander l'exécution de cet engagement authentique. Les premieres années du regne de Votre Majesté furent employées à acquitter des dettes immenses, & il ne lui fut pas possible de renoncer à un se-

cours aussi nécessaire que dans le temps de la guerre. Cependant il s'est trouvé depuis des tems plus heureux ; les malheurs publics ont cessé ; nous avons vu l'ordre rétabli dans vos finances ; & l'imposition subsiste encore aujourd'hui.

Voilà, Sire, les exemples que nous avons sous les yeux, & que nous nous rappelions, dès qu'il est question d'une prorogation de Droits. Si votre Cour des Aides a négligé, en plusieurs occasions importantes, de vous faire à ce sujet ses justes représentations, elle a cru, sans doute, que toutes les réflexions possibles vous avoient déjà été présentées, & peut-être a-t-elle craint de vous fatiguer par des répétitions inutiles.

Mais pourquoi chercher à dissimuler notre faute ? Convenons du reproche que nous avons à nous faire : nous avons manqué à un de nos principaux devoirs, en différant si longtems de mettre sous les yeux de Votre Majesté des objets si importants pour l'administration générale de son Royaume.

La multiplication des abus nous force enfin à rompre le silence, & nous ne pouvons saisir une occasion plus convenable, que le moment où vos Sujets vont supporter de nouvelles impositions ; charge nécessaire, à la vérité, mais dont le poids n'est pas moins accablant pour le Peuple.

Plus votre Cour des Aides a mis de célérité dans l'exécution de vos ordres & dans la promulgation de vos Loix, & plus elle est obligée de vous représenter avec force les abus qu'elle y a remarqués, & les adoucissmens qu'on y peut apporter.

Elle n'auroit même rempli qu'imparfaitement

son devoir, si elle s'en étoit tenue aux objets contenus dans les trois Déclarations.

Le vice radical de plusieurs impositions ne pourroit être apperçu & senti dans toute son étendue, qu'en rapprochant toutes les conséquences.

C'est ce tableau général, qui ne peut manquer de faire sur l'esprit de Votre Majesté une impression forte & durable; & si les circonstances actuelles & la grandeur même de l'objet ne lui permettent pas d'apporter aux maux de ses Sujets un remède aussi prompt qu'Elle le desireroit, votre Cour des Aides se flatte que les importantes réflexions qu'elle vient de tracer, vous resteront toujours présentes, & elle supplie Votre Majesté de vouloir bien permettre qu'elles lui soient présentées dans des temps plus favorables.

Ce sont-là, Sire, les très-humbles & très-respectueuses Remontrances qu'ont cru devoir présenter à Votre Majesté vos très-humbles & très-obéissans, très-fidèles & très-affectionnés sujets & serviteurs, les Gens tenant votre Cour des Aides, les chambres assemblées, le mardi 14 Septembre 1756.

(Signé) DE LAMOIGNON.

N^o. VIII. (Page 130.) *Mémoire de ce qui nous est arrivé à Louisbourg, depuis le 20 Juin 1757.*

Nous sommes arrivés le 20 Juin 1757 dans la rade de Louisbourg sur les trois heures après-midi. Dès que M. Dubois de la Motte a mouillé, il a fait mettre pavillon carré au mât de misaine,
dis-

distinction de Vice-Amiral. Nous y avons trouvé M. de Beaufremont, qui étoit revenu de St. Domingue depuis le jour de la pentecôte. Il avoit le commandement du *Tonnant*, & les autres vaisseaux de son escadre étoient le *Défenseur*, le *Diadème*, l'*Inflexible* & l'*Eveillé*, & pour frégates la *Brune* & la *Comète*.

M. Dureveste étoit arrivé deux jours avant nous avec l'escadre de Provence, à l'exception du *Vaillant*, que la brume avoit séparé des autres quelques jours avant nous & qui n'est entré que cinq jours après.

Environ quinze jours après notre arrivée les vaisseaux le *Bizarre* & le *Célebre* ont eu ordre d'appareiller pour Quebec, pour y conduire les bâtimens qui étoient chargés du Bataillon de Berry. La *Fleur de Lys* est partie quelques jours après pour escorter un petit bâtiment chargé des balots du Bataillon; mais s'étant séparés dans la brume un corsaire a pris le bâtiment; cependant l'équipage s'est tout sauvé à terre. La *Fleur de Lys* est revenue après dix jours de croisière, sans avoir rien trouvé qu'un bâtiment marchand, qui est entré ici fort heureusement; il apportoit des vivres pour l'escadre.

Le Chevalier de Grace est revenu le 10 de Juin avec la goëlette, sur laquelle il étoit allé pour croiser autour d'Halifax; il ne nous a apporté aucune nouvelle certaine des mouvemens que font les Anglois. Il avoit débarqué sur la côte un nommé Gautier, qui fait la langue des Sauvages: celui-ci en a pris deux avec lui de sa connoissance. Ils ont été ensemble jusqu'aux portes d'Halifax, ont tué cinq Anglois & en ont amené un prison-

nier, qui dit qu'on attend d'Angleterre l'Amiral Holborn avec 28 vaisseaux & 80 bâtimens de transport.

Le 19 Juillet M. Boishebert a amené du Canada 150 sauvages & autant de Canadiens, qu'il a conduits au travers des bois & des montagnes avec beaucoup de peines & de fatigues. Ils sont campés à deux lieues d'ici : quinze de ceux-là se griserent hier & entrèrent le soir chez une femme pour lui demander encore à boire. Elle leur en refusa, ils ont voulu l'étrangler; on a crié à la garde, qui est venue aussitôt; un des sauvages a mis la main sur le fusil du caporal dès qu'il est entré; mais le soldat qui le suivoit lui a donné un coup de bourrade & lui a fait lâcher prise. Les sauvages ont entouré les trois hommes qui vouloient faire feu; mais fort prudemment le caporal les en a empêché, & à coups de bourrade ils les ont obligés de sortir de la maison. Ceux qui donnent à boire à ces gens-là sont dans le cas d'être punis des galeres; ce qui n'est point encore arrivé; mais si une bonne fois on pendoit le premier qui le fera, on ne verroit pas arriver si souvent d'aussi tristes aventures.

Du 20 Juillet. Nos équipages commencent à se rétablir : ceux qui se portent bien vont faire du bois & de l'eau. Nous sommes tous réparés à présent & prêts à nous remettre en mer. En attendant nous faisons toujours faire un jardin, d'où nous espérons tirer de la salade dans quelque tems d'ici; c'est beaucoup dans ce pays, où elle est fort rare. Tous les jours ont va à la pêche, qui est fort abondante; ce qui fait grand bien à l'équipage, car on ne trouve point ici d'autres ra-

franchissemens.

On va faire construire une batterie à la pointe de l'ilotte, qui puisse porter au large; car auparavant il n'y en avoit point, de sorte qu'on ne pouvoit tirer sur un vaisseau que quand il étoit dans la rade même. On va prendre pour cela les canons de la batterie royale, dont les Anglois s'étoient servi dans le dernier siege pour prendre la ville.

On continue toujours à travailler avec beaucoup de vigueur aux fortifications de la ville, à la tête desquelles est M. de Franquet, premier Ingénieur de la Nouvelle-France & Brigadier des Armées du Roi. On dit que c'est un fort habile homme. Il fait démolir actuellement le Cap noir, qui est une montagne de rochers à une demi-quart de lieue de la ville & où l'on pouvoit établir des batteries pour la battre.

Le 17 les deux frégates la *Comete* & la *Brune* ont appareillé pour aller croiser pendant quelque tems & secourir un bâtiment marchand qui est à quatre lieues d'ici bloqué par un brigantin.

Le 25 elles sont rentrées avec le bâtiment, qui avoit essuyé un combat assez rude contre un autre bâtiment marchand.

Le 1er. Août nous est arrivé un bâtiment marchand de la Rochelle, chargé de toutes sortes de marchandises & de vivres. Il n'a rencontré qu'un petit corsaire, qui l'a chassé pendant quelque tems. Ordre de lever trois compagnies de Volontaires tirés des pilotins de l'Escadre. Le 2, M. Genouil a passé en revue les trois compagnies de Volontaires & le bataillon de la Marine.

Le 3, sont arrivés une demi-douzaine de fau-

vages , qui étoient partis avec Gautier , il y a environ quinze jours ; ils ont amené trois prisonniers Anglois , dont un rapporte des choses assez intéressantes.

Nous fûmes hier voir le camp des sauvages que M. Boishebert a amené du Canada. Ils sont 150 & autant de Canadiens. Ils sont tous assez bien armés & paroissent avoir bonne envie de servir le Roi , qu'ils nomment leur *Pere de Paris*. Ils sont campés dans une anse du côté de la baye de Gabarus ; où les Anglois firent leur descente quand ils prirent la ville. On y a fait de bons retranchemens , avec quelques pieces de canon pour empêcher le débarquement , en cas que les Anglois y veuillent venir.

Sur les nouvelles que M. Dubois-de la Motte a reçues que les Anglois devoient venir faire des tentatives , il a fait former des retranchemens dans presque tous les endroits praticables pour les descentes. L'anse la plus propre à cela étoit celle du grand Laurembec ; aussi y avoit-il mis plus de canons & d'hommes.

Le 7 d'Août j'eus un ordre du Commissaire de l'Escadre de quitter le vaisseau & d'aller camper à Laurembec , pour pourvoir à la subsistance des troupes.

Le 8 je m'embarquai sur la goëlette pour y faire porter les vivres nécessaires pour 12 jours à 800 hommes , qui vinrent le lendemain. Mon premier soin fut d'y faire construire des baraques pour y mettre les vivres à l'abri du mauvais tems.

Le 9 les troupes destinées pour la garde de ces trois anses se rendirent à leurs postes ; outre 600 hommes des soldats de la Marine , il y avoit 200

volontaires tirés des pilotins de toute l'escadre, commandés par des officiers de la Marine. Dans les commencemens il y a eu une grande confusion, tant pour la distribution des vivres que pour l'arrangement de chaque poste. Mais à présent tout est en bon ordre. On attend les Anglois de pied ferme : comme il y a encore plusieurs autres endroits qui sont propres à débarquer, le Général a eu soin d'y envoyer des troupes pour s'y opposer.

Le 19 au soir nous avons vu 21 Voiles Angloises, au nombre desquelles étoient 16 ou 17 Vaisseaux de ligne & le reste des Frégates. Ils sont venus assez proche de la ville pour distinguer très clairement les vaisseaux qui sont dans la rade. Le 20, nous les avons encore apperçus au matin ; mais la brumé est venue & nous les a cachés.

Dans le principe le camp n'étoit établi que pour douze jours, mais comme les Anglois n'ont encore fait aucune tentative, le Général craint qu'ils ne reparoissent ; ainsi il nous fait délivrer pour douze autres jours de vivres. Pour moi, je ne crois pas que nous les consommions tous ; car voici le tems où les coups de vent deviennent fréquens, ce qui les obligera à prendre le large : s'ils étoient surpris à la côte, ils seroient très mal dans leurs affaires.

Le Général a donné ordre aux vaisseaux qui étoient dans le fond de la baye de se touer, pour venir mouiller dans la grande rade, afin d'être à portée de sortir avec toute l'Escadre au premier signal.

Nous attendons toujours avec grande impatience que les Anglois se décident, ou d'une façon

ou de l'autre. Il entra hier un bâtiment venant de la Rochelle, chargé de vivres, qui rapporta avoir vu l'Escadre Angloise dans le S. O.

Les Anglois ne s'étant pas remontré, M. Du bois de la Motte a jugé qu'il n'étoit plus à propos de garder le détachement de la Marine & les Volontaires au camp de Laurembec; ainsi il a donné ordre à M. de Castillon, commandant du camp, de faire détenter & rembarquer les troupes dans les chaloupes, qui étoient venues les prendre au fond de la baye.

Quant aux affaires du Canada, voici une Lettre circonstanciée qui vous en instruira.

N°. IX. (Page 131.) *Copie d'une Lettre, écrite de Quebec le 10 Août 1757, au sujet des affaires qui se sont passées dans le Canada.*

DEPUIS la prise de Chouaghen, tous les villages des cinq nations Iroquoises se sont déterminés à prendre notre parti, ou à demeurer neutres. Ils ont envoyé au mois de Novembre dernier une Ambassade à M. le Général, composée de 200 de leurs principaux Chefs. Ils ont fait un séjour à Montréal de près de deux mois, où ils ont été accueillis avec toutes sortes de témoignages d'amitié; ils ont présenté à notre Gouverneur plusieurs colliers portant des paroles importantes pour la Colonie. Un des colliers étoit pour nous assurer qu'ils avoient vu avec plaisir le succès de notre entreprise sur Oswego ou Chouaghen; un autre, portant leurs engagements pour ne jamais permettre que les Anglois vinssent faire de nouveaux

établissmens sur le lac Ontario, ni dans les environs; un autre, pour nous engager à établir au milieu de leurs villages des magasins pour leur fournir leurs besoins, & y recevoir le produit de leur chasse; un autre, pour nous offrir leurs jeunes guerriers pour nous aider à combattre nos ennemis. Toutes ces paroles ont été reçues très favorablement, & pour leur en donner de sûrs témoignages, on les a comblés de présens, avant de les renvoyer dans leurs villages.

Le 21 de Janvier M. de Rouilly, faisant fonction de Major à St. Frédéric, prit les ordres de M. de Lusignan, Commandant au Fort de ce nom, pour se rendre à celui de Carillon, pour y transporter des vivres & autres provisions, avec huit traînées, attelées chacune de deux chevaux, & escortées de quinze soldats, un sergent & deux officiers de Royal Roussillon & de la Marine. Trois traînées & dix soldats avoient pris le devant & étant à la presqu'île, M. de Rouilly apperçut les ennemis qui sortoient du bois au nombre de 70 à 80 hommes, qui attaquèrent les trois traînées; sept de nos hommes furent faits prisonniers & trois se sauverent en rebroussant chemin sur les chevaux. Les ennemis les poursuivirent, mais inutilement. M. de Rouilly détacha un homme à cheval pour en informer M. de Lusignan, qui envoya promptement à leur secours 100 hommes sans vivres & peu de munitions, tant sauvages, que soldats Canadiens, ou Volontaires. Quatre officiers, cinq cadets & deux volontaires furent détachés ensuite pour porter les vivres & munitions & notre petit détachement fit une marche forcée pour couper chemin à l'ennemi. A deux

heures après-midi il fut rendu au lieu où il devoit l'attendre; une heure après il apperçut les Anglois qui marchaient au petit pas & en chantant. La moitié de notre détachement fit une décharge de mousqueterie, qui ne produisit aucun effet. Le combat s'engagea alors avec opiniâtreté & dura jusqu'à la nuit; l'ennemi, en fuyant, prit un terrain avantageux. A huit heures du soir deux Canadiens vinrent avertir le Commandant que les munitions manquoient. On fit partir 25 hommes pour les porter; ils se rendirent à neuf heures: pour-lors l'ennemi abandonna le champ de bataille, & prit la fuite vers la baie. Leur perte a été de 40 hommes tués, dont trois officiers & huit prisonniers, dont deux de blessés; ceux qui ont pris la fuite, l'étoient presque tous vraisemblablement, puisqu'il ne s'en est rendu que trois au fort George, d'où étoit parti ce détachement. Nous avons perdu dans cette occasion onze hommes morts sur le champ de bataille, y compris un sauvage; nous y avons eu 26 blessés, dont M. de Basserode, Capitaine de Languedoc, qui commandoit ce détachement, est du nombre, outre quatre cadets, dix-sept soldats, deux Canadiens & deux sauvages.

M. de Vaudreuil ayant résolu de faire un parti d'hiver pour tenter une expédition sur le fort George, ordonna en conséquence un détachement de 1600 hommes, dont 300 des troupes de terre aux ordres de M. Poulariez, Capitaine des Grenadiers du Régiment de Béarn, 300 de la Marine, 600 Canadiens & 400 Sauvages. Ce détachement étoit commandé par M. de Rigaud, frere du Gouverneur Général, ayant sous ses ordres

ères M. de Longueil, Lieutenant de Roi de Québec; M. Damas, Capitaine des Troupes de la Colonie, faisant fonction de Major Général & M. le Mercier, Commandant d'Artillerie, faisant celle d'Ingénieur. Ce détachement partit de Montréal au commencement de Mars & ne se rendit, à cause des mauvais tems, que le 9; d'où il partit le 15, en passant au Sud du Lac St. Sacrement; il fut camper le 18 à une lieue & demie du fort George. M. Poulariez, accompagné de MM. Dumas, Raimond & Savournin, eurent ordre d'aller reconnoître ce fort à un quart de lieue; ils apperçurent l'ennemi en mouvement; ce qui leur fit douter du succès de l'escalade, qui avoit été projetée & sur leur rapport M. de Rigaud y renonça. Le 19 les sauvages & quelques Canadiens allèrent fusiller jusqu'au pied du fort. Les 20, 21 & 22 on travailla à brûler un petit fortin, où il y avoit quelques volontaires qui, à l'approche de notre détachement, se réfugièrent dans le fort: 300 batteaux, quatre barques, deux hangards, un hôpital, quelques baraques, un moulin à scier, quantité de bois de chauffage & de construction furent également brûlés. M. le Mercier, par ordre de M. le Commandant, fut sommer celui du fort de se rendre; mais il répondit que, dût-il périr avec toute sa garnison, il vouloit aussi bien se défendre dans un mauvais poste, comme dans un bon. Dès-lors on se retira.

Les Anglois n'ont fait aucune sortie. Les sauvages assurent en avoir tué une vingtaine, qui étoient sortis du fort; mais on y ajoute peu de foi.

Notre perte a été de cinq hommes tués & de six blessés.

M. Wolf, officier partisan à la suite des troupes de terre, désespéré de ce qu'on n'avoit pu à quatre reprises différentes mettre le feu à une barque de 16 canons, qui étoit encore sur le chantier & sous le canon du fort, demanda la permission d'y aller avec vingt hommes, assurant qu'il la brûleroit sans faire usage des artifices ordinaires: on le lui permit; il fit des fagots de bois sec, prit un pot de graisse, avec une hache, dont il se servit pour faire cinq trous dans le corps du bâtiment, y insinua son bois & sa graisse & le brûla à la barbe des ennemis, qui firent un grand feu de dessus les remparts; mais ils n'osèrent sortir.

On a fait dans le mois de Juin divers partis de sauvages & Canadiens, dans la vue d'avoir des nouvelles certaines de l'ennemi, & des mouvemens qu'il pouvoit faire. Ces partis ont fait des prisonniers en différens endroits, qui se sont tous accordés à dire que le fort George étoit gardé par 15 à 1800 hommes & le fort Lydius par 5 à 6000: que leur grande armée, ainsi que Milord Loudon, s'étoit rendue sur le bord de la mer pour une entreprise importante. Ces connoissances ont déterminé nos Généraux à faire le siege de ce premier fort &, selon les circonstances, peut-être les attaquera-t-on tous les deux à la fois.

La longueur & la violence de l'hiver ont retardé notre navigation & l'arrivée des premiers vaisseaux de l'Europe; par conséquence l'ouverture de la campagne ne s'est pas faite aussi à bonne heure qu'on se l'étoit proposé, de sorte que les dernières divisions de nos troupes n'ont pu se rendre que vers la fin du mois de Juin au fort de Vaudreuil ou de Carillon. L'artillerie & tout l'attirail

nécessaire pour un siege, y ont été rendus aussitôt, malgré les difficultés de la navigation & des portages. M. Jacau, qui a été fait Capitaine d'Artillerie cette année, y signale son zele; il a inventé un batteau, dans lequel trois hommes peuvent exécuter le service d'une piece de canon de six, qui tire aussi avantageusement en se battant en retraite, qu'en poursuivant l'ennemi; je crois que cette espece de batteau sera d'un très grand service sur le lac St. Sacrement, attendu que son mouvement est facile, qu'il tire très peu d'eau, & qu'il n'est pas d'une plus grande capacité qu'un canot de huit places. Cependant les hommes sont à l'abri de la mousqueterie, & le canon ne paroît que lorsqu'il tire.

M. le Marquis de Montcalm partit de Montréal le 13 de Juillet & se rendit le 18 à Carillon. Le 20 il détacha M. de St. Ours, officier de la Colonie, avec 10 Canadiens choisis, dont cinq freres nommés les Paul de Sorel, pour aller à la découverte dans le lac. Lorsqu'ils furent vis-à-vis du pain de sucre, cinq berges angloises de 60 hommes chacune, sortirent d'une crique qui formoit une pointe & les cernerent, avec 150 autres Anglois qui étoient à terre: le canot de M. de St. Ours eut le bonheur de s'échapper & de gagner une petite ile; là ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & lorsqu'il fut à demi-portée du pistolet, il fit une décharge qui mit le désordre dans les berges; la seconde & la troisieme acheverent de les déconcerter: ils se retirerent honteusement & M. de St. Ours se rendit à Carillon avec sa petite troupe, après avoir tué une cinquantaine d'Anglois. Il ne lui en a coûté qu'une légère blessure.

Un des Paul a eu cinq coups de feu , mais peu dangereux.

Cette petite aventure ayant fait connoître à M. de Montcalm que l'ennemi avoit dessein d'insulter nos gardes avancées , pour tâcher , sans doute , de faire quelques prisonniers , détacha M. Marin avec 300 sauvages & 100 Canadiens pour aller faire des courses par la route de la rivière du Chicot. Il partit de Carillon le 21 : le même jour il se rendit au fond de la baie , & trouva-là une patrouille de 10 Anglois qu'il tua ; les sauvages leverent les chevelures & une centaine relâcha à Carillon : il continua sa marche du côté du fort Lydius , & le 22 il rencontra une garde avancée de ce poste de 50 hommes , qu'il tua également , à la réserve d'un seul homme qui fut fait prisonnier. Il y eut encore une centaine de sauvages qui , après avoir levé des chevelures , s'en retournerent à Carillon. Il ne demeura que 180 hommes avec M. Marin. Il poursuivit sa route & arriva le 23 à la vue du camp ennemi , sous le canon du fort Lydius ; il y fit sa décharge à la pointe du jour , leur tua beaucoup de monde & mit l'alarme dans le camp. Environ 2000 hommes prirent les armes en tumulte , & sortirent de leurs retranchemens pour attaquer nos 180 braves , qui s'étoient retirés sur le bord du bois ; ils fusillèrent pendant deux heures & demie avec ce nombreux corps , dont ils abattirent bien des membres. Ce qui paroîtra de plus surprenant , c'est qu'ils eurent le bonheur de ne pas perdre un seul homme , si ce n'est un Canadien , qui mourut de fatigue deux jours après. M. Marin s'est rendu au camp le 25.

Le 22 , M. de Montcalm détacha aussi 400 hom-

mes sous les ordres de M. Corbiers, officier de la Colonie, savoir 300 sauvages & 100 Canadiens. Ils eurent ordre de battre le lac pour tâcher de découvrir les berges angloises, qui avoient attaqué M. de St. Ours. Ils ne furent pas longtems sans rencontrer l'ennemi. Le 25 ils apperçurent un peu au-delà du pain de sucre 23 berges & deux esquifs anglois. Nos gens gagnèrent l'île, où M. de St. Ours s'étoit si bien défendu. L'ennemi s'en voulut approcher, mais quand il fut à demi-portée, nos sauvages & Canadiens, après avoir fait leur fameux cri, firent une décharge si heureuse, que les Anglois prirent le large pour trouver leur salut dans la fuite. Mais ce fut inutilement, nos agiles canots d'écorce & nos batteaux les eurent bientôt joints : ils les atteignirent au milieu du lac, & leur livrerent un combat naval des plus terribles. Ce parti ennemi fut entierement défait ; il étoit composé d'un Colonel, de 4 Capitaines, 4 Lieutenants, 4 Enseignes & 360 Soldats. Il étoit parti du fort George, dans l'intention de faire des prisonniers dans nos postes avancés : 21 berges & les esquifs ont été pris ; il s'y est trouvé 180 morts & 146 prisonniers, parmi lesquels il y a six officiers. Les deux berges qui ont échappé sont extrêmement mal-traitées. Il faut avouer que tout ceci a bien l'air d'un conte. Cependant c'est la pure vérité, & ce qui doit paroître plus surprenant, c'est que nous n'avons pas encore perdu un seul homme dans cette occasion.

Toute notre armée s'est mise en marche à la fin du mois pour le fort George. Elle est composée de 4000 hommes de troupes réglées, 4000 Canadiens & 2000 Sauvages : 4000 hommes vont par

terre aux ordres de M. de Levy, 3000 hommes par le lac, ayant à leur tête M. de Montcalm, & le restant occupera quelques postes qu'il est nécessaire de garder. Nous aurons à cette entreprise 40 bouches à feu. Dieu veuille nous y donner un heureux succès !

Copie d'une Lettre écrite de Québec le 17 Août 1757, au sujet de la prise & de la capitulation du fort George.

Nous avons appris hier par un courier extraordinaire que le fort George est dans la possession du Roi de France. Voici la Capitulation.

Articles de la Capitulation accordée au Lieutenant Colonel Monro pour la garnison de Sa Majesté Britannique du fort William Henri ou George, camp retranché qui y est joint & ses dépendances, par M. de Montcalm, Général des Troupes de Sa Majesté Très Chrétienne en Canada, le 9 Août 1757.

Article I.

La garnison du fort William Henri & les troupes qui sont dans le camp retranché y joint, sortiront avec les armes & bagages des officiers & soldats seulement. Ils se retireront au fort Edward, escortés par un détachement des troupes françoises, & par quelques officiers interprètes attachés aux sauvages, & partiront demain matin à bonne heure.

Article II.

La porte du fort sera remise après la signature

de la capitulation aux troupes de Sa Majesté Très-Chrétienne & le camp retranché au moment du départ des troupes de Sa Majesté Britannique.

Article III.

On remettra de bonne foi aux troupes de Sa Majesté Très Chrétienne toute l'artillerie, munitions de guerre & de bouche & généralement tout, excepté les effets des officiers & soldats, ainsi qu'il est spécifié dans le premier article; & pour cet effet il sera remis avec la capitulation un inventaire exact des munitions & effets qui font l'objet de cet article, en observant qu'il s'étend sur les fort, retranchemens & dépendances.

Article IV.

La garnison du fort, camp retranché & dépendances, ne pourra servir de 18 mois, à compter de ce jour, contre Sa Majesté Très Chrétienne, ni contre ses Alliés; & l'on remettra avec la Capitulation un état exact de ces Troupes, où sera compris le nom des Officiers-majors, autres Officiers, Ingénieurs, Artilleurs, Commissaires & Employés.

Article V.

Dans le cours de trois mois seront remis à Carillon tous les officiers, soldats, Canadiens, femmes & sauvages, qui auront été pris par terre depuis le commencement de cette guerre dans l'Amérique Septentrionale, & moyennant le reçu des Commandans françois, auxquels on les remettra, pareil nombre de la garnison du fort George pourra servir suivant le contrôle qui en sera remis par l'Officier Anglois qui conduira les prisonniers.

Article VI.

Il sera donné un officier pour otage jusqu'au retour du détachement, qui escortera les troupes de Sa Majesté Britannique.

Article VII.

Tous les malades & blessés qui seront hors d'état d'être transportés au fort Edward, resteront à la garde du Marquis de Montcalm, qui en prendra le soin convenable, & les renverra aussitôt après leur guérison à leur garnison.

Article VIII.

Il ne sera pris de vivres pour la subsistance des troupes de Sa Majesté Britannique, que pour aujourd'hui & demain.

Article IX.

Le Marquis de Montcalm voulant donner au Lieutenant-Colonel Monro & à sa Garnison des marques de son estime par rapport à leur défense honorable, leur accorde une piece de canon du calibre de six.

Fait dans la tranchée sous le fort William Henri, le 9 Août 1757, à midi.

Accordé au nom de Sa Majesté Très Chrétienne, suivant le pouvoir que j'en ai du Marquis de Vaudreuil, son Gouverneur & Lieutenant Général en la Nouvelle France.

Les Anglois se sont un peu moins défendus dans cette place qu'à Chouaghen. Nous avons ouvert la tranchée le 4 de ce mois, &, comme vous voyez, ils se sont rendus le 9 à midi. Leur perte

été de 150 hommes, dont six officiers de marque. Leur garnison étoit composée de 2000 hommes, & ils ne manquoient ni d'artillerie ni de munitions d'aucune espece. Cependant cette conquête ne nous a coûté que 25 hommes, savoir 14 sauvages, 6 Canadiens & 5 soldats. Nous avons eu à peu près pareil nombre de blessés. Je crois que nous ne formerons pas d'autres entreprises cette campagne.

Nous joignons ici une relation propre à éclaircir le commencement de la guerre, qui auroit dû être placée plutôt, mais que nous n'avons retrouvée que depuis peu.

DÉTAIL du fort Duquêne, situé par 40 degrés 30 minutes de latitude, sur le confluent des rivières de Malanqué & d'Oyo.

Les Anglois, environ vers l'an 1750, bâtirent une espece de fort auprès de la riviere de Malanqué, à 400 lieues de Quebec, où pour-lors elle se décharge dans l'Oyo : quelques traiteurs vinrent sur cette derniere riviere & bâtirent des cabanes pour la commodité de leur commerce. L'on en eut avis à Quebec, & comme pour aller au Mississipi on descend l'Oyo, l'on craignit que cet établissement ne devint par la suite assez considérable pour empêcher la communication de ces deux colonies, pour prévenir cet incident on résolut aussi d'y faire un établissement fortifié. L'on envoya en 1752 un détachement de Canadiens & de sauvages, qui ayant trouvé les traiteurs dans l'Oyo, les amenèrent prisonniers à Quebec. L'on

fit sur le champ une levée de milices & de troupes, qui se rendirent sur cette même rivière au printems de 1753. Ils y construisirent un fort sur la fourche de l'Oyo & Malanqué, composé de quatre bastions, dont un répond à l'angle des rivières. Cette partie qui borde l'eau, est simplement palissadée & celle du côté de terre est faite d'une terrasse soutenue d'un encadrement de bois. Le tout consiste en 26 toises de dehors en dehors, & c'est ce qui porte le nom de fort Duquêne, nom qu'il tire du Capitaine de vaisseau qui commandoit alors dans cette Colonie.

Quand cet établissement fut en état, on envoya un officier avec un détachement de quinze hommes pour sommer les Anglois d'abandonner le fort qu'ils avoient bâti sur notre terrain, fondés sur ce que nous sommes en possession de tous ce pays jusqu'aux montagnes, qui nous séparent de la Nouvelle Angleterre. Cet officier n'eût pour toute réponse qu'une décharge de mousqueterie, dont il fut tué avec partie des siens; le reste fut fait prisonnier. L'on envoya sur le champ un détachement de 250 hommes, composé de milices & de sauvages, qui furent investir le fort & l'obligerent à capituler. La garnison étoit de 400 hommes. Par la capitulation les Anglois s'obligerent de quitter cet établissement & reconnurent que l'on n'étoit venu les attaquer que pour venger la mort des François qu'ils avoient assassiné à la porte de leur fort, l'année précédente. On convint qu'il resteroit deux Capitaines en ôtage jusques au retour des prisonniers, qu'ils avoient envoyés à la Virginie & qu'ils promirent de rendre sous deux mois; en conséquence on les laissa aller sans les

inquiéter & les deux otages furent conduits à Québec, où ils sont encore.

Pendant l'hiver de 1754, on eut avis que les Anglois faisoient beaucoup de préparatifs pour pouvoir détruire le fort du Quêne. Sur ces avis on fit mettre en marche les milices du détroit & du fort de Michili Makino, ainsi que les sauvages des environs ; l'on détacha aussi quelques troupes de Québec : ce qui comprenoit environ 1200 hommes, tant sauvages que Canadiens; il en restoit encore une partie au passage de la riviere aux bœufs, qui n'a pu avoir part à l'affaire dont il est question.

Selon les personnes qui ont quelques connoissances de ce pays, l'on prétend que si l'on veut conserver ce poste, il faut y faire un établissement plus considérable & le mettre en état de pouvoir attendre du secours, qui ne peut être que très longtems à s'y rendre, tant du détroit que de Niagara, qui sont les postes les plus voisins.

Affaire du 9 Juillet 1755.

On eut avis du fort Duquêne, que les Anglois étoient partis pour venir le surprendre. Le Commandant forma aussitôt un détachement de 250 François & 650 Sauvages pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Ce parti se mit en marche le 9 à huit heures du matin & se trouva à midi en présence des Anglois, qui n'étoient également plus qu'à trois lieues du fort. On engagea l'affaire sur le champ : le feu de l'artillerie ennemie fit reculer les nôtres par deux fois. M. de Beaupreau, Commandant, fut tué à la troisième décharge. M. Dumas le remplaça &

s'acquitta parfaitement bien, de son devoir. Nos François, soutenus des sauvages, firent plier les Anglois, quoique sans artillerie: l'ennemi commença à se battre en ordre de retraite, mais voyant que l'ardeur de nos gens, loin de se rallentir, ne faisoit qu'augmenter, enhardis par le succès, il fut obligé de céder après quatre heures d'un feu très vif. M. Dumas, à qui il ne restoit que très peu de François auprès de lui, ne voulut point s'engager à la poursuite des ennemis; il crut plus prudent de rentrer dans le fort; mais le lendemain il chargea de cette expédition les sauvages du détroit & ceux de Machilimakins: nous restâmes donc maîtres du champ de bataille.

L'on compte que la perte des ennemis monte à 1500 hommes, cent bœufs, environ 400 chevaux, leurs pavillons, leur caisse, leur artillerie, &c.

De notre côté, nous n'avons perdu que trois officiers, cinq soldats & quinze sauvages: environ vingt blessés.

Le 13 Août on marquoit que M. Dïeskaw, Brigadier d'Armée, envoyé pour commander les troupes qui ont passé dans l'Escadre de M. Dubois de la Motte, étoit en marché à la tête des bataillons de la Reine & de Béarn, pour aller secourir le fort Frédéric sur le fleuve St. Laurent.

Le zèle a été si grand parmi les habitans de Montréal, que nul âge, nul état, nulle raison ne leur a paru pouvoir les dispenser de suivre ce commandant.

N^o. X. (Page 138.) *Sommaire de ce qui s'est passé pendant l'apparition & le séjour de la flotte Angloise, commandée par l'Amiral Hawke, sur les Côtes d'Aunis & de Saintonge, depuis le 20 Septembre jusqu'au 2 Octobre 1757.*

LE mardi 20 Septembre 1757 on battit la générale à Rochefort, à neuf heures du soir, sur l'apparition de la flotte Angloise dans les Pertuis. Le *Prudent* & le *Capricieux*, commandés par MM. Desgoutte & la Filliere l'aîné, Capitaines de Vaisseaux, étoient alors en rade; ils travaillèrent à rentrer en rivière & y réussirent.

Le mercredi 21 à six heures du soir autre générale, pour avertir que l'escadre approchoit, qu'elle étoit composée de 18 (*) gros vaisseaux, 3 frégates, 58 bâtimens, 2 galiotes à bombes & 2 brûlots.

Le jeudi 22 on vit arriver la formidable flotte vers les 6 heures $\frac{1}{2}$ du soir près de Fouras. L'île d'Aix la cachoit: il ne s'en fallut pas de dix toises que le premier vaisseau ne l'abordât. M. du Pin de Belugard, Capitaine de Vaisseau, qui commandoit dans le fort de Fouras, y étoit alors occupé à faire les plattes-formes, dont quatre à cinq n'étoient pas encore en état: il n'y avoit alors que 150 hommes d'un détachement de Béarn & autant de Bigorre & environ 700 gardes-côtes.

(*) Il y avoit 18 vaisseaux, 4 frégates, 2 galiotes, 2 brûlots & 80 bâtimens de transport.

Le Lieutenant Colonel de Rouergue commandoit les troupes qui étoient hors du fort.

Le vendredi 23, M. de Langeron, Lieutenant Général, y arriva à six heures du matin. Il fit venir le peu de troupes de la marine & des Suisses, qui composoient un bataillon de 800 hommes, commandés par M. du Poyer, Capitaine de vaisseau, qui étoit campé au Vergeroux. On visita le matin un petit bois, qui étoit entre le fort de Fouras & la redoute de Vergeroux. Dans la même journée il fut retranché avec une promptitude extraordinaire. Dès le matin douze des plus gros vaisseaux étoient en rade, à l'endroit où mouillent ordinairement nos vaisseaux : à midi & demi le *Magnanime*, l'un de leurs vaisseaux, s'échoua sur une roche qui est vis-à-vis la batterie de l'isle d'Aix : deux autres vaisseaux approcherent aussi le plus qu'ils purent, & le feu du *Magnanime* fut si vif, que la batterie de seize canons que commandoit M. de la Boucherie Fromenteau Lieutenant d'Artillerie, fut entièrement bouleversée, & les canonniers qui ne purent soutenir la mitraille, mirent ventre à terre & M. de la Boucherie ne put les faire relever. Il y eut dans l'action un canonnier de tué, 7 à 8 blessés : M. de Puibernier, Enseigne de vaisseau, reçut un coup de fusil dans la cuisse & une contusion au visage. Un officier de milice qui commandoit dans le fort, amena le pavillon ; d'autres assurent qu'il fut coupé par un coup de canon, qui emporta la drisse. Quoi qu'il en soit, l'attaque du fort & sa reddition n'ont duré que trois quarts-d'heure (*).

(*) Elle en a duré cinq.

A sept heures du soir le Régiment Royal Dragons se rendit à Fouras: on craignoit avec raison & épouvante qu'ils n'attaquassent pas Fouras & n'entraissent en riviere, où les défenses n'étoient point encore arrangées. S'ils avoient pris ce parti, nous étions perdus sans ressource, & il n'auroit plus été question du Port de Rochefort.

Le samedi 24 ils ne furent pas plus entreprenans & notre crainte augmentoit toujours.

Le dimanche 25 elle fut poussée à l'extrême, parce que la flotte fit une évolution: les plus gros vaisseaux, au nombre de neuf, resterent au mouillage de l'isle d'Aix & le reste de la flotte se rangea devant le Platin d'Angoulin en ligne; on disoit que dans cette disposition les gros vaisseaux attaqueroient le fort de Fouras & de l'isle Madame, les autres s'empareroient de l'entrée de la riviere & que ceux qui étoient devant le Platin arrangeront leurs troupes de débarquement sur leurs chaloupes & bateaux plats, & partiroient de-là pour entrer en riviere & faire leur descente au Platin; qu'ils s'y formeroient, cette partie n'étant gardée que par les Régimens de Béarn & de Bigorre, qui n'étant point complets avoient encore fourni 300 hommes, le tout commandé par M. Rouffiac: enfin ils n'ont rien tenté & nous ne devons notre salut qu'à leur inaction & à la providence; la flotte a demeuré toujours dans cette position jusqu'à son départ.

Les 26, 27 & 28, qui étoient les plus fortes marées, avec un tems favorable furent employés par plusieurs de leurs chaloupes à sonder la côte & nos forts les faisoient retirer, lorsqu'ils s'approchoient à la portée du canon: pour-lors nous

avions environ 8000 hommes sur nos côtes; avoir, 3000 à Angoulin, commandés par M. de Rouffiac; 2000 à Fouras, par M. de Langeron, & 3000, dans la Saintonge, depuis le travers de l'isle Madame jusqu'à Soubise; sans compter ce qu'il pouvoit y avoir à Oleron & du côté de Brouage & Marenes: ces derniers étoient commandés par M. de Surgeres. Nous étions alors à Rochefort en assez bon ordre. Il y avoit sur nos remparts 62 pieces de canon depuis 8 jusqu'à 36 livres de balle.

Le jeudi 29 une galiote à bombes s'approcha le plus qu'elle pût de Fouras & y jetta cinq bombes, qui tombèrent à plus de 100 toises du fort. Nos deux chaloupes canonnières, qui étoient dans une petite anse de Fouras, commandées par M. M. Beaumanoir & Féron, Enseignes de vaisseau du Port de Brest, s'avancèrent & tirent plusieurs coups de leur canon de 24, dont trois porterent à la galiote. Sur le signal qu'elle fit, il se détacha une frégate & plusieurs chaloupes qui la remorquerent; elle étoit déjà à la bande: d'autres disent qu'elles ne firent que l'accompagner.

Le vendredi 30, tout fut tranquille & demeura dans la même position, à la réserve des vaisseaux de guerre qui laisserent la rade de l'isle d'Aix & furent joindre tous ceux qui étoient toujours restés en ligne devant le Platin d'Angoulin & on s'aperçut qu'ils se laissoient dériver avec le jusant dans la rade de Chef de Baye: plusieurs petits bâtimens qui étoient restés en rade de l'isle d'Aix, firent la même manœuvre; en sorte que la rade se trouva sans aucun bâtiment. Sur le soir on s'aper-

perçut qu'une frégate revenoit à la voile ; elle resta quelque tems en travers devant l'isle d'Aix.

Le premier Octobre ils évacuèrent avec un bon vent de N. E., lorsqu'il y avoit moins d'apparence de le croire & dans la matinée disparurent entierement.

Le dimanche 2 dudit mois, dès le matin le camp fut levé en partie & nos troupes de marine, ainsi que les Suisses, rentrèrent à Rochefort.

On ne fait quelle route l'escadre a prise ; ce qu'il y a de certain c'est qu'elle a disparu.

Il y a apparence que la maison du Roi, qui a commencé à partir le 29, recevra contre-ordre en route, non pour s'en retourner, mais pour s'arrêter.

Traitement fait à la garnison & aux habitans de l'isle d'Aix, par les Généraux Anglois.

La garnison a été faite prisonniere de guerre ; le régiment de milices, les canonniers & matelots ont été embarqués sur la flotte angloise, ainsi que cinquante maçons qui étoient dans l'isle pour les travaux du Roi : ce qui fait en tout 500 hommes.

Les officiers d'artillerie & bombardiers ont été remis sur leur parole & ne pourront servir pendant toute la guerre.

Les fortifications ont été rasées par les mines qu'ils ont fait jouer, où ils ont perdu cinq de leurs gens.

Deux coulevrines & plusieurs mortiers, ainsi que la cloche du fort & celle de l'église, ont été embarqués dans leurs vaisseaux & ils ont cassé les

tourillons aux canons qu'ils ont laissé.

Les vivres qui se sont trouvés dans l'isle, appartenant au Roi, ont été donnés par les ennemis aux habitans, pour les indemniser de leurs pertes, sous les conditions qu'on ne les leur ôteroit pas après leur départ.

Ils ont aussi donné environ 2000 livres, pour être distribuées auxdits habitans, en considération du dommage qui avoit pu leur être fait.

Un matelot, qui vouloit violer une femme de l'isle, en a été empêché par plusieurs officiers Anglois; ils l'ont fait punir à leur bord & ont bourfillé entr'eux une somme de cinquante écus, qu'ils ont fait remettre à cette femme, pour l'indemniser de l'incendie que la fureur de ce matelot avoit occasionné dans sa maison.

Voici quel étoit l'état du port, lorsque les Anglois y sont venus: on pourra juger des pertes que notre Marine auroit faites.

Vaisseaux armés au Port de Rochefort, à la fin de 1756 & en 1757.

<i>Noms des Vaisseaux.</i>	<i>Can.</i>	<i>Command.</i>	<i>Destination.</i>
<i>Le Duc de Bourgogne</i>	80 M.	d'Aubigny, Chef d'escadre.	A Louisbourg.
<i>Le Glorieux.</i>	74 M.	de Chavagn. Capt. de Vaisf.	A Louisbourg.
<i>Le Florissant.</i>	74 M.	de Maureville, Capitaine de Vaisseaux.	} Encore dans le port sans armement & sans matelots.
<i>Le Prudent.</i>	74 M.	le Marq. Desgouttes. Idem.	
<i>Le Juste.</i>	70 M.	le Chev. de Macnemara.	} En route pour Brest & doit, dit-on, se joindre à l'escadre de M. de Conflans.
<i>Le Dauphin Royal.</i>	70 M.	Durtubie.	
			A Louisbourg.

Noms des Vaisseaux.	Can.	Commandans.	Destination.
Le <i>Hardi</i> .	64	M. de la Touche le Va-	} A la Martinique & à St. Domingue.
		ner, Cap.	
L' <i>Inflexible</i> .	64	M. de Tilly, Cap. mort.	} A Louisbourg, de l'escadre de M. de Beaufremont.
Le <i>Capricieux</i> .	64	M. de la Filure, Cap.	
L' <i>Eveille</i> .	64	M. de la Merville Idem.	} Non encore lancé à l'eau, & déjà en armement.
Le <i>Raisonnable</i> .	64	M. le Chev. de Rohan.	
L' <i>Aigle</i> .	50		} A Brest.
L' <i>Aluin</i> .	50		
Le <i>Warwick</i> .	50	M. Duchaffaut, Capitaine.	A Brest.

EN CONSTRUCTION.

L' <i>Impétueux</i> .	90	} Les couples & la quille faits, mais non encore montés.
La <i>Bellone</i> .	30	
L' <i>Orion</i> .	74	} A trois quarts faite, mais encore sur le chantier, sans ouvriers.
L' <i>Astronome</i> .	70	
Un <i>Inconnu</i> .	64	} Il n'en est pas encore question, ordon- nés & sur le papier seulement.
La frégate la <i>Reveche</i> .	30	

FRÉGATES.

L' <i>Hermione</i> .	26	M. du Bos, Lieut. de Vaisseaux.	
L' <i>Athalante</i> .	34	M. de Lizardais, Cap.	} A Cayenne, en- suite à la Marti- nique.
Le <i>Zéphir</i> .	30	M. de Beauchefne, Cap.	
La <i>Diane</i> .	30		} Desarmée & désignée pour armer.
La <i>Fidelle</i> .	26	M. de Vaudreuil, Lieut.	
La <i>Friponne</i> .	24	M. Boscal de Réal, Lieut.	} En croisière.
La <i>Valeur</i> .	20		
La <i>Hyacinthe</i> .		M. Garnur, Cap. de brûlot.	} Armée pour une desti- nation in- connue.

Noms des Vaisseaux. Can. Commandans. Destination.

FLUTES.

L'Outarde.	. . . 16 M.	Pingnest.	A St. Domingue.
La Fortune.	. . .	M. Riouffe, Lieut. de Port.	A l'Isle Royale.
Le Rhinoceros.	. . .		A une mission inconnue.
Le Messager.	. . .		} En Angleterre, Vaisseau parla- mentaire.

GABARRES, ou Bâtimens de Cabotage.

La Chevre
La Caille
La Perdrix.
La Pie.

TRAVERSERS.

Le Cormorand. . . Commandé par M. Soulard, officier bleu.
Le St. Jean.

CHALoupES CARCASSIERES.

L'Anguille. . . M. Feron, Enseigne,
L'Aventure. . . M. Beaumanoir, Idem.

Etat des troupes à passer dans le pays d'Aunis.

Régimens. Bataill. Lieux où ils sont. Départ. Arrivée à la Roch.

Gardes françoises.	2	Paris	29 Sept.	12 Octobre.
Idem.	2	Paris .	1 Octob.	14
Gardes Suisses	2 .	Paris .	3 Octob.	16
Limousin .	2 .	Caen. .	27 Sept.	13
Royal Vaisseaux	2 .	Valogne	29 Sept.	15
Languedoc. .	4 Esc.	St. Lo	2 Octob.	17
Bouillon. .	2 Bat.	Mezieres	28 Sept.	19
Gardes du Corps		Verfailles	30 Sept.	22
Mousquetaires		Paris	2 & 4 Octob.	23 & 25.
Gendarmes & Chevaux légers		Verfailles	5 Octob.	26
Grenadiers à cheval.		Troyes	5 Octob.	27

N^o. XI. (Page 161.) *Chanson*: sur l'air de *Je-
conde*.

Au lieu du Comte de Clermont
L'on devoit cette année,
Nommer Christophe de Beaumont (*)
Pour commander l'armée.
Plus brave qu'un Carcassien (†)
Qui jamais ne recule,
Il eut fait à l'Hanovrien
Comme il fait à la Bulle.

Sur M. de Clermont.

Est-ce un Abbé? L'Eglise le renie.
Un Général? Mars l'a bien maltraité:
Mais il lui reste au moins l'Académie;
N'y fût-il pas muet par dignité! (§)
Qu'est-il enfin? Que son mérite est mince!
Hélas! j'ai beau lui chercher un talent;
Un titre auguste éclaire son néant,
Pour son malheur le pauvre homme est un Prince.

Autre.

MOITIÉ casque, moitié rabat,
Clermont en vaut bien un autre;
Il prêche comme un soldat,
Et se bat comme un apôtre.

(*) L'Archevêque de Paris.

(†) Docteur de Sorbonne: on nommoit alors la Sorbonne Carcasse.

(§) Il n'y fit point de discours à sa Réception.

Autre, sur l'air, Laire la lire lanlaire.

SAVEZ-vous pourquoi l'on nous bat ?
 Le Général porte un rabat,
 Le Ministre a ses ordinaires :
 Laire la lire lanlaire,
 Laire la lire lanla.

Sur M. de Soubise.

SOUBISE dit la lanterne à la main :
 J'ai beau chercher où diable est mon armée ?
 Elle étoit - là pourtant hier matin :
 Me l'a-t-on prise, ou l'aurois-je égarée ?
 Ah ! je perds tout, je suis un étourdi :
 Mais attendons au grand jour, à midi ?
 Que vois-je, ô ciel ! que mon ame est ravie !
 Prodige heureux, la voilà, la voilà.
 Ah ! ventrebleu, qu'est-ce donc que cela ?
 Je me trompois, c'est l'armée ennemie.

Vers sur M. de Soubise.

SOUBISE après ses grands exploits
 Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guère ;
 Sa femme en fourniroit le bois
 Et chacun lui jette la pierre.

FRÉDÉRIC combattant & d'estoc & de taille,
 Quelqu'un au fort de la bataille,
 Vint lui dire nous avons pris.
 Qui donc ? Le Général Soubise.
 Ah ! morbleu, dit le Roi, tant pis,
 Qu'on le relâche sans remise.

EN VAIN vous vous flattez, obligeante Marquise,
De mettre en beaux draps blancs le Général Soubise;
Vous ne pouvez laver à force de crédit
La tache qu'à son front imprime sa disgrâce;
Et quoique votre faveur fasse,
En tout tems on dira ce qu'à présent on dit,
Que si Pompadour le blanchit,
Le Roi de Prusse le repasse.

SOUBISE agira prudemment,
En vendant son hôtel, dont il n'a plus que faire;
Le Roi lui donne un logement
A son Ecole militaire.

*Vers contre le Prince de Clermont, qui s'est
lissé battre.*

MOITIÉ plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un Apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat.

*Chanson à l'occasion d'une fête publique, où la
Ville (de Paris) arrêta de marier des filles
sous la Prévôté de M. de Bernage.*

GRACE à Monsieur de Bernage,
On va bientôt,
A maint joll pucelage,
Donner l'assaut;
Six cents c'est le nombre heureux,
Vivent les Gueux!

Pour entrer dans cette bande,
 Chaque Pasteur,
 A chaque fille demande
 Son fréquenteur ;
 Le mot est neuf & nerveux,
 Vivent les Gueux !

A concourir n'est habile,
 Aucun métier,
 Il faut de la bonne ville,
 Etre natif ;
 C'est le lot des vrais badauds,
 Vivent les fots !

Deux cens écus font les dotes,
 De ces tendrons,
 Y compris habits & cotes,
 Et violons,
 Sans pâtés de Périgueux,
 Vivent les Gueux !

Qu'il fera beau, ce me semble,
 Voir en un jour,
 Tant d'amans unis ensemble,
 Faire à l'amour,
 Un sacrifice joyeux,
 Vivent les Gueux !

Fais bien nettoyer les rues,
 Cher Outrekain, (*)
 De peur que nos prétendues,
 Au pied poupin,
 Ne gâtent leurs fouliers neufs,
 Vivent les Gueux !

Pour compléter cette fête,
 De l'Opéra,
 Notre Prévôt, bonne tête,

(*) Entrepreneur chargé du pavé des rues.

Régalera ,
Ce bataillon d'amoureux ,
Vivent les Gueux !

Sur un si louable exemple ,
Gros financiers ,
Pour l'hymen fondez un temple ,
De nos deniers ,
A nos dépens généreux ,
Vivent les Gueux !

Vive Monsieur de Bernage ,
Et son Conseil ,
Vive ce Prévôt si sage ,
Au teint vermeil ,
Et pour terminer nos vœux ,
Vivent les Gueux !

Chanson , sur l'air ces braves insulaires.

POUR raser l'Angleterre
Nous avons dans notre Ministère
Perrine (*) de qui le pere
Rasait dans le Vigan
Proprement, &c.

Chanson , sur l'air voilà la différence.

NOUS avons deux Généraux, (†)
Qui tous deux sont Maréchaux ;

(*) M. Perrine de Moras, Contrôleur Général & Ministre de la Marine, fils d'un barbier du Vigan.

(†) M. d'Etrées & M. de Richelieu. Cette chanson fut faite en 1757, lorsque le second remplaça le premier.

Voilà la ressemblance.

L'un de Mars est le favori,

Et l'autre l'est de Louis,

Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux,

Fait divers exploits fameux,

Voilà la ressemblance.

A l'un Mahon s'est soumis,

Par l'autre il eut été pris,

Voilà la différence.

Que pour eux dans les combats,

La gloire eut toujours d'appas,

Voilà la ressemblance.

L'un contre les ennemis

L'autre contre les maris,

Voilà la différence.

D'être utile à notre Roi,

Tous deux se font une loi,

Voilà la ressemblance.

A Cythere l'un le sert,

Et l'autre sur le Vèsèr,

Voilà la différence.

Cumberland les craint tous deux,

Et cherche à s'éloigner d'eux,

Voilà la ressemblance.

De l'un il fait la valeur,

De l'autre il fuit l'odeur, (*)

Voilà la différence.

Dans un beau champ de lauriers,

On apperçoit ces guerriers,

Voilà la ressemblance.

L'un a sçu les entasser,

L'autre vient les ramasser,

Voilà la différence.

(*) Le Maréchal de Richelieu est infecté d'odeurs.

*Sentimens d'un François sur l'élévation de l'Abbé
Comte de Bernis à la pourpre.*

SANS doute Clément est jaloux
De réunir à son grade sublime,
Ce tribut d'amour & d'estime
Que son prédécesseur a mérité de nous.
Son exaltation à peine est déclarée
Que répandant sur nous ses premières faveurs,
Il élève Bernis à la pourpre sacrée;
Peut-il mieux nous prouver qu'il veut gagner nos cœurs.

*Chanson, sur l'air: Qu'on ne me parle plus de
guerre.*

ANGLOIS! ne partez pas si vite,
Pressez-vous moins;
Vous avez fait courte visite
Chez nos Malouins.
Que diront vos compatriotes?
Dans leurs chansons:
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans Aiguillon.

Apostrophe au mieux composé des corps possibles.

INDIGNES successeurs de Barth & de Trouin,
De quoi sert à l'Etat votre illustre naissance?
Ces héros rôturiers ont enrichi la France
Et vous la réduisez à deux doigts de sa fin (*)

(*) Ces vers contre les officiers de la marine, ont été faits après la défaite de M. de Conflans.

N^o. XII. (Page 183.) *Lettre d'un Intendant à un Maître des Requêtes.*

Tout est perdu, mon cher ami; les Intendans sont avilis, les Maîtres des requêtes sont moins que rien; on éteint toute émulation de s'avancer par de l'argent; on étouffe une pépinière de grands hommes; en un mot, on prend des Secrétaires d'Etat partout où l'on croit trouver des gens capables de l'être: la grande naissance, les plus grandes dignités ne seront qu'un droit de plus à ces places; comment l'Etat pourroit-il subsister? Il faut un noviciat & des degrés dans tous les états: autrefois, un homme achetoit une charge de Maître des Requêtes; il assistoit, il rapportoit au Conseil; montrait-il quelque talent pour l'éloquence, on le faisoit Intendant; c'étoit-là que commençoit l'homme d'Etat. Ministre, ou plutôt Monarque dans sa province, il se faisoit aux charmes du pouvoir arbitraire, il s'aguerrissoit aux refus; peu à peu, un homme s'élevoit au dessus des préjugés de citoyen, & après avoir établi des chemins, fait & défait des portes de villes, parcouru des provinces, il arrivoit tout formé, sachant tout; la Guerre, assez pour hasarder un projet de campagne & désavouer un Général; la Marine, assez pour démentir un Militaire & en croire un Commis; les Finances, assez pour demander de nouveaux impôts; les Affaires Etrangères, assez pour reconnoître & entretenir les Ambassadeurs. Souvent même également propre à tant d'emplois divers, on voyoit le même homme

me passer rapidement de l'un à l'autre, les remplir tous avec la même aisance & le même succès.

Tout est changé, mon cher ami; on appellera aux affaires de la Guerre un homme qui aura blanchi dans les combats, on le laissera maître de récompenser dans les autres les mêmes services qu'il aura rendus dans son tems; ne fût-ce que par amour-propre, il ne manquera pas de les estimer.

Pour les Affaires Etrangères, avec un nom & du mérite, sans autre apprentissage que l'Ambassade chez nos voisins, des années dans le secret de l'Etat, des négociations, un homme pourra influencer dans les destins de l'Europe. Il ne manquera plus que de tirer de la Marine quelqu'un de ces vieux guerriers, pour l'entendre dire dans le Conseil avec un ton d'autorité: cette Flotte que vous faites partir n'est pas à moitié équipée; ces Colonies dont vous parlez, je les ai vues; cet Officier qu'on accuse ou qu'on oublie, il a combattu à mes côtés; ce Commissaire est un insolent; ce Commis est un fripon. Vous sentez bien, mon cher ami, tout le désordre qui part de ce principe. Chaque Ministre parvenu par les fonctions de son métier, portera dans son Département l'esprit & l'amour de son Corps; au lieu que nous, qui ne tenons à rien, toujours neutres, toujours indifférens, ne pouvons être suspects.

Les belles actions, si on les récompense toutes, vont devenir ruineuses, & le Roi, qu'on servoit pour rien, n'est pas assez riche pour payer les membres qu'on aura perdus à son service. Par une suite de ce système, on supprimera les survivances. Les soins, l'habileté des peres seront

donc inutiles pour les enfans ; il faudra suivre les mêmes traces , faire le même chemin , acquérir les mêmes talens. Que de tems perdu ! le brillant de la cour ne peut se soutenir que par les affaires ; c'est démontré. Si tout se fait par justice, qui voudra payer le crédit ? Madame la Duchesse de..... va perdre cent mille écus par an & ses amis à proportion. Ajoutez à tous ces maux l'orgueil & la fierté de cette Noblesse , que nous avons le soin & l'occasion de mortifier. Qui voudra désormais languir dans nos antichambres & ramper devant nos commis ? Il faudra que Madame l'Intendante soit fort honnête, si elle veut avoir des femmes ; si elle n'est que jolie, elle n'aura que des amans. Pour nous, quelle peut être notre perspective ? A quoi bon chercher le fort & le foible d'une province ? A quoi sert d'en rendre le compte le plus flatté ; de dire toujours : le pays est peuplé, les terres sont fertiles, le commerce est florissant ; augmentez les impôts, vous augmenterez l'industrie. Tant de soins ne nous meneront qu'à vieillir Intendans de justice, police & finance. Monseigneur en province, à peine Monsieur à la cour. Avec tous ces beaux titres imposez quelque chose de nouveau, fût-ce pour le plus agréable de vos convives & le plus commode de vos amis, on crierà ; vous emprisonnerez, le Commandant s'en mêlera ; vous écrierez, il gagnera ; vous ferez une ordonnance, le Parlement la cassera ; vous demanderez des lettres de cachet, vos confreres ne sont plus en place, qui vous écoutera ? Vous êtes bienheureux, mon ami ; vous avez appris à monter à cheval & à faire des armes, au lieu d'apprendre

votre droit. Vous êtes jeune & nous avons la guerre. Pour moi, qui ne croyois pas plus avoir besoin du droit que de l'escrime, je n'ai étudié ni l'un ni l'autre. Je m'en vais donc, comme un vrai sage, un philosophe, un enragé, me retirer dans mon château : heureusement que de mon regne j'ai fait faire un beau chemin pour y arriver. Le pont n'étoit pas vis-à-vis l'avenue, j'en ai fait faire un autre beaucoup plus beau ; la maison d'un particulier m'offusquoit, je l'ai culbutée : j'ai fait écrêter une montagne & sauter un rocher : dix à douze hommes ont péri dans cette mine au bout de mon jardin : leurs femmes & leurs enfans m'ont fait pitié, je les ai fait mettre à l'hôpital. Il me manque encore un champ pour arrondir mon parc, j'aurai bien le crédit de me le faire adjuger ; c'est bien la moindre chose qu'on puisse accorder à un Intendant qui se retire. Je vous conseille de vendre au plutôt votre charge, si vous trouvez quelque sot qui l'achete. Faites votre équipage, soyez des premiers en campagne ; avec de la valeur & de la patience vous pourrez parvenir un jour aux honneurs & à la gloire que vous desirez, si tant est que la gloire & les honneurs vailent qu'on les desire, depuis que pour les obtenir il faut les mériter.

Nº. XIII. (Page 242.) *Nota.* C'est pour égaliser, autant que possible, l'épaisseur des volumes, que nous nous trouvons obligés de renvoyer le contenu de ce Nº. au Tome IV, où le commencement se trouve placé à la page 322.

Fin du Tome Troisième.

